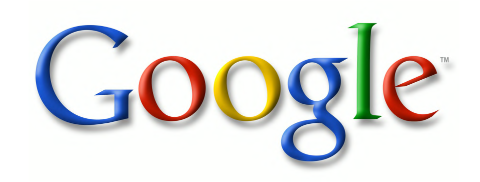

Google





VOYAGE

DU JEUNE ANACHARSIS

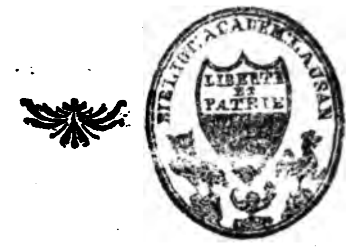
EN GRÈCE,

TOME CINQUIEME.

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRÈCE

DANS LE MILIEU DU QUATRIÈME SIÈCLE
AVANT L'ÈRE VULGAIRE.

TOME CINQUIÈME.



À PARIS,

ET SE VEND CHEZ JACQUES STORTI
À VENISE
MDCCXC

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRÈCE.

DANS LE MILIEU DU QUATRIÈME SIÈCLE AVANT J. C.

CHAPITRE XLI.

Voyage de Laconie (*).

Nous nous embarquâmes à Phères, sur un vaisseau qui faisoit voile pour le port de Scandée, dans la petite île de Cythère située à l'extrémité de la Laconie. C'est à ce port qu'abordent fréquemment les vaisseaux marchands qui viennent d'Egypte & d'Afrique : de là on monte à la ville, où les Lacédémoniens entretiennent une garnison ; ils en- Chap. 41.

*) Voyez la carte de la Laconie.

voient de plus tous les ans dans l'île un magistrat pour la gouverner (1).

Chap. 41.

Nous étions jeunes, & déja familiarisés avec quelques passagers de notre âge. Le nom de Cythère réveilloit dans nos esprits des idées riantes; c'est là que de temps immémorial, subsiste avec éclat le plus ancien & le plus respecté des temples consacrés à Vénus (2); c'est là qu'elle se montra pour la première fois aux mortels (3), & que les Amours prirent avec elle possession de cette terre, embellie encore aujourd'hui des fleurs qui se hâtoient d'éclore en sa présence. Dès lors on y connut les charmes des doux entretiens & du tendre sourire (4). Ah! sans doute que dans cette région fortunée, les cœurs ne cherchent qu'à s'unir, & que ses habitans passent leurs jours dans l'abondance & dans les plaisirs.

Le capitaine qui nous écoutoit avec la plus grande surprise, nous dit froidement: Ils mangent des figues & des fromages cuits; ils ont aussi du vin & du miel (5), mais ils n'obtiennent rien de

1) Thucyd. l. 4, c. 53. Scyl. Caryand. ap. geog. min. t. 1, p. 17.
2) Pausan. l. 3, c. 23, p. 269.
3) Hesiod. theog. v. 198.
4) Id. ib. & v. 205.
5) Heracl. Pont. de polit. in thes. antiq. Græc. t. 6, p. 2830.

la terre qu'à la sueur de leur front; car c'est un sol aride & hérissé de rochers (1). D'ailleurs ils aiment si fort l'argent (2), qu'ils ne connoissent guère le tendre sourire. J'ai vu leur vieux temple, bâti autrefois par les Phéniciens en l'honneur de Vénus Uranie (3): sa statue ne sauroit inspirer des désirs: elle est couverte d'armes depuis la tête jusqu'aux pieds (4). On m'a dit comme à vous, qu'en sortant de la mer, la déesse descendit dans cette île; mais on m'a dit de plus qu'elle s'enfuit aussitôt en Chypre (5).

De ces dernières paroles, nous conclûmes que des Phéniciens ayant traversé les mers, abordèrent au port de Scandée; qu'ils y apportèrent le culte de Vénus; que ce culte s'étendit aux pays voisins, & que de là naquirent ces fables absurdes, la naissance de Vénus, sa sortie du sein des flots, son arrivée à Cythère.

Au lieu de suivre notre capitaine dans cette île, nous les priâmes de nous laisser à Ténare, ville de Laconie, dont

1) Spon, voyag. t. 1, p. 97. Whel. book. 1, p. 47.
2) Heracl. Pont. de polit. in thes. antiq. Græc. t. 6, p. 2830.
3) Herodot. l. 1, c. 105.
4) Pausan. l. 3, c. 23, p. 269.
5) Hesiod. théog. v. 193.

Chap. 41.

le port est assez grand pour contenir beaucoup de vaisseaux (1) ; elle est située auprès d'un cap de même nom (2), surmonté d'un temple, comme le sont les principaux promontoires de la Grèce. Ces objets de vénération attirent les vœux & les offrandes des matelots. Celui de Ténare, dédié à Neptune, est entouré d'un bois sacré qui sert d'asyle aux coupables (3) ; la statue du Dieu est à l'entrée (4) ; au fond s'ouvre une caverne immense, & très renommée parmi les Grecs.

On presume qu'elle fut d'abord le repaire d'un serpent énorme, qu'Hercule fit tomber sous ces coups, & que l'on avoit confondu avec le chien de Pluton, parce que ses blessures étoient mortelles (5). Cette idée se joignit à celle où l'on étoit déja, que l'antre conduisoit aux royaumes sombres, par des souterrains dont il nous fut impossible, en le visitant, d'appercevoir les avenues (6).

Vous voyez, disoit le prêtre, une des bouches de l'enfer (7). Il en existe de

1) Thucyd. l. 7, c. 19.
2) Steph. in Ταίν. Schol. Apollon. argon. lib. 1, v. 102.
3) Thucyd. l. 1, c. 128 & 133.
4) Pausan. l. 3, c. 25, p. 275.
5) Hecat. Miles. ap. Pausan. ib.
6) Pausan. ib.
7) Pind. pyth. 4, v. 79. Schol. ibid. Eustath. in iliad, t. 1, p. 286 & 287. Mela, l. 2, c. 3.

semblables en différens endroits; comme dans la ville d'Hermione en Argolide (1), d'Héraclée au Pont (2), d'Aornus en Thesprotie (3), de Cumes auprès de Naples (4); mais malgré les prétentions de ces peuples, nous soutenons que c'est par cet antre sombre qu' Hercule remmena le Cerbère (5), & Orphée son épouse (6). Chap. 41.

Ces traditions doivent moins vous intéresser, qu'un usage dont je vais parler. A cette caverne est attaché un privilége, dont jouïssent plusieurs autres villes (7); nos devins y viennent évoquer les ombres tranquilles des morts, ou repousser au fond des enfers celles qui troublent le repos de vivans.

Des cérémonies saintes opèrent ces effets merveilleux; on emploie d'abord les sacrifices, les libations, les prières, les formules mystérieuses: il faut ensuite passer la nuit dans le temple, & l'om-

1) Strab. l. 8, p. 373.
2) Xenoph. de exped. Cyr. l. 6, p. 375. Diod. Sic. l. 14, p. 261. Plin. l. 27, c. 2, p. 419.
3) Herodot. l. 5, c. 92. Pausan. l. 9, c. 30, pag. 769. Hesych. in Θεοί Μολοτ.
4) Scymn. Chii orb. descript. v. 248, ap. geogr. min. t. 1.
5) Euripid. in Herc. fur. v. 23. Strab. l. 8, pag. 363. Pausan. l. 3, p. 275. Apollod. l. 2, pag. 131. Schol. Homer. in iliad. l. 8, v. 368.
6) Orph. argon. v. 41. Virg. georg. l. 4, v. 467.
7) Pausan. l. 3, cap. 17, p. 252.

bre, à ce qu'on dit, ne manque jamais d'apparoître en songe (1).

Chap. 41.

On s'empresse sur-tout de fléchir les ames que le fer ou le poison a séparées de leur corps. C'est ainsi que Callondas vint autrefois par ordre de la Pythie appaiser les mânes irritées du poète Archiloque, à qui il avoit arraché la vie (2). Je vous citerai un fait plus récent : Pausanias, qui commandoit l'armée des Grecs à Platée, avoit, par une fatale méprise, plongé le poignard dans le sein de Cléonice dont il étoit amoureux ; ce souvenir le déchiroit sans cesse ; il la voyoit dans ses songes, lui adressant toutes les nuits ces terribles paroles : *Le supplice t'attend* (3). Il se rendit à l'Héraclée du Pont ; les devins le conduisirent à l'antre où ils appellent les ombres ; celle de Cléonice s'offrit à ses regards, & lui prédit qu'il trouveroit à Lacédémone la fin de ses tourmens ; il y alla aussitôt, & ayant été jugé coupable, il se réfugia dans une petite maison, où tous les moyens de subsister lui furent refusés. Le bruit ayant ensuite couru qu'on entendoit son ombre gémir

1) Plut. de consol. t. 2, p. 109.

2) Plut. de serâ num. vind. t. 2, p. 560. Œnom. ap. Euseb. præp. evang. l. 5, p. 228. Suid. in Ἀρχιλ.

3) Plut. ib. t. 2, p. 555, & in Cim. t. 1, pag. 482.

dans les lieux saints, on appela les devins de Thessalie, qui l'appaisèrent par les cérémonies usitées en pareilles occasions (1). Je raconte ces prodiges, ajouta le prêtre; je ne les garantis pas. Peut-être que ne pouvant inspirer trop d'horreur contre l'homicide, on a sagement fait de regarder le trouble que le crime traîne à sa suite, comme le mugissement des ombres qui poursuivent les coupables.

Chap. 41.

Je ne sais pas, dit alors Philotas, jusqu'à quel point on doit éclairer le peuple; mais il faut du moins le prémunir contre l'excès de l'erreur. Les Thessaliens firent dans le siècle dernier une triste expérience de cette vérité. Leur armée étoit en présence de celle des Phocéens qui, pendant une nuit assez claire, détachèrent contre le camp ennemi six cents hommes enduits de plâtre: quelque grossière que fût la ruse, les Thessaliens, accoutumés dès l'enfance au récit des apparitions de phantômes, prirent ces soldats pour des génies célestes, accourus au secours des Phocéens; ils ne firent qu'une foible resistance, & se laissèrent égorger comme des victimes (2).

1) Id. ib. t. 2, pag. 560. Id. ap. schol. Eurip. in Alcest. v. 1128. Bayle, rép. aux quest. tom. 1. p. 345.

2) Herodot. l. 8, c. 27. Pausan. l. 10, c. 1, pag. 801. Polyæn. strateg. l. 6, c. 18.

Chap. 41. Una semblable illusion, répondit le prêtre, produisit autrefois le même effet dans notre armée. Elle étoit en Messénie, & crut voir Castor & Pollux embellir de leur présence la fête qu'elle célébroit en leur honneur. Deux Messéniens, brillans de jeunesse & de beauté, parurent à la tête du camp, montés sur deux superbes chevaux, la lance en arrêt, une tunique blanche, un manteau de pourpre, un bonnet pointu & surmonté d'une étoile, tels enfin qu'on représente les deux héros, objets de notre culte. Ils entrent, & tombant sur les soldats prosternés à leurs pieds, ils en font un carnage horrible, & se retirent tranquillement (1). Les dieux irrités de cette perfidie, firent bientôt éclater leur colère sur les Messéniens.

Que parlez-vous de perfidie, lui dis-je, vous hommes injustes & noircis de tous les forfaits de l'ambition? On m'avoit donné une haute idée de vos lois; mais vos guerres en Messénie, ont imprimé une tache ineffaçable sur votre nation. Vous en a-t-on fait un récit fidèle, répondit-il? Ce seroit la première fois que les vaincus auroient rendu justice aux vainqueurs. Ecoutez-moi un instant:

Quand les descendans d'Hercule revinrent au Péloponèse, Cresphonte obtint

(1) Pausan. l. 4, c. 27, p. 344.

par surprise le trône de Messénie (1); il fut assassiné quelque temps après, & ses enfans réfugiés à Lacédémone nous cédèrent les droits qu'ils avoient à l'héritage de leur père. Quoique cette cession fût légitimée par la réponse de l'oracle de Delphes (2), nous négligeâmes pendant long-temps de la faire valoir.

Sous le règne de Téléclus, nous envoyâmes, suivant l'usage, un chœur de filles sous la conduite de ce prince, présenter des offrandes au temple de Diane Limnatide, situé sur les confins de la Messénie & de la Laconie. Elles furent deshonorées par de jeunes Messéniens, & se donnèrent la mort, pour ne pas survivre à leur honte : le roi lui-même périt en prenant leur défense (3). Les Messéniens, pour justifier un si lâche forfait, eurent recours à des suppositions absurdes; & Lacédémone dévora cet affront, plutôt que de rompre la paix. De nouvelles insultes ayant épuisé sa patience (4), elle rappela ses anciens droits, & commença les hostilités. Ce fut moins une guerre d'ambition que de vengeance. Jugez-en vous-même par le serment qui engagea les jeunes Spartia-

1) Pausan. l. 4, c. 3 & 4.
2) Isocr. in Archid. t. 2, p. 20.
3) Strab. l. 8, p. 362. Pausan. ib. cap. 4, pag. 288.
4) Id. ib. c. 4 & 5.

Chap. 41. tes à ne pas revenir chez eux avant que d'avoir soumis la Messénie, & par le zèle avec lequel les vieillards poussèrent cette entreprise (1).

Après la première guerre, les lois de la Grèce nous autorisoient à mettre les vaincus au nombre de nos esclaves; on se contenta de leur imposer un tribut. Les révoltes fréquentes qu'ils exerçoient dans la province, nous forcèrent après la seconde guerre, à leur donner des fers; après la troisième, à les éloigner de notre voisinage. Notre conduite parut si conforme au droit public des nations, que dans les traités antérieurs à la bataille de Leuctres, jamais les Grecs ni les Perses ne nous proposèrent de rendre la liberté à la Messénie (2). Au reste je ne suis qu'un ministre de paix: si ma patrie est forcée de prendre les armes, je la plains; si elle fait des injustices, je la condamne. Quand la guerre commence, je frémis des cruautés que vont exercer mes semblables, & je demande pourquoi ils sont cruels. Mais c'est le secret des dieux; il faut les adorer & se taire.

Nous quittâmes Ténare, après avoir parcouru aux environs, des carrières d'où l'on tire une pierre noire, aussi précieu-

1) Pausan. lib. 4, cap. 4 & 5. Justin. lib. 3, capit. 4.

2) Isocr. in Archid. t. 2, p. 24.

se que le marbre (1). Nous nous rendîmes à Gythium, ville entourée de murs & très forte, port excellent où se tiennent les flottes de Lacédémone, où se trouve réuni tout ce qui est nécessaire à leur entretien (2). Il est éloigné de la ville de 30 stades (3).

L'histoire des Lacédémoniens a répandu un si grand éclat sur le petit canton qu'ils habitent, que nous visitions les moindres bourgs & les plus petites villes, soit aux environs du golphe de Laconie, soit dans l'intérieur des terres. On nous montroit par-tout des temples, des satues, des colonnes, & d'autres monumens, la plupart d'un travail grossier, quelques-uns d'une antiquité respectable (4). Dans le gymnase d'Asopus, des ossemens humains d'une grandeur prodigieuse fixèrent notre attention (5).

Revenus sur les bords de l'Eurotas, nous le remontâmes à travers une vallée qu'il arrose (6), ensuite au milieu de la plaine qui s'étend jusqu'à Lacédémone : il couloit à notre droite ; à gau-

1) Plin. l. 36, c. 18, t. 2, p. 748 ; c. 22, p. 752. Strab. l. 8, p. 367.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 609. Liv. lib. 34, c. 29.
3) Polyb. l. 5, p. 367.
4) Pausan. l. 3, c. 22, p. 265.
5) Id. ib. p. 267.
6) Strab. l. 8, p. 343. Liv. ib. c. 28.

Chap. 41.

che s'élevoit le mont Taygète, au pied duquel la nature a creusé, dans le roc, quantité de grandes cavernes (1).

A Brysées, nous trouvâmes un temple de Bacchus, dont l'entrée est interdite aux hommes, où les femmes seules ont le droit de sacrifier, & de pratiquer des cérémonies qu'il ne leur est pas permis de révéler (2). Nous avions vu auparavant une ville de Laconie, où les femmes sont exclues des sacrifices que l'on offre au dieu Mars (3). De Brisées on nous montroit sur le sommet de la montagne voisine, un lieu nommé le Talet, où, entre autres animaux, on immole des chevaux au soleil (4). Plus loin, les habitans d'un petit bourg se glorifient d'avoir inventé les meules à moudre les grains (5).

Bientôt s'offrit à nos yeux la ville d'Amyclæ, située sur la rive droite de l'Eurotas, éloignée de Lacédémone d'environ 20 stades (6). Nous vîmes en arrivant, sur une colonne, la statue d'un athlète, qui expira un moment après avoir reçu aux jeux olympiques la couronne destinée aux vainqueurs; tout au-

1) Guill. Lacéd. anc. t. 1, p. 75.
2) Pausan. l. 3, c. 20, p. 261.
3) Id. ib. c. 22, p. 267.
4) Id. ib. c. 20, p. 261.
5) Id. ib. p. 260.
6) Polyb. l. 5, p. 367.

tour sont plusieurs trépieds, consacrés par les Lacédémoniens à différentes divinités, pour leurs victoires sur les Athéniens & sur les Messéniens (1). Chap. 41.

Nous étions impatiens de nous rendre au temple d'Apollon, un des plus fameux de la Grèce. La statue du dieu, haute d'environ 30 coudées (2) (*), est d'un travail grossier, & se ressent du goût des Egyptiens: on la prendroit pour une colonne de bronze à laquelle on auroit attaché une tête couverte d'un casque, deux mains armées d'un arc & d'une lance, deux pieds dont il ne paroît que l'extrémité. Ce monument remonte à une haute antiquité; il fut dans la suite placé par un artiste nommé Bathyclès, sur une base en forme d'autel, au milieu d'un trône qui est soutenu par les Heures & les Grâces. Le même artiste a décoré les faces de la base & toutes les parties du trône, de bas-reliefs qui représentent tant de sujets différens & un si grand nombre de figures, qu'on ne pourroit les décrire sans causer un mortel ennui.

Le temple est desservi par des prêtresses, dont la principale prend le titre de mère. Après sa mort, on inscrit sur le marbre son nom & les années de son sa-

1) Pausan. l. 3, c. 18, p. 254.
2) Id. ib. c. 19, p. 257.
*) Environ 42 & demi de nos pieds.

Chap. 41.

cerdoce. On nous montra les tables qui contiennent la suite de ces époques précieuses à la chronologie, & nous y lûmes le nom de Laodamée, fille d'Amyclas, qui régnoit dans ce pays il y a plus de mille ans (1). D'autres inscriptions, déposées en ces lieux pour les rendre plus vénérables, renferment des traités entre les nation (2); plusieurs décrets des Lacédémoniens, relatifs, soit à des cérémonies religieuses, soit à des expéditions militaires; des vœux adressés au Dieu de la part des souverains ou des particuliers (3).

Non loin du temple d'Apollon, il en existe un second, qui, dans œuvre, n'a qu'environ 17 pieds de long sur 10 & demi de large (4). Cinq pierres brutes & de couleur noire, épaisses de cinq pieds, forment les quatre murs & la couverture, au dessus de laquelle deux autres pierres sont posées en retraite. L'édifice porte sur trois marches, chacune d'une seule pierre. Sur la porte sont gravés en caractères très anciens, ces mots: EUROTAS, ROI DES ICTEUCRATES, A ONGA. Ce prince vivoit environ trois

1) Mém. de l'acad. des bell. lettr, t. 23, p. 406.
2) Thucyd. l. 5, c. 18 & 23.
3) Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 15, p. 395; t. 16, hist. p. 101. Inscript. Fourmont, in bibl. reg.
4) Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 15, p. 402.

siècles avant la guerre de Troie. Le nom d'Ictеucrates désigne les anciens habitans de la Laconie (1); & celui d'Onga, une divinité de Phénicie ou d'Egypte, la même, à ce qu'on pense, que la Minerve de Grecs (2).

Chap. 41.

Cet édifice que nous nous sommes rappelé plus d' une fois dans notre voyage d'Egypte, est antérieur de plusieur siècles aux plus anciens de la Grèce. Après avoir admiré sa simplicité, sa solidité, nous tombâmes dans une espèce de recueillement dont nous cherchions ensuite à pénétrer la cause. Ce n'est ici qu'un intérêt de surprise, disoit Philotas; nous envisageons la somme des siècles écoulés depuis la fondation de ce temple, avec le même étonnement que, parvenus au pied d'une montagne, nous avons souvent mesuré des yeux sa hauteur imposante: l'étendue de la durée produit le même effet que celle de l'espace. Cependant, répondis-je, l'une laisse dans nos ames une impression de tristesse, que nous n'avons jamais éprouvée à l'aspect de l'autre: c'est qu'en effet nous sommes plus attachés à la durée qu'à la grandeur. Or, toutes ces

1) Hesych. in 'Ιϑευκϱ.
2) Steph. in 'Ογχ. Hesych. in 'Ογγα. Æschyl. in sept. contra Theb. v. 170. Schol. ibid. & in v. 493. Seld. de diis Syr. synt. 2, capit. 4. Boch. geogr. sacr. part. 2, l. 2, c. 12, p. 745.

Chap. 41. ruines antiques sont les trophées du temps destructeur, & ramènent malgrè nous notre attention sur l'instabilité des choses humaines. Ici, par exemple, l'inscription nous a présenté le nom d'un peuple, dont vous & moi n'avions aucune notion: il a disparu, & ce petit temple est le seul témoin de son existence, l'unique débris de son naufrage.

Des prairies riantes (1), des arbres superbes, embellissent les environs d'Amyclæ. Les fruits y sont excellens (2). C'est un séjour agréable, assez peuplé, & toujours plein d'étrangers (3) attirés par la beauté des fètes, ou par des motifs de religion. Nous le quittâmes pour nous rendre à Lacédémone.

Nous logeâmes chez Damonax, à qui Xénophon nous avoit recommandés. Philotas trouva chez lui des lettres qui le forcèrent de partir le lendemain pour Athènes. Je ne parlerai de Lacédémone, qu'après avoir donné une idée générale de la province.

Elle est bornée à l'est & au sud par la mer, à l'ouest & au nord, par de hautes montagnes, ou par des collines qui en descendent & qui forment entre elles des vallées agréables. On nomme Taygète les montagnes de l'ouest. De

1) Stat. theb. l. 9, v. 769. Liv. l. 34, c. 28.
2) Polyb. l. 5, p. 367.
3) Inscript. Fourmont, in bibl. reg.

quelques-uns de leurs sommets élevés au dessus des nues (1), l'œil peut s'étendre sur tout le Péloponèse (2). Leurs flancs, presque entièrement couverts de bois, servent d'asyles à quantité de chèvres, d'ours, de sangliers & de cerfs (3). Chap. 41.

La nature qui s'est fait un plaisir d'y multiplier ces espèces, semble y avoir ménagé, pour les détruire, des races de chiens, recherchés de tous les peuples (4), préférable sur-tout pour la chasse du sanglier (5): ils sont agiles, vifs, impétueux (6), doués d'un sentiment exquis (7). Les lices possèdent ces avantages au plus haut degré (8); elles en ont un autre: leur vie pour l'ordinaire se prolonge jusqu'à la douzième année à-peu-près, celle des mâles passe rarement la dixième (9). Pour en tirer une race plus ardente & plus courageuse, on

1) Stat. theb. l. 2, v. 35.
2) Schol. Pind. in nem. 10, v. 114.
3) Pausan. l. 3, c. 20, p. 261.
4) Theophr. charact. c. 5. Eustath. in odyss. pag. 1822. Meurs. miscell. Lacon. l. 3, c. 1.
5) Xenoph. de venat. p. 991.
6) Callim. hymn. in Dian. v. 94. Senec. trag. in Hippol. v. 35. Virg. georg. l. 3, v. 405.
7) Plat. in Parmen. t. 3, p. 128. Aristot. de gener. animal. l. 5, t. 1, c. 2, p. 1139. Sophocl. in Ajac. v. 8.
8) Aristot. hist. animal. l. 9, c. 1, t. 1, p. 922.
9) Id. ib. l. 6, c. 20, p. 878. Plin. l. 10, c. 63, t. 1, p. 578.

Chap. 41. les accouple avec des chiens Molosses (1). On prétend que d'elles-mêmes, elles s'unissent quelquefois avec les renards (2), & que de ce commerce provient une espèce de chiens foibles, difformes, au poil ras, au nez pointu, inférieurs en qualités aux autres (3).

Parmi les chiens de Laconie, les noirs tachetés de blanc, se distinguent par leur beauté (4); les fauves (5), par leur intelligence; les castorides & les ménélaïdes, par les noms de Castor & de Ménélas qui propagèrent leur espèce (6): car la chasse fit l'amusement des anciens héros, après qu'elle eut cessé d'être pour eux une nécessité. Il fallut d'abord se défendre contre des animaux redoutables: bientôt on les cantonna dans les régions sauvages. Quand on les eut mis hors d'état de nuire, plutôt que de languir dans l'oisiveté, on se fit de nouveaux ennemis, pour avoir le plaisir de les combattre; on versa le sang de l'innocente colombe, & il fut reconnu que la chasse étoit l'image de la guerre.

1) Aristot. ib. l. 9, c. 1, p. 922.
2) Id. ib. l. 8, c. 28, p. 920. Hesych. in Κυναλώπ. Poll. l. 5, c. 5, §. 39.
3) Xenoph. de venat. p. 976. Themist. orat. 21, p. 248.
4) Guill. Lacéd. anc. t. 1, p. 199.
5) Horat. epod. od. 6, v. 5.
6) Poll. l. 5, c. 5, §. 38.

Du côté de la terre la Laconie est d'un difficile accès (1); l'on n'y pénètre que par des collines escarpées, & des défilés faciles à garder (2). A Lacédémone, la plaine s'élargit (3); & en avançant vers le midi, on trouve des cantons fertiles (4), quoiqu'en certains endroits, par l'inégalité du terrain, la culture exige de grands travaux (5). Dans la plaine (6) sont éparses des colines assez élevées, faites de mains d'hommes, plus fréquentes en ce pays que dans les provinces voisines, & construites, avant la naissance des arts, pour servir de tombeau aux principaux chefs de nation (*). Suivant les apparences, de pareilles masses de terre, destinées au même objet, furent ensuite remplacées en Egypte par les pyramides; & c'est ainsi que partout & de tout temps, l'orgueil de l'homme s'est de lui-même associé au néant.

Chap. 41.

Quant aux productions de la Laconie, nous observerons qu'on y trouve quanti-

1) Eurip. ap. Strab. l. 8, pag. 366. Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 607.
2) Xenoph. ib. Polyb. l. 2, p. 150. Liv. l. 34, c. 28; l. 35, c. 27.
3) Le Roi, ruines de la Gréce, t. 2, p. 31.
4) Herodot. l. 1, c. 66. Plat. in Alcib. 1, tom. 2, p. 122. Polyb. l. 5, p. 367.
5) Eurip. ap. Strab. l. 8, p. 366.
6) Athen. l. 14, c. 5, p. 625.
*) On trouve de pareils tertres dans plusieurs des pays habités par les anciens Germains.

Chap. 41. té de plantes dont la médecine fait usage (1); qu'on y recueille un blé leger & peu nourrissant (2); qu'on y doit fréquemment arroser les figuiers, sans craindre de nuire à la bonté du fruit (3); que les figues y mûrissent plus tôt qu'ailleurs (4): enfin que sur toutes les côtes de la Lacoine, ainsi que sur celles de Cythère, ils se fait une pêche abondante de ces coquillages d'où l'on tire une teinture de pourpre fort estimée (5) & approchante du couleur de rose (6).

La Laconie est sujette aux tremblemens de terre (7). On prétend qu'elle contenoit autrefois 100 villes (8), mais c'étoit dans un temps où le plus petit bourg se paroît de ce titre; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle est fort peuplée (9). L'Eurotas la parcourt dans toute son étendue, & reçoit les ruisseaux ou plutôt les torrens qui descendent des montagnes voisines. Pendant une grande

1) Theophr. hist. plant. l. 4, c. 6, p. 367.
2) Id. ib. l. 8, c. 4, p. 932.
3) Id. ib. l. 2. c. 8, p. 92.
4) Id. de caus. plant. ap. Athen. lib. 3, pag. 77. Plin. l. 16, c. 26, t. 2, p. 20.
5) Aristot. ap. Steph. in Κύθηρ. Pausan. l. 3, cap. 21, p. 264. Plin. l. 4, c. 12, t. 1, p. 208.
6) Plin. l. 21, c. 8.
7) Strab. l. 8, p. 367, Eustath. in Iliad. l. 2, pag. 294.
8) Strab. ibi p. 362. Eustath. in Dionys. v. 419.
9) Herodot. l. 1, c. 66. Polyb. l. 2, p. 125.

partie de l'année, on ne sauroit le passer à gué (1) : il coule toujours dans un lit étroit ; & dans son élévation même, son mérite est d'avoir plus de profondeur que de superficie. Chap. 41.

En certains temps il est couvert de cygnes d'une blancheur éblouissante (2), presque par-tout de roseaux très recherchés, parce qu'ils sont droit, élevés, & variés dans leurs couleurs (3). Outres les autres usages auxquels on applique cet arbrisseau, les Lacédémoniens en font des nattes, & s'en couronnent dans quelques-unes de leurs fêtes (4). Je me souviens à cette occasion, qu'un Athéniens déclamant un jour contre la vanité des hommes, me disoit : Il n'a fallu que de foibles roseaux pour les soumettre, les éclairer & les adoucir. Je le priai de s'expliquer ; il ajouta. C'est avec cette frêle matière qu'on a fait des flèches, des plumes à écrire, & des instrumens de musique (5) (*).

A la droite de l'Eurotas, à une peti- Lacédémone.

1) Polyb. l. 5, p. 369.
2) Stat. sylv. l. 1, v. 143. Guill. Lacéd. anc. t. 1, p. 97.
3) Euripid. in Hel. v. 355 & 500. Theogn. sent. v. 783. Theophr. hist. plant. l. 4, c. 12, pag. 470.
4) Sosib. ap. Athen. l. 15, p. 674.
5) Plin. l. 16, c. 36, t. 2, p. 27.
*) Les flûtes étoient communément de roseaux.

Chap. 41.

te distance du rivage (1), est la ville de Lacédémone, autrement nommée Sparte. Elle n'est point entourée de murs (2), & n'a pour défense que la valeur de ses habitans (3), & quelques éminences que l'on garnit de troupes, en cas d'attaque (4). La plus haute de ces éminences tient lieu de citadelle; elle se termine par un grand plateau sur lequel s'élèvent plusieurs édifices sacrés (5).

Autour de cette colline, sont rangées cinq bourgades, séparées l'une de l'autre par des intervalles plus ou moins grands, & occupés chacune par une des cinq tribus des Spartiates (*). Telle est la ville de Lacédémone, dont les quartiers ne sont pas joints, comme ceux d'Athènes (6). Autrefois les villes du Péloponèse n'étoient de même composées que de hameaux, qu'on a depuis rapprochés en les renfermant dans une enceinte commune (7) (**).

La grande place, à laquelle aboutis-

1) Polyb. l. 5, p. 369.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 608. Id. in Ages. p. 662. Nep. in Ages. c. 6. Liv. l. 39, c. 37.
3) Justin. l. 14, c. 5.
4) Plut. in Ages. t. 1, p. 613. Liv. l. 34, c. 38.
5) Pausan. l. 3, c. 17, p. 250.
*) Voyez la note à la fin du volume.
6) Thucyd. l. 1, c. 10.
7) Id. ib. Strab. l. 8, p. 337. Diod. Sic. lib. 11, p. 40.
**) Voyez le plan de Lacédémone, & la note à la fin du volume.

sent plusieurs rues, est ornée de temples & de statues : on y distingue de plus les maisons où s'assemblent séparément le Sénat, les Ephores, d'autres corps de magistrats (1) ; & un portique que les Lacédémoniens élevèrent après la bataille de Platée, aux dépens des vaincus, dont ils avoient partagé les dépouilles ; le toît est soutenu, non par des colonnes, mais par de grandes statues qui représentent des Perses revêtus de robes traînantes (2). Le reste de la ville offre aussi quantité de monumens en l'honneur des dieux & des anciens héros. Chap. 41.

Sur la plus haute des collines, on voit un temple de Minerve qui jouït du droit d'asyle, ainsi que le bois qui l'entoure, & une petite maison qui lui appartient, dans laquelle on laissa mourir de faim le roi Pausanias (3). Ce fut un crime aux yeux de la Déesse ; & pour l'appaiser, l'oracle ordonna aux Lacédémoniens d'ériger à ce prince deux statues qu'on remarque encore auprès de l'autel (4). Le temple est construit en airain (5), comme l'étoit autrefois celui de Delphes (6). Dans son intérieur sont

1) Pausan. lib. 3, c. 11, p. 231.
2) Vitruv. l. 1, c. 1.
3) Thucyd. l. 1, c. 134.
4) Pausan. ib. c. 17, p. 253.
5) Thucyd. ib. Liv. l. 35, c. 36. Suid. in Καλκ.
6) Pausan. l. 10, c. 5, p. 810.

Chap. 41.

gravés en bas-relief les travaux d'Hercule, les explojts des Tyndarides, & divers groupes de figures (1). A droite de cet édifice, on trouve une statue de Jupiter, la plus ancienne peut-être de toutes celles qui existent en bronze; elle est d'un temps qui concourt avec le rétablissement des jeux olympiques, & ce n'est qu'un assemblage de pièces de rapport qu'on a jointes avec des clous (2).

Les tombeaux des deux familles qui règnent à Lacédémone, sont dans deux quartiers différens (3). Par-tout on trouve des monumens héroiques, c'est le nom qu'on donne à des édifices & des bouquets de bois dédiés aux anciens héros (4). Là se renouvelle avec des rites saints, la mémoire d'Hercule, de Tyndare, de Castor, de Pollux, de Ménélas, de quantité d'autres plus ou moins connus dans l'histoire, plus ou moins dignes de l'être. La reconnoissance des peuples, plus souvent les réponses des oracles, leur valurent autrefois ces distinctions; les plus nobles motifs se reunirent pour consacrer un temple à Lycurgue (5).

De

1) Pausan. l. 3, c. 17, p. 250.
2) Id. ib. p. 251.
3) Id. ib. c. 12, p. 237; c. 14, p. 240.
4) Id. ib. p. 230. &c.
5) Herodot. l. 1, c. 66. Pausan. ib. c. 16, p. 248. Plut. in Lyc. t. 1, p. 59.

De pareils hoinneurs furent plus rarement décernés dans la suite. J'ai vu des colonnes & des statues élevées pour des Spartiates couronnés aux jeux olympiques (1), jamais pour les vainqueurs des ennemis de la patrie. Il faut des statues à des lutteurs, l'estime publique à des soldats. De tous ceux qui, dans le siècle dernier, se signalèrent contre les Perses ou contre les Athéniens, quatre ou cinq reçurent en particulier, dans la ville, des honneurs funèbres; il est même probable qu'on ne les acorda qu'avec peine. En effet, ce ne fut que 40 ans après la mort de Léonidas, que ses ossemens, ayant été trasportés à Lacédémone, furent déposés dans un tombeau placé auprès du théâtre. Ce fut alors aussi qu'on inscrivit pour la première fois sur une colonne, le nom des 300 Spartiates qui avoient péri avec ce grand homme (2).

La plupart des monumens que je viens d'indiquer, inspirent d'autant plus de vénération, qu'ils n'étalent point de faste, & sont presque tous d'un travail grossier. Ailleurs, je surprenois souvent mon admiration uniquement arrêtée sur l'artiste; à Lacédémone, elle se portoit toute entière sur le héros; une pierre

1) Pausan. l. 3, c. 13, p. 240; c. 14, p. 241; c. 18, p. 254.
2) Id. ib. c. 14, p. 240.

Chap. 41.

brute suffisoit pour le rappeler à mon souvenir ; mais ce souvenir étoit accompagné de l'image brillante de ses vertus ou de ses victoires.

Les maisons sont petites & sans ornemens. On a construit des salles & des portiques, où les Lacédémoniens viennent traiter de leurs affaires, ou converser ensemble (1). A la partie méridionale de la ville, est l'Hippodrome pour les courses à pied & à cheval (2). De là, on entre dans le Plataniste, lieu d'exercices pour la jeunesse, ombragé par de beaux platanes, situé sur les bords de l'Eurotas & d'une petite rivière, qui l'enferment par un canal de communication. Deux ponts y conduisent; à l'entrée de l'un est la statue d'Hercule, ou de la force qui dompte tout; à l'entrée de l'autre, l'image de Lycurgue, ou de la loi qui règle tout (3).

D'après cette légère exquisse, on doit juger de l'extrême suprise qu'éprouveroit un amateur des arts, qui, attiré à Lacédémone par la haute réputation de ses habitans, n'y trouveroit, au lieu d'une ville magnifique, que quelques pauvres hameaux; au lieu de belles mai-

1) Pausan. l. 3, c. 14 & 15.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 6. p. 608. Liv. l. 34, c. 27.
3) Pausan, c. 14, p. 242. Lucian. de gymnas. t. 2, p. 919.

sons, que des chaumières obscures; au lieu de guerriers impétueux & turbulens, que des hommes tranquilles & couverts, pour l'ordinaire, d'une cape grossière. Mais combien augmenteroit sa surprise, lorsque Sparte, mieux connue, offriroit à son admiration un des plus grands hommes du monde, un des plus beaux ouvrages de l'homme, Lycurgue & son institution! Chap. 41.

FIN DU CHAP. QUARANTE-UNIEME.

CHAPITRE XLII.

Des habitans de la Laconie.

Chap. 42. Les descendans d'Hercule, soutenus d'un corps de Doriens, s'étant emparés de la Laconie, vécurent sans distiction avec les anciens habitans de la contrée. Peu de temps après, ils leur imposèrent un tribut, & les dépouillèrent d'une partie de leurs droits. Les villes qui consentirent à cet arrangement, conservèrent leur liberté : celle d'Hélos résista, & bientôt forcée de céder, elle vit ses habitans presque réduits à la condition des esclaves (1).

Ceux de Sparte se divisèrent à leur tour ; & les plus puissans reléguèrent les plus foibles à la campagne, ou dans les villes voisines (2). On distingue encora aujourd'hui les Lacédémoniens de le capitale d'avec ceux de la province, les uns & les autres d'avec cette prodigieuse quantité d'esclaves dispersés dans le pays.

1) Strab. l. 8, p. 365. Plut. in Lyc. t. 1, p. 40.
2) Isocr. panathen. t. 2, p. 274.

Les primiers, que nous nommons souvent Spartiates, forment ce corps de guerriers d'ou dépend la destinée de la Laconie. Leur nombre, à ce qu'on dit, montoit anciennement à 10000 (1); du temps de l'expédition de Xerxès, il étoit de 8000 (2): les dernières guerres l'ont tellement réduit, qu'on trouve maintenant très peu d'anciennes familles à Sparte (3). J'ai vu quelquefois jusqu'à 4000 hommes dans la place publique, & j'y distinguois à piene 40 Spartiates, on comptant même les deux Rois, les Ephores & les Sénateurs (4). Chap. 42. Spartiates.

La plupart des familles nouvelles ont pour auteurs de Hilotes qui méritèrent d'abord la liberté, ensuite le titre de citoyen. On ne les appelle point Spartiates, mais suivant la différence des privilèges qu'ils ont obtenus, on leur donne divers noms, qui tous désignent leur premier état (5).

Trois grands hommes, Callicratidas, Gylippe & Lysander, nés dans cette classe (6), furent élevés avec les enfans des Spartiates, comme le sont tous ceux des

1) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 329.
2) Herodot. l. 7, c. 234.
3) Aristot. ib. Plut. in Agid. t. 1, p. 797.
4) Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 494.
5) Thucyd. l. 5, c. 34; l. 7, c. 58. Hesych. in Νεοδαμ. Poll. l. 3, c. 8, §. 83.
6) Ælian. var. hist. l. 12, c. 43.

Hilotes dont on a brisé les fers (1); mais ce ne fut que par des exploits signalés qu'ils obtinrent tous les droits des citoyens.

Chap. 42.

Ce titre s'accordoit rarement autrefois à ceux qui n'étoient pas nés d'un père & d'une mère Spartiates (2). Il est indispensable, pour exercer des magistratures, & commander les armées (3); mais il perd une partie de ses privilèges, s'il est terni par une action malhonnête. Le gouvernement veille en général à la conservation de ceux qui en sont revêtus, avec un soin particulier aux jours des Spartiates de naissance. On l'a vu, pour en retirer quelques-uns d'une île où la flotte d'Athènes les tenoit assiégés, demander à cette ville une paix humiliante, & lui sacrifier sa marine (4). On le voit encore tous les jours n'en exposer qu'un petit nombre aux coups de l'ennemi. En ces derniers temps, les rois Agésilas & Agésipolis n'en menoient quelquefois que 30 dans leurs expéditions (5).

Lacédémoniens.

Malgré la perte de leurs anciens pri-

1) Athen. l. 6, c. 20, p. 271. Meurs. miscell. Lacon. l. 2, c. 6. Crag. de rep. Laced. l. 1, c. 5.

2) Herodot. l. 9, c. 33. Dionys. Halic. antiq. roman. l. 2, c. 17, t. 1, p. 270.

3) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 230.

4) Thucyd. l. 4, c. 15 & 19.

5) Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 496, l. 5, p. 562.

vilèges, les villes de la Laconie sont censées former une confédération, dont l'objet est de réunir leurs forces en temps de guerre, de maintenir leurs droits en temps de paix. Quand il s'agit de l'intérêt de toute la nation, elles envoient leurs députés à l'assemblée générale, qui se tient toujours à *Sparte* (1). Là se règlent & les contributions qu'elles doivent payer, & le nombre des troupes qu'elles doivent fournir. Chap. 42.

Leurs habitans ne reçoivent pas la même éducation que ceux de la capitale: avec des mœurs plus agrestes (2), ils ont une valeur moins brillante. De là vient que la ville de Sparte a pris sur les autres le même ascendant que la ville d'Elis sur celles de l'Elide (3), la ville de Thèbes sur celles de la Béotie. Cette supériorité excite leur jalousie & leur haîne (4): dans une des expédition d'Epaminondas, plusieurs d'entre elles joignirent leurs soldats à ceux des Thébains (5).

Esclaves.

On trouve plus d'esclaves domestiques à Lacédémone, que dans aucune autre ville de la Grèce (6). Ils servent leurs

1) Xenoph. hist. Græc. L. 6, p. 579.
2) Liv. l. 34, c. 27.
3) Herodot. L. 4, c. 148. Thucyd. L. 5, c. 31.
4) Xenoph. ib. l. 3, p. 494.
5) Id. ib. L. 6, p. 607 & 609.
6) Thucyd. l. 8, c. 40.

Chap. 42. maîtres à table (1); les habillent & les déshabillent (2); exécutent leurs ordres, & entretiennent la propreté dans la maison : à l'armée, on en emploie un grand nombre au bagage (3). Comme les Lacédémoniennes ne doivent pas travailler, elles font filer la laine par des femmes attachées à leur service (4).

Hilotes. Les Hilotes ont reçu leur nom de la ville d'Hélos (5) : on ne doit pas les confondre, comme ont fait quelques auteurs (6), avec les esclaves proprement dits (7) ; ils tiennent plutôt le milieu entre les esclaves & les hommes libres (8).

Une casaque, un bonnet de peau, un traitement rigoureux, des décrets de mort quelquefois prononcés contre eux sur de légers soupçons, leur rappellent à tout moment leur état (9) : mais leur sort est adouci par des avantages réels. Semblables aux serfs de Thessalie (10), ils afferment les terres des Spartiates; & dans la

(1) Crit. ap. Athen. l. 11, c. 3, p. 463.
(2) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 633.
(3) Xenoph. ib. l. 6, p. 586.
(4) Id. de rep. Laced. p. 675.
(5) Hellan. ap. Harpocr. in Εἱλωτ. Pausan. lib. 3, c. 20, p. 261.
(6) Isocr. in Archid. t. 2, p. 23.
(7) Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122.
(8) Poll. l. 3, c. 8, §. 83.
(9) Myron. ap. Athen. l. 14, p. 657.
(10) Suid. & Harpocr. in Πενέςς.

vue de les attacher par l'appât du gain, on n'exige de leur part qu'une redevance fixée depuis long-temps, & nullement proportionnée au produit : il seroit honteux aux propriétaires d'en demander une plus considérable (1).

Quelques-uns exercent les arts mécaniques avec tant de succès, qu'on recherche par-tout les clés (2), les lits, les tables & les chaises qui se font à Lacédémone (3). Ils servent dans la marine en qualité de matelots (4) : dans les armées un soldat oplite ou pesamment armé est accompagné d'un ou de plusieurs Hilotes (5). A la bataille de Platée, chaque Spartiate en avoit sept auprès de lui (6).

Dans les dangers pressans, on réveille leur zèle par l'espérance de la liberté (7); des détachemens nombreux l'ont quelquefois obtenue pour prix de leurs belles actions (8). C'est de l'état seul qu'ils re-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. Id. apophth. tom. 2, p. 216. Id. instit. Lacon. p. 239. Myron. ib.
2) Aristoph. in Thesmoph. v. 430. Bisset. ib.
3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 45.
4) Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 615.
5) Thucyd. l. 4, c. 8.
6) Herodot. l. 9, c. 10 & 28. Plut. in Arist. tom. 1, p. 325. Id. de malign. Herodot. t. 2, p. 871.
7) Thucyd. l. 4, c. 26. Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 608.
8) Thucyd. l. 5, cap. 34. Diod. Sic. l. 12, pag. 124.

Chap. 42.

çoivent ce bienfait, parce qu'ils appartiennent encore plus à l'état qu'aux citoyens dont ils cultivent les terres; & c'est ce qui fait que ces derniers ne peuvent ni les affranchir, ni les vendre en des pays étrangers (1). Leur affranchissement est annoncé par une cérémonie publique: on les conduit d'un temple à l'autre, couronnés de fleurs, exposés à tous les regards (2); il leur est ensuite permis d'habiter où ils veulent (3). De nouveaux services les font monter au rang des citoyens.

Dès les commencemens, les serfs impatiens du joug, avoient souvent essayé de le briser; mais lorsque les Messéniens vaincus par les Spartiates, furent reduits à cet état humiliant (4), les révoltes devinrent plus fréquentes (5): à l'exception d'un petit nombre qui restoient fidèles (6), les autres, placés comme en embuscade au milieu de l'état, profitoient de ses malheurs pour s'emparer d'un pos-

1) Strab. lib. 8, pag. 365. Pausan. lib. 3, capit. 20.

2) Thucyd. lib. 4, cap. 80. Plut. in Lyc. tom. 1, p. 57.

3) Thucyd. l. 5, c. 34.

4) Pausan. l. 4, c. 8, p. 297; c. 23, p. 335. Ælien. var. hist. l. 6, c. 1.

5) Aristot. de rep. l. 2, c. 10, t. 2, p. 333. Xenoph. hist. Græc. l. 1, p. 435.

6) Hesych. in 'Αργεῖοι.

te important (1), ou se ranger du côté de l'ennemi. Le gouvernement cherchoit à les retenir dans le devoir par des récompenses, plus souvent par des rigueurs outrées; on dit même que dans une occasion, il en fit disparoître 2000 qui avoient montré trop de courage, & qu'on n'a jamais su de quelle manière ils avoient péri (2); on cite d'autres traits de barbarie (3) non moins exécrables (*), & qui ont donné lieu à ce proverbe: „ A „ Sparte, la liberté est sans bornes, ainsi „ que l'esclavage (4). ”

Chap. 42.

Je n'en ai pas été témoin; j'ai seulement vu les Spartiates & les Hilotes, pleins d'une défiance mutuelle, s'observer avec crainte; & les premiers employer, pour se faire obéir, des rigueurs que les circonstances semblent rendre nécessaires; car les Hilotes sont très difficiles à gouverner; leur nombre, leur valeur, & sur-tout leurs richesses, les remplissent de présomption & d'audace (5);

1) Thucyd. l. 1, c. 101. Aristot. ib. c. 9, tom. 2, p. 328. Plut. in Cim. t. 1, p. 489. Pausan. ib. c. 14, p. 339.
2) Thucyd. l. 4, c. 80. Diod. Sic. l. 12, p. 117. Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.
3) Myron. ap. Athen. l. 14, p. 657.
*) Voyez la note à la fin du volume.
4) Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.
5) Aristot. de rep. l. 2, c. 5, t. 2, p. 328.

Chap. 42. & de là vient que des auteurs éclairés se sont partagés sur cette espèce de servitude, que les uns condamnent, & que les autres approuvent (1).

(1) Plat. de leg. l. 6, t. 2, p. 776.

FIN DU CHAP. QUARANTE-DEUXIEME.

CHAPITRE XLIII.

Idées générales sur la législation de Lycurgue.

J'etois depuis quelques jours à Sparte. Personne ne s'étonnoit de m'y voir; la loi qui en rendoit autrefois l'accès difficile aux étrangers, n'étoit plus observée avec la même rigueur. Je fus introduit auprès des deux princes qui occupoient le trône; c'étoient Cléomène, petit-fils de ce roi Cléombrote qui périt à la bataille de Leuctres; & Archidamus, fils d'Agésilas. L'un & l'autre avoient de l'esprit; le premier aimoit la paix; le second ne respiroit que la guerre, & jouïssoit d'un grand crédit. Je connus cet Antalcidas, qui, environ trente ans auparavant, avoit ménagé un traité entre la Grèce & la Perse. Mais de tous les Spartiates, Damonax chez qui j'étois logé, me parut le plus communicatif & le plus éclairé. Il avoit fréquenté les nations étrangères, & n'en connoissoit pas moins la sienne.

Chap. 43.

Un jour que je l'accablois de questions, il me dit: Juger de nos lois par nos mœurs actuelles, c'est juger de la beauté d'un édifice par un amas de rui-

Chap. 43.

nes. Eh bien, répondis-je, plaçons-nous au temps où ces lois étoient en vigueur: croyez-vous qu'on en puisse saisir l'enchaînement & l'esprit? Croyez-vous qu'il soit facile de justifier les réglemens extraordinaires & bizarres qu'elles contiennent? Respectez, me dit-il, l'ouvrage d'un génie, dont les vues, toujours neuves & profondes, ne paroissent exagérées que parce que celles des autres législateurs sont timides ou bornées: ils se sont contentés d'assortir leurs lois aux caractères des peuples; Lycurgue, par les siennes, donna un nouveaux caractère à sa nation: ils se sont éloignés de la nature en croyant s'en approcher; plus il a paru s'en écarter, plus il s'est rencontré avec elle.

Un corps sain, une ame libre, voilà tout ce que la nature destine à l'homme solitaire pour le rendre heureux: voilà les avantages qui, suivant Lycurgue, doivent servir de fondement à notre bonheur. Vous concevez déja pourquoi il nous est défendu de marier nos filles dans un âge prématuré, pourquoi elles ne sont point élevées à l'ombre de leurs toits rustiques, mais sous les regards brûlans du soleil, dans la poussière du gymnase, dans les exercices de la lutte, de la course, du javelot & du disque (1): comme elles doivent donner

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 675 & 676. Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Id. in Num. p. 77.

dès citoyens robustes à l'état, il faut qu'elles se forment une constitution assez forte pour la communiquer à leurs enfans. Chap. 43.

Vous concevez encore pourquoi les enfans subissent un jugement solennel dès leur naissance, & sont condamnés à périr, lorsqu'ils paroissent mal conformés (1). Que feroient-ils pour l'état, que feroient-ils de la vie, s'ils n'avoient qu'une existence douloureuse ?

Depuis notre plus tendre enfance, une suite non interrompue de travaux & de combats, donne à nos corps l'agilité, la souplesse & la force. Un régime sévère prévient ou dissipe les maladies dont ils sont susceptibles. Ici les besoins factices sont ignorés, & les lois ont eu soin de pourvoir aux besoins réels. La faim, la soif, les souffrances, la mort, nous regardons tous ces objets de terreur avec une indifférence que la philosophie cherche vainement à imiter. Les sectes les plus austères n'ont pas traité la douleur avec plus de mépris que les enfans de Sparte.

Mais ces hommes auxquels Lycurgue veut restituer les biens de la nature, n'en jouïront peut-être pas long-temps : ils vont se rapprocher ; ils auront des passions, & l'édifice de leur bonheur

(1) Plut. in Lyc. p. 49.

s'écroulera dans un instant. C'est ici le
Chap. triomphe du génie : Lycurgue sait qu'une
43. passion violente tient les autres à ses ordres ; il nous donnera l'amour de la patrie (1) avec son énergie, sa plénitude, ses transports, son délire même. Cet amour sera si ardent & si impérieux, qu'en lui seul il réunira tous les intérêts & tous les mouvemens de notre cœur. Alors il ne restera plus dans l'état qu'une volonté, & par conséquent qu'un esprit: en effet, quand on n'a qu'un sentiment, on n'a qu'une idée.

Dans le reste de la Grèce (2), les enfans d'un homme libre sont confiés aux soins d'un homme qui ne l'est pas ; ou qui ne mérite pas de l'être : mais des esclaves & des mercenaires ne son pas faits pour élever des Spartiates ; c'est la patrie elle-même qui remplit cette fonction importante ; elle nous laisse pendant les premières années, entre les mains de nos parens : mais dès que nous sommes capables d'intelligence, elle fait valoir hautement les droits qu'elle a sur nous. Jusqu'à ce moment, son nom sacré n'avoit été prononcé en notre présence, qu'avec les plus fortes démonstrations d'amour & de respect ; mainte-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 55.
2) Xenoph. de rep. Laced. p. 676. Plut. in Lyc. p. 50.

nant ses regards nous cherchent & nous suivent par-tout. C'est de sa main que nous recevons la nourriture & les vêtemens ; c'est de sa part que les magistrats, les vieillards, tous les citoyens assistent à nos jeux, s'inquiètent de nos fautes, tâchent à demêler quelque germe de vertu dans nos paroles ou dans nos actions, nous apprennent enfin par leur tendre sollicitude, que l'état n'a rien de si précieux que nous, & qu'aujourd'hui ses enfans, nous devons être dans la suite sa consolation & sa gloire.

Comment des attentions qui tombent de si haut, ne feroient-elles pas sur nos ames des impressions fortes & durables? Comment ne pas adorer une constitution qui, attachant à nos intérêts la souveraine bonté jointe à la suprême puissance, nous donne de si bonne heure une si grande idée de nous-mêmes?

De ce vif intérêt que la patrie prend à nous, de ce tendre amour que nous commençons à prendre pour elle, résulte naturellement, de son côté une sévérité extrême, du notre une soumission aveugle. Lycurgue néanmoins, peu content de s'en rapporter à l'ordre naturel des choses, nous a fait une obligation de nos sentimens. Nulle part les lois ne sont si impérieuses & si bien observées, les magistrats moins indulgens & plus respectés. Cette heureuse har-

[redacted] monie, absolument nécessaire pour re-
Chap. tenir dans la dépendance, des hommes,
43. élevés dans le mépris de la mort, est le fruit de cette éducation qui n'est autre chose que l'apprentissage de l'obéissance, &, si j'ose le dire, que la tactique de toutes les vertus. C'est là qu'on apprend que hors de l'ordre, il n'y a ni courage, ni honneur, ni liberté, & qu'on ne peut se tenir dans l'ordre, si l'on ne s'est pas rendu maître de sa volonté. C'est là que les leçons, les exemples, les sacrifices pénibles, les pratiques minutieuses, tout concourt à nous procurer cet empire, aussi difficile à conserver qu'à obtenir.

Un des principaux magistrats nous tient continuellement assemblés sous ses yeux : s'il est forcé de s'absenter pour un moment, tout citoyen peut prendre sa place, & se mettre à notre tête (1); tant il est essentiel de frapper notre imagination par la crainte de l'autorité.

Les devoirs croissent avec les années; la nature des instructions se mesure aux progrès de la raison, & les passions naissantes sont ou comprimées par la multiplicité des exercices, ou habilement dirigées vers des objets utiles à l'état.

Dans le temps même où elles commencent à déployer leur fureur, nous

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 678.

ne paroissons en public qu'en silence, la pudeur sur le front, les yeux baissés, & les mains cachées sous le manteau (1), dans l'attitude & la gravité des prêtres Egyptiens, & comme des initiés qu'on destine au ministère de la vertu. CHAP. 45.

L'amour de la patrie doit introduire l'esprit d'union parmi les citoyens; le desir de lui plaire, l'esprit d'émulation. Ici, l'union ne sera point troublée par les orages qui la détruisent ailleurs; Lycurgue nous a garantis de presque toutes les sources de la jalousie, parce qu'il a rendu presque tout commun & égal entre les Spartiates.

Nous sommes tous les jours appelés à des repas publics, où règnent la décence & la frugalité. Par là sont bannis, des maisons des particuliers, le besoin, l'excès, & les vices qui naissent de l'un & de l'autre (2).

Il m'est permis, quand les circonstances l'exigent, d'user des esclaves, des voitures, des chevaux, & de tout ce qui appartient à un autre citoyen (3); & cette espèce de communauté de biens est si générale, qu'elle s'étend, en quelque façon, sur nos femmes & sur nos

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 679.
2) Id. ib. p. 680. Plut. in Lyc. t. 1, p. 46.
3) Xenoph. ib. p. 681. Aristot. de rep. l. 2, cap. 5, t. 2, p. 317.

enfans (1) : de là, si des nœuds infructueux unissent un vieillard à une jeune femme, l'obligation, prescrite au premier de choisir un jeune homme distingué par sa figure & par les qualités de l'esprit, de l'introduire dans son lit, & d'adopter les fruits de ce nouvel hymen (2); de là, si un célibataire veut se survivre en d'autres lui-même, la permission qu'on lui accorde d'emprunter la femme de son ami, & d'en avoir des enfans que le mari confond avec les siens, quoiqu'ils ne partagent pas sa succession (3). D'un autre côté, si mon fils osoit se plaindre à moi d'avoir été insulté par un particulier, je le jugerois coupable, parce qu'il auroit été puni; & je le châtierois de nouveau, parce qu'il se seroit révolté contre l'autorité paternelle partagée entre tous les citoyens (4).

I Chap. 43.

En nous dépouillant des propriétés qui produisent tant de divisions parmi les hommes, Lycurgue n'en a été que plus attentif à favoriser l'émulazion; elle étoit devenue nécessaire, pour prévenir les dégoûts d'une union trop parfaite, pour

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 50. Id. instit. Lacon. t. 2, p. 237.

2) Xenoph. de rep. Laced. p. 676. Plut. ib. pag. 49.

3) Xenoph. ib.

4) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 237.

remplir le vide que l'exemption des soins domestiques (1) laissoit dans nos ames, pour nous animer pendant la guerre, pendant la paix, à tout moment & à tout âge.

Chap. 43.

Ce goût de préférence & de supériorité qui s'annonce de si bonne heure dans la jeunesse, est regardé comme le germe d'une utile rivalité. Trois officiers nommés par les magistrats, choisissent trois cents jeunes gens distingués par leur mérite, en forment un ordre séparé, & annoncent au public le motif de leur choix (2). A l'instant même, ceux qui sont exclus se liguent contre une promotion qui semble faire leur honte. Il se forme alors dans l'état deux corps, dont tous les membres, occupés à se surveiller, dénoncent au magistrat les fautes de leurs adversaires, se livrent publiquement des combats d'honnêtetés & de vertus, & se surpassent eux-mêmes, les uns pour s'élever au rang de l'honneur; les autres pour s'y soutenir. C'est par un motif semblable, qu'il leur est permis de s'attaquer & d'essayer leurs forces presqu'à chaque rencontre. Mais ces démêlés n'ont rien de funeste; car dès qu'on y distingue quelque trace de fureur, le moindre cito-

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
2) Xenoph. de rep. Laced. p. 679.

Chap. 43.

yen peut d'un mot les suspendre ; & si par hasard sa voix n'est pas écoutée, il traîne les combattans devant un tribunal, qui, dans cette occasion, punit la colère comme une désobéissance aux lois (1).

Les réglemens de Lycurgue nous préparent à une sorte d'indifférence pour des biens dont l'acquisition coûte plus de chagrins, que la possession ne procure de plaisirs. Nos monnoies ne sont que de cuivre ; leur volume & leur pesanteur trahiroient l'avare qui voudroit les cacher aux yeux de ses esclaves (2). Nous regardons l'or & l'argent comme les poisons les plus à craindre pour un état. Si un particulier en receloit dans sa maison, il n'échapperoit ni aux perquisitions continuelles des officiers publics, ni à la sévérité des lois. Nous ne connoissons ni les arts, ni le commerce, ni tous ces autres moyens de multiplier les besoins & les malheurs d'un peuple. Que ferions-nous, après tout, des richesses? D'autres législateurs ont tâché d'en augmenter la circulation, & les philosophes d'en modérer l'usage. Lycurgue nous les a rendues inutiles. Nous avons des cabanes, des vêtemens & du pain ; nous avons du fer & des bras pour le

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 680.
2) Id. ib. p. 682. Plut. in Lyc. t. 1, p. 44.

service de la patrie & de nos amis; nous avons des ames libres, vigoureuses, incapables de supporter la tyrannie des hommes, & celle de nos passions: voilà nos trésors. Chap. 45.

Nous regardons l'amour excessif de la gloire comme une foiblesse, & celui de la célébrité comme un crime. Nous n'avons aucun historien, aucun orateur, aucun panégyriste, aucun de ces monumens qui n'attestent que la vanité d'une nation. Les peuples que nous avons vaincus, apprendront nos victoires a la postérité; nous apprendrons à nos enfans à être aussi braves, aussi vertueux que leurs pères. L'exemple de Léonidas, sans cesse présent à leur mémoire, les tourmentera jour & nuit. Vous n'avez qu'à les interroger; la plupart vous réciteront par cœur les noms des trois cents Spartiates qui périrent avec lui aux Thermopyles (1).

Nous ne saurions appeler grandeur, cette indépendance des lois qu'affectent ailleurs les principaux citoyens. La licence assurée de l'impunité, est une bassesse qui rend méprisables, & le particulier qui en est coupable, & l'état qui la tolère. Nous croyons valoir autant que les autres hommes, dans quelque pays & dans quelque rang qu'ils soient, fût-ce le grand roi de Perse lui-même.

1) Herodot. l. 7, c. 224.

Chap. 43. Cependant, dès que nos lois parlent, toute notre fierté s'abaisse, & le plus puissant de nos citoyens court à la voix du magistrat, avec la même soumission que le plus foible (1). Nous ne craignons que nos lois, parce que Lycurgue les ayant fait approuver par l'oracle de Delphes, nous les avons reçues comme les volontés des dieux mêmes (2); parce que Lycurgue les ayant proportionnées à nos vrais besoins, elles sont le fondement de notre bonheur.

D'après cette première esquisse, vous concevez aisément que Lycurgue ne doit pas être regardé comme un simple Législateur, mais comme un philosophe profond & un réformateur éclairé; que sa législation est tout-à-la-fois un systême de morale & de politique; que ses lois influent sans cesse sur nos mœurs & sur nos sentimens, & que, tandis que les autres législateurs se sont bornés à empêcher le mal, il nous a contraints d'opérer le bien; & d'être vertueux (3).

Il a le premier connu la force & la foiblesse de l'homme; il les a tellement conciliées avec les devoirs & les besoins du citoyen, que les intérêts des particuliers sont toujours confondus parmi nous avec

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 683.
(2) Id. ib.
(3) Id. ib. p. 685.

avec ceux de la république. Ne soyons donc plus surpris qu'un des plus petits états de la Grèce, en soit devenu le plus puissant (1); tout est ici mis en valeur; il n'y a pas un degré de force qui ne soit dirigé vers le bien général, pas un acte de vertu qui soit perdu pour la patrie. Chap. 43.

Le systême de Lycurgue doit produire des hommes justes & paisibles: mais, il est affreux de le dire; s'ils ne sont exilés dans quelque île éloignée & inabordable, ils seront asservis par les vices ou par les armes des nations voisines. Le législateur tâcha de prévenir ce double danger; il ne permit aux étrangers d'entrer dans la Laconie qu'en certains jours (2); aux habitans, d'en sortir (3), que pour des causes importantes. La nature des lieux favorisoit l'exécution de la loi: entourés de mers & de montagnes, nous n'avons que quelques défilés à garder, pour arrêter la corruption sur nos frontières; l'interdiction du commerce & de la navigation, fut une sui-

1) Thucyd. l, 1, c. 18. Xenoph. ib. p. 675. Isocr. in Archid. t. 2, p. 53.
2) Aristoph. in av. v. 1014. Schol. ejusd. in pac. v. 622. Thucyd. l. 1, c. 144; l. 2, c. 39. Plut. in Lyc. t. 1, p. 56; in Agid. p. 799. Id. instit. Lacon. t. 2, p. 238. Meurs. miscell. Lacon. l. 2, c. 9.
3) Plat. in Protag. t. 1, p. 342.

Chap. 43. te de ce réglement (1); & de cette défense, résulta l'avantage inestimable de n'avoir que très peu de lois; car on a remarqué qu'il en faut la moitié moins à une ville qui n'a point de commerce (2).

Il étoit encore plus difficile de nous subjuguer que de nous corrompre. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, depuis nos premières années jusqu'aux dernières, nous sommes toujours sous les armes, toujours dans l'attente de l'ennemi, observant même une discipline plus exacte que si nous étions en sa présence. Tournez vos regards de tous côtés, vous vous croirez moins dans une ville que dans un camp (3). Vos oreilles ne seront frappées que des cris de victoire, ou du récit des grandes actions. Vos yeux ne verront que des marches, des évolutions, des attaques & des batailles; ces apprêts redoutables non-seulement nous délassent du repos, mais encore font notre sûreté, en répandant au loin la terreur & le respect du nom Lacédémonien.

C'est à cet esprit militaire que tiennent plusieurs de nos lois. Jeunes encore, nous allons à la chasse tous les ma-

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
2) Plat. de rep. l. 8, t. 2, p. 842.
3) Plat. de leg. l. 2, t. 2, p. 666. Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. Isocr. in Archid. t. 2, p. 53.

tins (1) ; dans la suite, toutes les fois que nos devoirs nous laissent des intervalles de loisir (2). Lycurgue nous a recommandé cet exercice comme l'image du péril & de la victoire. Chap. 43.

Pendant que les jeunes gens s'y livrent avec ardeur, il leur est permis de se répandre dans la campagne, & d'enlever tout ce qui est à leur bienséance (3). Ils ont la même permission dans la ville : innocens & dignes d'éloges, s'ils ne sont pas convaincus de larcin ; blâmés & punis, s'ils le sont. Cette loi, qui paroît empruntée des Egyptiens (4), a soulevé les censeurs contre Lycurgue (5). Il semble en effet qu'elle devroit inspirer aux jeunes gens le goût du désordre & du brigandage ; mais elle ne produit en eux que plus d'adresse & d'activité ; dans les autres citoyens, plus de vigilance ; dans tous, plus d'habitude à prévoir les desseins de l'ennemi, à lui tendre des piéges, à se garantir des siens (6).

Rappelons-nous, avant que de finir, les principes d'où nous sommes partis.

1) Isocr. panath. t. 2, p. 291.
2) Xenoph. de rep. Laced. p. 680.
3) Isocr. panath. t. 2, p. 291.
4) Diod. Sic. l. 1, p. 72. Aul. Gell. l. 11, c. 18.
5) Isocr. ib.
6) Xenoph. de rep. Laced. p. 677. Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 51. Id. instit. Lacon. tom. 2, pag. 237.

Chap. 43. Un corps sain & robuste, une ame exempte de chagrins & de besoins; tel est le bonheur que la nature destine à l'homme isolé: l'union & l'émulation entre les citoyens, celui où doivent aspirer les hommes qui vivent en commun. Si les lois de Lycurgue ont rempli les vues de la nature & des sociétés, nous jouïssons de la plus belle des constitutions. Mais vous allez d'examiner en détail, & vous me direz si elle doit en effet nous inspirer de l'orgueil.

Je demandai alors à Damonax, comment une pareille constitution pouvoit subsister; car, lui dis-je, dès qu'elle est également fondée sur les lois & sur les mœurs, il faut que vous infligiez les mêmes peines à la violation des unes & des autres. Des citoyens qui manqueroient à l'honneur, les punissez-vous de mort, comme si c'étoient des scélérats?

Nous faisons mieux, me répondit-il, nous les laissons vivre, & nous les rendons malheureux. Dans les états corrompus, un homme qui se déshonore est par-tout blâmé & partout accueilli (1); chez nous, l'opprobre le suit & le tourmente par-tout. Nous le punissons en détail, dans lui-même & dans ce qu'il a de plus cher. Sa femme, condamnée aux pleurs, ne peut se montrer en pu-

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 684.

blic. S'il ose y paroître lui-même, il faut que la négligence de son extérieur rappelle sa honte, qu'il s'écarte avec respect du citoyen qu'il trouve sur son chemin, & que dans nos jeux, il se relègue dans une place qui le livre aux regards & au mépris du public. Mille morts ne sont pas comparables à ce supplice.

Chap. 43.

J'ai une autre difficulté, lui dis-je : Je crains qu'en affoiblissant si fort vos passions, en vous ôtant tous ces objets d'ambition & d'intérêt qui agitent les autres peuples, Lycurgue n'ait laissé un vide immense dans vos ames. Que leur reste-t-il en effet ? L'enthousiasme de la valeur, me dit-il, l'amour de la patrie porté jusqu'au fanatisme, le sentiment de notre liberté, l'orgueil délicieux que nous inspirent nos vertus, & l'estime d'un peuple de citoyens souverainement estimables ; pensez-vous qu'avec des mouvemens si rapides, notre ame puisse manquer de ressorts, & s'appesantir ?

Je ne sais, repliquai-je, si tout un peuple est capable de sentimens si sublimes, & s'il est fait pour se soutenir dans cette grande élévation. Il me répondit : Quand on veut former le caractère d'une nation, il faut commencer par les principaux citoyens. Quand une fois ils sont ébranlés, & portés aux grandes choses, ils entraînent avec eux cette multitude grossière, qui se mène plutôt par les

exemples que par les principes. Un sol-
Chap. dat qui fait une lâcheté, à la suite d'un
43. général timide, feroit des prodiges, s'il suivoit un héros.

Mais, repris-je encore, en bannissant le luxe & les arts, ne vous-êtes vous pas privés des douceurs qu'ils procurent? On aura toujours de la peine à se persuader que le meilleur moyen de parvenir au bonheur, soit de proscrire les plaisirs. Enfin pour juger de la bonté de vos lois, il faudroit savoir si, avec toutes vos vertus, vous êtes aussi heureux que les autres Grecs. Nous croyons l'être beaucoup plus, me répondit-il, & cette persuasion nous suffit pour l'être en effet.

Damonax, en finissant, me pria de ne pas oublier que, suivant nos conventions, notre entretien n'avoit roulé que sur les mœurs des anciens Spartiates.

FIN DU CHAP. QUARANTE-TROISIEME.

CHAPITRE XLIV.

Vie de Lycurgue.

J'ai dit dans l'introduction de cet ouvrage, que les descendans d'Hercule, bannis autrefois du Péloponèse, y rentrèrent 80 ans après la prise de Troie. Téménus, Cresphonte & Aristodème, tous trois fils d'Aristomaque, amenèrent une armée de Doriens, qui les rendit maîtres de cette partie de la Grèce: L'Argolide échut en partage à Téménus, & la Messénie à Cresphonte (1). Le troisième des frères étant mort dans ces circonstances, *Eurysthène* & Proclès *ses fils*, possédèrent la Laconie. De ces deux princes, viennent les deux maisons qui depuis environ neuf siècles règnent conjointement à Lacédémone. Chap. 44.

Cet empire naissant fut souvent ébranlé par des factions intestines, ou par des entreprises éclatantes. Il étoit menacé d'une ruine prochaine, lorsque l'un des rois, nommé Polydecte, mourut sans enfans. Lycurgue son frère lui succé-

(1) Plat. de leg. l. 3, t. 2, p. 683.

da. On ignoroit dans ce moment la grossesse de la reine. Dès qu'il en fut instruit ; il déclara que si elle donnoit un héritier au trône, il seroit le premier à le reconnoître ; & pour garant de sa parole, il n'administra le royaume qu'en qualité de tuteur du jeune prince.

Chap. 44.

Cependant la reine lui fit dire que s'il consentoit à l'épouser, elle n'hésiteroit pas à faire périr son enfant. Pour détourner l'exécution de cet horrible projet, il la flatta par de vaines espérances (1). Elle accoucha d'un fils ; il le prit entre ses bras, & le montrant aux magistrats de Sparte : Voilà, leur dit-il, le roi qui vous est né.

La joie qu'il témoigna d'un évènement qui le privoit de la couronne, jointe à la sagesse de son administration, lui attira le respect & l'amour de la plupart des citoyens ; mais ses vertus alarmoient les principaux de l'état : ils étoient secondés par la reine, qui, cherchant à venger son injure, soulevoit contre lui ses parens & ses amis. On disoit qu'il étoit dangereux de confier les jours du jeune prince, à la vigilance d'un homme qui n'avoit d'autre intérêt que d'en abréger le cours. Ces bruits, foibles dans leur naissanse, éclatèrent enfin avec

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 40.

tant de force, qu'il fut obligé pour les détruire, de s'éloigner de sa patrie. Chap. 44.

En Crète, les lois du sage Minos fixèrent long-temps son attention. Il admira l'harmonie qu'elles entretenoient dans l'état & chez les particuliers. Parmi les personnes éclairées qui l'aidèrent de leurs lumières, il s'unit étroitement avec un poète nommé Thalès, qu'il jugea digne de seconder les grands desseins qu'il rouloit dans sa tête (1). Thalès, docile à ses conseils, alla s'établir à Lacédémone, & fit entendre des chants qui invitoient & preparoient les esprits à l'obéissance & à la concorde.

Pour mieux juger des effets que produit la différence des gouvernemens & des mœurs, Lycurgue visita les côtés de l'Asie. Il n'y vit que des lois & des ames sans vigueur. Les Crétois, avec un régime simple & sévère, étoient heureux : les Ioniens qui prétendoient l'être, gémissoient en esclaves sous le joug des plaisirs, & de la licence. Une découverte précieuse le dédommagea du spectacle dégoûtant qui s'offroit à ses yeux. Les poésies d'Homère tombèrent entre ses mains : il y vit, avec surprise, les plus belles maximes de la morale & de la politique, embellies par les

(1) Strab. l. 10, p. 482.

charmes de la fiction, & il résolut d'en enrichir la Grèce (1).

Chap. 44. Tandis qu'il continuoit à parcourir les régions éloignées, étudiant par-tout le génie & l'ouvrage des législateurs, recueillant les semences du bonheur qu'ils avoient répandues en différentes contrées, Lacédémone, fatiguée de ses divisions, envoya plus d'une fois à sa suite, des députés qui le pressoient de venir au secours de l'état. Lui seul pouvoit en diriger les rênes, tour-à-tour flottantes dans les mains des rois, & dans celles de la multitude (2). Il résista long-temps, & céda enfin aux vœux empressés de tous les Lacédémoniens.

De retour à Sparte, il s'apperçut bientôt qu'il ne s'agissoit pas de réparer l'édifice des lois, mais de le détruire, & d'en élever un autre sur de nouvelles proportions: il prévit tous les obstacles, & n'en fut pas effrayé. Il avoit pour lui le respect qu'on accordoit à sa naissance & à ses vertus; il avoit son génie, ses lumières, ce courage imposant qui force les volontés, & cet esprit de conciliation qui les attire (3); il avoit enfin l'aveu du ciel, qu'à l'exemple des autres législateurs, il eut toujours l'at-

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 41.
(2) Id. ib. p. 42.
(3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 42.

tention de se ménager. L'oracle de Delphes lui répondit : „ Les dieux agréent „ ton hommage , & sous leurs auspi- „ ces , tu formeras la plus excellente „ des constitutions politiques. " Lycurgue ne cessa depuis d'entretenir des intelligences avec la Pythie, qui imprima successivement à ses lois , le sceau de l'autorité divine (1). Chap. 44.

Avant que de commencer ses opérations , il les soumit à l'examen de ses amis & des citoyens les plus distingués. Il en choisit trente qui devoient l'accompagner tout armés aux assemblées générales. Ce cortége ne suffisoit pas toujours pour empêcher le tumulte ; dans une émeute excitée à l'occasion d'une loi nouvelle , les riches se soulevèrent avec tant de fureur, qu'il résolut de se réfugier dans un temple voisin ; mais atteint dans sa retraite d'un coup violent qui, dit-on , le priva d'un œil , il se contenta de montrer à ceux qui le poursuivoient son visage couvert de sang. A cette vue , la plupart saisis de honte , l'accompagnèrent chez lui , avec toutes les marques du respect & de la douleur, détestant le crime , & remettant le coupable entre ses mains, pour en disposer à son gré. C'étoit un jeune homme impétueux & bouillant. Lycurgue ,

2) Polyæn. strateg. l. 1, c. 16.

Chap. 44. sans l'accabler de reproches, sans proférer la moindre plainte, le retint dans sa maison, & ayant fait retirer ses amis & ses domestiques, lui ordonna de le servir & de panser sa blessure. Le jeune homme obéit en silence ; & témoin à chaque instant de la bonté, de la patience & des grandes qualités de Lycurgue, il changea sa haîne en amour, & d'après un si beau modèle, réprima la violence de son caractère (1).

La nouvelle constitution fut enfin approuvée par tous les ordres de l'état ; les parties en étoient si bien combinées, qu'aux premiers essais on jugea qu'elle n'avoit pas besoin de nouveaux ressorts (2). Cependant malgré son excellence, il n'étoit pas encore rassuré sur sa durée. „ Il me reste, dit-il au peuple assemblé, à vous exposer l'article le plus „ important de notre législation ; mais „ je veux auparavant consulter l'oracle „ de Delphes. Promettez que jusqu'à „ mon retour, vous ne toucherez point „ aux lois établies. " Ils le promirent. „ Faites-en le serment. " Les rois, les sénateurs, tous les citoyens prirent les dieux à témoins de leurs paroles (3). Cet engagement solennel devoit être ir-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 45.
2) Id. ib. p. 57.
3) Id. ib. Nicol. Damasc. in excerpt. Vales. pag. 446.

révocable ; car son dessein étoit de ne plus revoir sa patrie. Chap. 44.

Il se rendit aussitôt à Delphes, & demanda si les nouvelles lois suffisoient pour assurer le bonheur des Spartiates. La Pythie ayant répondu que Sparte seroit la plus florissante des villes, tant qu'elle se feroit un devoir de les observer, Lycurgue envoya cet oracle à Lacédémone, & se condamna lui-même à l'exil (1). Il mourut loin de la nation dont il avoit fait le bonheur.

On a dit qu'elle n'avoit pas rendu assez d'honneurs à sa mémoire (2), sans doute parce qu'elle ne pouvoit lui en rendre trop. Elle lui consacra un temple, où tous les ans il reçoit l'hommage d'un sacrifice (3). Ses parens & ses amis formèrent une société (4) qui s'est perpétuée jusqu'à nous, & qui se réunit de temps en temps pour rappeler le souvenir de ses vertus. Un jour que l'assemblée se tenoit dans le temple, Euclidas adressa le discours suivant au génie tutélaire de ce lieu :

Nous vous célébrons, sans savoir quel nom vous donner : la Pythie doutoit si vous n'étiez pas un dieu plutôt qu'un

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.
(2) Aristot. apud Plut. ib. p. 59.
(3) Herodot. l. 1, c. 66. Pausan. l. 3, cap. 16, p. 248.
(4) Plut. ib.

mortel (1); dans cette incertitude, elle vous nomma l'ami des dieux, parce que vous étiez l'ami des hommes.

Chap. 44.

Votre grande ame seroit indignée, si nous osions vous faire un mérite de n'avoir pas acheté la royauté par un crime; elle seroit peu flattée, si nous ajoutions que vous avez exposé votre vie, & immolé votre repos pour faire le bien: on ne doit louer que les sacrifices qui coûtent des efforts.

La plupart des législateurs s'étoient égarés eu suivant les routes frayées: vous comprîtes que pour faire le bonheur d'une nation, il falloit la mener par des voies extraordinaires (2). Nous vous louons d'avoir, dans un temps d'ignorance, mieux connu le cœur humain, que les philosophes ne le connoissent dans ce siècle éclairé.

Nous vous remercions d'avoir mis un frein à l'autorité des rois, à l'insolence du peuple, aux prétentions des riches, à nos passions & à nos vertus.

Nous vous remercions d'avoir placé au dessus de nos têtes un souverain qui voit tout, qui peut tout, & que rien ne peut corrompre; vous mîtes la loi sur le trône, & nos magistrats à ses genoux, tandis qu'ailleurs, on met un homme

(1) Herodot. lib. 1, c. 65. Plut. in Lyc. tom. 1, p. 42.

(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 675.

sur le trône, & la loi sous ses pieds. Chap. 44.
La loi est comme un palmier qui nourrit également de son fruit tous ceux qui se reposent sous son ombre; le despote, comme un arbre planté sur une montagne, & auprès duquel on ne voit que des vautours & des serpens.

Nous vous remercions de ne nous avoir laissé qu'un petit nombre d'idées justes & saines, & d'avoir empêché que nous eussions plus de desirs que de besoins.

Nous vous remercions d'avoir assez bien présumé de nous, pour penser que nous n'aurions d'autre courage à demander aux dieux, que celui de supporter l'injustice (1) lorsqu'il le faut.

Quand vous vîtes vos lois, éclatantes de grandeur & de beautés, marcher, pour ainsi dire, toutes seules, sans se heurter ni se disjoindre, on dit que vous éprouvâtes une joie pure, semblable à celle de l'Etre-Suprême, lorsqu'il vit l'univers, à peine sorti de ses mains, exécuter ses mouvemens avec tant d'harmonie & de régularité (2).

Votre passage sur la terre ne fut marqué que par des bienfaits. Heureux, si en nous les rappelant sans cesse, nous pouvions laisser à nos neveux ce dépôt tel que nos pères l'ont reçu!

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
2) Id. in Lyc. t. 1, p. 57.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-QUATRIEME.

CHAPITRE XLV.

Du Gouvernement de Lacédémone.

Chap. 45.

Depuis l'établissement des sociétés, les souverains essayoient par-tout d'augmenter leur prérogative; les peuples, de l'affoiblir. Les troubles qui résultoient de ces diverses prétentions, se faisoient plus sentir à Sparte que par-tout ailleurs; d'un côté, deux rois, souvent divisés d'intérêt, & toujours soutenus d'un grand nombre de partisans: de l'autre, un peuple de guerriers indociles, qui ne sachant ni commander ni obéir, précipitoient tour-à-tour le gouvernement dans les excès de la tyrannie ou de la démocratie (1).

Lycurgue avoit trop de lumières, pour abandonner l'administration des affaires générales aux caprices de la multitude (2), ou pour la laisser entre les mains des deux maisons régnantes. Il cherchoit un moyen de tempérer la force par la sagesse; il crut le trouver en

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 42.
2) Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 228.

Crète; là, un conseil suprême modéroit la puissance du souverain (1). Il en établit un à-peu-près semblable à Sparte; vingt-huit vieillards d'une expérience consommée furent choisis pour partager avec les rois la plénitude du pouvoir (2). Il fut réglé que les grands intérêts de l'état seroient discutés dans ce Sénat auguste; que les deux rois auroient le droit d'y présider, & que la décision passeroit à la pluralité des voix (3); qu'elle seroit ensuite communiquée à l'assemblée générale de la nation, qui pourroit l'approuver ou la rejeter, sans avoir la permission d'y faire le moindre changement (4). Chap. 45.

Soit que cette clause ne fût pas assez clairement exprimée dans la loi, soit que la discussion des décrets inspirât naturellement le desir d'y faire quelques changemens, le peuple s'arrogeoit insensiblement le droit de les altérer par des additions ou par des suppressions. Cet abus fut pour jamais réprimé par les soins de Polydore & de Théopompe, qui régnoient environ 130 ans après Lycurgue (5); ils firent ajouter par la Pythie de Del-

(1) Aristot. de rep. l. 2, c. 10, t. 2, p. 332.

(2) Plat. de leg. l. 3, t. 2, p. 692. Plut. in Lyc. t. 1, p. 42.

(3) Dionys. Halic. antiq. Rom. l. 2, c. 14, t. 1, p. 264.

(4) Plut. ib. p. 43.

(5) Id. ib.

Chap. 45. phes, un nouvel article à l'oracle qui avoit réglé la distribution des pouvoirs (1).

Le sénat avoit jusqu'alors maintenu l'équilibre (2) entre les rois & le peuple : mais les places des sénateurs étant à vie ainsi que celles des rois, il étoit à craindre que dans la suite, les uns & les autres ne s'unissent étroitement, & ne trouvassent plus d'opposition à leurs volontés. On fit passer une partie de leurs fonctions entre les mains de cinq magistrats nommés éphores ou inspecteurs, & destinés à défendre le peuple en cas d'oppression : ce fut le roi Théopompe, qui, avec l'agrément de la nation, établit ce nouveau corps intermédiaire (3) (*).

Si l'on en croit les philosophes, ce prince, en limitant son autorité, la rendit plus solide & plus durable (4); si l'on juge d'après l'évènement, en prévenant un danger qui n'existoit pas encore, il en préparoit un qui devoit tôt ou tard exister. On voyoit dans la consti-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 43.
2) Id. ib. Polyb. l. 6, p. 459.
3) Aristot. l. 5, c. 11, t. 2, p. 407. Plut. ib. Id. ad princip. inerud. t. 2, p. 779. Val. Max. lib. 4, c. 1, in extern. num. 8. Dion. Chrysost. orat. 56, p. 565. Cicer. de leg. l. 3, c. 7, tom. 3, p. 164.
*) Voyez la note à la fin du volume.
4) Plat. de leg. l. 3, p. 692. Aristot. ib.

nation de Lycurgue, l'heureux mélange de la royauté, de l'aristocratie & de la démocratie ; Théopompe y joignit une oligarchie (1), qui, de nos jours, est devenue tyrannique (2). Jetons maintenant un coup-d'œil rapide sur les différentes parties de ce gouvernement, telles qu'elles sont aujourd'hui, & non comme elles étoient autrefois ; car elles ont presque toutes éprouvé des changemens (3). Chap. 45.

Les deux rois doivent être de la maison d'Hercule, & ne peuvent épouser une femme étrangère (4). Les éphores veillent sur la conduite des reines, de peur qu'elles ne donnent à l'état des enfans qui ne seroient pas de cette maison auguste (5). Si elles étoient convaincues ou fortement soupçonnées d'infidélité, leurs fils seroient relégués dans la classe des particuliers (6).

Dans chacune des deux branches régnantes, la couronne doit passer à l'aîné des fils ; & à leur défaut, au frère du roi (7). Si l'aîné meurt avant son père,

(1) Archyt. ap. Stob. p. 269. Aristot. de rep. l. 2, c. 6, p. 321.
(2) Plut. de leg. l. 4, p. 712.
(3) Xenoph. de rep. Laced. p. 690.
(4) Plut. in Agid. t. 1, p. 800.
(5) Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 121.
(6) Herodot. l. 6, c. 63. Pausan. l. 3, c. 4, p. 212. c. 8. p. 224.
(7) Herodot. l. 5, c. 42. Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 493. Plut. in Lyc. t. 1, p. 40. Id. in Ages. p. 596.

Chap. 45. elle appartient à son puîné; mais s'il laisse un enfant, cet enfant est préféré à ses oncles (1). Au défaut des plus proches héritiers dans une famille, on appelle au trône les parens éloignés, & jamais ceux de l'autre maison (2).

Des Rois. Les différends sur la succession sont discutés & terminés dans l'assemblée générale (3) Lorsqu'un roi n'a point d'enfans d'une première femme, il doit la répudier (4). Anaxandride avoit épousé la fille de sa sœur; il l'aimoit tendrement; quelques années après, les éphores le citèrent à leur tribunal, & lui dirent: „ Il est de notre devoir de ne pas „ laisser éteindre les maisons royales. „ Renvoyez votre épouse, & choisissez„ en une qui donne un héritier au trô„ ne. " Sur le refus du prince, après en avoir délibéré avec les sénateurs, ils lui tinrent ce discours: „ Suivez notre „ avis, & ne forcez pas les Spartiates „ à prendre un parti violent. Sans rom„ pre des liens trop chers à votre cœur, „ contractez-en de nouveaux qui relè„ vent nos espérances. " Rien n'étoit si contraire aux lois de Sparte; néanmoins Anaxandride obéit; il épousa une secon-

1) Plut. in Agid. t. 1, p. 796.
2) Nep. in Ages. c. 1.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 493; in Ages. p. 652. Pausan. l. 3, c. 8, p. 224.
4) Herodot. l. 6, c. 63.

de femme dont il eut un fils ; mais il aima toujours la première, qui, quelque temps après, accoucha du célèbre Léonidas (1). Chap. 45.

L'hèritier présomptif n'est point élevé avec les autres enfans de l'état (2) ; on a craint que trop de familiarité ne les prémunît contre le respect qu'ils lui devront un jour. Cependant, son éducation n'en est pas moins soignée ; on lui donne une juste idée de sa dignité, une plus juste encore de ses devoirs. Un Spartiate disoit autrefois à Cléomène : „ Un „ roi doit être affable. Sans doute, ré- „ pondit ce prince, pourvu qu'il ne „ s'expose pas au mépris (3). " Un autre roi de Lacédémone dit à ses parens qui exigeoient de lui une injustice : „ En „ m'apprenant que les lois obligent plus „ le souverain que les autres citoyens, „ vous m'avez appris à vous désobéir en „ cette occasion (4) "

Lycurgue a lié les mains aux rois ; mais il leur a laissé des honneurs & des prérogatives dont ils jouissent comme chefs de la religion, de l'administration & des armées. Outre certains sacerdo-

1) Herodot. l. 5, c. 39. Pausan. l. 3, c. 3, pag. 211.
2) Plut. in Ages. t. 1, p. 596.
3) Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 223.
4) Isocr. de pace, t. 1, p. 431, Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 216.

Chap. 45.

ces qu'ils exercent par eux-mêmes (1), ils règlent tout ce qui concerne le culte public, & paroissent à la tête des cérémonies religieuses (2). Pour les mettre à portée d'adresser des vœux au ciel, soit pour eux, soit pour la république (3), l'état leur donne, le premier & le septième jour de chaque mois, une victime avec une certaine quantité de vin & de farine d'orge (4). L'un & l'autre a le droit d'attacher à sa personne deux magistrats ou augures, qui ne le quittent point, & qu'on nomme Pythiens. Le souverain les envoie au besoin consulter la Pythie, & conserve en dépôt les oracles qu'ils rapportent (5). Ce privilège est peut-être un des plus importans de la royauté; il met celui qui en est revêtu dans un commerce secret avec les prêtres de Delphes, auteurs de ces oracles qui souvent décident du sort d'un empire.

Comme chef de l'état, il peut, en montant sur le trône, annuller les dettes qu'un citoyen a contractées, soit avec son prédécesseur, soit avec la republi-

1) Herodot. l. 6, c. 56.
2) Id. ib. c. 57. Aristot. de rep. l. 3, c. 14, t. 2, p. 356. Dionys. Halic. antiq. Roman. l. 2, t. 1, p. 264.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 493.
4) Herodot. ib. c. 57. Xenoph. de rep. Laced. p. 690.
5) Herodot. ib. Xenoph. ib.

que (1) (*). Le peuple lui adjuge pour lui-même, certaines portions d'héritages (2), dont il peut disposer pendat sa vie, en faveur de ses parens (3). Chap. 45.

Les deux Rois président au Sénat, & ils y proposent le sujet de la délibération (4). Chacun d'eux donne son suffrage, & en cas d'absence, le fait remettre par un Sénateur de ses parens (5). Ce suffrage en vaut deux (6). L'avis, dans les causes portées à l'assemblée générale, passe à la pluralité des voix (7). Lorsque les deux Rois proposent de concert un projet manifestement utile à la république, il n'est permis à personne de s'y opposer (8). La liberté publique n'a rien à craindre d'un pareil accord: outre la secrète jalousie qui règne entre les deux maisons (9), il est rare que leurs chefs aient le même degré de lumières pour connoître les vrais intérêts de l'état,

1) Herodot. l. 6, c. 59.

*) Cet usage subsistoit aussi en Perse. (Herodot. ibid.)

2) Xenoph. de rep. Laced. p. 698.

3) Id. in Ages. p. 665.

4) Herodot. l. 6, c. 57. Dionys. Halic. antiq. Roman. l. 2, t. 1, p. 264.

5) Herodot. ib.

6) Thucyd. l. 1, c. 20. Schol. ib. Lucian. in Harmon. c. 3, t. 1, p. 855. Meurs. de regn. Lacon. c. 23.

7) Dionys. Halic. ib.

8) Plut. in Agid. t. 1, p. 800.

9) Id. apophth. Lacon. p. 215.

Chap. 45.

le même degré de courage pour les défendre. Les causes qui regardent l'entretien des chemins, les formalités de l'adoption, le choix du parent qui doit épouser une héritière orpheline, tout cela est soumis à leur décision (1).

Les Rois ne doivent pas s'absenter pendant la paix (2), ni tous les deux à-la-fois pendant la guerre (3), à moins qu'on ne mette deux armées sur pied. Ils les commandent de droit (4), & Lycurgue a voulu qu'ils y parussent avec l'éclat & le pouvoir qui attirent le respect & l'obéissance.

Le jour du départ, le Roi offre un sacrifice à Jupiter. Un jeune homme prend sur l'autel un tison enflammé, & le porte, à la tête des troupes, jusqu'aux frontières de l'empire, où l'on fait un nouveau sacrifice (5).

L'état fournit à l'entretien du général & de sa maison, composée, outre sa garde ordinaire, des deux Pythiens ou augures dont j'ai parlé, des Polémarques ou officiers principaux qu'il est à portée de consulter à tous momens, de

trois

1) Herodot. l. 6, c. 57.
2) Plut. in Ages. t. 1, p. 800.
3) Herodot. l. 5, c. 75. Xenoph. hist. Græc. pag. 562.
4) Xenoph. de rep. Laced. p. 690. Aristot. de rep. l. 3, c. 14, t. 2, p. 356.
5) Xenoph. ib. p. 688.

trois ministres subalternes, chargés de subvenir à ses besoins (1). Ainsi, délivré de tout soin domestique, il ne s'occupe que des opérations de la campagne. C'est à lui qu'il appartient de les diriger, de signer des trèves avec l'ennemi (2), d'entendre & de congédier les ambassadeurs des puissances étrangères (3). Les deux Ephores qui l'accompagnent, n'ont d'autre fonctions que de maintenir les mœurs, & ne se mêlent que des affaires qu'il veut bien leur communiquer (4). Chap. 45.

Dans ces derniers temps, on a soupçonné quelquefois le général d'avoir conspiré contre la liberté de sa patrie, ou d'en avoir trahi les intérêts, soit en se laissant corrompre par des présens, soit en se livrant à de mauvais conseils (5). On décerne contre ces délits, suivant les circonstances, ou de très fortes *amendes*, ou *l'exil*, ou même la perte de la couronne & de la vie. Parmi les princes qui furent accusés, l'un fut obligé de s'éloigner & de se ré-

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 688.
2) Thucyd. l. 5, c. 60.
3) Xenoph. ib. p. 689.
4) Id. hist. Græc. l. 2, p. 477 & 478. Id. de rep. Laced. p. 688.
5) Herodot. l. 6, c. 82. Thucyd. l. 1, cap. 132. Pausan. l. 3, c. 7, p. 221.

Chap. 45. fugier dans un temple (1) ; un autre demanda grâce à l'assemblée, qui lui accorda son pardon, mais à condition qu'il se conduiroit à l'avenir par l'avis de dix Spartiates qui le suivroient à l'armée ; & qu'elle nommeroit (2). La confiance entre le souverain & les autres magistrats se ralentissant de jour en jour, bientôt il ne sera entouré dans ses expéditions, que d'espions & de délateurs choisis parmi ses ennemis (3).

Pendant la paix, les Rois ne sont que les premiers citoyens d'une ville libre. Comme citoyens, ils se montrent en public sans suite & sans faste ; comme premiers citoyens, on leur cède la première place, & tout le monde se lève en leur présence, à l'exception des Ephores siégeans à leur tribunal (4). Quand ils ne peuvent pas assister aux repas publics, on leur envoie une mesure de vin & de farine (5) ; quand ils s'en dispensent sans nécessité, elle leur est refusée (6).

Dans ces repas, ainsi que dans ceux

(1) Thucyd. l. 2, c. 21 ; l. 5, c. 16. Pausan. l. 3, c. 7, p. 221.

(2) Thucyd. l. 5, c. 63. Diod. Sic. l. 12, p. 126.

(3) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 331.

(4) Xenoph. de rep. Laced. p. 690. Heracl. Pont. in antiq. Græc. t. 6, pag. 2823. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 217.

(5) Herodot. l. 6, c. 57.

(6) Plut. in Lyc. t. 1, p. 46.

qu'il leur est permis de prendre chez les particuliers, ils reçoivent une double portion qu'ils partagent avec leurs amis (1). Ces détails ne sauroient être indifférens; les distinctions ne sont par-tout que des signes de convention assortis aux temps & aux lieux; celles qu'on accorde aux rois de Lacédémone, n'imposent pas moins au peuple que l'armée nombreuse qui compose la garde du Roi de Perse. Chap. 45.

La royauté a toujours subsisté à Lacédémone; 1°. parce qu'étant partagée entre deux maisons, l'ambition de l'une seroit bientôt réprimée par la jalousie de l'autre, ainsi que par le zèle des magistrats; 2°. parce que les Rois n'ayant jamais essayé d'augmenter leur prérogative, elle n'a jamais causé d'ombrage au peuple (2). Cette modération excite son amour pendant leur vie (3), ses regrets après leur mort. Dès qu'un des Rois a rendu les derniers soupirs, des femmes parcourent les rues, & annonçent le malheur public, en frappant sur des vases d'airain (4). On couvre le marché de paille, & l'on défend d'y rien expo-

1) Herodot. l. 6, c. 57. Xenoph. in Ages. p. 665.
2) Xenoph. ib. p. 651.
3) Isocr. orat. ad Philip. t. 1, p. 269. Id. de pace, p. 431.
4) Herodot. ib. c. 58. Schol. Theocr. in Idyl. 2, v. 36.

Chap. 45. ser en vente pendant trois jours (1). On fait partir des hommes à cheval, pour répandre la nouvelle dans la province, & avertir ceux des hommes libres & des esclaves qui doivent accompagner les funérailles. Ils y assistent par milliers; on les voit se meurtrir le front, & s'écrier au milieu de leurs longues lamentations: Que de tous les princes qui ont existé, il n'y en eut jamais de meilleur (2). Cependant ces malheureux regardent comme un tyran celui dont ils sont obligés déplorer la perte. Les Spartiates ne l'ignorent pas; mais forcés par une loi de Lycurgue (3), d'étouffer en cette occasion leurs larmes & leurs plaintes, ils ont voulu que la douleur simulée de leurs esclaves & de leurs sujets, peignît en quelque façon la douleur véritable qui les pénètre.

Quand le Roi meurt dans une expédition militaire, on expose son image sur un lit de parade, & il n'est permis, pendant dix jours, ni de convoquer l'assemblée générale, ni d'ouvrir les tribunaux de justice (4). Quand le corps, que l'on a pris soin de conserver dans le

1) Heracl. Pont. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

2) Herodot. l. 6, c. 58. Ælian. var. hist. l. 6, c. 1. Pausan. l. 4, c. 14, p. 313.

3) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238.

4) Herodot. ib.

miel ou dans la cire (1), est arrivé, on l'inhume avec les cérémonies accoutumées, dans un quartier de la ville où sont les tombeaux des Rois (2). Chap. 45.

Le Sénat, composé des deux Rois & de vingt-huit Gérontes ou vieillards (3), est le conseil suprême (4), où se traitent en première instance la guerre, la paix, les alliances, les hautes & importantes affaires de l'état. Du Sénat.

Obtenir une place dans cet auguste tribunal, c'est monter au trône de l'honneur. On ne l'accorde qu'à celui qui, depuis son enfance, s'est distingué par une prudence éclairée, & par des vertus éminentes (5) : il n'y parvient qu'à l'âge de 60 ans (6); il la possède jusqu'à sa mort (7). On ne craint point l'affoiblissement de sa raison; par le genre de vie qu'on mène à Sparte, l'esprit & le corps y vieillissent moins qu'ailleurs.

Quand un Sénateur a terminé sa carrière, plusieurs concurrens se présentent

1) Xenoph. hist. Græc. l. 5, p. 564. Plut. in Ages. t. 1, p. 618.
2) Pausan. l. 3, c. 12, p. 237. Id. ib. capit. 14, p. 240.
3) Crag. de rep. Laced. l. 2, c. 3.
4) Pausan. ib. c. 11, p. 231.
5) Demosth. in Leptin. p. 556. Ulpian. ib. pag. 589. Æschin. in Timarch. p. 288.
6) Plut. in Lyc. t. 1, p. 55.
7) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 330. Polyb. l. 6, p. 489.

Chap. 45. pour lui succéder : ils doivent manifester clairement leur desir. Lycurgue a donc voulu favoriser l'ambition (1) ? Oui, celle qui, pour prix des services rendus à la patrie, demande avec ardeur de lui en rendre encore.

L'élection se fait dans la place publique (2), où le peuple est assemblé avec les Rois, les sénateurs & les différentes classes des magistrats. Chaque prétendant paroît dans l'ordre assigné par le sort (3). Il parcourt l'enceinte, les yeux baissés, en silence, honoré de cris d'approbation plus ou moins nombreux, plus ou moins fréquens. Ces bruits sont recueillis par des hommes qui, cachés dans une maison voisine d'où ils ne peuvent rien voir, se contentent d'observer quelle est la nature des applaudissemens qu'ils entendent, & qui, à la fin de la cérémonie, viennent déclarer qu'à telle reprise, le cœur du public s'est manifesté d'une manière plus vive & plus soutenue.

Après ce combat, où la vertu ne succombe que sous la vertu, commence une espèce de marche triomphale ; le vainqueur est conduit dans tous les quartiers de la ville, la tête ceinte d'une couronne, suivi d'un cortège de jeunes garçons & de

1) Aristot. de rep. l. 2, c. 9. t. 2, p. 330. Polyb. l. 6, p. 489.

2) Id. ib. l. 4, c. 9, p. 374.

3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 55.

jeunes femmes, qui célèbrent ses vertus & sa victoire : il se rend aux temples, où il offre son encens ; aux maisons de ses parens, où des gâteaux & des fruits sont étalés sur une table : „ Agréez, lui „ dit-on, ces présens dont l'état vous ho- „ nore par nos mains. " Le soir, toutes les femmes qui lui tiennent par les liens du sang, s'assemblent à la porte de la salle où il vient de prendre son repas ; il fait approcher celle qu'il estime le plus, & lui présentant l'une des deux portions qu'on lui avoit servies : „ C'est à vous, „ lui dit-il, que je remets le prix d'hon- „ neur que je viens de recevoir. " Toutes les autres applaudissent au choix, & la ramènent chez elle avec les distinctions les plus flatteuses (1).

Chap. 45.

Dès ce moment, le nouveau sénateur est obligé de consacrer le reste de ses jours aux fonctions de son ministère. Les unes regardent l'état, & nous les avons indiquées plus haut ; les autres concernent certaines causes particulières, dont le jugement est réservé au sénat. C'est de ce tribunal que dépend non-seulement la vie des citoyens, mais encore leur fortune (2), je veux dire leur honneur ; car le vrai Spartiate ne connoît pas d'autre bien.

Plusieurs jours sont employés à l'exa-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.
2) Id. ib. p. 55.

Chap. 45.

men des délits qui entraînent la peine de mort, parce que l'erreur en cette occasion ne peut se réparer. On ne condamne pas l'accusé sur de simples présomptions; mais quoique absous une première fois, il est poursuivi avec plus de rigueur, si dans la suite on acquiert de nouvelles preuves contre lui (1).

Le Sénat a le droit d'infliger l'espèce de flétrissure qui prive le citoyen d'une partie de ses privilèges; & de là vient qu'à la présence d'un Sénateur, le respect qu'inspire l'homme vertueux, se mêle avec la frayeur salutaire qu'inspire le juge (2).

Quand un Roi est accusé d'avoir violé les lois ou trahi les intérêts de l'état, le tribunal qui doit l'absoudre ou le condamner, est composé de vingt-huit Sénateurs, des cinq Ephores, & du Roi de l'autre maison (3). Il peut appeler du jugement à l'assemblée générale du peuple (4).

Des Ephores.

Les Ephores ou inspecteurs, ainsi nommés parce qu'ils étendent leurs soins sur toutes les parties de l'administration (5),

(1) Thucyd. l. 1, cap. 132. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 217.
(2) Aeschin. in Timarch. p. 288.
(3) Pausan. l. 3, c. 5, p. 215.
(4) Plut. in Agid. t. 1, p. 804. Crag. de rep. Laced. l. 4, c. 8.
(5) Suid. in Ἔφορ. Schol. Thucyd. ib. c. 86.

sont au nombre de cinq (1). Dans la crainte qu'ils n'abusent de leur autorité, on les renouvelle tous les ans (2). Ils entrent en place au commencement de l'année, fixée à la nouvelle lune qui suit l'équinoxe de l'automne (3). Le premier d'entre eux donne son nom à cette année (4); ainsi, pour rappeler la date d'un évènement, il suffit de dire qu'il s'est passé sous tel Ephore.

Le peuple a le droit de les élire, & d'élever à cette dignité des citoyens de tous les états (5); dès qu'ils en sont revêtus, il les regarde comme ses défenseurs, & c'est à ce titre, qu'il n'a cessé d'augmenter leurs prérogatives.

J'ai insinué plus haut que Lycurgue n'avoit pas fait entrer cette magistrature dans le plan de sa constitution; il paroit seulement qu'environ un siècle & demi après, les rois de Lacédémone se dépouillèrent en sa faveur de plusieurs droits essentiels, & que son pouvoir s'accrut ensuite par les soins d'un nom-

(1) Aristot. de rep. l. 2, c. 10, t. 2, p. 332. Pausan. l. 3, c. 11, p. 231.
(2) Thucyd. l. 5, c. 36. Plut. in Ages. t. 1, pag. 597.
(3) Dodwel. de cycl. dissert. 8, §. 5, p. 320. Id. in annal. Thucyd. p. 168.
(4) Pausan. ib. p. 232.
(5) Aristot. ib. c. 9, t. 2, p. 330; l. 4, capit. 9, p. 374.

Chap. 45.

mé Astéropus, chef de ce tribunal (1). Successivement enrichie des dépouilles du sénat & de la royauté, elle réunit aujourd'hui les droits les plus éminens, tels que l'administration de la justice, le maintien des mœurs & des lois, l'inspection sur les autres magistrats, l'exécution des décrets de l'assemblée générale.

Le tribunal des Ephores se tient dans la place publique (2); ils s'y rendent tous les jours pour prononcer sur certaines accusations, & terminer les différends des particuliers (3). Cette fonction importante n'étoit autrefois exercée que par les Rois (4). Lors de la première guerre de Messénie, obligés de s'absenter souvent, ils la confièrent aux Ephores (5); mais ils ont toujours conservé le droit d'assister aux jugemens, & de donner leurs suffrages (6).

Comme les Lacédémoniens n'ont qu'un petit nombre de lois, & que tous les jours il se glisse dans la république des vices inconnus auparavant, les juges sont

1) Plut. in Agid. t. 1, p. 808.
2) Pausan. l. 3, c. 11, p. 231.
3) Plut. ib. p. 807. Id. apophth. Lacon. tom. 2, p. 221.
4) Pausan. ib. c. 3, p. 209.
5) Plut. ib. p. 808.
6) Herodot. l. 6, c. 63.

souvent obligés de se guider par les lumières naturelles ; & comme dans ces derniers temps on a placé parmi eux des gens peu éclairés, on a souvent lieu de douter de l'équité de leurs décisions (1). Chap. 45.

Les Ephores prennent un soin extrême de l'éducation de la jeunesse. Ils s'assurent tous les jours, par eux-mêmes, si les enfans de l'état ne sont pas élevés avec trop de délicatesse (2) : ils leur choisissent des chefs qui doivent exciter leur émulation (3), & paroissent à leur tête dans une fête militaire & religieuse qu'on célèbre en l'honneur de Minerve (4).

D'autres magistrats veillent sur la conduite des femmes (5) ; les Ephores, sur celle de tous les citoyens. Tout ce qui peut, même de loin, donner atteinte à l'ordre public & aux usages reçus, est sujet à leur censure. On les a vus souvent poursuivre des hommes qui négligeoient leurs devoirs (6), ou qui se laissoient facilement insulter (7) : ils reprochoient aux uns d'oublier les égards

(1) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, p. 330.
(2) Agatarch. ap. Athen. l. 12, p. 550.
(3) Xenoph. de rep. Laced. p. 679.
(4) Polyb. l. 4, p. 303.
(5) Hesych. in Ἁρμόσ.
(6) Schol. Thucyd. l. 1, c. 84.
(7) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.

qu'ils devoient aux lois; aux autres, ceux
Chap. qu'ils se devoient à eux-mêmes.

45. Plus d'une fois ils ont réprimé l'abus que faisoient de leurs talens des étrangers qu'ils avoient admis à leurs jeux. Un orateur offroit de parler un jour entier sur toute sorte de sujets; ils le chassèrent de la ville (1). Archiloque subit autrefois le même sort, pour avoir hasardé dans ses écrits une maxime de lâcheté; & presque de nos jours, le musicien Timothée ayant ravi les Spartiates par la beauté de ses chants, un Ephore s'approcha de lui, tenant un couteau dans sa main, & lui dit : „ Nous „ vous avons condamné à retrancher qua„ tre cordes de votre lyre; de quel „ côté voulez-vous que je les cou„ pe (2)?

On peut juger par ces exemples, de la sévérité avec laquelle ce tribunal punissoit autrefois les fautes qui blessoient directement les lois & les mœurs. Aujourd'hui même, que tout commence à se corrompre, il n'est pas moins redoutable, quoique moins respecté, & ceux des particuliers qui ont perdu leurs anciens principes, n'oublient rien pour se soustraire aux regards de ces censeurs, d'autant plus sévères pour les

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
2) Id. ib. p. 238.

autres, qu'ils sont quelquefois plus indulgens pour eux-mêmes (1).

Contraindre la plupart des magistrats à rendre compte de leur administration (2), suspendre de leurs fonctions ceux d'entre eux qui violent les lois, les traîner en prison, les déférer au tribunal supérieur, & les exposer par des poursuites vives, à perdre la vie ; tous ces droits sont réservés aux Ephores (3). Ils les exercent en partie contre les Rois, qu'ils tiennent dans leur dépendance par un moyen extraordinaire & bizarre. Tous les neuf ans, ils choisissent une nuit où l'air est calme & serein ; assis en rase campagne, ils examinent avec attention le mouvement des astres : voient-ils une exhalaison enflammée traverser les airs ? c'est une étoile qui change de place ; les Rois ont offensé les dieux. On les traduit en justice, on les dépose, & ils ne recouvrent l'autorité qu'après avoir été absous par l'oracle de Delphes (4).

Le souverain fortement soupçonné d'un crime contre l'état, peut à la vérité refuser de comparoître devant les Ephores aux deux premières sommations ; mais il doit obéir à la troisième (5) : du re-

1) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 330.
2) Id. ib.
3) Xenoph. de rep. Laced. p. 683.
4) Plut. in Agid. t. 1, p. 800.
5) Id. ib. p. 809.

ste, ils peuvent s'assurer de sa personne (1), & le traduire en justice. Quand la faute est moins grave, ils prennent sur eux d'infliger la peine. En dernier lieu, ils condamnèrent à l'amende le roi Agésilas, parce qu'il envoyoit un présent à chaque Sénateur qui entroit en place (2).

Chap. 45.

La puissance exécutrice est toute entière entre leurs mains. Ils convoquent l'assemblée générale (3), ils y recueillent les suffrages (4). On peut juger du pouvoir dont ils y sont revêtus, en comparant les décrets qui en émanent, avec les sentences qu'ils prononcent dans leur tribunal particulier. Ici, le jugement est précédé de cette formule : „ Il „ a paru aux Rois & aux Ephores (5) ; " là, de celle-ci : „ Il a paru aux Ephores & à l'assemblée (6). "

C'est à eux que s'adressent les ambassadeurs des nations ennemies ou alliées (7). Chargés du soin de lever des troupes & de les faire partir (8), ils expé-

(1) Thucyd. l. 1, c. 131. Nep. in Pausan. c. 3.
(2) Plut. de frat. amor. t. 2, p. 482.
(3) Xenoph. hist. Græc. l. 2, p. 460.
(4) Thucyd. ib. c. 87.
(5) Boeth. de mus. l. 1, c. 1. Bulliald. in Theon. Smyrn. p. 295.
(6) Xenoph. ib. l. 3, p. 491.
(7) Id. ib. l. 2, p. 459 & 460. Plut. in Agid. t. 1, p. 801.
(8) Xenoph. ib. l. 3, p. 502. l. 5, p. 556, 563, 568, 574 &c, Plut. apophth. Lacon. p. 215.

dient au général les ordres qu'il doit suivre (1) ; le font accompagner de deux d'entre eux, pour épier sa conduite (2); l'interrompent quelquefois au milieu de ses conquêtes, & le rappellent, suivant que l'exige leur intérêt personnel ou celui de l'état (3). Chap. 45.

Tant de prérogatives leur attirent une considération qu'ils justifient par les honneurs qu'ils décernent aux belles actions (4), par leur attachement aux anciennes maximes (5), par la fermeté avec laquelle ils ont, en ces derniers temps, dissipé des complots qui manaçoient la tranquillité publique (6).

Ils ont, pendant une longue suite d'années, combattu contre l'autorité des Sénateurs & des Rois, & n'ont cessé d'être leurs ennemis, que lorsqu'ils sont devenus leurs protecteurs. Ces tentatives, ces usurpations auroient ailleurs fait couler des torrens de sang. Par quel hasard n'ont-elles produit à Sparte que des fermentations légères? C'est que les Ephores promettoient au peuple la liberté, tandis que leurs rivaux, aussi pauvres

1) Xenoph. hist. Graec. l. 3, p. 479.
2) Id. ib. l. 2, p. 478.
3) Thucyd. l. 1, c. 131. Xenoph. in Ages. pag. 657. Plut. apophth. Lacon. p. 211.
4) Plut. in Ages. t. 1, p. 615.
5) Xenoph. ib. l. 3, p. 494.
6) Id. ib. p. 494.

Chap. 45. que le peuple, ne pouvoient lui promettre des richesses ; c'est que l'esprit d'union, introduit par les lois de Lycurgue, avoit tellement prévalu sur les considérations particulières, que les anciens magistrats, jaloux de donner de grands exemples d'obéissance, ont toujours cru devoir sacrifier leurs droits aux prétentions des Ephores (1).

Par une suite de cet esprit, le peuple n'a cessé de respecter ces Rois & ces Sénateurs, qu'il a dépouillés de leur pouvoir. Une cérémonie imposante qui se renouvelle tous les mois, lui rappelle ses devoirs. Les Rois en leur nom, les Ephores au nom du peuple, font un serment solennel, les premiers, de gouverner suivant les lois, les seconds, de défendre l'autorité royale, tant qu'elle ne violera pas les lois (2).

Assemblées de la Nation.

Les Spartiates ont des intérêts qui leur sont particuliers ; ils en ont qui leur sont communs avec les habitans de différentes villes de la Laconie : de là, deux espèces d'assemblées auxquelles assistent toujours les Rois, le Sénat & les différentes classes de magistrats. Lorsqu'il faut régler la succession au trône, élire ou déposer des magistrats, prononcer sur des délits publics, statuer sur

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 683.
2) Id. ib. p. 690.

les grands objets de la religion ou de la législation, l'assemblée n'est composée que de Spartiates, & se nomme petite assemblée (1). Chap. 45.

Elle se tient pour l'ordinaire tous les mois à la pleine lune (2); par extraordinaire, lorsque les circonstances l'exigent; la délibération doit être précédée par un décret du Sénat (3), à moins que le partage des voix n'ait empêché cette compagnie de rien conclure. Dans ce cas, les Ephores portent l'affaire à l'assemblée (4).

Chacun des assistans a droit d'opiner, pourvu qu'il ait passé sa trentième année: avant cet âge, il ne lui est pas permis de parler en public (5). On exige encore qu'il soit irréprochable dans ses mœurs, & l'on se souvient de cet homme qui avoit séduit le peuple par son éloquence: son avis étoit excellent; mais comme il sortoit d'une bouche impure, on vit un Sénateur s'élever, s'indigner hautement contre la facilité de l'assemblée, & faire aussitôt proposer le

1) Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 494.
2) Thucyd. l. 1, c. 67. Schol. ib.
3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 42. Id. in Agid. p. 798 & 800.
4) Id. ib. t. 2, p. 799.
5) Argum. in declam. 24. Liban. tom. 1, pag. 558.

même avis par un homme vertueux. Chap. 45. Qu'il ne soit pas dit, ajouta-t-il, que les Lacédémoniens se laissent mener par les conseils d'un infâme orateur (1).

On convoque l'assemblée générale, lorsqu'il s'agit de guerre, de paix & d'alliance; elle est alors composée des députés des villes de la Laconie (2): on y joint souvent ceux des peuples alliés (3), & des nations qui viennent implorer l'assistance de Lacédémone (4). Là se discutent leurs prétentions & leurs plaintes mutuelles, les infractions faites aux traités de la part des autres peuples, les voies de conciliation, les projets de campagnes, les contributions à fournir. Les Rois & les Sénateurs portent souvent la parole; leur autorité est d'un grand poids; celle des Ephores d'un plus grand encore. Quand la matière est suffisamment éclaircie, l'un des Ephores demande l'avis de l'assemblée; aussitôt mille voix s'élèvent, ou pour l'affirmative ou pour la négative. Lorsque après plusieurs essais il est impossible de distinguer la majorité, le même magi-

(1) Æschin. in Timarch. p. 288. Plut. de audit. t. 2, p. 41.
(2) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 579.
(3) Id. ib. l. 5, p. 555, 556, 558, 560.
(4) Id. ib. p. 554; l. 6, p. 579.

strat s'en assure en comptant ceux des deux partis qu'il a fait passer, ceux-ci d'un côté, ceux-là de l'autre (1). Chap. 45.

1) Thucyd. l. 1, c. 87.

FIN DU CHAP. QUARANTE-CINQUIEME.

CHAPITRE XLVI.

Des Lois de Lacédémone.

Chap. 46.

La nature est presque toujours en opposition avec les lois (1), parce qu'elle travaille au bonheur de chaque individu sans relation avec les autres, & que les lois ne statuent que sur les rapports qui les unissent ; parce qu'elle diversifie à l'infini nos caractères & nos penchans, tandis que l'objet des lois est de les ramener, autant qu'il est possible, à l'unité. Il faut donc que le législateur, chargé de détruire ou du moins de concilier ces contrariétés, regarde la morale comme le ressort le plus puissant & la partie la plus essentielle de sa politique ; qu'il s'empare de l'ouvrage de la nature, presque au moment qu'elle vient de le mettre au jour ; qu'il ose en retoucher la forme & les proportions ; que sans en effacer les traits originaux, il les adoucisse ; & qu'enfin l'homme indépendant ne soit plus, en sortant de ses mains, qu'un citoyen libre.

(1) Demosth. in Aristog. p. 830.

Que des hommes éclairés soient parvenus autrefois à réunir les sauvages épars dans les forêts, que tous les jours de sages instituteurs modèlent en quelque façon à leur gré les caractères des enfans confiés à leurs soins, on le conçoit sans peine; mais quelle puissance de génie n'a-t-il pas fallu pour refondre une nation déja formée! Et quel courage, pour oser lui dire: Je vais restraindre vos besoins à l'étroit nécessaire, & exiger de vos passions les sacrifices les plus amers: vous ne connoîtrez plus les attraits de la volupté; vous échangerez les douceurs de la vie contre des exercices pénibles & douloureux; je dépouillerai les uns de leurs biens pour les distribuer aux autres, & la tête du pauvre s'élèvera aussi haut que celle du riche; vous renoncerez à vos idées, à vos goûts, à vos habitudes, à vos prétentions, quelquefois même à ces sentimens si tendres & si précieux, que la nature a gravés au fond de vos cœurs!

Voilà néanmoins ce qu'exécuta Lycurgue par des réglemens qui diffèrent si essentiellement de ceux des autres peuples, qu'en arrivant à Lacédémone, un voyageur se croit transporté sous un nouveau ciel. Leur singularité l'invite à les méditer; & bientôt il est frappé de cette profondeur de vues & de cette élévation de sentimens qui éclatent dans l'ouvrage de Lycurgue.

Chap. 46.

Il fit choisir les magistrats, non par la voie du sort, mais par celle des suffrages (1). Il dépouilla les richesses, de leur considération (2), & l'amour, de sa jalousie (3). S'il accorda quelques distinctions, le gouvernement, plein de son esprit, ne les prodigua jamais, & les gens vertueux n'osèrent les solliciter; l'honneur devint la plus belle des récompenses, & l'opprobre le plus cruel des supplices. La peine de mort fut quelquefois infligée; mais un rigoureux examen devoit la précéder, parce que rien n'est si précieux que la vie d'un citoyen (5). L'exécution se fit dans la prison pendant la nuit (5), de peur que la fermeté du coupable n'attendrît les assistans. Il fut décidé qu'un lacet termineroit ses jours (6); car il parut inutile de multiplier les tourmens.

J'indiquerai dans la suite la plupart des réglemens de Lycurgue; je vais parler ici du partage des terres. La proposition qu'il en fit, souleva les esprits; mais après les plus vives contestations,

1) Isocr. anpathen. t. 2, p. 261. Aristot. de rep. l. 4, c. 9, t. 2, p. 374.
2) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
3) Id. in Lyc. t. 1, p. 49.
4) Thucyd. l. 1, cap. 132. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 217.
5) Herodot. l. 4, c. 146. Val. Max. l. 4, c. 6.
6) Plut. in Agid. t. 1, p. 803 & 804.

le district de Sparte fut divisé en 9000 portions de terre (*), le reste de la Laconie, en 30,000. Chaque portion assignée à un chef de famille, devoit produire, outre une certaine quantité de vin & d'huile, 70 mesures d'orge pour le chef, & 12 pour son épouse (1). Chap. 46.

Après cette opération, Lycurgue crut devoir s'absenter, pour laisser aux esprits le temps de se reposer. A son retour, il trouva les campagnes de Laconie couvertes de tas de gerbes, tous de même grosseur, & placés à des distances à-peu-près égales. Il crut voir un grand domaine dont les productions venoient d'être partagées entre des frères ; ils crurent voir un père qui, dans la distribution de ses dons, ne montre pas plus de tendresse pour l'un de ses enfans que pour les autres (2).

Mais comment subsistera cette égalité de fortunes? Avant Lycurgue, le législateur de Crète n'osa pas l'établir, puisqu'il permit les acquisitions (3). Après Lycurgue, Phaléas à Chalcédoine (4), Philolaüs à Thèbes (5), Platon (6), d'au-

*) Voyez la note à la fin du volume.
1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 44.
2) Id. ib. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 226. Porphyr. de abstin. l. 4, §. 3, p. 300.
3) Polyb. l. 6, p. 489.
4) Aristot. de rep. l. 2, c. 7, t. 2, p. 322.
5) Id. ib. c. 12, p. 337.
6) Plat. de leg. l. 5, t. 2, p. 740.

Chap. 46.

tres législateurs, d'autres philosophes ont proposé des voies insuffisantes pour résoudre le problême. Il étoit donné à Lycurgue de tenter les choses les plus extraordinaires, & de concilier les plus opposées. En effet, par une de ses lois, il règle le nombre des hérédités sur celui des citoyens (1) ; & par une autre loi, en accordant des exemptions à ceux qui ont trois enfans, & de plus grandes à ceux qui en ont quatre (2), il risque de détruire la proportion qu'il veut établir, & de rétablir la distinction des riches & des pauvres, qu'il se propose de détruire.

Pendant que j'étois à Sparte, l'ordre des fortunes des particuliers avoit été dérangé par un décret de l'éphore Epitadès, qui vouloit se venger de son fils (3) ; & comme je négligeai de m'instruire de leur ancien état, je ne pourrai développer à cet égard les vues du Législateur, qu'en remontant à ses principes.

Suivant les lois de Lycurgue, un chef de famille ne pouvoit ni acheter ni vendre une portion de terrain (4) ; il ne pouvoit

1) Polyb. l. 6, p. 489.
2) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 330. Ælian. var. hist. l. 6, c. 6.
3) Plut. in Agid. t. 1, p. 797.
4) Aristot. ib. p. 329.

pouvoit ni la donner pendant sa vie, ni la léguer par son testament à qui il vouloit (1); il ne lui étoit pas même permis de la partager (2): l'aîné de ses enfans recueilloit la succession (3), comme dans la maison royale, l'aîné succède de droit à la couronne (4). Quel étoit le sort des autres enfans? Les lois qui avoient assuré leur subsistance pendant la vie du père, les auroient-elles abandonnés après sa mort?

1. Il paroît qu'ils pouvoient hériter des esclaves, des épargnes & des meubles de toute espèce. La vente de ces effets suffisoit sans doute pour leurs vêtemens; car le drap qu'ils employoient étoit à si bas prix, que les plus pauvres se trouvoient en état de se le procurer (5). 2. Chaque citoyen étoit en droit de participer aux repas publics, & fournissoit pour son contingent une certaine quantité de farine d'orge, qu'on peut évaluer à environ 12 médimnes: or, le Spartiate possesseur d'une portion d'héritage, en retiroit par an 70 médimnes, & sa femme 12. L'excé-

1) Plut. in Agid. t. 1, p. 797.
2) Heracl. de polit. in antiq. Graec. tom. 6, pag. 2823.
3) Emm. descript. reip. Lacon. in antiq. Graec. t. 4, p. 483.
4) Herodot. l. 5, c. 42 &c.
5) Aristot. de rep. l. 4, c. 9, t. 2, p. 374. Xenoph. de rep. Laced. p. 682.

Chap. 46. dent du mari suffisoit donc pour l'entretien de 5 enfans ; & comme Lycurgue n'a pas dû supposer que chaque père de famille en eût un si grand nombre, on peut croire que l'aîné devoit pourvoir aux besoins, non-seulement de ses enfans, mais encore de ses frères. 3. Il est à présumer que les puînés pouvoient seuls épouser les filles qui, au défaut de mâles, héritoient d'une possession territoriale. Sans cette précaution, les hérédités se seroient accumulées sur une même tête. 4. Après l'examen qui suivoit leur naissance, les magistrats leur accordoient des portions de terre (1) devenues vacantes par l'extinction de quelques familles. 5. Dans ces derniers temps, des guerres fréquentes en détruisoient un grand nombre; dans les siècles antérieurs, ils alloient au loin fonder des colonies. 6. Les filles ne coûtoient rien à établir ; il étoit défendu de leur constituer une dot (2). 7. L'esprit d'union & de désintéressement, rendant en quelque façon toutes choses communes entre les citoyens (3), les uns n'avoient souvent

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.
2) Justin. l. 3, c. 3. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 227.
3) Xenoph. de rep. Laced. pag. 679. Aristot. de rep. l. 2, c. 5, p. 317. Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238.

au dessus des autres, que l'avantage de prévenir ou de seconder leurs desirs. Chap. 46.

Tant que cet esprit s'est maintenu, la constitution résistoit aux secousses qui commencoient à l'agiter. Mais qui la soutiendra désormais, depuis que par le décret des Ephores dont j'ai parlé, il est permis à chaque citoyen de doter ses filles, & de disposer à son gré de sa portion? Les hérédites passant tous les jours en différentes mains, l'équilibre des fortunes est rompu, ainsi que celui de l'égalité.

Je reviens aux dispositions de Lycurgue. Les biens fonds, aussi libres que les hommes, ne devoient point être grévés d'impositions. L'état n'avoit point de trésor (1); en certaines occasions, les citoyens contribuoient suivant leurs facultés (2); en d'autres, ils recouroient à des moyens qui prouvoient leur excessive pauvreté. Les députés de Samos vinrent une fois demander à emprunter une somme d'argent; l'assemblée générale n'ayant pas d'autre ressource, indiqua un jeûne universel, tant pour les hommes libres, que pour

1) Archid. ap. Thucyd. l. 1, c. 80. Pericl. apud eumd. l. 1, c. 141. Plut. apophth. Lacon. tom. 2, p. 217.

2) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tom. 2, pag. 331.

Chap. 46.

les esclaves & pour les animaux domestiques. L'épargne qui en résulta fut remise aux députés (1).

Tout plioit devant le génie de Lycurgue ; le goût de la propriété commençoit à disparoître ; des passions violentes ne troubloient plus l'ordre public. Mais ce calme seroit un malheur de plus, si le législateur n'en assuroit pas la durée. Les lois toutes seules ne sauroient opérer ce grand effet : si on s'accoutume à mépriser les moins importantes, on négligera bientôt celles qui le sont d'avantage ; si elles sont trop nombreuses, si elles gardent le silence en plusieurs occasions, si d'autres fois elles parlent avec l'obscurité des oracles ; s'il est permis à chaque juge d'en fixer le sens, à chaque citoyen de s'en plaindre, si jusque dans les plus petits détails, elles ajoutent à la contrainte de notre liberté, le ton avilissant de la menace ; vainement seroient-elles gravées sur le marbre, elles ne le seront jamais dans les cœurs.

Attentif au pouvoir irrésistible des impressions que l'homme reçoit dans son enfance & pendant toute sa vie, Lycurgue s'étoit dès long-temps affermi

1) Aristot. de cura rei famil. tomo 2, pagina 503.

dans le choix d'un systême que l'expérience avoit justifié en Crète. Elevez tous les enfans en commun, dans une même discipline, d'après des principes invariables, sous les yeux des magistrats & de tout le public ; ils apprendront leurs devoirs en les pratiquant ; ils les chériront ensuite, parce qu'ils les auront pratiqués, & ne cesseront de les respecter, parce qu'ils les verront toujours pratiqués par tout le monde. Les usages en se perpétuant, recevront une force invincible de leur ancienneté & de leur universalité : une suite non interrompue d'exemples donnés & reçus, fera que chaque citoyen, devenu le législateur de son voisin, sera pour lui une règle vivante (1); on aura le mérite de l'obéissance, en cédant à la force de l'habitude, & l'on croira agir librement, parce qu'on agira sans effort.

Il suffira donc à l'instituteur de la nation, de dresser pour chaque partie de l'administration, un petit nombre de lois (2) qui dispenseront d'en desirer un plus grand nombre, & qui contribueront à maintenir l'empire des rites, beaucoup plus puissant que celui des

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 47.
2) Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 232.

Chap. 46.

lois même. Il défendra de les mettre par écrit (1), de peur qu'elles ne rétrécissent le domaine des vertus, & qu'en croyant faire tout ce qu'on doit, on ne s'abstienne de faire tout ce qu'on peut. Mais il ne les cachera point; elles seront transmises de bouche en bouche, citées dans toutes les occasions, & connues de tous les citoyens témoins & juges des actions de chaque particulier. Il ne sera pas permis aux jeunes gens de les blâmer, même de les soumettre, à leur examen (2), puisqu'ils les ont reçues comme des ordres du ciel, & que l'autorité des lois n'est fondée que sur l'extrême vénération qu'elles inspirent. Il ne faudra pas non plus louer les lois & les usages des nations étrangères (3), parce que si l'on n'est pas persuadé qu'on vit sous la meilleure des législations, on en desirera bientôt une autre.

Ne soyons plus étonnés maintenant que l'obéissance soit pour les Spartiates la première des vertus (4), & que ces hommes fiers ne viennent jamais, le texte des lois à la main, demander

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 287. Id. in Lyc. t. 1. p. 47.
2) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 634.
3) Demosth. in Leptin. p. 556.
4) Isocr. in Archid. t. 2, p. 53. Xenoph. de rep. Laced. p. 682.

compte aux magistrats des sentences émanées de leur tribunal. Chap. 46.

Ne soyons pas surpris non plus que Lycurgue ait regardé l'éducation, comme l'affaire la plus importante du législateur (1), & que pour subjuguer l'esprit & le cœur des Spartiates, il les ait soumis de bonne heure aux épreuves dont je vais rendre compte.

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 47.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-SIXIEME.

CHAPITRE XLVII.

De l'Education des Spartiates.

Chap. 47. Les lois de Lacédémone veillent avec un soin extrême à l'éducation des enfans (1). Elles ordonnent qu'elle soit publique & commune aux pauvres & aux riches (2). Elles préviennent le moment de leur naissance : quand une femme a déclaré sa grossesse, on suspend dans son appartement des portraits où brillent la jeunesse & la beauté, tels que ceux d'Apollon, de Narcisse, d'Hyacinthe, de Castor, de Pollux, &c.; afin que son imagination, sans cesse frappée de ces objets, en transmette quelques traces à l'enfant qu'elle porte dans son sein (3).

A peine a-t-il reçu le jour, qu'on le présente à l'assemblée des plus anciens de la tribu à laquelle sa famille appartient. La nourrice est appelée : au lieu de le laver avec de l'eau, elle emploie

1) Aristot. de rep. l. 8, c. 1. t. 2, p. 450.
2) Id. ib. l. 4, c. 9, p. 374.
3) Oppian. de venat. l. 1, v. 357.

des lotions de vin, qui occasionnent, à ce qu'on prétend, des accidens funestes dans les tempéramens foibles. D'après cette épreuve, suivie d'un examen rigoureux, la sentence de l'enfant est prononcée. S'il n'est expédient ni pour lui ni pour la république, qu'il jouïsse plus long-temps de la vie, on le fait jeter dans un gouffre, auprès du mont Taygète. S'il paroît sain & bien constitué, on le choisit, au nom de la patrie, pour être quelque jour un de ses défenseurs.

Chap. 47.

Ramené à la maison, il est posé sur un bouclier, & l'on place auprès de cette espèce de berceau, une lance, afin que ses premiers regards se familiarisent avec cette arme (2).

On ne serre point ses membres délicats avec des liens qui en suspendroient les mouvemens : on n'arrête point ses pleurs, s'ils ont besoin de couler ; mais on ne les excite jamais par des menaces ou par des coups. Il s'accoutume par degrés à la solitude, aux ténèbres, à la plus grande indifférence sur le choix des alimens (3). Point d'impressions de terreur, point de contraintes inutiles, ni de reproches injustes ; livré sans réserve à

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.
2) Non. Dionys. l. 41, p. 1062. Schol. Thucyd. l. 2, c. 39.
3) Plut. ib. p. 49.

Chap. 47. ses jeux innocens, il jouït pleinement des douceurs de la vie, & son bonheur hâte le développement de ses forces & de ses qualités.

Il est parvenu à l'âge de sept ans, sans connoître la crainte servile; c'est à cette époque que finit communément l'éducation domestique (1). On demande au père s'il veut que son enfant soit élevé suivant les lois : s'il le refuse, il est lui-même privé des droits du citoyen (2); s'il y consent, l'enfant aura désormais pour surveillans, non-seulement les auteurs de ses jours, mais encore les lois, les magistrats, & tous les citoyens autorisés à l'interroger, à lui donner des avis, & à le châtier, sans crainte de passer pour sévères; car ils seroient punis eux-mêmes, si, témoins de ses fautes, ils avoient la foiblesse de l'épargner (3). On place à la tête des enfans, un des hommes les plus respectables de la république (4); il les distribue en différentes classes, à chacune desquelles préside un jeune chef distingué par sa sagesse & son courage. Ils doivent se soumettre sans murmurer aux ordres qu'ils en reçoivent, aux châtimens qu'il leur impose, & qui leur sont infligés par des

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 50.
2) Id. instit. Lacon. t. 2, p. 238.
3) Id. ib. p. 237.
4) Xenoph. de rep. Laced. p. 676.

jeunes gens armés de fouets, & parvenus à l'âge de puberté (1). Chap. 47.

La règle devient de jour en jour plus sévère. On les dépouille de leurs cheveux; ils marchent sans bas & sans souliers; pour les accoutumer à la rigueur des saisons, on les fait quelquefois combattre tout nus (2).

A l'âge de douze ans, ils quittent la tunique, & ne se couvrent plus que d'un simple manteau qui doit durer toute une année (3). On ne leur permet que rarement l'usage des bains & des parfums. Chaque troupe couche ensemble sur des sommités de roseaux qui croissent dans l'Eurotas, & qu'ils arrachent sans le secours du fer (4).

C'est alors qu'ils commencent à contracter ces liaisons particulières, peu connues des nations étrangères, plus pures à Lacédémone que dans les autres villes de la Gréce. Il est permis à chacun d'eux de recevoir les attentions assidues d'un honnête june homme attiré auprès de lui par les attraits de la beauté, par les charmes plus puissans des vertus dont elle paroît être l'emblême (5). Ainsi la jeunesse de Sparte est comme divisée

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 677.
2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 50.
3) Xenoph. ibid. Plut. ib. Justin. l. 3, c. 3.
4) Plut. ib.
5) Id. ib.

Chap. 47.

en deux classes ; l'une composée de ceux qui aiment ; l'autre de ceux qui sont aimés (1). Les premiers destinés à servir de modèles aux seconds, portent jusqu'à l'enthousiasme un sentiment qui entretient la plus noble émulation, & qui, avec les transports de l'amour, n'est au fond que la tendresse passionnée d'un père pour son fils, l'amitié ardente d'un frère pour son frère (2). Lorsqu'à la vue du même objet plusieurs éprouvent l'inspiration divine, c'est le nom que l'on donne au penchant qui les entraîne (3), loin de se livrer à la jalousie, ils n'en sont que plus unis entre eux, que plus intéressés aux progrès de ceux qu'ils aiment ; car toute leur ambition est de le rendre aussi estimable aux yeux des autres, qu'il l'est à leurs propres yeux (4). Un des plus honnêtes citoyens fut condamné à l'amende, pour ne s'être jamais attaché à un jeune homme (5) : un autre, parce que son jeune ami avoit dans un combat poussé un cri de foiblesse (6).

Ces associations, qui ont souvent pro-

1) Theocr. idyll. 12, v. 12. Schol. ib. Maxim. Tyr. dissert. 24, p. 284.
2) Xenoph. de rep. Laced. p. 678.
3) Id. ib. & in conv. p. 873 & 883. Ælian. var. hist. l. 3, c. 9.
4) Plut. in Lyc. t. 1, p. 51.
5) Ælian. var. hist. l. 3, c. 10.
6) Plut. ib. Ælian. ib.

duit de grandes choses (1), sont communes aux deux sexes (2), & durent quelquefois toute la vie. Elles étoient depuis long-temps établies en Crète (3); Lycurgue en connut le prix & en prévint les dangers. Outre que la moindre tache imprimée sur une union qui doit être sainte, qui l'est presque toujours (4), couvriroit pour jamais d'infamie le coupable (5), & seroit même, suivant les circonstances, punie de mort (6), les élèves ne peuvent se dérober un seul moment aux regards des personnes âgées qui se font un devoir d'assiter à leurs exercices, & d'y maintenir la décence, aux regards du président général de l'éducation, à ceux de l'Irène, ou chef particulier qui commande chaque division. Chap. 47.

Cet Irène est un jeune homme de vingt ans, qui reçoit pour prix de son courage & de sa prudence, l'honneur d'en donner des leçons à ceux que l'on confie à ses soins (7). Il est à leur tête, quand ils se livrent des combats, quand ils pas-

(1) Plat. sympos. t. 3, p. 178.
(2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 51.
(3) Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2824. Strab. l. 10, p. 483. Ælian. de animal. l. 4, c. 1.
(4) Xenoph. de rep. Laced. p. 678. Plat. ib. Max. Tyr. dissert. 26, p. 317.
(5) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 237.
(6) Ælian. var. hist. l. 3, c. 12.
(7) Plut. in Lyc. t. 1, p. 50.

Chap. 47. sent l'Eurotas à la nage, quand ils vont à la chasse, quand ils se forment à la lutte, à la course, aux différens exercices du gymnase. De retour chez lui, ils prennent une nourriture saine & frugale (1); ils la préparent eux-mêmes. Les plus forts apportent le bois, les plus foibles des herbages & d'autres alimens qu'ils ont dérobés en se glissant furtivement dans les jardins & dans les salles des repas publics. Sont-ils découverts, tantôt on leur donne le fouet, tantôt on joint à ce châtiment la défense d'approcher de la table (2); quelquefois on les traîne auprès d'un autel, dont ils font le tour en chantant des vers contre eux-mêmes (3).

Le souper fini, le jeune chef ordonne aux uns de chanter, propose aux autres des questions d'après lesquelles on peut juger de leur esprit ou de leurs sentimens. „ Quel est le plus honnête „ homme de la ville? Que pensez-vous „ d'une telle action?" La réponse doit être précise & motivée. Ceux qui parlent sans avoir pensé, reçoivent de légers châtimens en présence des magistrats & des vieillards, témoins de ces entretiens, & quelquefois mécontens de la sentence du jeune chef. Mais dans la crainte d'af-

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 237.
2) Id. in Lyc. t. 1, p. 50.
3) Id. instit. Lacon. ib.

foiblir son crédit, ils attendent qu'il soit seul pour le punir lui-même de son indulgence ou de sa sévérité (1). Chap. 47.

On ne donne aux élèves qu'une légère teinture des lettres; mais on leur apprend à s'expliquer purement, à figurer dans les chœurs de danse & de musique, à perpétuer dans leurs vers le souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie, & la honte de ceux qui l'ont trahie. Dans ces poésies, les grandes idées sont rendues avec simplicité, les sentimens élevés avec chaleur (2).

Tous les jours, les Ephores se rendent chez eux; de temps en temps, ils vont chez les Ephores, qui examinent si leur éducation est bien soignée, s'il ne s'est pas glissé quelque délicatesse dans leurs lits ou leurs vêtemens, s'ils ne sont pas trop disposés à grossir (3). Ce dernier article est essentiel; on a vu quelquefois à Sparte des magistrats citer au tribunal de la nation, & menacer de l'exil, des citoyens dont l'excessif embonpoint sembloit être une preuve de mollesse (4). Un visage efféminé feroit rougir un Spartiate; il faut que le corps dans ses accroissemens, prenne de la sou-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 51.
2) Id. ib. p. 53.
3) Ælian. var. hist. l. 14, c. 7.
4) Agatarch. apud Athen. lib. 12, pag. 550. Ælian. ib.

plesse & de la force, en conservant toujours de justes proportions (1).

Chap. 47.

C'est l'objet qu'on se propose en soumettant les junes Spartiates à des travaux qui remplissent presque tous les momens de leur journée. Ils en passent une grande partie dans le gymnase, où l'on ne trouve point, comme dans les autres villes, de ces maîtres qui apprennent à leurs disciples, l'art de supplanter adroitement un adversaire (2) : ici la ruse souilleroit le courage, & l'honneur doit accompagner la défaite ainsi que la victoire. C'est pour cela que, dans certains exercices, il n'est pas permis au Spartiate qui succombe, de lever la main, parce que ce seroit réconnoître un vainqueur (3).

J'ai souvent assisté aux combats que se livrent dans le Plataniste, les jeunes gens parvenus à leur dix-huitième année. Ils en font les apprêts dans leur collége, situé au bourg de Thérapné : divisés en deux corps, dont l'un se pare du nom d'Hercule, & l'autre de celui de Lycurgue (4), ils immolent ensemble, pendant la nuit, un petit chien sur l'autel de Mars. On a pensé que le plus coura-

1) Ælian. var. hist. l. 14, c. 7.
2) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 233.
3) Id. in Lyc. t. 1, p. 52. Id. apophth. ib. p. 228. Senec. de benef. l. 5, c. 3.
4) Lucian. de gymnas. t. 2, p. 919.

geux des animaux domestiques, devoit être la victime la plus agréable au plus courageux des dieux. Après le sacrifice, chaque troupe amène un sanglier apprivoisé, l'excite contre l'autre par ses cris, &, s'il est vainqueur, en tire un augure favorable.

Le lendemain, sur le midi, les jeunes guerriers s'avancent en ordre, & par des chemins différens, indiqués par le sort, vers le champ de bataille. Au signal donné, ils fondent les uns sur les autres, se poussent & se repoussent tour à tour. Bientôt leur ardeur augmente par degrés: on les voit se battre à coups de pieds & de poings, s'entre-déchirer avec les dents & les ongles, continuer un combat désavantageux, malgré des blessures douloureuses, s'exposer à périr plutôt que de céder (1); quelquefois même, augmenter de fierté en diminuant de forces. L'un d'entre eux, près de jeter son antagoniste à terre, écria tout-à-coup: „ Tu me mords comme une „ femme: Non, répondit l'autre, mais „ comme un lion (2). „ L'action se passe sous les yeux de cinq magistrats (3), qui peuvent d'un mot en modérer la fureur; en présence d'une foule de témoins qui tour à tour prodiguent, & des élo-

(1) Cicer. tuscul. l. 5, c. 27, t. 2, p. 383.
(2) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 234.
(3) Pausan. l. 3, c. 11, p. 231.

Chap. 45.

ges aux vainqueurs, & des sarcasmes aux vaincus. Elle se termine, lorsque ceux d'un parti sont forcés de traverser à la nage les eaux de l'Eurotas, ou celles d'un canal qui conjointement avec ce fleuve sert d'enceinte au Plataniste (1).

J'ai vu d'autres combats où le plus grand courage est aux prises avec les plus vives douleurs. Dans une fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane surnommée Orthia, on place auprès de l'autel de jeunes Spartiates à peine sortis de l'enfance, & choisis dans tous les ordres de l'état; on les frappe à grands coups de fovet, jusqu'à ce que le sang commence à couler. La prêtresse est présente, elle tient dans ses mains une statue de bois très petite & très légère; c'est celle de Diane. Si les exécuteurs paroissent sensibles à la pitié, la prêtresse s'écrie qu'elle ne peut plus soutenir le poids de la statue. Les coups redoublent alors; l'intérêt général devient plus pressant. On entend les cris forcenés des parens qui exhortent (2) ces victimes innocentes à ne laisser échapper aucune plainte: elles-mêmes provoquent & défient la douleur. La présence de tant de témoins occupés à contrôler leurs moin-

1) Pausan. l. 3, c. 14, p. 243.
2) Cicer. tuscul. l. 2, c. 14, t. 2, p. 288. Senec. de provid. c. 4. Stat. theb. l. 8, v. 437. Lutat. ib. in not.

dres mouvemens, & l'espoir de la victoire décernée a celui qui souffre avec le plus de constance, les endurcissent de telle manière qu'ils n'opposent à ces horribles tourmens qu'un front serein & une joie révoltante (1).

Chap. 47.

Surpris de leur fermeté, je dis à Damonax qui m'accompagnoit : Il faut convenir que vos lois sont fidèlement observées : Dites plutôt, répondit-il, indignement outragées. La cérémonie que vous venez de voir fut instituée autrefois en l'honneur d'une divinité barbare, dont on prétend qu'Oreste avoit apporté la statue & le culte, de la Tauride à Lacédémone (2). L'oracle avoit ordonné de lui sacrifier des hommes : Lycurgue abolit cette horrible coutume ; mais pour procurer un dédommagement à la superstition, il voulut que les jeunes Spartiates condamnés pour leus fautes à la peine du fouet, la subissent à l'autel de la déesse (3).

Il falloit s'en tenir aux termes & à l'esprit de la loi : elle n'ordinnoit qu'une punition légère (4) ; mais nos éloges insensés excitent, soit ici, soit au Plataniste, une détestable émulation parmi

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
2) Pausan. l. 8, c. 23, p. 642. Hygin. fab. 261. Meurs. Græc. fer. l. 2, in Δ/αμαςι'γ.
3) Pausan. l. 3, c. 16, p. 249.
4) Xenoph. de rep. Laced. p. 677.

Chap. 47. ces jeunes gens. Leurs tortures sont pour nous un objet de curiosité ; pour eux, un sujet de triomphe. Nos pères ne connoissoient que l'héroisme utile à la patrie, & leurs vertus n'étoient ni au dessous ni au dessus de leurs devoirs. Depuis que la vanité s'est emparée des nôtres, elle en grossit tellement les traits, qu'ils ne sont plus reconnoissables. Ce changement, opéré depuis la guerre du Péloponèse, est un symptôme frappant de la décadence de nos mœurs. L'exagération du mal ne produit que le mépris ; celle du bien surprend l'estime ; on croit alors que l'éclat d'une action extraordinaire dispense des obligations les plus sacrées. Si cet abus continue, nos jeunes gens finiront par n'avoir qu'un courage d'ostentation ; ils breveront la mort à l'autel de Diane, & fuiront à l'aspect de l'ennemi (1).

Rappelez-vous cet enfant, qui ayant l'autre jour caché dans son sein un petit renard, se laissa déchirer les entrailles, plutôt que d'avouer son larcin (2) : son obstination parut si nouvelle, que ses camarades le blâmérent hautement. Mais, dis-je alors, elle n'étoit que la suite de vos institutions ; car il répondit qu'il valoit mieux périr dans les tour-

(1) Plut. in Lyc. t. 1, pag. 51. Id. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
(2) Id. in Lyc. ib.

mens, que de vivre dans l'opprobre (1). Ils ont donc raison, ces philosophes, qui soutiennent que vos exercices impriment dans l'ame des jeunes guerriers une espèce de férocité (2).

Ils nous attaquent, reprit Damonax, au moment que nous sommes par terre. Lycurgue avoit prévenu le débordement de nos vertus, par des digues qui ont subsisté pendant quatre siécles, & dont il reste encore des traces. N'a-t-on pas vu dernièrement un Spartiate puni après des exploits signalés, pour avoir combattu sans bouclier (3)? Mais à mesure que nos moeurs s'altèrent, le faux honneur ne connoît plus de frein, & se communique insensiblement à tous les ordres de l'état. Autrefois les femmes de Sparte, plus sages & plus décentes qu'elles ne le sont aujourd'hui, en apprenant la mort de leurs fils tués sur le champ de bataille, se contentoient de surmonter la nature; maintenant elles se font un mérite de l'insulter; & de peur de paroître foibles, elles ne craignent pas de se montrer atroces. Telle fut la réponse de Damonax. Je reviens à l'éducation des Spartiates.

Dans plusieurs villes de la Grèce, les enfans parvenus à leur dix-huitième an-

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 234.
2) Aristot. de rep. l. 8, c. 4, t. 2, p. 452.
3) Plut. in Ages. t. 1, p. 61.

Chap. 47. née, ne sont plus sous l'œil vigilant des instituteurs (1). Lycurgue connoissoit trop le cœur humain, pour l'abandonner à lui-même dans ces momens critiques, d'où dépend presque toujours la destinée d'un citoyen, & souvent celle d'un état. Il oppose au développement des passions, une nouvelle suite d'exercices & de travaux. Les chefs exigent de leurs disciples plus de modestie, de soumission, de tempérance & de ferveur. C'est un spectacle singulier, de voir cette brillante jeunesse, à qui l'orgueil du courage & de la beauté devroit inspirer tant de prétentions, n'oser, pour ainsi dire, ni ouvrir la bouche, ni lever les yeux, marcher à pas lents & avec la décence d'une fille timide qui porte les offrandes sacrées (2). Cependant si cette régularité n'est pas animée par un puissant intérêt, la pudeur régnera sur leurs fronts, & le vice dans leurs cœurs. Lycurgue leur suscite alors un corps d'espions & de rivaux qui les surveillent sans cesse.

Rien de si propre que cette méthode pour épurer les vertus. Placez à côté d'un jeune homme un modèle de même âge que lui; il le hait, s'il ne peut l'atteindre; il le méprise, s'il en triomphe sans peine. Opposez au contraire un

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 678.
2) Id. ib. p. 679.

corps à un autre : comme il est facile de balancer leurs forces & de varier leurs compositions, l'honneur de la victoire & la honte de la défaite, ne peuvent ni trop enorgueillir, ni trop humilier les particuliers. Il s'établit entre eux une rivalité accompagnée d'estime ; leurs parens, leurs amis s'empressent de la partager ; & de simples exercices deviennent des spectacles intéressans pour tous les citoyens.

Les jeunes Spartiates quittent souvent leurs jeux, pour se livrer à des mouvemes plus rapides. On leur ordonne de se répandre dans la province, les armes à la main, pieds nus, exposés aux intempéries des saisons, sans esclaves pour les servir, sans couverture pour les garantir du froid pendant la nuit (1). Tantôt ils étudient le pays, & les moyens de le préserver des incursions de l'ennemi (2). Tantôt ils courent après les sangliers & différentes bêtes fauves (3). D'autres fois, pour essayer les diverses manœuvres de l'art militaire, ils se tiennent en embuscade pendat le jour, & la nuit suivante ils attaquent & font succomber sous leurs coups les Hilotes, qui, prévenus du danger, ont eu l'impruden-

1) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 633.
2) Id. ib. l. 6, p. 763.
3) Xenoph. de rep. Laced. p. 680.

ce de sortir & de se trouver sur leur chemin (1) (*).

Chap. 47. Les filles de Sparte ne sont point élevées comme celles d'Athènes ; on ne leur prescrit point de se tenir renfermées, de filer la laine, de s'abstenir du vin & d'une nourriture trop forte : mais on leur apprend à danser, à chanter, à lutter entre elles, à courir légèrement sur le sable, à lancer avec force le palet ou le javelot (2), à faire tous leurs exercices sans voile & à demi nues (3), en présence des Rois, des magistrats & de tous les citoyens, sans en excepter même les jeunes garçons, qu'elles excitent à la gloire, soit par leurs exemples, soit par des éloges flatteurs, ou par des ironies piquantes (4).

C'est dans ces jeux que deux cœurs destinés à s'unir un jour, commencent à se pénétrer des sentimens qui divent assurer leur bonheur (5) (**) ; mais les transports

1) Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.
*) Voyez la note à la fin du volume.
2) Plat. de leg. l. 7, t. 2, pag. 806. Xenoph. de rep. Laced. p. 675. Plut. in Lyc. t. 1, pag. 47. Id. in Num. p. 77. Id. apophth. Lacon. tom. 2, p. 227.
3) Eurip. in Androm. v. 598. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232.
4) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.
5) Id. ib.
**) Voyez la note à la fin du volume.

transports d'un amour naissant ne sont jamais couronnés par un hymen prématuré (*). Par-tout où l'on permet à des enfans de perpétuer les familles, l'espèce humaine se rapetisse & dégénère d'une manière sensible (1). Elle s'est soutenue à Lacédémone, parce que l'on ne s'y marie que lorsque le corps a pris son accroissement, & que la raison peut éclairer le choix (2).

Chap. 47.

Aux qualités de l'ame les deux époux doivent joindre une beauté mâle, une taille avantageuse, une santé brillante (3). Lycurgue, & d'après lui des philosophes éclairés, ont trouvé étrange qu'on se donnât tant de soins pour perfectionner les races des animaux domestiques (4), tandis qu'on néglige absolument celles des hommes. Ses vues furent remplies, & d'heureux assortimens semblèrent ajouter à la nature de l'homme un nouveau degré de force & de majesté (5). En effet, rien de si beau, rien de si pur que le sang des Spartiates.

*) Voyez la note à la fin du volume.

1) Aristot. de rep. l. 7, c. 16, t. 2, p. 448.

2) Xenoph. de rep. Laced. p. 676. Plut. in Num. t. 1, p. 77. Id. apophth. Lacon. tom. 2, pag. 228.

3) Plut. de lib. educ. t. 2, p. 1.

4) Plat. de rep. l. 5, t. 2, p. 459. Theogn. sent. v. 183. Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.

5) Xenoph. ib.

Chap. 47. Je supprime le détail des cérémonies du mariage (1); mais je dois parler d'un usage remarquable par sa singularité. Lorsque l'instant de la conclusion est arrivé, l'époux, après un léger repas qu'il a pris dans la salle publique, se rend, au commencement de la nuit, à la maison de ses nouveaux parens; il enlève furtivement son épouse, la mène chez lui, & bientôt après vient au gymnase rejoindre ses camarades, avec lesquels il continue d'habiter comme auparavant. Les jours suivans, il fréquente à l'ordinaire la maison paternelle; mais il ne peut accorder à sa passion que des instans dérobés à la vigilance de ceux qui l'entourent : ce seroit une honte pour lui, si on le voyoit sortir de l'appartement de sa femme (2). Il vit quelquefois des années entières dans ce commerce, où le mystère ajoute tant de charmes aux surprises & aux larcins. Lycurgue savoit que des desirs trop tôt & trop souvent satisfaits, se terminent par l'indifférence ou par le dégoût; il eut soin de les entretenir, afin que les époux eussent le temps de s'accoutumer à leurs défauts, & que l'amour, dépouillé insensiblement de ses illusions,

(1) Athen. l. 14, p. 646. Pausan. l. 3, c. 13, pag. 240.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 676.

parvînt à sa perfection en se changeant en amitié (1). De là l'heureuse harmonie qui règne dans ces familles, où les chefs déposant leur fierté à la voix l'un de l'autre, semblent tous les jours s'unir par un nouveau choix, & présentent sans cesse le spectacle touchant de l'extrême courage joint à l'extrême douceur. Chap. 47.

De très fortes raisons peuvent autoriser un Spartiate à ne pas se marier (2); mais dans sa vieillesse il ne doit pas s'attendre aux mêmes égards que les autres citoyens. On cite l'exemple de Dercyllidas, qui avoit commandé les armées avec tant de gloire (3). Il vint à l'assemblée; un jeune homme lui dit: „ Je ne me lève pas devant toi, parce „ que tu ne laisseras point d'enfans qui „ puissent un jour se lever devant moi „ (4). " Les célibataires sont exposés à d'autres humiliations: ils n'assistent point aux combats que se livrent les filles à demi-nues; il dépend du magistrat de les contraindre à faire, pendant les rigueurs de l'hiver, le tour de la place, dépouillés de leurs habits, & chan-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 228.
2) Xenoph. de rep. Laced. p. 676.
3) Id. hist. Græc. l. 3, p. 490 &c.
4) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.

Chap. 47. tant contre eux-mêmes des chansons, où ils reconnoissent que leur désobéissance aux lois mérite le châtiment qu'ils éprouvent (1).

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.

FIN DU CHAP. QUARANTE-SEPTIEME.

CHAPITRE XLVIII.

De mœurs & des usages des Spartiates.

Ce chapitre n'est qu'une suite du précédent : car l'éducation des Spartiates continue, pour ainsi dire, pendant toute leur vie (1). Chap. 48.

Dès l'âge de vingt ans, ils laissent croître leurs cheveux & leur barbe : les cheveux ajoutent à la beauté, & conviennent à l'homme libre, de même qu'au guerrier (2). On essaie l'obéissance dans les choses les plus indifférentes ; lorsque les Ephores entrent en place, ils font proclamer à son de trompe un décret qui ordonne de raser la lèvre supérieure, ainsi que de se soumettre aux lois (3). Ici tout est instruction : un Spartiate interrogé pourquoi il entretenoit une si longue barbe : „ Depuis que

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 54.
2) Herodot. l. 1, c. 82. Xenoph. de rep. Laced. p. 686. Plut. in Lysand. t. 1, p. 434. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 230.
3) Plut. in Agid. t. 1, p. 808. Id. de serâ num. vind. t. 2, p. 550.

Chap. 48.

„ le temps l'a blanchie, répondit-il, el-
„ le m'avertit à tout moment de ne pas
„ déshonorer ma vieillesse (1). "

Les Spartiates, en bannissant de leurs habits toute espèce de parure, ont donné un exemple admiré & nullement imité des autres nations. Chez eux, les Rois, les magistrats, les citoyens de la dernière classe, n'ont rien qui les distingue à l'extérieur (2); ils portent tous une tunique très courte (3), & tissue d'une laine très grossière (4); ils jettent par dessus un manteau ou une grosse cape (5). Leur pieds sont garnis de sandales ou d'autres espèces de chaussures, dont la plus commune est de couleur rouge (6). Deux héros de Lacédémone, Castor & Pollux, sont représentés avec des bonnets, qui, joints l'un à l'autre par leur partie inférieure, ressembleroient pour la forme à cet œuf dont on prétend qu'ils tirent leur origine (7). Prenez un de ces bonnets, & vous aurez celui dont les Spartiates se servent.

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232.
2) Thucyd. l. 1, c. 6. Aristot. de rep. l. 4, cap. 9, t. 2, p. 374.
3) Plat. in Protag. tom. 1, pag. 342. Plut. ibid. p. 210.
4) Aristoph. in vesp. v. 474. Schol. ib.
5) Demosth. in Conon. pag. 1113. Plut. in Phoc. t. 1, p. 746.
6) Meurs. miscell. Lacon. l. 1, c. 18.
7) Meurs. ib. c. 17.

encore aujourd'hui. Quelques-uns le serrent étroitement avec des courroies autour des oreilles (1); d'autres commencent à remplacer cette coiffure par celle des courtisanes de la Grèce. „ Les Lacédémoniens ne sont plus invincibles ; „ disoit de mon temps le poëte Antiphane ; *les réseaux qui retiennent leurs cheveux sont teints en pourpre* (2). " Chap. 48.

Ils furent les premiers après les Crétois, à se dépouiller entièrement de leurs habits dans les exercices du gymnase (3). Cet usage s'introduisit ensuite dans les jeux olympiques (4), & a cessé d'être indécent depuis qu'il est devenu commun (5).

Ils paroissent en public avec de gros bâtons recourbés à leur extrémité supérieure (6); mais il leur est défendu de les porter à l'assemblée générale (7), parce que les affaires de l'état doivent

(1) Meurs. miscell. Lacon. l. 1, c. 17.

(2) Antiph. ap. Athen. l. 15, c. 8, pag. 681, Casaub. ib. t. 2, p. 610.

(3) Plat. de rep. l. 5, t. 2, p. 452. Dionys. Halic. de Thucyd. judic. t. 6, p. 856.

(4) Thucyd. l. 1, c. 6. Schol. ib.

(5) Plat. ib.

(6) Aristoph. in av. v. 1283. Schol. ib. Id. in eccles. v. 74 & 539. Theophr. charact. c. 5, Casaub. ib.

(7) Plut. in Lyc. t. 1, p. 46.

se terminer par la force de la raison, & non par celle des armes.

Chap. 48. Les maisons sont petites & construites sans art : on ne doit travailler les portes qu'avec la scie ; les planchers, qu'avec la coignée : des troncs d'arbres à peine dépouillés de leurs écorces, servent de poutres (1). Les meubles, quoique plus élégans (2), participent à la même simplicité ; ils ne sont jamais confusément entassés. Les Spartiates ont sous la main tout ce dont ils ont besoin, parce qu'ils se font un devoir de mettre chaque chose à sa place (3). Ces petites attentions entretiennent chez eux l'amour de l'ordre & de la discipline.

Leur régime est austère. Un étranger qui les avoit vus étendus autour d'une table & sur le champ de bataille, trouvoit plus aisé de supporter une telle mort qu'une telle vie (4). Cependant Lycurgue n'a retranché de leurs repas que le superflu ; & s'ils sont frugals, c'est plutôt par vertu que par nécessité. Ils ont de la viande de bouche-

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 210 & 227.

(2) Id. in Lyc. p. 45.

(3) Aristot. œcon. l. 1, c. 5, t. 2, p. 495.

(4) Ælian. var. hist. l. 13, c. 38. Stob. serm. 29, p. 208. Athen. l. 4, p. 138.

rie (1); le mont Taygète leur fournit une chasse abondante (2); leurs plaines, des lièvres, des perdrix & d'autres espèces de gibier; la mer & l'Eurotas, du poisson (3). Leur fromage de Gythium est estimé (4) (*). Ils ont de plus différentes sortes de légumes, de fruits, de pains & de gâteaux (5). Chap. 48.

Il est vrai que leurs cuisiniers ne sont destinés qu'à préparer la grosse viande (6), & qu'ils doivent s'interdire les ragoûts, à l'exception du brouet noir (7). C'est une sauce dont j'ai oublié la composition (**), e dans laquelle les Spartiates trempent leur pain. Ils la

1) Athen. l. 4, p. 139.

2) Xenoph. de rep. Laced. p. 680. Pausan. l. 3, c. 20, p. 261.

3) Athen. ib. p. 141, l. 14, p. 654. Meurs. miscell. Lacon. l. 1, c. 13.

4) Lucian. in meretric. t. 3, p. 321.

*) Ce fromage est encore estimé dans le pays. (Voyez Lacédémone ancienne, tom. 1, pag. 63.)

5) Meurs. ib. c. 12 & 13.

6) Ælian. var. hist. l. 14, c. 7.

7) Plut. in Lyc. t. 1, p. 46. Id. in Agid. p. 810. Poll. l. 6, c. 9. §. 57.

**) Meursius (miscell. Lacon. l. 1, c. 8.) conjecture que le brouet noir se faisoit avec du jus exprimé d'une pièce de porc, auquel on ajoutoit du vinaigre & du sel. Il paroît en effet que les cuisiniers ne pouvoient employer d'autre assaisonnement que le sel & le vinaigre (Plut. de sanit. tuend. t. 2, p. 128).

Chap. 48.

préfèrent aux mets les plus exquis (1). Ce fut sur sa réputation, que Denys, tyran de Syracuse, voulut en enrichir sa table. Il fit venir un cuisinier de Lacédémone, & lui ordonna de ne rien épargner. Le brouet fut servi; le roi en goûta, & le rejeta avec indignation. „ Seigneur, lui dit l'esclave, il y man„ que un assaisonnement essentiel. Et „ quoi donc, répondit le prince? Un „ exercice violent avant le repas, répli„ qua l'esclave (2). "

La Laconie produit plusieurs espèces de vins. Celui que l'on recueille sur les cinq collines, à sept stades de Sparte, exhale une odeur aussi douce que celle des fleurs (3). Celui qu'ils font cuire, doit bouillir jusqu'à ce que le feu en ait consumé la cinquième partie. Ils le conservent pendant quatre ans avant de le boire (4). Dans leurs repas, la coupe ne passe pas de main en main, comme chez les autres peuples; mais chacun épuise la sienne, remplie aussitôt par l'esclave qui les sert à table (5). Ils

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 286.
2) Id. ib. Cicer. tuscul. quæst. l. 5, c. 34, t. 2, p. 389. Stob. serm. 29, p. 208.
3) Alcm. ap. Athen. l. 1, c. 24, p. 31.
4) Democr. geopon. l. 7, c. 4. Pallad. ap. script. rei rustic. l. 11, t. 14, t. 2, p. 990.
5) Crit. ap. Athen. l. 10, p. 432; l. 11, c. 3, p. 463.

Chap. 48.

ont *la* permission de boire tant qu'ils en ont besoin (1) ; ils en usent avec plaisir, & n'en abusent jamais (2). Le spectacle dégoûtant d'un esclave qu'on enivre, & qu'on jette quelquefois sous leurs yeux, lorsqu'*ils sont* encore enfans, leur inspire une profonde aversion pour l'ivresse (3), & leur ame est trop fière pour consentir jamais à se dégrader. Tel est l'esprit de la réponse d'un Spartiate à quelqu'un qui lui demandoit pourquoi il se modéroit dans l'usage du vin : „ C'est, dit-il, pour n'avoir jamais besoin de la raison d'autrui (5)." Outre cette boisson, ils appaisent souvent leur soif avec du petit-lait (6) (*).

Ils ont différentes espèces de repas publics. Les plus fréquens sont les philities (**). Rois, magistrats, simples citoyens, tous s'assemblent pour prendre

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 680. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 2, p. 208.

2) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 637.

3) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239. Athen. l. 10, p. 433.

4) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 224.

5) Hesych. in Κιῤῥὸσ.

*) Cette boisson est encore en usage dans le pays. (Voyez Lacédémone ancienne, tom. 1, p. 64.)

**) Ces repas sont appelés, par quelques auteurs, Phidities; par plusieurs autres, Philities, qui paroît être leur vrai nom, & qui désigne des associations d'amis. (Voyez Meurs. miscell. Lacon. l. 1, c. 9.)

Chap. 48. leurs repas, dans des salles où sont dressées quantité de tables, le plus souvent de 15 couverts chacune (1). Les convives d'une table ne se mêlent point avec ceux d'une autre, & forment une société d'amis, dans laquelle on ne peut être reçu que du consentement de tous ceux qui la composent (2). Ils sont durement couchés sur des lits de bois de chêne, le coude appuyé sur une pierre ou sur un morceau de bois (3). On leur sert du brouet noir, ensuite de la chair de porc bouillie, dont les portions sont égales, servies séparément à chaque convive, quelquefois si petites, qu'elles pèsent à peine un quart de mine (4) (*). Ils ont du vin, des gâteaux ou du pain d'orge en abondance. D'autres fois on ajoute pour supplément à la portion ordinaire, du poisson & différentes espèces de gibier (5). Ceux qui offrent des sacrifices, ou qui vont à la chasse, peuvent à leur retour manger chez eux; mais ils doivent envoyer à leurs commensaux une partie du

1) Plut. in Lyc. t. 1, pag. 46. Porphyr. de abst. l. 4, §. 4, p. 305.
2) Plut. ib.
3) Athen. l. 12, p. 518. Suid. in Δυκ. & in Φιλίτ. Cicer. orat. pro Mur. c. 35, tom. 5. p. 232. Meurs. miscell. Lacon. l. 1, c. 10.
4) Dicæarch. ap. Athen. l. 4, c. 8, p. 141.
*) Environ trois onces & demie.
5) Id. ib.

gibier ou de la victime (1). Auprès de chaque couvert on place un morceau de mie de pain pour s'essuyer les doigts (2). Chap. 48.

Pendant le repas, la conversation roule souvent sur des traits de morale, ou sur des exemples de vertu. Une belle action est citée comme une nouvelle digne d'occuper les Spartiates. Les vieillards prennent communément la parole ; ils parlent avec précision, & sont écoutés avec respect.

A la décense se joint la gaîté (3). Lycurgue en fit un précept aux convives ; & c'est dans cette vue qu'il ordonna d'exposer à leurs yeux une statue consacrée au dieu du rire (4). Mais les propos qui réveillent la joie, ne doivent avoir rien d'offensant ; & le trait malin, si par hasard il en échappe à l'un des assistans, ne doit point se communiquer au dehors. Le plus ancien, en montrant la porte à ceux qui entrent, les avertit que rien de ce qu'ils vont entendre ne doit sortir par là (5).

Les différentes classes des élèves assistent aux repas, sans y participer ; les plus

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 680. Plut. in Lyc. t. 1, p. 46.
2) Poll. l. 6, cap. 14, §. 93. Athen. lib. 9, pag. 409.
3) Aristoph. in Lysistr. v. 1228.
4) Plut. ib. p. 55.
5) Id. instit. Lacon. t. 2, p. 236.

Chap. 48. jeunes, pour enlever adroitement des tables quelque portion qu'ils partagent avec leurs amis; les autres, pour y prendre des leçons de sagesse & de plaisanterie (1).

Soit que les repas publics aient été établis dans une ville, à l'imitation de ceux qu'on prenoit dans un camp; soit qu'ils tirent leur origine d'une autre cause (2); il est certain qu'ils produisent dans un petit état, des effets merveilleux pour le maintien des lois (3): pendant la paix, l'union, la tempérance, l'égalité; pendant la guerre, un nouveau motif de voler au secours d'un citoyen avec lequel on est en communauté de sacrifices ou de libations (4). Minos les avoit ordonnés dans ses états; Lycurgue adopta cet usage, avec quelques différences remarquables. En Crète, la dépense se prélève sur les revenus de la république (5); à Lacédémone, sur ceux des particuliers, obligés de fournir par mois une certaine quantité de farine d'orge, de vin, de fro-

1) Plut. Lyc. t. 1, p. 46 & 50.

2) Plat. de leg. l. 1, t. 2. pag. 625; lib. 6, pag. 780.

3) Id. ib. Plut. ib. p. 45. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 226.

4) Dionys. Halic. antiq. Rom. l. 2, tom. 1, pag. 283.

5) Aristot. de rep. l. 2, c. 9 & 10, t. 2, p. 331 & 332.

mage, de figues & même d'argent (1). Chap. 48.
Par cette contribution forcée, le plus pauvres risquent d'être exclus des repas en commun, & c'est un défaut qu'Aristote reprochoit aux lois de Lycurgue (2); d'un autre côté, Platon blâmoit Minos & Lycurgue de n'avoir pas soumis les femmes à la vie commune (3). Je m'abstiens de décider entre de si grands politiques & de si grand législateurs.

Parmi les Spartiates, les uns ne savent ni lire ni écrire (4); d'autres savent à peine compter (5): nulle idée parmi eux de la géométrie, de l'astronomie & des autres sciences (6). Les plus instruits font leurs délices des poésies d'Homère (7), de Terpandre (8) & de Tyrtée, parce qu'elles élèvent l'ame. Leur théâtre n'est destiné qu'à leurs exercices (9); ils n'y représentent ni tragédies, ni comédies, sé-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 46. Porphyr. de abstin. l. 4, §. 4, p. 305. Dicæarch. ap. Athen. l. 4, c. 8, p. 141.
2) Aristot. de rep. l. 2, c. 9 & 10, t. 2, p. 331 & 332.
3) Plat. de leg. l. 6, t. 2, p. 780 & 781; l. 8, p. 839.
4) Isocr. panath. t. 2, p. 290.
5) Plat. in Hipp. maj. t. 3, p. 285.
6) Id. ib. Ælian. var. hist. l. 12, c. 50.
7) Id. de leg. l. 3, t. 2, p. 680.
8) Heracl. Pont. in antiq. Græc. tom. 6, pag. 2823.
9) Herodot. l. 6, c. 67. Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 597. Plut. in Ages. t. 1, p. 612.

Chap. 48.

tant fait une loi de ne point admettre chez eux l'usage de ces drames (1). Quelques-uns, en très petit nombre, ont cultivé avec succès la poésie lyrique. Alcman, qui vivoit il y a trois siécles environ, s'y est distingué (2); son style a de la douceur, quoiqu'il eût à combattre le dur dialecte Dorien qu'on parle à Lacédémone (3); mais il étoit animé d'un sentiment qui adoucit tout. Il avoit consacré toute sa vie à l'amour; & il chanta l'amour toute sa vie.

Ils aiment la musique qui produit l'enthousiasme de la vertu (4): sans cultiver cet art, ils sont en état de juger de son influence sur les mœurs, & rejettent les innovations qui pourroient altérer sa simplicité (5).

On peut juger par les traits suivans de leur aversion pour la réthorique (6). Un jeune Spartiate s'étoit exercé, loin de sa patrie, dans l'art oratoire. Il y revint, & les Ephores le firent punir,

(1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.

(2) Meurs. bibl. Græc. in Alcm. Fabric. bibl. Græc. tom. 1, pag. 565. Diction. de Bayle, au mot *Alcman*.

(3) Pausan. l. 3, c. 15, p. 244.

(4) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238. Chamel. ap. Athen. l. 4, c. 25, p. 184.

(5) Aristot. de rep. l. 8, c. 5, t. 2, p. 454. Athen. l. 14, c. 6, p. 628.

(6) Quintil. instit. orat. l. 2, c. 16, p. 124. Athen. l. 13, p. 611.

pour avoir conçu le dessein de tromper ses compatriotes (1). Pendant la guerre du Péloponése, un autre Spartiate fut envoyé vers le satrape Tissapherne, pour l'engager à préférer l'alliance de Lacédémone à celle d'Athènes. Il s'exprima en peu de mots; & comme il vit les ambassadeurs Athéniens déployer tout le faste de l'éloquence, il tira deux lignes qui aboutissoient au même point, l'une droite, l'autre tortueuse, & les montrant au satrape, il lui dit: Choisis (2). Deux siècles auparavant, les habitans d'une île de la mer Egée (3), pressés par la famine, s'adressèrent aux Lacédémoniens leurs alliés, qui répondirent à l'ambassadeur: Nous n'avons pas compris la fin de votre harangue, & nous en avons oublié le commencement. On en choisit un second, en lui recomandant d'être bien concis. Il vint, & commença par montrer aux Lacédémoniens un de ces sacs où l'on tient la farine. Le sac étoit vide, l'assemblée résolut aussitôt d'approvisionner l'île; mais elle avertit le député de n'être plus si prolixe une autrefois. En effet il leur avoit dit qu'il falloit remplir le sac (4).

Chap. 48.

Ils méprisent l'art de la parole; ils

1) Sext. Empir. adv. rhetor. l. 2, p. 293.
2) Id. ib.
3) Herodot. l. 3, c. 46.
4) Sext. ib.

Chap. 48.

en estiment le talent. Quelques-uns l'ont reçu de la nature (1), & l'ont manifesté, soit dans les assemblées de leur nation & des autres peuples, soit dans les oraisons funèbres, qu'on prononce tous les ans en l'honneur de Pausanias & de Léonidas (2). Ce général, qui, pendant la guerre du Péloponése, soutint en Macédoine l'honneur de sa patrie, Brasidas, passoit pour éloquent, aux yeux mêmes de ces Athéniens qui mettent tant de prix à l'éloquence (3).

Celle des Lacédémoniens va toujours au but, & y parvient par les voies les plus simples. Des sophistes étrangers ont quelquefois obtenu la permission d'entrer dans leur ville, & de parler en leur présence. Accueillis, s'ils annoncent des vérités utiles, on cesse de les écouter, s'ils ne cherchent qu'à éblouir. Un de ces sophistes nous proposoit un jour d'entendre l'éloge d'Hercule. „ D'Hercule ? „ s'écria aussitôt Antalcidas ; eh ! qui „ s'avise de le blâmer (4) ? "

Ils ne rougissent pas d'ignorer les sciences, qu'ils regardent comme superflues ; & l'un d'eux répondit à un Athénien qui leur en faisoit des reproches : Nous sommes en effet les seuls à qui vous

1) Æschin. in Tim. p. 288.
2) Pausan. l. 3, c. 14, p. 240.
3) Thucyd. l. 4, c. 84.
4) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 192.

n'avez pas pu enseigner vos vices (1). N'appliquant leur esprit qu'à des connoissances absolument nécessaires, leurs idées n'en sont que plus justes & plus propres à s'assortir & à se placer ; car les idées fausses sont comme ces pièces irrégulières qui ne peuvent entrer dans la construction d'un édifice.

Chap. 48.

Ainsi, quoique ce peuple soit moins instruit que les autres, il est beaucoup plus éclairé. On dit que c'est de lui que Thalès, Pittacus & les autres sages de la Grèce, empruntèrent l'art de renfermer les maximes de la morale en de courtes formules (2). Ce que j'en ai vu m'a souvent étonné. Je croyois m'entretenir avec des gens ignorans & grossiers ; mais bientôt il sortoit de leurs bouches des réponses pleines d'un grand sens, & perçantes comme des traits (3). Accoutumés de bonne heure à s'exprimer avec autant d'énergie que de précision (4), ils se taisent, *s'ils* n'ont pas quelque chose d'intéressant à dire (5). S'ils en ont trop, ils font des excuses (6) :

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 52. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 217.
2) Plat. in Protag. t. 1, p. 343.
3) Id. ib. p. 342.
4) Herodot. l. 3, c. 46. Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 641 ; l. 4, p. 721. Plut. in Lyc. t. 1, p. 51 & 52. Pausan. l. 4, c. 7, p. 296.
5) Plut. ib. p. 52.
6) Thucyd. l. 4, c. 17.

Chap. 38.

ils sont avertis par un instinct de grandeur, que le style diffus ne convient qu'à l'esclave qui prie; en effet, comme la prière, il semble se traîner aux pieds & se replier autour de celui qu'on veut persuader. Le style concis, au contraire, est imposant & fier: il convient au maître qui commande (1): il s'assortit au caractère des Spartiates, qui l'emploient fréquemment dans leurs entretiens & dans leurs lettres. Des reparties aussi promptes que l'éclair, laissent après elles, tantôt une lumière vive, tantôt la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes & de leur patrie.

On louoit la bonté du jeune roi Charilaüs. „ Comment seroit-il bon, répon„ dit l'autre roi puisqu'il l'est, même „ pour les méchans (2)? " Dans une ville de la Grèce, le héraut chargé de la vente des esclaves, dit tout haut: „ Je „ vends un Lacédémonien. Dis plutôt „ un prisonnier, s'écria celui-ci en lui „ mettant la main sur la bouche (3). " Les généraux du roi de Perse demandoient aux députés de Lacédémone, en quelle qualité ils comptoient suivre la négociation? „ Si elle échoue, ré„ pondirent-ils, comme particuliers; si

(1) Demetr. Phal. de eloc. c. 253.
(2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 42. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 218.
(3) Id. ib. p. 233.

„ elle réussit, comme ambassadeurs „ (1). "

Chap. 48.

On remarque la même précision dans les lettres qu'écrivent les magistrats, dans celles qu'ils reçoivent des généraux. Les Ephores, craignant que la garnison de Décélie ne se laissât surprendre, ou n'interrompît ses exercices accoutumés, ne lui écrivirent que ces mots: „ Ne vous „ promenez point (2). " La defaite la plus désastreuse, la victoire la plus éclatante, sont annoncées avec la même simplicité. Lors de la guerre du Péloponèse, leur flotte qui étoit sous les ordres de Mindare, ayant été battue par celle des Athéniens, commandé par Alcibiade, un officier écrivit aux Ephores: „ La „ bataille est perdue. Mindare est mort. „ Point de vivres ni de ressources (3). " Peu de temps après, ils reçurent de Lysander, général de leur armée, une lettre conçue en ces termes: „ Athènes est „ prise (4). „ Telle fut la relation de la „ conquête la plus glorieuse & la plus „ utile pour Lacédémone. "

Qu'on n'imagine pas, d'après ces exem-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 55. Id. apophth. Lacon. p. 231.
2) Ælian. var. hist. l. 2, c. 5.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 1, p. 430.
4) Plut. in Lysand. t. 1, p. 441. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 229. Schol. Dion. Chrysost. orat. 64, p. 106.

Chap. 48. ples, que les Spartiates; condamnés à une raison trop sévère, n'osent dérider leur front. Ils ont cette disposition à la gaîté que procurent la liberté de l'esprit, & la conscience de la santé. Leur joie se communique rapidement, parce qu'elle est vive & naturelle: elle est entretenue par des plaisanteries qui, n'ayant rien de bas ni d'offensant, différent essentiellement de la bouffonnerie & de la satire (1). Ils apprennent de bonne heure l'art de les recevoir & de les rendre (2). Elles cessent dès que celui qui en est l'objet demande qu'on l'épargne (3).

C'est avec de pareils traits qu'ils repoussent quelquefois les prétentions ou l'humeur. J'étois un jour avec le roi Archidamus; Périander son médecin, lui présenta des vers qu'il venoit d'achever. Le prince les lut, & lui dit avec amitié: „ Eh! pourquoi de si bon mé„ decin, vous faites-vous si mauvais poé„ te (4)? " Quelques années aprés, un vieillard se plaignant au roi Agis de quelques infractions faites à la loi, s'écrioit que tout étoit perdu: „ Cela est „ si vrai, répondit Agis en souriant, „ que dans mon enfance, je l'entendois

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 55.
2) Heracl. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.
3) Plut. ib. t. 1, p. 46.
4) Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 218.

„ dire à mon père, qui, dans son en-
„ fance, l'avoit entendu dire au sien (1). "

Les arts lucratifs, & sur-tout ceux de luxe, sont sévèrement interdits aux Spartiates (2). Il leur est défendu d'altérer par des odeurs, la nature de l'huile, & par des couleurs, excepté celle de pourpre, la blancheur de la laine. Ainsi, point de parfumeurs & presque point de teinturiers parmi eux (3). Ils ne devroient connoître ni l'or ni l'argent, ni par conséquent ceux qui mettent ces métaux en œuvre (4). A l'armée, ils peuvent exercer quelques professions utiles, comme celles de héraut, de trompette, de cuisiner, à condition que le fils suivra la profession de son père, comme cela se pratique en Egypte (5).

Ils ont une telle idée de la liberté, qu'ils ne peuvent la concilier avec le travail des mains (6). Un d'entre eux, à son retour d'Athènes, me disoit: *Je viens d'une ville où rien n'est déshonnête.* Par là, il désignoit, & ceux qui procuroient des courtisanes à prix d'argent, & ceux qui se livroient à de pe-

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 216.
2) Id. in Lyc. t. 1, p. 44. Ælian. var. hist. l. 6, c. 6. Pollyæn. strateg. l. 2, c. 1, n. 7.
3) Athen. l. 15, p. 686. Senec. quæst. natur. l. 4, c. 13, t. 2, p. 762.
4) Plut. ib.
5) Herodot. l. 6, c. 60.
6) Aristot. de rhet. l. 1, c. 9, t. 2, p. 532.

Chap. 48.

tits trafics (1). Un autre se trouvant dans la même ville, apprit qu'un particulier venoit d'être condamné à l'amende pour cause d'oisiveté; il voulut voir, comme une chose extraordinaire, un citoyen puni dans une république, pour s'être affranchi de toute espèce de servitude (2).

Sa surprise étoit fondée, sur ce que les lois de son pays tendent sur-tout à délivrer les ames des intérêts factices & des soins domestiques (3). Ceux qui ont des terres, sont obligés de les affermer à des Hilotes (4); ceux entre qui s'élévent des différends, de les terminer à l'amiable; car il leur est défendu de consacrer les momens précieux de leur vie à la poursuite d'un procès (5), ainsi qu'aux operations du commerce (6), & aux autres moyens qu'on emploie communément pour augmenter sa fortune, ou se distraire de son existence.

Cependant ils ne connoissont pas l'ennui, parce qu'ils ne sont jamais seuls,

jamais

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 236.
2) Id. ib. p. 221.
3) Id. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
4) Id. in Lyc. t. 1, pag. 54. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 216.
5) Id. in Lyc. p. 54. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 233.
6) Xenoph. de rep. Laced. p. 682.

jamais en repos (1). La nage, la lutte, la course, la paume (2), les autres exercices du gymnase, & les évolutions militaires, remplissent une partie de leur journée (3); ensuite ils se font un devoir & un amusement d'assister aux jeux & aux combats des jeunes élèves (4); de là, ils vont aux Leschés: ce sont des salles distribuées dans les différens quartiers de la ville (5), où les hommes de tout âge ont coutume de s'assembler. Ils sont très sensibles aux charmes de la conversation: elle ne roule presque jamais sur les intérêts & les projets des nations; mais ils écoutent, sans se lasser, les leçons des personnes âgées (6); ils entendent volontiers raconter l'origine des hommes, des héros & des villes (7). La gravité de ces entretiens est tempérée pas des saillies fréquentes.

Ces assemblées, ainsi que les repas & les exercices publics, sont toujours honorées de la présence des vieillards. Je me sers de cette expression, parce que la vieillesse, devouée ailleurs au mépris, élève un Spartiate au faîte de l'hon-

1) Plut. in Lyc. p. 55.
2) Xenoph. de rep. Laced. p. 684.
3) Ælian. var. hist. l. 2, cap. 5. Id. lib. 14, capit. 7.
4) Plut. ib. t. 1, p. 54.
5) Pausan. l. 3, c. 14, p. 240; c. 15, p. 245.
6) Plut. ib.
7) Plat. in Hipp. maj. t. 3, p. 285.

Chap. 48.

neur (1). Les autres citoyens, & sur-tout les jeunes gens, ont pour lui les égards qu'ils exigeront à leur tour pour eux-mêmes. La loi les oblige de lui céder le pas à chaque rencontre, de se lever quand il paroît, de se taire quand il parle. On l'écoute avec déférence dans les assemblées de la nation, & dans les salles du gymnase; ainsi les citoyens qui ont servi leur patrie, loin de lui devenir étrangers à la fin de leur carrière, sont respectés, les uns comme les dépositaires de l'expérience, les autres comme ces monumens dont on se fait une réligion de conserver les débris.

Si l'on considère maintenant que les Spartiates consacrent une partie de leur temps à la chasse & aux assemblées générales, qu'ils célèbrent un grand nombre de fêtes, dont l'éclat est rehaussé par le concours de la danse & de la musique (2), & qu'enfin les plaisirs communs à toute une nation, sont toujours plus vifs que ceux d'un particulier, loin de plaindre leur destinée, on verra qu'elle leur ménage une succession non interrompue de momens agréable, & de spectacles intéressans. Deux de ces spectacles avoient excité l'admiration de Pindare; c'est là, disoit-il, que l'on trouve

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 237. Justin. l. 3, c. 3.
2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 54.

le courage bouillant des jeunes guerriers, toujours adouci par la sagesse consommée des vieillards; & les triomphes brillans des Muses, toujours suivis des transports de l'alégresse publique (1). Chap. 48.

Leurs tombeaux sans ornemens, ainsi que leurs maisons, n'annoncent aucune distinction entre les citoyens (2); il est permis de les placer dans la ville, & même auprès des temples. Les pleurs & les sanglots n'accompagnent ni les funérailles (3), ni les dernières heures du mourant: car les Spartiates ne sont pas plus étonnés de se voir mourir, qu'ils ne l'avoient été de se trouver en vie; persuadés que c'est à la mort de fixer le terme de leurs jours, ils se soumettent aux ordres de la nature avec la même résignation qu'aux besoins de l'état.

Les femmes sont grandes, fortes, brillantes de santé, presque toutes fort belles. Mais ce sont des beautés sévéres & imposantes (4); elles auroient pu fournir à Phidias un grand nombre de modèles pour sa Minerve, à peine quelques uns à Praxitèle pour sa Vénus.

1) Pind. ap. Plut. in Lyc. p. 53.
2) Heraclid. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.
3) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238.
4) Homer. odyss. l. 13, v. 412. Aristoph. in Lysistr. v. 80. Mus. de Her. v. 74. Coluth. de rapt. Helen. v. 218. Euseb. præp. evang. l. 5, cap. 29. Meurs. miscell. Lacon. lib. 2, capitre 3.

Chap. 48. Leur habillement consiste dans une tunique ou espèce de chemise courte, & dans une robe qui descend jusqu'aux talons (1). Les filles, obligées de consacrer tous les momens de la journée, à la lutte, à la course, au saut, à d'autres exercices pénibles, n'ont pour l'ordinaire qu'un vêtement léger & sans manches (2), qui s'attache aux épaules avec des agrafes (3), & que leur ceinture (4) tient relevé au dessus des genoux (5): sa partie inférieure est ouvertede chaque côté, de sorte que la moitié du corps reste à découvert (6). Je suis très éloigné de justifier cet usage; mais j'en vais rapporter les motifs & les effets, d'après la réponse de quelques Spartiates à qui j'avois témoigné ma surprise.

Lycurgue ne pouvoit soumettre les filles aux mêmes exercices que les hommes, sans écarter tout ce qui pouvoit contrarier leurs mouvemens. Il avoit sans doute observé que l'homme ne s'est couvert qu'après s'être corrumpu; que ses

1) Plut. in Agid. t. 1, p. 823.
2) Excerpt. manuscr. ap. Potter. in not. ad Clem. Alex. pædag. l. 2, c. 10, p. 238. Eustath. in iliad. t. 2, p. 975.
3) Poll. l. 7, c. 13, §. 55. Eustath. ib.
4) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.
5) Clem. Alex. ib. Virg. æneid. l. 1, v. 320, 324 & 408.
6) Eurip. in Androm. v. 598. Soph. ap. Plut. in Num. p. 77. Plut. ib. p. 76. Hesych. in Δωριάζ.

vêtemens se sont multipliés à proportion de ses vices; que les beautés qui le séduisent, perdent souvent leurs attraits à force de se montrer; & qu'enfin, les regards ne souillent que les ames déja souillées. Guidé par ces réflexions, il entreprit d'établir par ses lois, un tel accord de vertus entre les deux sexes, que la témérité de l'un seroit réprimée, & la foiblesse de l'autre soutenue. Ainsi, peu content de décerner la peine de mort à celui qui déshonoreroit une fille (1), il accoutuma la jeunesse de Sparte à ne rougir que du mal (2). La pudeur dépouillée d'une partie de ses voiles (3), fut respectée de part & d'autre, & les femmes de Lacédémone se distinguèrent par la pureté de leurs mœurs. J'ajuote que Lycurgue a trouvé des partisans parmi les philosophes. Platon veut que dans sa république, les femmes de tout âge s'exercent dans le gymnase, n'ayant que leurs vertus pour vêtemens (4).

Une Spartiate paroît en public à visage découvert, jusqu'à ce qu'elle soit mariée. Après son mariage, comme elle ne doit plaire qu'à son époux, elle sort voilée (5); & comme elle ne doit être

1) Meurs. miscell. Lacon. l. 2, c. 3.
2) Plat. de rep. l. 5, t. 2, p. 452.
3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.
4) Plat. ib. p. 457.
5) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232.

Chap. 48.

connue que de lui seul, il ne convient pas aux autres de parler d'elle avec éloge (1); mais ce voile sombre & ce silence respectueux, ne sont que des hommages rendus à la décence. Nulle part les femmes ne sont moins surveillées & moins contraintes (2); nulle part elles n'ont moins abusé de la liberté. L'idée de manquer à leur époux, leur eût paru autrefois aussi étrange que celle d'étaler la moindre recherche dans leur parure (3): quoiqu'elles n'aient plus aujourd'hui la même sagesse ni la même modestie, elles sont beaucoup plus attachées à leurs devoirs que les autres femmes de la Grèce.

Elles ont aussi un caractère plus vigoureux, & l'emploient avec succès pour assujettir leurs époux, qui les consultent volontiers, tant sur leurs affaires que sur celles de la nation. On a remarqué que les peuples guerriers sont enclins à l'amour; l'union de Mars & de Vénus semble attester cette vérité; & l'exemple des Lacédémoniens sert à la confir-

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 217 & 220.
2) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 328. Dionys. Halic. antiq. Rom. l. 2, cap. 24, tom. 1, p. 287.
3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 49. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 223. Heracl. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

mer (1). Une étrangère disoit un jour à la femme du roi Léonidas : „ Vous „ êtes les seules qui preniez de l'ascen- „ dant sur les hommes. Sans doute, „ répondit-elle, parce que nous sommes „ les seules qui mettions des hommes au „ monde (2). " Chap. 48.

Ces ames fortes donnèrent, il y a quelques années, un exemple qui surprit toute la Grèce. A l'aspect de l'armée d'Epaminondas, elles remplirent la ville de confusion & de terreur (3). Leur caractère commence-t-il à s'altérer comme leurs vertus ? Y a-t-il une fatalité pour le courage ? Un instant de foiblesse pourroit-il balancer tant de traits de grandeur & d'élévation qui les ont distinguées dans tous les temps, & qui leur échappent tous les jours ?

Elles ont une haute idée de l'honneur & de la liberté, elles la poussent quelquefois *si loin*, qu'on ne sait alors quel nom donner au sentiment qui les anime. Une d'entre elles écrivoit à son fils qui s'étoit sauvé de la bataille : „ Il court de „ mauvais bruits sur votre compte ; fai- „ tes-les cesser, ou cessez de vivre (4). "

1) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tom. 2, pag. 328. Plut. in Agid. t. 1, p. 798. Id. in amator. t. 2, p. 761.
2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.
3) Aristot. ib. c. 9, t. 2, p. 329.
4) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 241.

Chap. 48. En pareille circonstance, une Athénienne mandoit au sien : „ Je vous sais bon „ gré de vous être conservé pour moi (1). ” Ceux-mêmes qui voudroient excuser la seconde, ne pourroient s'empêcher d'admirer la première ; ils seroient également frappés de la réponse d'Argiléonis, mère du célèbre Brasidas : des Thraces en lui apprenant la mort glorieuse de son fils, ajoutoient que jamais Lacédémone n'avoit produit un si grand général. „ Etrangers, leur dit-elle, mon fils étoit un „ brave homme ; mais apprenez que Sparte possède plusieurs citoyens qui valent „ mieux que lui (2). ”

Ici la nature est soumisse, san être étouffée ; & c'est en cela que réside le vrai courage. Aussi les Ephores décernèrent-ils des honneurs signalés à cette femme (3). Mais qui pourroit entendre, sans frissonner, une mère à qui l'on disoit : „ Votre fils vient d'être tué sans „ avoir quitté son rang, & qui répondit aussitôt : Qu'on l'enterre & qu'on „ mette son frère à sa place (4) ? ” & cette autre qui attendoit au faubourg la nouvelle du combat ? Le courrier arrive : elle l'interroge „ Vos cinq enfans „ ont péri. -- Ce n'est pas là ce que je

1) Stob. serm. 106 p. 576.
2) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 219 & 240.
3) Diod. Sic. l. 12, p. 122.
4) Plut. ib. p. 242.

„ te demande ; ma patrie n'a-t-elle rien „ à craindre ? -- Elle triomphe. -- bien ! „ je me résigne avec plaisir à ma per- „ te (1). " Qui pourroit encore voir sans terreur ces femmes qui donnent la mort à leurs fils convaincus de lâcheté (2) ? & celles qui, accourues au champ de bataille, se font montrer le cadavre d'un fils unique, parcourent d'un œil inquiet les blessures qu'il a reçues, comptent celles qui peuvent honorer ou déshonorer son trépas ; & après cet horrible calcul, marchent avec orgueil à la tête du convoi, ou se confinent chez elles, pour cacher leurs larmes & leur honte (3) (*) ?

Ces excès ou plutôt ces forfaits de l'honneur, outrepassent si fort la portée de la grandeur qui convient à l'homme, qu'ils n'ont jamais été partagés par les Spartiates les plus abandonnés au fanatisme de la gloire. En voici la raison. Chez eux, l'amour de la patrie est une vertu qui fait des choses sublimes ; dans leurs épouses, une passion qui tente des choses extraordinaires. La beauté, la pa-

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 241.
2) Id. ib. Anthol. l. 1, c. 5, p. 5.
3) Ælian. var. hist. l. 12, c. 21.
*) Ce dernier fait, & d'autres à-peu-près semblables, paroissent être postérieurs au temps où les lois de Lycurgue étoient rigoureusement observées. Ce ne fut qu'après leur décadence qu'un faux héroïsme s'empara des femmes & des enfans de Sparte.

Chap. 48.

rure, la naissance, les agrémens de l'esprit n'étant pas assez estimés à Sparte, pour établir des distinctions entre les femmes, elles furent obligées de fonder leur supériorité sur le nombre & sur la valeur de leurs enfans. Pendant qu'ils vivent, elles jouïssent des espérances qu'ils donnet; après leur mort, elles héritent de la célébrité qu'ils ont acquise. C'est cette fatale succession qui les rend féroces, & qui fait que leur dévouement à la patrie est quelquefois accompagné de toutes les fureurs de l'ambition & de la vanité.

A cette élévation d'ame qu'elles montrent encore par intervalles, succèderont bientôt, sans la détruire entièrement, des sentimens ignobles; & leur vie ne sera plus qu'un mélange de petitesse & de grandeur, de barbarie & de volupté. Déja plusieurs d'entre elles se laissent entraîner par l'éclat de l'or, par l'attrait des plaisirs (1). Les Athéniens qui blâmoient hautement la liberté qu'on laissoit aux femmes de Sparte, triomphent en voyant cette liberté degenerer licence (2). Les philosophes même en reprochent à Lycurgue de ne s'être occupé que de l'éducation des hommes (3).

Nous examinerons cette accusation

1) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, p. 328.
2) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 637.
3) Id. ib. l. 6, t. 2, p. 781; l. 8, pag. 806. Aristot. ib. p. 329.

dans un autre chapitre, & nous remonterons en même temps aux causes de la décadence survenue aux mœurs des Spartiates. Car il faut l'avouer, ils ne sont plus ce qu'ils étoient il y a un siècle. Les uns s'enourgueillissent impunément de leurs richesses, d'autres courent après des emplois que leurs pères se contentoient de mériter (1). Il n'y a pas longtemps qu'on a découvert une courtisane aux environs de Sparte (2), &, ce qui n'est pas moins dangereux, nous avons vu la sœur du Roi Agésilas, Cynisca, envoyer à Olympie un char attelé de quatre chevaux, pour y disputer le prix de la course, des poètes célébrer son triomphe, & l'état élever un monument en son honneur (3).

Chap. 48.

Néanmoins, dans leur dégradation, ils conservent encore des restes de leur ancienne grandeur. Vous ne les verrez point recourir aux dissimulations, aux bassesses, à tous ces petits moyens qui avilissent les ames : ils sont avides sans avarice, ambitieux sans intrigues. Les plus puissans ont assez de pudeur pour dérober aux yeux la lince de leur con-

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 689.
(2) Id. hist. Græc. l. 3, p. 495.
(3) Plut. apophth. Lacon. tom. 2, pag. 212. Pausan. lib. 3, cap. 8, pag. 222. Id. cap. 15, pag. 243.

Chap. 48. duite (1); ce sont des transfuges qui craignent les lois qu'ils ont violées, & regrettent les vertus qu'ils ont perdues.

J'ai vu en même temps des Spartiates dont la magnanimité invitoit à s'élever jusqu'à eux. Ils se tenoient à leur hauteur sans effort, sans ostentation, sans être attirés vers la terre par l'éclat des dignités ou par l'espoir des récompenses. N'exigez aucune bassesse de leur part; ils ne craignent ni l'indigence, ni la mort. Dans mon dernier voyage à Lacédémone, je m'entretenois avec Talecrus qui étoit fort pauvre, & Damindas qui jouïssoit d'une fortune aisée. Il survint un de ces hommes que Philippe, Roi de Macédoine, soudoyoit pour lui acheter des partisans. Il dit au premier: „ Quel bien avez vous? le nécessaire, „ répondit Talecrus, en lui tournant le „ dos (2). " Il menaça le second du courroux de Philippe „ Homme lâche! „ répondit Damindas, eh! que peut ton „ maître contre des hommes qui méprisent la mort (3)? "

En contemplant à loisir ce mélange de vices naissans & de vertus antiques, je me croyois dans une forêt que la flam-

1) Aristot. de republ. lib. 2, capit. 6, page 330.
2) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232.
3) Id. ib. p. 219.

me avoit ravagée; j'y voyois des arbres réduits en cendres, d'autres à moitié consumés, & d'autres qui, n'ayant reçu aucune atteinte, portoient fièrement leurs têtes dans les cieux.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-HUITIEME.

CHAPITRE XLIX.

De la Religion & des Fêtes des Spartiates.

LES objets du culte public n'inspirent à Lacédémone qu'un profond respect, qu'un silence absolu. On ne s'y permet à leur égard ni discussions, ni doutes; adorer les dieux, honorer les héros, voilà l'unique dogme des Spartiates.

Chap. 49.

Parmi les héros auxquels ils ont élevé des temples, des autels ou des statues, on distingue Hercule, Castor, Pollux, Achille, Ulysse, Lycurgue &c. Ce qui doit surprendre ceux qui ne connoissent pas les différentes traditions des peuples, c'est de voir Hélène partager avec Ménélas des honneurs presque divins (1), & la statue de Clytemnestre placée auprès de celle d'Agamemnon (2).

Les Spartiates sont fort crédules. Un d'entre eux crut voir pendant la nuit un spectre errant autour d'un tombeau; il le poursuivoit la lance levée, & lui

1) Herodot. l. 6. c. 61. Isocr. Helen. encom. t. 2, p. 144. Pausan. l. 3, c. 15, p. 244.
2) Pausan. ib. c. 19, p. 258.

crioit : Tu as beau faire, tu mourras une seconde fois (1). Ce ne sont pas les prêtres qui entretiennent la superstition ; ce sont les Ephores ; ils passent quelquefois la nuit dans le temple de Pasiphaé, & le lendemain, ils donnent leurs songes comme des réalités (2).

Chap. 49.

Lycurgue, qui ne pouvoit dominer sur les opinions religieuses, supprima les abus qu'elles avoient produits. Par-tout ailleurs, on doit se présenter aux dieux avec des victimes sans tache, quelquefois avec l'appareil de la magnificence ; à Sparte, avec des offrandes de peu de valeur, & la modestie qui convient à des supplians (3). Ailleurs on importune les dieux par des prières indiscrètes & longues ; à Sparte, on ne leur demande que la grâce de faire de belles actions, après en avoir fait de bonnes (4) ; & cette formule est terminée par ces mots, dont les ames fières sentiront la profondeur : „ Donnez-nous la „ force de supporter l'injustice (5). " L'aspect des morts n'y blesse point les regards, comme chez les nations voisines. Le deuil n'y dure que onze jours

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 236.
2) Id. in Agid. t. 1, p. 807. Cicer. de divin. l. 1, c. 43, t. 3, p. 36.
3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 52.
4) Plat. in Alcib. t. 2, p. 148.
5) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.

Chap. 49. (1); si la douleur est vraie, on ne doit pas en borner le temps; si elle est fausse, il ne faut pas en prolonger l'imposture.

Il suit de là, que si le culte des Lacédémoniens est, comme celui des autres Grecs, souillé d'erreurs & de préjugés dans la théorie, il est du moins plein de raison & de lumières dans la pratique.

Les Athéniens ont cru fixer la victoire chez eux, en la représentant sans ailes (2); par la même raison, les Spartiates ont représenté quelquefois Mars & Vénus chargés de chaînes (3). Cette nation guerrière a donné des armes à Vénus, & mis une lance entre les mains de tous les dieux & de toutes les déesses (4). Elle a placé la statue de la Mort à côté de celle du Sommeil, pour s'accoutumer à les regarder du même œil (5). Elle a consacré un temple aux Muses, parce qu'elle marche aux combats aux sons mélodieux de la flûte ou de la lyre (6); un autre à Neptune qui ébranle la terre, parce qu'elle habite un

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.
2) Pausan. l. 1, c. 22, p. 52.
3) Id. l. 3, c. 15, p. 245 & 246.
4) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232. Id. instit. Lacon. p. 239.
5) Pausan. l. 3, c. 18, p. 253.
6) Id. ib. c. 17, p. 251.

pays sujet à de fréquentes secousses (1); un autre à la Crainte, parce qu'il est des craintes salutaires, telle que celle des lois (2). Chap. 49.

Un grand nombre de fêtes remplissent ses loisirs. J'ai vu dans la plupart trois choeurs marcher en ordre, & faire retentir les airs de leurs chants; celui des vieillards prononcer ces mots:

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans & hardis.

celui des hommes faits, répondre:

Nous le sommes maintenant
A l'épreuve à tout venant.

& celui des enfans, poursuivre:

Et nous un jours le serons,
Qui bien vous surpasserons (3) (*).

J'ai vu dans les fêtes de Bacchus, des femmes au nombre de onze, se disputer le prix de la course (4). J'ai suivi les filles de Sparte, lorsqu'au milieu des transports de la joie publique, placées sur des chars (5), elles se rendoient au bourg de Thérapné, pour présenter leurs

1) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 608. Strab. l. 8, p. 367. Pausan. l. 3, c. 20, p. 260. Eustath. in Iliad. l. 2, p. 294.
2) Plut. in Agid. t. 1, p. 808.
3) Id. in Lyc. t. 1, p. 53.
*) Traduction d'Amyot.
4) Pausan. l. 3, c. 13, p. 239.
5) Plut. in Ages. tom. 1, page 606. Hesych. in Κάνναθ.

offrandes au tombeau de Ménélas & d'Hélène (1).

Chap. 49. Pendant les fêtes d'Apollon, surnommé Carnéén, qui reviennent tous les ans vers la fin de l'été (2), & qui durent neuf jours (3), j'assistai au combat que se livrent les joueurs de cythare (4); je vis dresser autour de la ville neuf cabanes ou feuillées en forme de tentes. Chaque jour de nouveaux convives au nombre de quatre-vingt-un, neuf pour chaque tente, y venoient prendre leurs repas; des officiers tirés au sort entretenoient l'ordre (5), & tout s'exécutoit à la voix du héraut public (6). C'étoit l'image d'un camp; mais on n'en étoit pas plus disposé à la guerre; car rien ne doit interrompre ces fêtes, & quelque pressant que soit le danger, on attend qu'elles soient terminées pour mettre l'armée en campagne (7).

Le même respect retient les Lacédé-

1) Isocr. Helen. encom. t. 2, p. 144. Pausan. ib. c. 19, p. 259.
2) Dodw. annal. Thucyd. p. 178. Fréret, mém. de l'acad. des bell. lett. t. 18, hist. pag. 138. Corsin. fast. Att. t. 2, p. 452.
3) Demetr. ap. Athen. p. 141.
4) Hellan. ap. Athen. l. 14, c. 4, pag. 635. Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238.
5) Hesych. in Καρνεατ.
6) Demetr. ap. Athen. p. 141.
7) Herodot. l. 7, c. 206. Thucyd. l. 5, cap. 76. Schol. Thucyd. in c. 54.

moniens chez eux pendant les fêtes d'Hyacinthe (1), célébrées au printemps (2), sur-tout par les habitans d'Amyclæ (3). On disoit qu'Hyacinthe, fils d'un roi de Lacédémone, fut tendrement aimé d'Apollon, que Zéphyre jaloux de sa beauté, dirigea le palet qui lui ravit le jour, & qu'Apollon, qui l'avoit lancé, ne trouva d'autre soulagement à sa douleur, que de métamorphoser le jeune prince en une fleur qui porte son nom (4). On institua des jeux qui se renouvellent tous les ans (5). Le premier & le troisième jour ne présentent que l'image de la tristesse & du deuil; le second est un jour d'alégresse: Lacédémone s'abandonne à l'ivresse de la joie; c'est un jour de liberté: les esclaves mangent à la même table que leurs maîtres (6).

De tous côtés on voit des chœurs de jeunes garçons revêtus d'une simple tunique, les uns jouant de la lyre, ou célébrant Hyacinthe par de vieux cantiques accompagnés de la flûte; d'autres, exécutant des danses; d'autres à cheval

1) Herodot. l. 9, c. 6 & 11.
2) Corsin. fast. Att. t. 2, p. 452.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 4, p. 528. Strab. l. 6, p. 278. Meurs. Græc. feriat. in Hyacinth.
4) Nicand. in theriac. v. 902. Ovid. metam. lib. 10, fab. 5. Pausan. l. 3, c. 1, p. 204; c. 19, p. 258. Plin. l. 21, c. 11, p. 244.
5) Ovid. ib. v. 219.
6) Polycr. ap. Athen. l. 4, c. 7, p. 139.

faisant briller leur adresse, dans le lieu destiné aux spectacles (1).

Chap. 49. Bientôt la Pompe ou procession solennelle s'avance vers Amyclæ, conduite par un chef, qui, sous le nom de légat, doit offrir au temple d'Apollon, les vœux de la nation (2) : dès qu'elle est arrivée, on achève les apprêts d'un pompeux sacrifice, & l'on commence par répandre, en forme de libation, du vin & du lait dans l'intérieur de l'autel qui sert de base à la statue. Cet autel est le tombeau d'Hyacinthe (3). Tout autour sont rangés 20 ou 25 jeunes garçons & autant de jeunes filles, qui font entendre des concerts ravissans, en présence de plusieurs magistrats de Lacédémone (4) (*). Car dans cette ville, ainsi que dans toute la Grèce, les cérémonies religieuses intéressent le gouvernement; les Rois & leurs enfans se font un devoir d'y figurer. On a vu dans ces derniers temps Agésilas, après des victoires éclatantes, se placer dans le rang qui lui avoit été assigné par le maître du chœur, &, confondu avec les simples citoyens, entonner avec eux

1) Polycr. ap. Athen. l. 4, c. 7, p. 139. Xenoph. in Ages. p. 661.
2) Inscript. Fourmont. in bibl. reg.
3) Pausan. l. 3, c. 19, p. 257.
4) Inscript. ib.
*) Voyez la note à la fin du volume.

l'hymne d'Apollon aux fêtes d'Hyacinthe (1).

Chap. 49.

La discipline des Spartiates est telle que leurs plaisirs sont toujours accompagnés d'une certaine décence ; dans les fêtes mêmes de Bacchus, soit à la ville, soit à la campagne, personne n'ose s'écarter de la loi qui défend l'usage immodéré du vin (2).

1) Xenoph. in Ages. p. 661.
2) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 637.

FIN DU CHAP. QUARANTE-NEUVIEME.

CHAPITRE L.

Du Service militaire chez les Spartiates.

Chap. 50. Les Spartiates sont obligés de servir depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 60 : au-delà de ce terme, on les dispense de prendre les armes, à moins que l'ennemi n'entre dans la Laconie (1).

Quand il s'agit de lever des troupes, les Ephores, par la voix du héraut, ordonnent aux citoyens âgés depuis 20 ans jusqu'à l'âge porté dans la proclamation (2), de se présenter pour servir dans l'infanterie pesamment armée, ou dans la cavelerie ; la même injonction est faite aux ouvriers destinés à suivre l'armée (3).

Comme les citoyens sont divisés en cinq tribus, on a partagé l'infanterie pesante en cinq régimens, qui sont pour l'ordinaire commandés par autant de Polémarques (4) ; chaque régiment est com-

1) Xenoph. hist. Græc. l. 5, p. 568. Plut. in Ages. t. 1, p. 609 & 610.
2) Xenoph. ib. l. 6, p. 597.
3) Id. de rep. Laced. p. 685.
4) Aristot. ap. Harpocr. in Μόρων. Diod. Sic. l. 15, p. 350.

posé de quatre bataillons, de huit pentécostyes, & de seize énomoties ou compagnies (1) (*). Chap. 50.

En certaines occasions, au lieu de faire marcher tout le régiment, on détache quelques bataillons; & alors, en doublant ou quadruplant leurs compagnies, on porte chaque bataillon à 256 hommes, ou même à 512 (2). Je cite des exemples & non des règles; car le nombre d'hommes par énomotie, n'est pas toujours le même (3); & le général, pour dérober la connoissance de ses forces à l'ennemi (4), varie souvent la composition de son armée. Outre les cinq régimens, il existe un corps de 600 hommes d'élite, qu'on appelle scirites, & qui ont quelquefois décidé de la victoire (5).

Les principales armes du fantassin sont la pique & le bouclier; je ne compte pas l'épée, qui n'est qu'une espèce de poignard qu'il porte à sa ceinture (6) C'est sur la pique qu'il fonde ses espérances; il ne la quitte presque point, tant qu'il

1) Thucyd. l. 5, c. 66. Xenoph. de rep. Laced. p. 686.

*) Voyez la note à la fin du volume.

2) Thucyd. l. 5, c. 68. Schol. ib.

3) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 596. Suid. in Ἐνωμοτ.

4) Thucyd. ib.

5) Id. ib. Diod. Sic. ib.

6) Meurs. miscell. Lacon. l. 2, c. 1.

Chap. 50.

est à l'armée (1). Un étranger disoit à l'ambitieux Agésilas : „ Où fixez-„ vous donc les bornes de la Laconie ? „ Au bout de nos piques, répondit-„ il (2)".

Ils couvrent leur corps d'un bouclier d'airain (3), de forme ovale, échancré des deux côtés & quelquefois d'un seul, terminé en pointe aux deux extrémités, & chargé des lettres initiales du nom de Lacédémone (4). A cette marque on reconnoît la nation ; mais il en faut une autre pour reconnoître chaque soldat, obligé sous peine d'infamie, de rapporter son bouclier ; il fait graver dans le champ le symbole qu'il s'est approprié. Un d'entre eux s'étoit exposé aux plaisanteries de ses amis, en choisissant pour emblême une mouche de grandeur naturelle. „ J'approcherai si „ fort de l'ennemi, leur dit-il, qu'il „ distinguera cette marque (5). "

Le soldat est revêtu d'une casaque rouge (6). On a préféré cette couleur, afin

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 687. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 236.
2) Plut. ib. p. 210.
3) Xenoph. ib. p. 685.
4) Pausan. l. 4, c. 28, p. 348. Eustath. in iliad. l. 2, p. 293. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 16, hist. p. 101.
5) Plut. ib. p. 234.
6) Xenoph. ib. p. 685.

afin que l'ennemi ne s'apperçoive pas du sang qu'il a fait couler (1). Chap. 50.

Le roi marche à la tête de l'armée, précédé du corps des scirites, ainsi que des cavaliers envoyés à la découverte. Il offre fréquemment des sacrifices, auxquels assistent les chefs des troupes Lacédémoniennes, & ceux des alliés (2). Souvent il change de camp, soit pour protéger les terres de ces derniers, soit pour nuire à celles des ennemis (3).

Tous les jours, les soldats se livrent aux exercices du gymnase. La lice est tracée aux environs du camp. Après les exercices du matin, ils se tiennent assis par terre jusqu'au dîner; après ceux du soir, ils soupent, chantent des hymnes en l'honneur des dieux, & se couchent sur leurs armes. Divers amusemens remplissent les intervalles de la journée (4); car ils sont alors astreints à moins de travaux qu'avant leur départ, & l'on diroit que la guerre est pour eux le temps du repos (5).

Le jour du combat, le Roi, à l'imitation d'Hercule, immole une chèvre, pendant que les joueurs de flûte font en-

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238. Valer. Max. l. 2, c. 6. Schol. Aristoph. in pac. v. 1173.
2) Xenoph. de rep. Laced. p. 688.
3) Id. ib. p. 687.
4) Id. ib. & p. 688.
5) Plut. in Lyc. t. 1, p. 53.

Chap. 50. tendre l'air de Castor (1). Il entonne ensuite l'hymne du combat ; tous les soldats, le front orné de couronnes, le répètent de concert (2). Après ce moment si terrible & si beau, ils arrangent leurs cheveux & leurs vêtemens, nettoient leurs armes, pressent leurs officiers de les conduire au champ de l'honneur, s'animent eux-mêmes par des traits de gaîté (3), & marchent en ordre au son des flûtes qui excitent & modèrent leur courage (4). Le roi se place dans le premier rang, entouré de 100 jeunes guerriers, qui doivent, sous peine d'infamie, exposer leurs jours pour sauver les siens (5), & de quelques athlètes qui ont remporté le prix aux jeux publics de la Grèce, & qui regardent ce poste comme la plus glorieuse des distinctions (6).

Je ne dis rien des savantes manœuvres qu'exécutent les Spartiates avant &

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 689. Plut. in Lyc. t. 1, p. 53. Id. de mus. t. 2, pag. 1140. Poll. l. 4, c. 10, §. 78. Polyæn. strateg. l. 1, c. 10.
2) Plut. ib. Poll. l. 4, c. 7, §. 53.
3) Xenoph. ib.
4) Thucyd. l. 5, c. 70. Polyb. l. 4, p. 289. Plut. de ira, t. 2, p. 458. Athen. l. 12, pag. 517; l. 14, p. 626. Aul. Gell. l. 1, c. 11.
5) Herodot. l. 6, cap. 56. Isocr. epist. ad Philip. t. 1, p. 445.
6) Plut. in Lyc. t, 1, pag. 53 & 54. Id. sympos. l. 2, c. 5, t. 2, p. 639.

pendant le combat : leur tactique paroît d'abord compliquée (1) ; mais la moindre attention suffit pour se convaincre qu'elle a tout prévu, tout facilité ; & que les institutions militaires de Lycurgue sont préférables à celles des autres nations (2). Chap. 50.

Pour tout homme, c'est une honte de prendre la fuite ; pour les Spartiates, d'en avoir seulement l'idée (3). Cependant leur courage, quoique impétueux & bouillant, n'est pas une fureur aveugle : un d'entre eux, au plus fort de la mêlée, entend le signal de la retraite, tandis qu'il tient le fer levé sur un soldat abattu à ses pieds ; il s'arrête aussitôt ; & dit que son premier devoir est d'obéir à son général (4).

Cette espèce d'hommes n'est pas faite pour porter des chaînes ; la loi leur crie sans cesse : Plutôt périr que d'être esclaves. Bias, qui commandoit un corps de troupes, s'étant laissé surprendre par Iphicrate, ses soldats lui dirent : Quel parti prendre ? „ Vous, répondit-il, de „ vous retirer ; moi, de combattre, & „ mourir (5). "

Ils aiment mieux garder leurs rangs

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 686.
2) Id. ib. p. 685 & 689.
3) Senec. suas. 2, t. 3, p. 16.
4) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 236.
5) Id. ib. p. 219.

Chap. 50. que de tuer quelques hommes de plus (1); il leur est défendu non-seulement de poursuivre l'ennemi, mais encore de le dépouiller, sans en avoir reçu l'ordre; car ils doivent être plus attentifs à la victoire qu'au butin (2). 300 Spartiates veillent à l'observation de cette loi (3).

Si le général dans un premier combat a perdu quelques soldats, il doit en livrer un second pour les retirer (4).

Quand un soldat a quitté son rang, on l'oblige de rester pendant quelque temps debout, appuyé sur son bouclier à la vue de toute l'armée (5).

Les exemples de lâcheté, si rares autrefois, livrent le coupable aux horreurs de l'infamie; il ne peut aspirer à aucun emploi; s'il est marié, aucune famille ne veut s'allier à la sienne; s'il ne l'est pas, il ne peut s'allier à une autre (6); il semble que cette tache souilleroit toute sa postérité.

Ceux qui perissent dans le combat,

1) Pausan. l. 4, c. 8, p. 300.
2) Thucyd. l. 5, c. 73. Plut. in Lyc. p. 54. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 228. Ælian. var. hist. l. 6, c. 6.
3) Meurs. miscel. Lacon. l. 2, c. 1.
4) Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 507.
5) Id. ib. p. 481.
6) Plut. in Ages. t. 1, p. 612. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 214.

sont enterrés, ainsi que les autres citoyens, avec un vêtement rouge & un rameau d'olivier, symbole des vertus guerrières parmi les Spartiates (1). S'ils se sont distingués, leurs tombeaux sont décorés de leurs noms, & quelquefois de la figure d'un lion (2), mais si un soldat a reçu la mort en tournant le dos à l'ennemi, il est privé de la sépulture (3). Chap. 50.

Aux succès de la bravoure, on préfère ceux que ménage la prudence (4). On ne suspend point aux temples les dépouilles de l'ennemi. Des offrandes enlevées à des lâches, disoit le roi Cléomène, ne doivent pas être exposés aux regards des dieux, ni à ceux de notre jeunesse (5). Autrefois la victoire n'excitoit ni joie ni surprise; de nos jours un avantage remporté par Archidamus, fils d'Agésilas, produisit des trasports si vifs parmi les Spartiates, qu'il ne resta plus aucun doute sur leur décadence (6).

On ne fait entrer dans la cavalerie que des hommes sans expérience, qui

1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238. Herodot. l. 8, c. 124.
2) Plut. ib. Ælian. var. hist. l. 6, c. 6.
3) Meurs. miscel. Lacon. l. 2, c. 1.
4) Plut. instit. Lacon. p. 218.
5) Id. ib. p. 224.
6) Id. in Ages. t. 1, p. 614.

Chap. 50. n'ont pas assez de vigueur ou de zèle. C'est le citoyen riche qui fournit les armes, & entretient le cheval (1). Si ce corps a remporté quelques avantages, il les a dus aux cavaliers étrangers que Lacédémone prenoit à sa solde (2). En général les Spartiates aiment mieux servir dans l'infanterie : persuadés que le vrai courage se suffit à lui-même, ils veulent combattre corps à corps. J'étois auprès du roi Archidamus, quand on lui présenta le modèle d'une machine à lancer des traits, nouvellement inventée en Sicile. Après l'avoir examinée avec attention : C'en est fait, dit-il, de la valeur (3).

La Laconie pourroit entretenir 30000 hommes d'infanterie pesante, & 1500 hommes de cavalerie (4); mais soit que la population n'ait pas été assez favorisée, soit que l'état n'ait point ambitionné de mettre de grandes armées sur pied, Sparte qui a souvent marché en corps de nation contre les peuples voisins (5), n'a jamais employé dans les expéditions lointaines, qu'un

1) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 596.
2) Id. de magistr. equit. p. 971.
3) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 219.
4) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tom. 2, pag. 329.
5) Xenoph. ib. l. 7, p. 643.

petit nombre de troupes nationales. Elle avoit, il est vrai, 45000 hommes à la bataille de Platée ; mais on n'y comptoit que 5000 Spartiates & autant de Lacédémoniens ; le reste étoit composé d'Hilotes (2). On ne vit à la bataille de Leuctres que 700 Spartiates (3). Chap. 50.

Ce ne fut donc pas à ses propres forces qu'elle dut sa supériorité ; & si au commancement de la guerre du Péloponèse, elle fit marcher 60000 hommes contre les Athéniens, c'est que les peuples de cette presqu'île, unis la plupart depuis plusieurs siècles avec elle, avoient joint leurs troupes aux siennes (4). Dans ces derniers temps ses armées étoient composées de quelques Spartiates & d'un corps de néodames ou affranchis, auxquels on joignoit, suivant les circostances, des soldats de Laconie, & un plus grand nombre d'autres fournis par les villes alliées (5).

Après la bataille de Leuctres, Epaminondas ayant rendu la liberté à la Messénie, que les Spartiates tenoient asservie depuis long-temps, leur ôta les moyens de se recruter dans cette

1) Herodot. l. 9, c. 10 & 11. Plut. in Ages. tom. 1, p. 325.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 597.
3) Thucyd. l. 2, cap. 9. Plut. in Pericl. tom. 1, p. 170.
4) Xenoph. in Ages. p. 652 &c.

Chap. 50. province ; & plusieurs peuples du Péloponèse les ayant abandonnés, leur puissance, autrefois si redoutable, est tombée dans un état de foiblesse dont elle ne se relèvera jamais.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTIEME.

CHAPITRE LI.

Défense des Lois de Lycurgue : causes de leur décadence.

J'ai dit plus haut que Philotas étoit parti pour Athénes le lendemain de notre arrivée à Lacédémone. Il ne revenoit point ; j'en étois inquiet ; je ne concevois pas comment il pouvoit supporter pendant si long-temps une séparation si cruelle. Avant de l'aller rejoindre, je voulus avoir un second entretien avec Damonax ; dans le premier, il avoit considéré les lois de Lycurgue à l'époque de leurs vigueur : je les voyois tous les jours céder avec si peu de résistance à des innovations dangereuses, que je commençois à douter de leur ancienne influence. Je saisis la première occasion de m'en expliquer avec Damonax.

Chap. 51.

Un soir la conversation nous ramenant insensiblement à Lycurgue, j'affectai moins de considération pour ce grand homme. Il semble, lui dis-je, que plusieurs de vos lois vous sont venues des Perses & des

Chap. 51.

Egyptiens (1). Il me répondit: L'architecte qui construisit le labyrinthe d'Egypte, ne mérite pas moins d'éloges pour en avoir décoré l'entrée avec ce beau marbre de Paros, qu'on fit venir de si loin (2). Pour juger du génie de Lycurgue, c'est l'ensemble de sa législation qu'il faut considérer. Et c'est cet ensemble, repris-je, qu'on voudroit vous ravir. Les Athéniens (3) & les Crétois (4), soutiennent que leurs constitutions, quoique différentes entre elles, ont servi de modèles à la vôtre.

Le témoignage des premiers, reprit Damonax, est toujours entaché d'une partialité puérile. Ils ne pensent à nous que pour penser à eux. L'opinion des Crétois est mieux fondée: Lycurgue adopta plusieurs des lois de Minos; il en rejeta d'autres (5); celles qu'il choisit, il les modifia de telle manière, & les assortit si bien à son plan, qu'on peut dire qu'il découvrit ce qu'avoient déja dé-

1) Herodot. l. 6, c. 59 & 60 Isocr. in Busir. t. 2, p. 162. Plut. in Lyc. tom. 1, p. 41 & 42. Diod. Sic. l. 1, p. 88.

2) Plin. l. 36, c. 13, p. 739.

3) Isocr. panath. t. 2, p. 260.

4) Hérodot. l. 1, c. 65. Plat. in Min. t. 2, p. 318. Id. de leg. l. 3, p. 683. Xenoph. Ephor. Callisth. ap. Polyb. l. 6, p. 488. Aristot. de rep. l. 2, c. 10, p. 332. Strab. l. 10, p. 477.

5) Plut. in Lyc. t. 1, p. 41.

couvert Minos, & peut-être d'autres avant lui. Comparez les deux gouvernemens: vous y verrez tantôt les idées d'un grand homme perfectionnées (1) par un grand homme encore; tantôt des différences si sensibles, que vous aurez de la peine à comprendre comment on a pu les confondre (2). Je vous dois un exemple de cette opposition de vues: les lois de Minos tolèrent l'inégalité des fortunes (3), les nôtres la proscrivent; & de là devoit résulter une diversité essentielle dans les constitutions & les mœurs de deux peuples. Cependant, lui dis-je, l'or & l'argent ont forcé parmi vous les barrières que leur opposoient des lois insuffisantes; & vous n'êtes plus, comme autrefois, heureux par les privations, & riches, pour ainsi dire, de votre indigence.

Damonax alloit répondre, lorsque nous entendîmes dans la rue crier à plusieurs reprises: Ouvrez, ouvrez; car il n'est pas permis à Lacédémone de frapper à la porte (4). C'étoit lui, c'étoit Philotas. Je courois me jeter entre ses bras, il étoit déja dans les miens: je le présentai de nouveau à Damonax, qui le moment d'après se retira par discrétion. Philotas s'informa de son caractère. Je répondis:

1) Phor. ap. Strab. l. 10, p. 381.
2) Polyb. l. 6, p. 489.
3) Id. ib.
4) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 219.

Il est bon, facile ; il a la politesse du cœur, bien supérieure a celle des manières : ses mœurs sont simples & ses sentimens honnêtes. Philotas en conclut que Damonax étoit aussi ignorant que le commun des Spartiates. J'ajoutai : Il se passionne pour les lois de Lycurgue. Philotas trouva qu'il saluoit d'une manière plus gauche que lors de notre première entrevue.

Mon ami étoit si prévenu en faveur de sa nation, qu'il méprisoit les autres peuples, & haïssoit souverainement les Lacédémoniens. Il avoit recueilli contre ces derniers, tous les ridicules dont on les accable sur le théâtre d'Athènes, toutes les injures que leur prodiguent les orateurs d'Athènes, toutes les injustices que leur attribuent les historiens d'Athènes, tous les vices que les philosophes d'Athènes reprochent aux lois de Lycurgue : couvert de ces armes, il attaquoit sans cesse les partisans de Sparte. J'avois souvent essayé de le corriger de ce travers, & je ne pouvois souffrir que mon ami eût un défaut.

Il étoit revenu par l'Argolide ; de là, jusqu'à Lacédémone, le chemin est si rude, si scabreux, qu'excédé de fatigue, il me dit avant de se coucher : Sans doute que suivant, votre louable coutume, vous me ferez grimper sur quelque rocher, pour admirer à loisir les environs de cette superbe ville ? car

on ne manque pas ici de montagnes pour procurer ce plaisir aux voyageurs. Demain, répondis-je, nous irons au Ménélaïon, éminence située au-delà de l'Eurotas, Damonax aura la complaisance de nous y conduire. Chap. 51.

Le jour suivant, nous passâmes le Babix, c'est le nom que l'on donne au pont de l'Eurotas (1). Bientôt s'offrirent à nous les débris de plusieurs maisons construites autrefois sur la rive gauche du fleuve, & détruites dans la dernière guerre par les troupes d'Epaminondas (2). Mon ami saisit cette occasion pour faire le plus grand éloge du plus grand ennemi des Lacédémoniens; & comme Damonax gardoit le silence, il en eut pitié.

En avançant, nous apperçûmes trois ou quatre Lacédémoniens, couverts de manteaux chamarrés de différentes couleurs, & le visage rasè seulement d'un côté (3). Quelle farce jouent ces gens-là, demanda Philotas? Ce sont, répondit Damonax, des trembleurs (4), ainsi nommés pour avoir pris la fuite dans ce combat où nous repoussâmes les troupes d'Epaminondas. Leur extérieur sert à les faire reconnoître, & les humilie si fort,

1) Aristot. ap. Plut. in Lyc. t. 1, p. 43 Hesych. in Βαβύκα.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 608.
3) Plut. in Ages. t. 1, p. 612.
4) Meurs. miscell. Lacon. l. 3, c. 7.

qu'ils ne fréquentent que les lieux soli-
Chap. 51. taires ; vous voyez qu'ils évitent notre présence (1).

Aprés avoir, du haut de la colline, parcouru des yeux, & ces belles campagnes qui se prolongent vers le midi, & ces monts sourcilleux qui bornent la Laconie au couchant, nous nous assîmes en face de la ville de Sparte. J'avois à ma droite Damonax, à ma gauche Philotas, qui daignoit à peine fixer ses regards sur ces amas de chaumières irrégulièrement rapprochées. Tel est cependant, lui dis je, l'humble asyle de cette nation, où l'on apprend de si bonne heure l'art de commander, & l'art plus difficile d'obéir (2). Philotas me serroit la main, & me faisoit signe de me taire. J'ajoutai: D'une nation qui ne fut jamais enorgueillie par les succès, ni abattue par les revers (3). Philotas me disoit à l'oreille: Au nom des dieux, ne me forcez pas à parler; vous avez déja vu que cet homme n'est pas en état de me répondre. Je continuai: Qui a toujours eu l'ascendant sur les autres, qui défit les Perses, battit souvent les généraux d'Athènes; & finit par s'emparer de leur capitale; qui n'est ni frivole, ni inconséquente, ni gouvernée par des orateurs corrompus; qui dans

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 684.
2) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 212.
3) Archid. ap. Thucyd. l. 1, c. 84.

toute la Grèce . . . Est souverainement détestée pour sa tyrannie, & méprisée pour ses vices, s'écria Philotas; & tout de suite rougissant de honte: Pardonnez, dit-il à Damonax, ce mouvement de colère à un jeune homme qui adore sa patrie, & qui ne souffrira jamais qu'on l'insulte. Je respecte ce sentiment, répondit le Spartiate. Lycurgue en a fait le mobile de nos actions. O mon fils! celui qui aime sa patrie, obéit aux lois, & dès-lors ses devoirs sont remplis; la vôtre mérite votre attachement, & je blâmerois Anacharsis d'avoir poussé si loin la plaisanterie, s'il ne nous avoit fourni l'occasion de nous guérir l'un ou l'autre de nos préjugés. La lice vient de s'ouvrir; vous y paroîtrez avec les avantages que vous devez à votre éducation; je ne m'y présenterai qu'avec l'amour de la vérité. Chap. 51.

Cependant Philotas me disoit tout bas: Ce Spartiate a du bon sens; épargnez-moi la douleur de l'affliger; détournez, s'ils est possible, la conversation. Damonax! dis-je alors, Philotas a fait un portrait des Spartiates d'après les écrivains d'Athènes; priez-le de vous le montrer. La fureur de mon ami alloit fondre sur moi; Damonax la prévint de cette manière: Vous avez outragé ma patrie, je dois la défendre: vous êtes coupable, si vous n'avez parlé que d'après vous; je vous excuse, si ce n'est que d'après quel-

Chap. 51.

ques Athéniens ; car je ne présume pas qu'ils aient tous conçu une si mauvaise idée de nous. Gardez-vous de le penser, répondit vivement Philotas ; vous avez parmi eux des partisans qui vous regardent comme des demi-dieux (1), & qui cherchent à copier vos manières ; mais, je dois l'avouer, nos sages s'expliquent librement sur vos lois & sur vos mœurs.— Ces personnes sont vraisemblablement instruites — Comment, instruites ! ce sont les plus beaux génies de la Grèce, Platon, Isocrate, Aristote & tant d'autres. Damonax dissimula sa surprise ; & Philotas, après bien des excuses reprit la parole :

Lycurgue ne connut pas l'ordre des vertus. Il assigna le premier rang à la valeur (2) : de là cette foule de maux que les Lacédémoniens ont éprouvés, & qu'ils ont fait éprouver aux autres.

A peine fut-il mort, qu'ils essayèrent leur ambition sur les peuples voisins (3) : ce fait est attesté par un historien que vous ne connoissez pas, & qui s'apelle Hérodote. Dévorés du desir de dominer, leur impuissance les a souvent obligés de recourir à des bassesses humiliantes, à des injustices atroces : ils furent

1) Isocr. panath. t. 2, p. 291.
2) Plat. de leg. lib. 1, tom. 2, p. 630 ; lib. 4, p. 705.
3) Herodot. l. 1, c. 66.

les premiers à corrompre les généraux ennemis (1); les premiers à mendier la protection des Perses, de ces barbares à qui, par la paix d'Antalcidas, il ont dernièrement vendu la liberté des Grecs de l'Asie (2).

Dissimulés dans leurs démarches, sans foi dans leurs traités (3), ils remplacent dans les combats la valeur par des stratagêmes (4). Les succès d'une nation leur causent des déplaisirs amers; ils lui suscitent des ennemis, ils excitent ou fomentent les divisions qui la déchirent: dans le siècle dernier, ils proposèrent de détruire Athènes qui avoit sauvé la Grèce (5), & allumèrent la guerre du Péloponèse qui détruisit Athènes (6).

En vain Lycurgue s'efforça de les préserver du poison des richesses. Lacédémone en recèle une immense quantité dans son sein (7); mais elles ne sont entre les mains que de quelques particuliers qui ne peuvent s'en rassasier (8). Eux seuls

1) Pausan. l. 4, c. 17, p. 321.

2) Isocr. in panegyr. t. 1, p. 184. Id. in panath. t. 2, p. 234. Polyb. l. 6, p. 492.

3) Euripid. in Androm. v. 446. Aristoph. in pac. v. 216 & 1067; in Lysistr. v. 630.

4) Pericl. ap. Thucyd. l. 2, c. 39.

5) Ælian. var. hist. l. 4, c. 6. Diod. Sic. l. 15, p. 375.

6) Dionys. Halic, t. 6, p. 770.

7) Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122.

8) Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 331; l. 5, c. 7, p. 396.

Chap. 51.

parviennent aux emplois refusés au mérite qui gémit dans l'indigence (1). Leurs épouses, dont Lycurgue négligea l'éducation, ainsi que des autres Lacédémoniennes, leurs épouses qui les gouvernent en les trahissant, partagent leur avidité, & par la dissolution de leur vie, augmentent la corruption générale (2).

Les Lacédémoniens ont une vertu sombre, austère, & fondée uniquement sur la crainte (3). Leur éducation les rend si cruels, qu'ils voient sans regret couler le sang de leurs enfans, & sans remords celui de leurs esclaves.

Ces accusations sont bien graves, dit Philotas en finissant, & je ne sais comment vous pourriez y répondre. Par le mot de ce lion, dit le Spartiate, qui, à l'aspect d'un groupe, où un animal de son espèce cédoit aux efforts d'un homme, se contenta d'observer que les lions n'avoient point de sculpteurs. Philotas surpris me disoit tout bas : Est-ce qu'il auroit lu les fables d'Esope? Je n'en sais rien, lui dis-je; il tient peut-être ce conte de quelque Athénien. Damonax continua : Croyez qu'on ne s'occupe pas plus ici de ce qui se dit dans la place d'Athènes, que de ce qui se passe au-delà des

1) Pericl. ap. Thucyd. l. 2, c. 37.
2) Plat. de leg. l. 7, t. 2, p. 806. Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 328.
3) Pericl. ib.

Colonnes d'Hercule (1). Quoi! reprit Philotas, vous laisserez votre nom rouler honteusement de ville en ville & de génération en génération? Les hommes étrangers à notre pays & à notre siècle, répondit Damonax, n'oseront jamais nous condamner sur la foi d'une nation toujours rivale & souvent ennemie. Qui sait même si nous n'aurons pas de défenseurs? — Juste ciel! Et qu'opposeroient-ils au tableau que je viens de vous présenter? — Un tableau plus fidèle & tracé par des mains également habiles. Le voici.

Chap. 51.

Ce n'est qu'à Lacédémone & en Crète qu'existe un véritable gouvernement; on ne trouve ailleurs qu'un assemblage de citoyens, dont les uns sont maîtres, & les autres esclaves (2). A Lacédémone, point d'autres distinctions entre le roi & le particulier, le riche & le pauvre, que celles qui furent réglées par un législateur inspiré des dieux mêmes (3). C'est un dieu encore qui guidoit Lycurgue, lorsqu'il tempéra par un Sénat la trop grande autorité des Rois (4).

Ce gouvernement, où les pouvoirs sont si bien contre-balancés (5), & dont la sa-

1) Isocr. panath. t. 2, p. 312.
2) Plat. de leg. l. 4, t. 2, p. 712.
3) Id. ib. l. 3, p. 696.
4) Id. ib. p. 692.
5) Aristot. de rep. l. 2, c. 6, t. 2, p. 321; cap. 11, p. 335; l. 4, c. 9, p. 374.

Chap. 51. gesse est généralement reconnue (1), a subsisté pendant quatre siècles, sans éprouver aucun changement essentiel, sans exciter la moindre division parmi les citoyens (2). Jamais dans ces temps heureux, la république ne fit rien dont elle eût à rougir (3); jamais dans aucun état, on ne vit une si grande soumission aux lois, tant de désintéressement, de frugalité, de douceur & de magnanimité, de valeur & de modestie (4). Ce fut alors que, malgré les instances de nos alliés, nous refusâmes de détruire cette Athènes (5), qui, depuis . . . . A ces mots Philotas s'écria : Vous n'avez sans doute consulté que les écrivains de Lacédémone? Nous n'en avons point, répondit Damonax -- Ils s'étoient donc vendus à Lacédémone? -- Nous n'en

1) Xenoph. hist. Græc. l. 2, pag. 466. Isocr. ad. Nicocl. t. 1, p. 96. Id. in Areop. p. 342. Id. in Archid. t. 2, p. 34. Plat. de rep. l. 10, t. 2, p. 599. Aristot. de rep. l. 2, p. 335. Demosth. adv. Leptin. p. 556.

2) Thucyd. l. 1, c. 18. Lys. in Olymp. pag. 521. Xenoph. in Ages. p. 651. Isocr. in panath. t. 2, p. 316.

3) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 611.

4) Plat. in Alcib. 1, t. 2, pag. 122. Xenop. hist. Græc. l. 5, p. 552. Id. de rep. Laced. p. 685. Isocr. in panath. t. 2, p. 237 & 316.

5) Andocid. de myst. pag. 18. Xenoph, ib. l. 2, p. 460; l. 6, p. 609 & 611. Isocr. de pac. t. 1, p. 399 & 414. Polyæn. strateg. l. 1, c. 45, §. 5. Justin. l. 5, c. 8.

achetons jamais. Voulez-vous connoître mes garans? Les plus beaux génies de la Grèce, Platon, Thucydide, Isocrate, Xénophon, Aristote & tant d'autres. J'eus des liaisons étroites avec quelques-uns d'entre eux, dans les fréquens voyages que je fis autrefois à Athènes par ordre de nos magistrats; je dois à leurs entretiens & à leurs ouvrages, ces foibles connoissances qui vous étonnent dans un Spartiate.

Damonax ne voyoit que de la suprise dans le maintien de Philotas; j'y voyois de plus la crainte d'être accusé d'ignorance ou de mauvaise foi: on ne pouvoit cependant lui reprocher que de la prévention & de la légèreté. Je demandai à Damonax pourquoi les écrivains d'Athènes s'étoient permis tant de variations & de licences en parlant de sa nation. Je pourrois vous répondre, dit-il, qu'ils cédèrent tour-à-tour à la force de la vérité & à celle de la haîne nationale. Mais ne craignez rien, Philotas, je ménagerai votre délicatesse.

Pendant la guerre, vos orateurs & vos poètes, afin d'animer la populace contre nous, font comme ces peintres, qui, pour se venger de leurs ennemis, les représentent sous un aspect hideux. Vos philosophes & vos historiens, plus sages, nous ont distribué le blâme & la louange, parce que, suivant la differen-

ce des temps, nous avons mérité l'un & l'autre. Ils ont fait comme ces artistes habiles qui peignent successivement leurs héros dans une situation paisible, dans un accès de fureur, avec les attraits de la jeunesse, avec les difformités de la vieillesse. Nous venons, vous & moi, de placer ces différens tableaux devant nos yeux; vous en avez emprunté les traits qui pouvoient enlaidir le vôtre; j'aurois saisi tous ceux qui pouvoient embellir le mien, si vous m'aviez permis d'achever; & nous n'aurions tous deux présenté que des copies infidèles. Il faut revenir sur nos pas, & fixer nos idées sur des faits incontestables.

Chap. 51.

J'ai deux assauts à soutenir, puisque vos coups se sont également dirigés sur nos mœurs & sur notre governement. Nos mœurs n'avoient reçu aucune atteinte pendant quatre siècles; vos écrivains l'ont reconnu. Elles commencèrent à s'altérer pendant la guerre du Péloponèse; nous en convenons: blâmez nos vices actuels, mais respectez nos anciennes vertus.

De deux points que j'avois à défendre, j'ai composé pour le premier; je ne saurois cédèr à l'égard du second, & je soutiendrai toujours que parmi les gouvernemens connus, il n'en est pas de plus beau que celui de Lacédémone. Platon, il est vrai, quoique convaincu

de son excellence, a cru y découvrir quelques défauts (1), & j'apprends qu'Aristote se propose d'en relever un plus grand nombre.

Si ces défauts ne blessent pas essentiellement la constitution, je dirai à Platon : Vous m'avez appris qu'en formant l'univers, le premier des êtres opera sur une matière préexistante qui lui opposoit une résistance quelquefois invincible, & qu'il ne fit que le bien dont la nature éternelle des choses étoit susceptible (2). J'ose dire à mon tour : Lycurgue travailloit sur une matière rebelle & qui participoit de l'imperfection attachée à l'essence des choses ; c'est l'homme, dont il fit tout ce qu'il étoit possible d'en faire.

Si les défauts reprochés à ses lois doivent nécessairement en entraîner la ruine, je rappellerai à Platon ce qui est avoué de tous les écrivains d'Athènes (3), ce qu'en dernier lieu il écrivoit lui-même à Denys roi de Syracuse : La loi seule régne à Lacédémone, & le même gouvernement s'y maintient avec éclat depuis plusieurs siècles (4). Or

1) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 628 & 634; l. 7, p. 806.

2) Plat. in Tim. t. 3.

3) Thucyd. l. 1, c. 18. Xenoph. in Ages. p. 651, & alii ut suprà.

4) Plat. epist. 8, t. 3, p. 354.

comment concevoir une constitution qui, avec des vices destructeurs & inhérens à sa nature, seroit toujours inébranlable, toujours inacessible aux factions qui ont désolé si souvent les autres villes de la Grèce (1)?

Chap. 51.

Cette union est d'autant plus étrange, dis-je alors, que chez vous la moitié des citoyens est asservie aux lois, & l'autre ne l'est pas. C'est du moins ce qu'ont avancé les Philosophes d'Athènes; ils disent que votre législation ne s'étend point jusqu'aux femmes, qui, ayant pris un empire absolu sur leurs époux, accélèrent de jour en jour les progrès de la corruption (2).

Damonax me répondit: Apprenez à ces philosophes, que nos filles sont élevées dans la même discipline, avec la même rigueur que nos fils; qu'elles s'habituent comme eux aux mêmes exercices; qu'elles ne doivent porter pour dot à leurs maris qu'un grand fond de vertus (3); que devenues mères, elles sont chargées de la longue éducation de leurs enfans, d'abord avec leurs époux, ensuite avec les magistrats; que des censeurs

1) Lys. in Olymp. p. 521.

2) Plat. de leg. l. 7, t. 2, pag. 806. Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 328 & 329. Id. de rhetor. l. 1, c. 5, t. 2, p. 523.

3) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 227. Justin. l. 3, c. 3.

leurs ont toujours les yeux ouverts sur leur conduite (1); que les soins des esclaves & du ménage roulent entièrement sur elles (2); que Lycurgue eut soin de leur interdire toute espèce de parures (3): qu'il n'y a pas 50 ans encore qu'on étoit persuadé à Sparte qu'un riche vêtement suffisoit pour flétrir leur beauté (4), & qu'avant cette époque, la pureté de leurs mœurs étoit généralement reconnue (5); enfin demandez s'il est possible que, dans un état, la classe des hommes soit vertueuse, sans que celle des femmes le soit aussi.

Vos filles, repris-je, s'habituent dès leur enfance à des exercices pénibles, & c'est ce que Platon approuve: elles y renoncent après leur mariage, & c'est ce qu'il condamne. En effet, dans un gouvernement tel que le vôtre, il faudroit que les femmes, à l'exemple de celles des Sauromates, fussent toujours en état d'attaquer ou de repousser l'ennemi (6). Nous n'élevons si durement nos filles, me répondit-il, que pour leur

1) Hesych. in 'Αρμόσυν.
2) Plat. de leg. l. 7, t. 2, p. 806.
3) Heracl. de polit. in antiq. Græc. tom. 6, pag. 2823.
4) Plut. in Lysandr. t. 1, p. 434.
5) Id. in Lyc. t. 1, pag. 49. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 228.
6) Plat. ib.

Chap. 51.

former un tempérament robuste ; nous n'exigeons de nos femmes que les vertus paisibles de leur sexe. Pourquoi leur donner des armes ? nos bras suffisent pour les défendre.

Ici Philotas rompit le silence, & d'un ton plus modeste il dit à Damonax : Puisque vos lois n'ont que la guerre pour objet, ne seroit-il pas essentiel de multiplier parmi vous le nombre des combattans ? La guerre pour objet ! s'écria le Spartiate ; je reconnois le langage de vos écrivains (1) ; ils prêtent au plus sage, au plus humain des législateurs, le projet le plus cruel & le plus insensé : le plus cruel, s'il a voulu perpétuer dans la Grèce une milice altérée du sang des nations & de la soif des conquêtes ; le plus insensé, puisque pour l'exécuter, il n'auroit proposé que des moyens absolument contraires à ses vues (2). Parcourez notre code militaire ; ses dispositions, prises dans leur sens littéral, ne tendent qu'à nous remplir de sentimens généreux, qu'à réprimer notre ambition. Nous sommes assez malheureux pour les négliger, mais elles ne nous instruisent pas moins des intentions de Lycurgue.

1) Plat. de leg. l. 1, tom. 2, pag. 630 ; lib. 4, pag. 705. Aristot. de rep. lib. 2, capit. 9, tom. 2, p. 331.

2) Polyb. l. 6, p. 491.

Par quels moyens en effet pourroit s'agrandir une nation dont on enchaîne à chaque pas la valeur ; qui, du côté de la mer, privée par ses lois, de matelots & de vaisseaux (1), n'a pas la liberté d'étendre ses domaines, & du côté de la terre, celle d'assiéger les places dont les frontières de ses voisins sont couvertes (2) ; à qui l'on défend de poursuivre l'ennemi dans sa fuite, & de s'enrichir de ses dépouilles (3) ; qui, ne pouvant faire souvent la guerre au même peuple (4), est obligée de préférer les voies de la négociation à celle des armes ; qui, ne devant pas se mettre en marche avant la pleine lune, ni combattre en certaines fêtes (5), risque quelquefois de voir échouer ses projets ; & qui, par son extrême pauvreté, ne sauroit, dans aucun temps, former de grandes entreprises (6) ? Lycurgue n'a pas voulu établir parmi nous une pépinière de conquérans, mais des guerriers tran- Chap. 51.

(1) Plut. instit, Lacon. t. 2, p. 239.
(2) Herodot. l. 9, c. 69. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 228 & 233.
(3) Thucyd. l. 5, c. 73. Pausan. l. 4, c. 8, p. 300. Plut. in Lyc. p. 54. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 228. Ælian. var. hist. l. 6, c. 6.
(4) Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Polyæn. strateg. l. 1, c. 16.
(5) Herodot. l. 6, c. 106 ; l. 7, c. 206 ; l. 9, c. 11. Thucyd. l. 5, c. 76.
(6) Polyb. l. 6, p. 493.

Chap. 51. quilles, qui ne respireroient que la paix, si l'on respectoit leur repos, que la guerre, si on avoit l'audace de le troubler.

Il semble néanmoins, reprit Philotas, que par la nature des choses, un peuple de guerriers dégénère tôt ou tard en un peuple de conquérans ; & l'on voit par la suite des faits, que vous avez éprouvé ce changement sans vous en appercevoir. On vous accuse en effet d'avoir conçu de bonne heure, & de n'avoir jamais perdu de vue le dessein d'asservir les Arcadiens (1) & les Argiens (2) ; je ne parle pas de vos guerres avec les Messéniens, parce que vous croyez pouvoir les justifier.

Je vous l'ai déja dit, répondit Damonax, nous n'avons point d'annales ; des traditions confuses nous apprennent qu'anciennement nous eûmes plus d'une fois des intérêts à démêler avec les nations voisines. Fûmes-nous les agresseurs ? Vous l'ignorez, je l'ignore aussi ; mais je sais que dans ces siècles éloignés, un de nos rois ayant défait les Argiens, nos alliés lui conseillérent de s'emparer de leur ville. L'occasion étoit favora-

1) Herodot. l. 1, c. 66. Pausan. l. 3, c. 3, pag. 210.

2) Herodot. l. 1, c. 82. Isocr. panath. t. 2, pag. 227 & 231. Pausan. l. 3, c. 4, p. 211 ; c. 7, p. 219.

ble, la conquête aisée. Ce seroit une injustice, répondit-il ; nous avons fait la guerre pour assurer nos frontières, & non pour usurper un empire, sur lequel nous n'avons aucune espèce de droit (1). Chap. 51.

Voulez-vous connoître l'esprit de notre institution ? rappelez-vous des faits plus récens, & comparez notre conduite avec celle des Athéniens. Les Grecs avoient triomphé des Perses, mais la guerre n'étoit pas finie : elle se continuoit avec succès sous la conduite de Pausanias qui abusa de son pouvoir. Nous le révoquâmes, & convaincus de ses malversations, nous condamnâmes à mort le vainqueur de Platée. Cependant les alliés offensés de sa hauteur, avoient remis aux Athéniens, le commandement général des armées. C'étoit nous dépouiller d'un droit dont nous avions joui jusqu'alors, & qui nous plaçoit à la tête des nations de la Grèce. Nos guerriers bouillonnant de colère, vouloient absolument le retenir par la force des armes ; mais un vieillard leur ayant représenté que ces guerres éloignées n'étoient propres qu'à corrompre nos mœurs (2), ils décidèrent sur-le-

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 231.
2) Thucyd. l. 1, c. 95. Diod. Sic. l. 11, p. 38. Plut. in Aristid. t. 1, p. 333.

Chap. 51.

champ, qu'il valoit mieux renoncer à nos prérogatives qu'à nos vertus. Est-ce là le caractère des conquérans?

Athènes devenue de notre aveu la première puissance de la Grèce, multiplioit de jour en jour ses conquêtes; rien ne résistoit à ses forces, & ne suffisoit à son ambition: ses flottes, ses armées attaquoient impunément les peuples amis & ennemis. Les plaintes de la Grèce opprimée parvinrent jusqu'à nous (1); des circonstances critiques nous empêchèrent d'abord de les écouter, & quand nous fûmes plus tranquilles, notre indolence ne nous le permit pas. Le torrent commençoit à se déborder sur nos anciens alliés du Péloponèse; ils se disposoient à nous abandonner (2), & peut-être même à le diriger sur nos têtes, si nous refusions plus long-temps de l'arrêter dans son cours.

Mon récit n'est pas suspect; je ne parle que d'après l'historien le plus exact de la Grèce, d'après un Athénien éclairé, impartial, & témoin des faits (3). Lisez dans l'ouvrage de Thucydide le discours de l'ambassadeur de Corinthe (4), & celui du roi de Lacédémo-

1) Thucyd. l. 1, c. 101; l. 3, c. 10.
2) Id. lib. 1, c. 71.
3) Id. l. 1, c. 118; l. 5. c. 26.
4) Id. l. 1, c. 68.

ne (1). Voyez tout ce que nous fîmes alors pour conserver la paix (2), & jugez vous-même, si c'est à notre ambition & à notre jalousie qu'il faut attribuer la guerre du Péloponèse, comme on nous le reprochera peut-être un jour, sur la foi de quelques écrivains prévenus (3). Chap. 51.

Un peuple n'est pas ambitieux, quand par caractère & par principe, il est d'une lenteur inconcevable à former des projets & à les suivre (4); quand il n'ose rien hasarder, & qu'il faut le contraindre à prendre les armes (5). Non, nous n'étions pas jaloux, nous serions trop humiliés de l'être; mais nous fûmes indignés de voir prêtes à plier sous le joug d'une ville, ces belles contrées que nous avions soustraites à celui des Perses.

Dans cette longue & malheureuse guerre, les deux partis firent des fautes grossières, & commirent des cruautés horribles. Plus d'une fois les Athéniens durent s'appercevoir que, par notre lenteur à profiter de nos avantages, nous n'étions pas les plus dangereux de leurs ennemis (6); plus d'une fois encore,

1) Thucyd. l. 1, c. 80.
2) Id. ib. c. 139; l. 2, c. 12.
3) Dionys. Halic. epist. ad. Pomp. t. 6, p. 770.
4) Thucyd. l. 1, c. 70, 118 & 120.
5) Id. ib. c. 118; l. 8, c. 96.
6) Id. l. 8, c. 96.

Chap. 51. Ils dûrent s'étonner de notre empressement à terminer des malheurs qui se prolongeoient au-delà de notre attente (1). A chaque campagne, à chaque expédition, nous regrettions plus vivement le repos qu'on nous avoit ravi. Presque toujours les derniers à prendre les armes, les premiers à les quitter; vainqueurs, nous offrions la paix (2); vaincus, nous la demandions (3).

Telles furent en général nos dispositions; heureux, si les divisions qui commençoient à se former à Sparte (4), & les égards que nous devions à nos alliés, nous avoient toujours permis de nous y conformer! Mais elles se manifestèrent sensiblement à la prise d'Athènes. Les Corinthiens, les Thébains, & d'autres peuples encore, proposèrent de la renverser de fond en comble. Nous rejetâmes cet avis (5); & en effet, ce n'étoient ni ses maisons, ni ses temples qu'il falloit ensevelir dans les entrailles de la terre, mais les trésors qu'elle renfermoit dans son sein; mais ces dépouilles précieuses, & ces sommes immenses que

1) Thucyd. l. 5, c. 14,
2) Id. ib. c. 13.
3) Id. l. 4, c. 15 & 17. Diod. Sic. l. 13, p. 177. Schol. Aristoph. in pac. v. 664.
4) Thucyd. l. 5, c. 36.
5) Andoc. de myst. part. 2, p. 18. Xenoph. hist. Græc. l. 2, p. 460. Isocr. Justin. & alii ut supra.

Lysander, général de notre flotte, avoit recueillies dans le cours de ses expéditions, & qu'il introduisit successivement dans notre ville (1) (*). Je m'en souviens, j'étois jeune encore; les plus sages d'entre nous frémirent à l'aspect de l'ennemi. Réveillé par leurs cris, le tribunal des Ephores proposa d'éloigner pour jamais ces richesses, source féconde des divisions & des désordres dont nous étions menacés (2). Le parti de Lysander prévalut. Il fut décidé que l'or & l'argent seroient convertis en monnoies pour les besoins de la république, & non pour ceux des particuliers (3): résolution insensée & funeste. Dès que le gouvernement attachoit de la valeur à ces métaux, on devoit s'attendre que les particuliers leur donneroient bientôt un prix infini.

Ils vous séduisirent sans peine, dis-je alors, parce que, suivant la remarque de Platon, vos lois vous avoient aguerris contre la douleur, & nullement contre la volupté (4). Quand le poison est dans

1) Xenoph. hist. Græc. l. 2, p. 462. Diod. Sic. l. 13, p. 225.
*) Voyez la note à la fin du volume.
2) Athen. l. 6, p. 233. Plut. in Agid. t. 1, pag. 797. Id. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
3) Plut. in Lys. t. 1, p. 442. Ælian. var. hist. l. 14, c. 29.
4) Plat. de leg. l. 1, t. 2, p. 634.

CHAP. 51.

l'état, répondit Damonax, la philosophie doit nous en garantir ; quand il n'y est pas, le législateur doit se borner à l'écarter ; car le meilleur moyen de se soustraire à certains dangers, est de ne les pas connoître. Mais, repris-je, puisque l'assemblée accepta le présent funeste que lui apportoit Lysander, il ne fut donc pas le premier auteur des changemens que vos mœurs ont éprouvés ?

Le mal venoit de plus loin, répondit-il (1). La guerre des Perses nous jeta au milieu de ce monde, dont Lycurgue avoit voulu nous séparer. Pendant un demi-siècle, au mépris de nos anciennes maximes, nous conduisîmes nos armées en des pays éloignés ; nous y formions des laisons étroites avec leurs habitans. Nos mœurs, sans cesse mêlées avec celles des nations étrangères, s'altéroient, comme des eaux pures qui traversent un marais infect & contagieux. Nos généraux, vaincus par les présens de ceux dont ils auroient dû triompher par les armes, flétrissoient de jour en jour leur gloire & la nôtre. Nous les punissions à leur retour ; mais, par le rang & le mérite des coupables, il arriva que le crime inspira moins d'horreur, & que la loi n'inspira plus que de la crainte. Plus d'une

(1) Dissert. de M. Mathon de la Cour & de M. l'Abbé de Gourcy, sur la décadence des lois de Lycurgue.

fois Périclès avoit acheté le silence de quelques-uns de nos magistrats, assez accrédités pour fermer nos yeux sur les entreprises des Athéniens (1). Chap. 51.

Après cette guerre qui nous couvrit de gloire, & nous communiqua les germes des vices, nous vîmes sans effroi, disons mieux, nous partageâmes les passions violentes de deux puissans génies que notre malheureuse destinée fit paroitre au milieu de nous. Lysander & Agésilas entreprirent d'élever Sparte au comble de la puissance, pour dominer, l'un dessus d'elle, & l'autre avec elle.

Les Athéniens battus plus d'une fois sur mer, une guerre de 27 ans terminée dans une heure (2), Athènes prise, plusieurs villes délivrées d'un joug odieux, d'autres recevant de nos mains des magistrats qui finissoient par les opprimer, la Grèce en silence & forcée de reconnoître la prééminence de Sparte; tels sont les principaux traits qui caractérisent le brillant ministère de Lysander.

Sa politique ne connut que deux principes, la force & la perfidie. A l'occasion de quelques différens, survenus entre nous & les Argiens, au sujet des limites, ces derniers rapportèrent leurs titres. Voici ma réponse, dit Lysander,

1) Aristoph. in pac. v. 621. Theopomp. ap. Plut. in Per. t. 1, p. 164.

2) Plut. in Lys. t. 1, p. 439.

Chap. 51.

en mettant la main sur son épée (1). Il avoit pour maxime favorite, qu'on doit tromper les enfans avec des osselets, & les hommes avec des parjures (2).

De là ses vexations & ses injustices, quand il n'avoit rien à craindre; ses ruses & ses dissimulations, quand il n'osoit agir à force ouverte: de là encore, cette facilité avec la-quelle il se plioit aux circonstances. A la cour des Satrapes de l'Asie, il supportoit, sans murmurer, le poids de leur grandeur (3); un moment après, il distribuoit à des Grecs, les mépris qu'il venoit d'essuyer de la part des Perses.

Quand il eut obtenu l'empire des mers, il détruisit par-tout la démocratie; c'étoit l'usage de Sparte (*): il le suivit avec obstination, pour placer a la tête de chaque ville, des hommes qui n'avoient d'autre mérite qu'un entier abandon à ses volontés (4). Ces révolutions ne s'opéroient qu'avec des torrens de larmes & de sang. Rien ne lui coûtoit pour enrichir

1) Plut. in Lys. t. 1, p. 445.
2) Id. ib. p. 437. Id. apophth. Lacon. tom. 2, p. 229.
3) Id. in Lys. t. 1, p. 434.
*) Rien ne fait peut-être plus d'honneur à Sparte que cet usage. Par l'abus excessif que le peuple faisoit par-tout de son autorité, les divisions régnoient dans chaque ville, & les guerres se multiplioient dans la Grèce.
4) Id. ib. p. 435.

ses creatures, pour écraser ses ennemis: c'est le nom qu'il donnoit à ceux qui défendoient les intérets du peuple. Ses haines étoient implacables, ses vengeances terribles: & quand l'âge eut aigri son humeur atrabilaire (1), la moindre résistance le rendoit féroce (2). Dans une occasion, il fit égorger 800 habitans de Milet, qui sur la foi de ses sermens, avoient eu l'imprudence de sortir de leurs retraites (3).

Chap. 51.

Sparte supportoit en silence de si grandes atrocités (4). Il s'étoit fait beaucoup de partisans au milieu de nous par la sévérité de ses mœurs (5), son obéissance aux magistrats, & l'éclat de ses victoires. Lorsque par ses excessives libéralités & la terreur de son nom, il en eut acquis un plus grand nombre encore parmi les nations étrangéres, il fut regardé comme l'arbitre souverain de la Gréce (6).

Cependant, quoiqu'il fût de la maison des Héraclides (7), il se trouvoit trop éloigné du trône pour s'en rapprocher; il y fit monter Agésilas qu'il aimoit tendrement, & dont les droits à la couron-

1) Aristot. probl. § 30, tom. 2, p. 815. Plut. in Lys. t. 1, p. 434 & 449.
2) Plut. ib. p. 445.
3) Id. ib. p. 443.
4) Id. ib. p. 444.
5) Id. ib. p. 434.
6) Id. ib. p. 445.
7) Id. ib. p. 434.

Chap. 51. ne pouvoient être contestés. Comme il se flattoit de régner sous le nom de ce jeune prince, il lui inspira le desir de la gloire, & l'enivra de l'espérance de détruire le vaste empire des Perses. On vit bientôt arriver les députés de plusieurs villes qu'il avoit sollicitées en secret. Elles demandoient Agésilas pour commander l'armée qu'elles levoient contre les Barbares. Ce prince partit aussitôt avec un conseil de trente Spartiates, présidé par Lysander (1).

Ils arrivent en Asie ; tous ces petits despotes que Lysander a placés dans les villes voisines, tyrans mille fois plus cruels que ceux de grands empires, parce que la cruauté croît a raison de la foiblesse, ne connoissent que leur protecteur, rampent servilement à sa porte, & ne rendent au souverain que de foibles hommages de bienséance. Agésilas jaloux de son autorité, s'apperçut bientôt qu'occupant le premier rang, il ne jouoit que le second rôle. Il donna froidement des dégoûts à son ami, qui revint à Sparte, ne respirant que la vengeance (2). Il résolut alors d'exécuter un projet qu'il avoit conçu autrefois, & dont il avoit tracé le plan dans un mémoire (3), trouvé après sa mort parmi ses papiers.

1) Plut. in Lys. t. 1, p. 446.
2) Id. ib. p. 447.
3) Id. ib. p. 450.

La maison d'Hercule est divisée en plusieurs branches. Deux seules ont des droits à la couronne. Lysander vouloit les étendre sur les autres branches, & même sur tous les Spartiates. L'honneur de régner sur des hommes libres seroit devenu le prix de la vertu, & Lysander par son crédit auroit pu se revêtir un jour du pouvoir suprême. Comme une pareille révolution ne pouvoit s'opérer à force ouverte, il eut recours à l'imposture. Chap. 51.

Le bruit courut qu'au royaume de Pont une femme étant accouchée d'un fils dont Apollon étoit le père, les principaux de la nation le faisoient élever sous le nom de Silène. Ces vagues rumeurs fournirent à Lysander l'idée d'une intrigue qui dura plusieurs années, & qu'il conduisit, sans y paroître, par des agens subalternes. Les uns rappeloient par intervalles la naissance miraculeuse de l'enfant; d'autres annonçoient que des prêtres de Delphes conservoient de vieux oracles auxquels il ne leur étoit pas permis de toucher, & qu'ils devoient remettre un jour au fils du dieu dont ils desservoient les autels?

On approchoit du dénouement de cette étrange pièce. Silène avoit paru dans la Grèce. Il étoit convenu qu'il se rendroit à Delphes; que des prêtres dont on s'étoit assuré, examineroient en présence de quantité de témoins, les titres

Chap. 51.

de son origine ; que forcés de le reconnoître pour fils d'Apollon, ils déposeroient dans ses mains les anciennes prophéties ; qu'il les liroit au milieu de cette nombreuse assemblée, & que par l'un de ces oracles, il seroit dit que les Spartiates ne devoient désormais élire pour leurs Rois que les plus vertueux des citoyens.

Au moment de l'exécution, un des principaux acteurs effrayé des suites de l'entreprise n'osa l'achever (1) : & Lysander, au désespoir, se fit donner le commandement de quelques troupes qu'on envoyoit en Béotie. Il périt dans un combat (2) ; nous décernâmes des honneurs à sa mémoire (3), nous aurions dû la flétrir. Il contribua plus que personne à nous dépouiller de notre modération & de notre pauvreté.

Son système d'agrandissement fut suivi avec plus de méthode par Agésilas. Je ne vous parlerai point de ses exploits en Grèce, en Asie, en Egypte. Il fut plus dangereux que Lysander, parce qu'avec les mêmes talens, il eut plus de vertus, & qu'avec la même ambition, il fut toujours exempt de présomption & de vanité. Il ne souffrit jamais qu'on lui éle-

1) Plut. in Lys. t. 1, p. 448.
2) Id. ib. p. 449.
3) Id. ib. p. 451.

vat une statue (1). Lysander consacra lui-même la sienne au temple de Delphes; il permit qu'on lui dressât des autels, & qu'on lui offrit des sacrifices ; il prodiguoit des récompenses aux poètes qui lui prodiguoient des éloges, & en avoit toujours un à sa suite, pour épier & célébrer ses moindres succès (2). Chap. 51.

L'un & l'autre enrichirent leurs créatures, vécurent dans une extrême pauvreté, & furent toujours inaccessibles aux plaisirs (3).

L'un & l'autre, pour obtenir le commandement des armées, flattèrent honteusement les Ephores, & achevèrent de faire passer l'autorité entre leurs mains. Lysander après la prise d'Athènes, leur mandoit: „ J'ai dit aux Athéniens que „ vous étiez les maîtres de la guerre & „ de la paix (4). " Agésilas se levoit de son trône, dès qu'ils paroissoient (5).

Tous deux assurés de leur protection, nous remplirent d'un esprit de vertige, & par une continuité d'injustices & de violences (6), soulevèrent contre nous cet Epaminondas, qui, après la bataille de

1) Xenoph. in Ages. p. 673.
2) Plut. in Lys. t. 1, p. 443.
3) Id. ib. p. 434. Id. in Syll. t. 1, p. 476.
4) Xenoph. hist. Græc. l. 3, p. 460.
5) Plut. in Ages. t. 1, p. 597.
6) Isocr. de pac. t. 1, p. 421. Diod. Sic. l. 14, p. 234.

Leuctres, & le rétablissement des Messéniens, nous réduisit à l'état déplorable où nous sommes encore aujourd'hui. Nous avons vu notre puissance s'écrouler avec nos vertus (1). Il ne sont plus ces temps où les peuples qui vouloient recouvrer leur liberté, demandoient à Lacédemone un seul de ses guerriers, pour briser leurs fers (2).

Chap. 51.

Cependant rendez un dernier hommage à nos lois. Ailleurs la corruption auroit commencé par amollir nos ames; parmi nous elle a fait éclater des passions grandes & fortes, l'ambition, la vengeance, la jalousie du pouvoir, & la fureur de la célébrité. Il semble que les vices n'approchent de nous qu'avec circonspection. La soif de l'or ne s'est pas fait encore sentir dans tous les états, & les attraits de la volupté n'ont jusqu'à présent infecté qu'un petit nombre de particuliers. Plus d'une fois nous avons vu les magistrats & les généraux (3) maintenir avec vigueur notre ancienne discipline, & de simples citoyens montrer des vertus dignes des plus beaux siècles.

Semblables à ces peuples qui, situés

1) Polyb. l. 4, pag. 344. Plut. in Num. tom. 1, p. 78.
2) Xenoph. de rep. Laced. p. 690. Isocr. in Archid. p. 36. Plut. in Lyc. p. 58.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 1, p. 443.

sur les frontières de deux empires, ont fait un mélange des langues & des mœurs de l'un & de l'autre, les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les frontières des vertus & des vices; mais nous ne tiendrons pas long-temps dans ce poste dangereux : chaque instant nous avertit qu'une force invincible nous entraîne au fond de l'abyme. Moi-même, je suis effrayé de l'exemple que je vous donne aujourd'hui. Que diroit Lycurgue, s'il voyoit un de ses élèves discourir, discuter, disputer, employer des formes oratoires? Ah! j'ai trop vécu avec les Athéniens; je ne suis plus qu'un Spartiate dégradé.

FIN DU CHAP. CINQUANTE-UNIEME.

CHAPITRE LII.

Voyage d'Arcadie (*).

Chap. 52. Quelques jours après cet entretien, nous quittâmes Damonax avec des regrets qu'il daigna partager, & nous prîmes le chemin de l'Arcadie.

Nous trouvâmes d'abord le temple d'Achille, qu'on n'ouvre jamais, & auprès duquel viennent offrir des sacrifices les jeunes gens qui doivent se livrer, dans le Plataniste, les combats dont j'ai parlé; plus loin, sept colonnes qui furent, dit-on, élevées autrefois en l'honneur des sept planètes; plus loin la ville de Pellana, & ensuite celle de Belmina, située sur les confins de la Laconie & de l'Arcadie (1). Belmina, place forte dont la possession a souvent excité des querelles entre les deux nations, & dont le territoire est arrosé pas l'Eurotas & par quantité de sources qui descendent des montagnes voisines (2), est à la tête

*) Voyez la carte de l'Arcadie.
1) Plut. in Agid. t. 1, p. 806.
2) Liv. l. 38, c. 34. Pausan. l. 3, c. 21, p. 263.

d'un défilé que l'on traverse pour se rendre à Mégalopolis, éloignée de Belmina de 90 stades (1) (*), de Lacédémone d'environ 340 (**). Pendant toute la journée, nous eûmes le plaisir de voir couler à nos côtés, tantôt des torrens impétueux & bruyans, tantôt les eaux paisibles de l'Eurotas, du Thiuns & de l'Alphée. Chap. 52.

L'Arcadie occupe le centre du Péloponèse. Elevée au-dessus des régions qui l'entourent (2), elle est hérissée de montagnes (3), quelques-unes d'une hauteur prodigieuse (4), presque toutes peuplées de bêtes sauves (5) & couvertes de forêts. Les campagnes sont fréquemment entrecoupées de rivières & de ruisseaux. En certains endroits, leurs eaux trop abondantes ne trouvant point d'issues dans la plaine, se précipitent tout-à-coup dans des gouffres profonds, coulent pendant quelque temps dans l'obscurité, & après bien des efforts, s'élancent & reparoissent sur la terre (6).

1) Pausan. l. 8, c. 35, p. 670.
*) Trois lieues & 1005 toises.
**) Près de 13 lieues.
2) Aristot. probl. §. 26, t. 2, p. 806.
3) Strab. l. 8, p. 388.
4) Pausan. l. 8, c. 38, p. 679. Strab. ib.
5) Pausan. ib. c. 35, p. 671.
6) Aristot. probl. §. 24, t. 2, p. 806. Strab. l. 8, p. 389. Pausan. ib. cap. 7, 22, 23, 44 & 54. Diod. Sic. l. 15, p. 365.

Chap. 52.

On a fait de grands travaux pour les diriger, on n'en a pas fait assez. A côté de campagnes fertiles, nous en avons vu que des inondations fréquentes condamnoient à une perpétuelle stérilité (1). Les premières fournissent du blé & d'autres grains en abondance (2); elles suffisent pour l'entretien de nombreux troupeaux; les pâturages y sont excellens, sur-tout pour les ânes & pour les chevaux, dont les races sont très estimées (3).

Outre quantité de plantes utiles à la médecine (4), ce pays produit presque tous les arbres connus. Les habitans qui en font une étude suivie (5) assignent à la plupart des noms particuliers (6); mais il est aisé d'y distinguer le pin, le sapin (7), le cyprès (8), le thuia, l'andrachné (9), le peuplier (10), une sorte de cèdre dont le fruit ne mûrit

1) Pausan. l. 8, c. 7, p. 611.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 5, p. 552.
3) Strab. l. 8, p. 388. Varro, de re rust. lib. 2, c. 1, §. 14.
4) Theophr. hist. plant. lib. 4, cap. 6, pag. 367.
5) Id. l. 3, c. 6, p. 130; c. 7, p. 138; c. 10, p. 159.
6) Plin. l. 16, c. 10, t. 2, p. 9.
7) Theophr. ib. l. 3, c. 10, p. 159.
8) Pausan. l. 8, c. 41, p. 684.
9) Theophr. ib. c. 6, p. 130.
10) Id. ib. c. 5, p. 124.

que dans la troisième année (1). J'en omets beaucoup d'autres qui sont égale- ment communs, ainsi que les arbres qui font l'ornement des jardins. Nous vîmes dans une vallée, des sapins d'une grosseur & d'une hauteur extraordinaires : on nous dit qu'ils devoient leur accroissement à leur heureuse position ; ils ne sont exposés ni aux fureurs des vents, ni aux feux du soleil (2). Dans un bois auprès de Mantinée, on nous fit remarquer trois sortes de chênes (3), celui qui est à larges feuilles, le phagus, & un troisième dont l'écorce est si légère qu'elle surnage sur l'eau ; les pêcheurs s'en servent pour soutenir leurs filets, & les pilotes pour indiquer l'endroit où ils ont jeté leurs ancres (4).

Les Arcadiens se regardent comme les enfans de la terre, parce qu'ils ont toujours habité le même pays, & qu'ils n'ont jamais subi un ioug étranger (5). On prétend, qu'établis d'abord sur les montagnes (6), ils apprirent par degrès à se construire des cabanes, à se vêtir de la peau des sangliers, à préférer aux

1) Theophr. hist. plant. l. 5, c. 12, p. 190. Plin. l. 13, c. 5, t. 1, p. 686.
2) Theophr. ib. l. 4, c. 1, p. 283.
3) Id. ib. l. 3, c. 9, p. 146.
4) Pausan. l. 8, c. 12, p. 623.
5) Thucyd. l. 1, c. 2. Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 618. Plut. quæst. Roman. t. 2, p. 286.
6) Strab. l. 8, p. 333.

Chap. 52.

herbes sauvages & souvent nuisibles les glands du phagus dont ils faisoient encore usage dans les derniers siècles (1). Ce qui paroît certain, c'est qu'après avoir connu le besoin de se rapprocher, ils ne connoissoient pas encore les charmes de l'union. Leur climat froid & rigoureux (2) donne au corps de la vigueur, à l'ame de l'âpreté. Pour adoucir ces caractères farouches, des sages d'un génie supérieur, résolus de les éclairer par des sensations nouvelles, leur inspirèrent le goût de la poésie, du chant, de la danse & des fêtes. Jamais les lumières de la raison n'opérèrent dans les mœurs une révolution si prompte & si générale. Les effets qu'elle produisit se sont perpétués jusqu'à nos jours, parce que les Arcadiens n'ont jamais cessé de cultiver les arts qui l'avoient procurée à leurs aïeux.

Invités journellement à chanter pendant le repas, ce seroit pour eux une honte d'ignorer ou de négliger la musique qu'ils sont obligés d'apprendre dès leur enfance, & pendant leur jeunesse. Dans les fêtes, dans les armées, les flûtes règlent leurs pas & leurs évolutions (3). Les magistrats, persuadés que

cet

2) Pausan. l. 8, c. 1, p. 599.
2) Aristot. probl. §. 26, t. 2, p. 806.
3) Polyb. l. 4, p. 290. Athen. l. 14, p. 626.

ces arts enchanteurs peuvent seuls garantir la nation de l'influence du climat, rassemblent tous les ans les jeunes élèves, & leur font exécuter des danses, pour être en état de juger de leurs progrès. L'exemple des Cynéthéens justifie ces précautions ; cette petite peuplade, confinée au nord de l'Arcadie, au milieu des montagnes, sous un ciel d'airain, a toujours refusé de se prêter à la séduction ; elle est devenue si féroce & si cruelle, qu'on ne prononce son nom qu'avec frayeur (1). Chap. 52.

Les Arcadiens sont humains, bienfaisans, attachés aux lois de l'hospitalité, patiens dans les travaux, obstinés dans leurs entreprises, au mépris des obstacles & des dangers (2). Ils ont souvent combattu avec succès, toujours avec gloire. Dans les intervalles du repos, ils se mettent à la solde des puissances étrangères sans choix & sans préférence, de manière qu'on les a vus quelquefois suivre des partis opposés, & porter les armes les uns contre les autres (3). Malgré cet esprit mercenaire, ils sont extrêmement jaloux de la liberté. Après la bataille de Chéronée, gagnée par Philippe roi de Macédoine, ils refusèrent au vain-

1) Polyb. l. 4, p. 291.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 618.
3) Thucyd. l. 7, c. 57. Hermipp. ap. Athen. l. 1, p. 27.

queur le titre de généralissime des armées de la Grèce (1).

Chap. 52. Soumis anciennement à des Rois, ils se divisèrent dans la suite en plusieurs républiques, qui toutes ont le droit d'envoyer leurs députés à la diète générale (2). Mantinée & Tégée sont à la tête de cette confédération, qui seroit redoutable, si elle réunissoit ses forces; car le pays est très peuplé, & l'on y compte jusqu'à 300,000 esclaves (3); mais la jalousie du pouvoir entretient sans cesse la division dans les grands & dans les petits états. De nos jours, les factions s'étoient si fort multipliées qu'on mit sous les yeux de la nation assemblée, le plan d'une nouvelle association, qui, entre autres réglemens, confioit à un corps de 10,000 hommes, le pouvoir de statuer sur la guerre & sur la paix (4). Ce projet, suspendu par les nouveaux troubles qu'il fit éclore, fut repris avec plus de vigueur après la bataille de Leuctres. Epaminondas, qui, pour contenir les Spartiates de tous côtés, venoit de rappeler les anciens habitans de la Messénie, proposa aux Arcadiens de détruire les petites villes qui

1) Diod. Sic. l. 17, p. 488.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 602.
3) Theop. ap. Athen. l. 6, c. 20, p. 271.
4) Demosth. de fals. leg. p. 295. Diod. Sic. l. 15, p. 372.

restoient sans défense, & d'en transporter les habitans dans une place forte qu'on élèveroit sur les frontières de la Laconie. Il leur fournit mille hommes pour favoriser l'entreprise, & l'on jeta aussitôt les fondemens de Mégalopolis (1). Ce fut environ 15 ans avant notre arrivée. Chap. 52.

Mégalopolis. Nous fûmes étonnés de la grandeur de son enceinte (2), & de la hauteur de ses murailles flanquées de tours (3). Elle donnoit déja de l'ombrage à Lacédémone. Je m'en étois apperçu dans un de mes entretiens avec le roi Archidamus. Quelques années après il attaqua cette colonie naissante, & finit par signer un traité avec elle (4).

Les soins de la législation l'occupèrent d'abord; dans cette vue elle invita Platon à lui donner un code de lois. Le philosophe fut touché d'une distinction si flatteuse; mais ayant appris & par les députés de la ville, & par un de ses disciples qu'il envoya sur les lieux, que les habitans n'admettroient jamais l'égalité des biens, il prit le parti de se refuser à leur empressement (5).

1) Pausan. l. 4, c. 27, p. 654; l. 9, c. 14, pag. 739.
2) Polyb. l. 2, p. 140; l. 5, p. 432.
3) Pausan. l. 8, c. 27, p. 657.
4) Diod. Sic. l. 16, p. 437.
5) Pamphil. ap. Diog. Laert. l. 3, §. 23. Plut. in Colot. t. 2, p. 1126. Ælian. var. hist. l. 2, c. 42.

Chap. 52. Une petite rivière nommée Hélisson, sépare la ville en deux parties ; dans l'une & dans l'autre on avoit construit, on construisoit encore des maisons & des édifices publics. Celle du nord étoit décorée d'une place renfermée dans une balustrade de pierres, entourée d'édifices sacrés & de portiques. On venoit d'y élever en face du temple de Jupiter, une superbe statue d'Apollon en bronze, haute de 12 pieds. C'étoit un présent des Phigaliens, qui concouroient avec plaisir à l'embellissement de la nouvelle ville (1). De simples particuliers témoignoient le même zèle ; l'un des portiques portoit le nom d'Aristandre qui l'avoit fait bâtir à ses frais (2).

Dans la partie du midi nous vîmes un vaste édifice où se tient l'assemblée des 10,000 députés, chargés de veiller aux grands intérêts de la nation (3) ; & l'on nous montra dans un temple d'Esculape, des os d'une grandeur extraordinaire, & qu'on disoit être ceux d'un géant (4).

La ville se peuploit de statues ; nous y connûmes deux artistes Athéniens, Céphisodote & Xénophon, qui exécu-

1) Pausan. l. 8, c. 30, p. 662.
2) Id. ib. p. 663.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 621. Pausan. ibid. c. 32, p. 666.
4) Pausan. ib. p. 667.

toient un groupe représentant Jupiter assis sur un trône, la ville de Mégalopolis à sa droite, & Diane Conservatrice à sa gauche. On avoit tiré le marbre des carrières du mont Pentélique, situé auprès d'Athènes (1). Chap. 52.

J'aurois d'autres singularités à rapporter; mais dans la relation de mes voyages, j'ai évité de parler de quantité de temples, d'autels, de statues & de tombeaux que nous offroient à chaque pas les villes, les bourgs, les lieux même les plus solitaires; j'ai cru aussi devoir omettre la plupart des prodiges & des fables absurdes dont on nous faisoit de longs récits: un voyageur condamné à les entendre doit en épargner le supplice à ses lecteurs. Qu'il ne cherche pas à concilier les diverses traditions sur l'histoire des dieux & des premiers héros; ses travaux ne serviroient qu'à augmenter la confusion d'un chaos impénétrable à la lumière. Qu'il observe, en général, que chez quelques peuples les objets du culte public sont connus sous d'autres noms, les sacrifices qu'on leur offre, accompagnés d'autres rites, leurs statues, caractérisées par d'autres attributs.

Mais il doit s'arrêter sur les monumens qui attestent le goût, les lumières

(1) Pausan. l. 8, c. 30, p. 664.

Chap. 52. ou l'ignorance d'un siècle ; décrire les fêtes, parce qu'on ne peut trop souvent présenter aux malheureux humains des images douces & riantes ; rapporter les opinions & les usages qui servent d'exemples ou de leçons, lors même qu'il laisse à ses lecteurs le soin d'en faire l'application. Ainsi quand je me contenterai d'avertir que dans un canton de l'Arcadie, l'Etre suprême est adoré sous le titre de Bon (1), on sera porté à aimer l'Etre suprême. Quand je dirai que dans la même province, le fanatisme a immolé des victimes humaines (2) (*), on frémira de voir le fanatisme porter à de pareilles horreurs une nation qui adoroit le dieu bon par excellence. Je reviens à ma narration.

Nous avions résolu de faire le tour de l'Arcadie. Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur & la fécondité de ses idées, & qu'elle a rapprochés négligemment, sans égard à la différence des genres. La main puissante qui fonda sur des bases éternelles tant de roches énormes & arides, se fit un jeu de dessiner à leurs pieds ou dans leurs intervalles des prairies charmantes, asyle de la fraîcheur &

1) Pausan. l. 8, c. 36, p. 673.
2) Id. ib. l. 2, p. 600. Porphyr. de abstin. l. 2, §. 27, p. 150.
*) Voyez la note à la fin du volume.

du repos : par-tout des sites pittoresques, des contrastes imprévus, des effets admirables. Chap. 52.

Combien de fois parvenus au sommet d'un mont sourcilleux, nous avons vu la foudre serpenter au dessous de nous ! Combien de fois encore, arrêtés dans la région des nues, nous avons vu tout-à-coup la lumière du jour se changer en une clarté ténébreuse, l'air s'épaissir, s'agiter avec violence, & nous offrir un spectacle aussi beau qu'effrayant ! Ces torrens de vapeur qui passoient rapidement sous nos yeux & se précipitoient dans des vallées profondes, ces torrens d'eau qui rouloient en mugissant au fond des abymes, ces grandes masses de montagnes, qui, à travers le fluide épais dont nous étions environnés, paroissoient tendues de noir, les cris funèbres des oiseaux, le murmure plaintif des vents & des arbres : voilà l'enfer d'Empédocle, voilà cet océan d'air louche & blanchâtre qui pousse & repousse les ames coupables, soit à travers les plaines des airs, soit au milieu des globes semés dans l'espace (1).

Nous sortîmes de Mégalopolis ; & après avoir passé l'Alphée, nous nous rendîmes à Lycosure, au pied du mont Lycosure.

(1) Plut. de vitand. ære alien. t. 2, p. 830.

Chap. 52.

Lycée, autrement dit Olympe (1); ce canton est plein de bois & de bêtes fauves. Le soir nos hôtes voulurent nous entretenir de leur ville qui est la plus ancienne du monde, de leur montagne où Jupiter fut élevé, du temple & des fêtes de ce dieu, de son prêtre sur-tout, qui, dans un temps de sécheresse, a le pouvoir de faire descendre les eaux du ciel (2); ils nous parlèrent ensuite d'une biche qui vivoit encore deux siècles auparavant, & qui avoit, disoit-on, vécu plus de 700 ans. Elle fut prise quelques années avant la guerre de Troie. La date de la prise étoit tracée sur un collier qu'elle portoit; on l'entretenoit comme un animal sacré, dans l'enceinte d'un temple (3). Aristote à qui je citois un jour ce fait, appuyé de l'autorité d'Hésiode qui attribue à la vie du cerf une durée beaucoup plus longue encore (4), n'en fut point ébranlé, & me fit observer que le temps de la gestation & celui de l'accroissement du jeune cerf n'indiquoient pas une si longue vie (5).

Le lendemain, parvenus au haut du

1) Pausan. l. 8, c. 38, p. 678.
2) Id. ib.
3) Id. ib. c. 10, p. 620.
4) Hesiod. ap. Plin. l. 7, c. 48, p. 402.
5) Aristot. hist. animal. l. 6, c. 29, t. 1, p. 833. Buff. hist. natur. t. 6, p. 93.

mont Lycée, d'où l'on découvre presque tout le Péloponèse (1); nous assistâmes à des jeux célébrés en l'honneur du dieu Pan, auprès d'un temple & d'un petit bois qui lui sont consacrés (2). Après qu'on eut décerné les prix, nous vîmes des jeunes-gens tout nus, poursuivre avec des éclats de rire ceux qu'ils rencontroient sur leur chemin (3) (*): nous en vîmes d'autres frapper avec des fouets la statue du dieu; ils le punissoient de ce qu'une chasse entreprise sous ses auspices, n'avoit pas fourni assez de gibier pour leur repas (4).

Cependant les Arcadiens n'en sont pas moins attachés au culte de Pan. Ils ont multiplié ses temples, ses statues, ses autels, ses bois sacrés (5); ils le représentent sur leurs monnoies (**). Ce dieu poursuit à la chasse les animaux nuisibles aux moissons; il erre avec plaisir sur les montagnes (6); de là, il veille sur les nombreux troupeaux qui paissent dans

1) Pausan. l. 8, c. 38, p. 679.
2) Id. ib. p. 678.
3) Liv. l. 1, c. 5. Plut. in Romul. t. 1, p. 31.
*) Les Lupercales de Rome tiroient leur origine de cette fête.
4) Theocr. idyll. 7, v. 106. Schol. ib.
5) Pausan. passim.
**) Voyez la planche des Médailles.
6) Theocr. idyll. 1, vers. 123. Callim. in Dian. v. 88.

Chap. 52.

la plaine (1) ; & de l'instument à sept tuyaux, dont il est l'inventeur (2), il tire des sons qui retentissent dans les vallées voisines (3).

Pan jouissoit autrefois d'une plus brillante fortune ; il prédisoit l'avenir dans un de ses temples, où l'on entretient une lampe qui brûle jour & nuit (4). Les Arcadiens soutiennent encore qu'il distribue aux mortels, pendant leur vie, les peines & les récompenses qu'ils méritent (5) ; ils le placent, ainsi que les Egyptiens, au rang des principales divinités (6) ; & le nom qu'ils lui donnent semble signifier qu'il étend son empire sur toute la substance matérielle (7). Malgré de si beaux titres, ils bornent aujourd'hui ses fonctions à protéger les chasseurs & les bergers.

Non loin de son temple est celui de Jupiter au milieu d'une enceinte où il nous fut impossible de pénétrer (8). Nous trouvâmes bientôt après d'autres lieux

1) Pind. olymp. 6. v. 169. Horat. l. 4, od. 12. Virgil. eclog. 2, v. 33 ; georg. 1, v. 17.
2) Virg. eclog. 2, v. 32 ; eclog. 8, v. 24.
3) Pausan. l. 8, c. 36, p. 674.
4) Id. c. 37, p. 677.
5) Id. ib.
6) Id. c. 31, p. 664.
7) Macrob. Saturn. l. 1, c. 22.
8) Plut. quæst. Græc. t. 2, p. 300. Pausan. l. 8, c. 38, p. 679. Hygin. poet. astronom. p. 426.

sacrés, dont l'entrée est interdite aux hommes, & permise aux femmes (1). Chap. 52.

Nous nous rendîmes ensuite à Phigalée, qu'on voit de loin sur un rocher très escarpé (2). A la place publique est une statue qui peut servir à l'histoire des arts. Les pieds sont presque joints, & les mains pendantes s'attachent étroitement sur les côtés & sur les cuisses (3). C'est ainsi qu'on disposoit autrefois les statues dans la Grèce (4), & qu'on les figure encore aujourd'hui en Egypte. Celle que nous avions sous les yeux fut élévée pour l'athlète Arrachion, qui remporta l'un des prix aux olympiades 52, 53 & 54 (*). On doit conclure de là que, deux siècles avant nous, plusieurs statuaires s'asservissoient encore sans réserve au goût Egyptien. Phigalée.

A droite & à 30 stades de la ville (**), est le mont Elaïus; à gauche & à 40 stades (***), le mont Cotylius. On voit dans le premier la grotte de Cérès surnommée la Noire, parce que la déesse, désolée de la perte de Proserpine, s'y tint pen-

1) Pausan. l. 8, c. 5, p. 608; c. 10, p. 618; c. 31, p. 665; c. 36, p. 673.
2) Pausan. ib. c. 39, p. 681.
3) Id. c. 40, p. 682.
4) Diod. Sic. l. 4, p. 276.
*) Dans les années avant J. C. 572, 568, 564.
**) Une lieue 335 toises.
***) Environ une lieue & demie.

Chap. 52. dant quelque temps renfermée, vêtue d'un habit de deuil (1). Sur l'autel, qui est à l'entrée de la grotte, on offre, non des victimes, mais des fruits, du miel & de la laine crue (2). Dans un bourg placé sur l'autre montagne, nous fûmes frappés d'étonnement à l'aspect du temple d'Apollon, l'un des plus beaux du Péloponèse, tant par le choix des pierres du toit & des murs, que par l'heureuse harmonie qui règne dans toutes ses parties. Le nom de l'architecte suffiroit pour assurer la gloire de cet édifice : c'est le même *Ictinus* qui, du temps de Péricles, construisit à Athènes le célèbre temple de Minerve (3).

De retour à Phigalée, nous assistâmes à une fête qui se termina par un grand repas ; les esclaves mangèrent avec leurs maîtres : l'on donnoit des éloges excessifs à ceux des convives qui mangeoient le plus (4).

Gortys. Le lendemain, étant revenus par Lycosure, nous passâmes l'Alphée, non loin de Trapézonte ; & nous allâmes coucher à Gortys, dont les campagnes sont fertilisées par une rivière de même nom. Pendant toute la journée, nous avions rencontré des marchands & des voyageurs

1) Pausan. l. 8, c. 42, p. 685.
2) Id. ib. p. 688.
3) Id. ib. c. 41, p. 684.
4) Athen. l. 4, c. 13, p. 149.

qui se rendoient à la petite ville d'Aliphère, que nous laissâmes à gauche, & dans laquelle devoit se tenir une foire (1). Nous négligeâmes de les suivre, parce que nous avions souvent joui d'un pareil spectacle, & que de plus, il auroit fallu grimper pendant long-temps sur les flancs d'une montagne entourée de précipices (2). Nos guides oublièrent de nous conduire dans une vallée qui est à une petite distance de Trapézonte : la terre, disoit-on, y vomit des flammes auprès de la fontaine Olympias, qui reste à sec de deux années l'une. On ajoutoit que le combat des géans contre les dieux s'étoit livré dans cet endroit, & que pour en rappeler le souvenir, les habitans, en certaines occasions, sacrifioient aux tempêtes, aux éclairs & à la foudre (3). Chap. 52.

Les poètes ont célébré la fraîcheur des eaux du Cydnus en Cilicie, & du Mélas en Pamphylie ; celles du Gortynius méritoient mieux leurs éloges : les froids les plus rigoureux ne les couvrent jamais de glaçons ; & les chaleurs les plus ardentes ne sauroient altérer leur température (4) ; soit qu'on s'y baigne, soit qu'on en fasse sa boisson, elles procurent des sensations délicieuses.

1) Pausan. l. 8, c. 26, p. 653.
2) Polyb. l. 4, p. 340. Pausan. ib. c. 26, p. 652.
3) Pausan. ib. c. 29, p. 660.
4) Id. ib. c. 28, p. 659.

Chap. 52.

Outre cette fraîcheur, qui distingue les eaux de l'Arcadie, celles du Ladon, que nous traversâmes le lendemain, sont si transparentes & si pures, qu'il n'en est pas de plus belles sur la terre (1). Près de ses bords ombragés par de superbes peupliers, nous trouvâmes les filles des contrées voisines, dansant autour d'un laurier, auquel on venoit de suspendre des guirlandes de fleurs. La jeune Clytie, s'accompagnant de sa lyre, chantoit les amours de Daphné fille du Ladon, & de Leucippe fils du roi de Pise (2). Rien de si beau, en Arcadie, que Daphné; en Elide, que Leucippe. Mais comment triompher d'un cœur que Diane asservit à ses lois, qu'Apollon n'a pu soumettre aux siennes? Leucippe rattache ses cheveux sur sa tête, se revêt d'une légère tunique, charge ses épaules d'un carquois; & dans ce déguisement, poursuit avec Daphné les daims & les chevreuils dans la plaine. Bientôt elle court & s'égare avec lui dans les forêts. Leurs furtives ardeurs ne peuvent échapper aux regards jaloux d'Apollon: il en instruit les compagnes de Daphné, & le malheureux Leucippe

1) Pausan. l. 8, c. 25, p. 651.
2) Id. ib. c. 20, pag. 638. Philostr. vit. Apoll. l. 1, c. 16, p. 19. Schol. Homer. in iliad. 1, v. 14. Geopon. l. 11, c. 2. Serv. in Virg. eclog. 3, v. 63.

tombe sous leurs traits. Clytie ajouta que la nymphe, ne pouvant supporter ni la présence du dieu qui s'obstinoit à la poursuivre, ni la lumière qu'il distribue aux mortels, supplia la terre de la recevoir dans son sein, & qu'elle fut métamorphosée en laurier (*). Chap. 52.

Nous remontâmes le Ladon, & tournant à gauche, nous prîmes le chemin de Psophis (1), à travers plusieurs villages, à travers le bois de Soron, où l'on trouve, ainsi que dans les autres forêts d'Arcadie, des ours, des sangliers & de très grandes tortues dont l'écaille pourroit servir à faire des lyres (2). Psophis.

Psophis, l'une des plus anciennes villes du Péloponèse, est sur les confins de l'Arcadie & de l'Elide. Une colline très élevée la défend contre le vent du nord; à l'est, coule le fleuve Erymanthe, sorti d'une montagne qui porte le même nom, & sur laquelle on va souvent chasser le sanglier & le cerf (3); au couchant elle est entourée d'un abyme profond, où se précipite un torrent, qui va, vers le midi, se perdre dans l'Erymathe. (4).

*) Les Thessaliens prétendoient que Daphné étoit fille du Pénée, & qu'elle fut changée en laurier sur les bords de ce fleuve.

1) Pausan. l. 8, c. 23. p. 644.

2) Id. ib.

3) Homer. odyss. l. 6, v. 103.

4) Polyb. l. 4, p. 333.

Chap. 52. Deux objets fixèrent notre attention : nous vîmes le tombeau de cet Alcméon, qui, pour obéir aux ordres de son père Amphiaraüs, tua sa mère Eriphile, fut pendant très longtemps poursuivi par les Furies, & termina malheureusement une vie horriblement agitée.

Près de son tombeau, qui n'a pour ornement que des cyprès d'une hauteur extraordinaire (1), on nous montra un petit champ & une petite chaumière. C'est là que vivoit il y a quelques siècles, un citoyen pauvre & vertueux : il se nommoit Aglaüs. Sans crainte, sans desirs, ignoré des hommes, ignorant ce qui se passoit parmi eux, il cultivoit paisiblement son petit domaine, dont il n'avoit jamais passé les limites. Il étoit parvenu à une extrême vieillesse, lorsque des ambassadeurs du puissant roi de Lydie, Gygés ou Crœsus, furent chargés de demander à l'oracle de Delphes, s'il existoit sur la terre entière un mortel plus heureux que ce prince ? La Pythie répondit : „ Aglaüs de Psophis (2). "

Phénéos. En allant de Psophis à Phénéos, nous entendîmes parler de plusieurs espèces d'eaux, qui avoient des propriétés singulières. Ceux de Clitor prêtendoient qu'une de leurs sources inspire une si

1) Pausan. l. 8, c. 24, p. 646.
2) Id. ib. p. 647. Plin. l. 7, c. 46, t. 1, p. 402. Val. Max, l. 7, c. 1.

grande aversion pour le vin, qu'on ne pouvoit plus en supporter l'odeur (1). Plus loin, vers le nord, entre les montagnes, près de la ville de Nonacris, est un rocher très élevé, d'où découle sans cesse une eau fatale, qui forme le ruisseau du Styx. C'est le Styx, si redoutable pour les dieux & pour les hommes : il serpente dans un vallon où les Arcadiens viennent confirmer leur parole par le plus inviolable des sermens (2); mais ils n'y étanchent pas la soif qui les presse, & le berger n'y conduit jamais ses troupeaux. L'eau, quoique limpide & sans odeur, est mortelle pour les animaux, ainsi que pour les hommes; ils tombent sans vie, dés qu'ils en boivent : elle dissout tous les métaux; elle brise tous les vases qui la reçoivent, excepté ceux qui sont faits de la corne du pied de certains animaux (3).

Comme les Cynéthéens ravageoient alors ce canton, nous ne pûmes nous y rendre pour nous assurer de la vérité de

1) Eudox. ap. Steph. in 'Αζαν. Id. ap. Plin. l. 31, cap. 2; tom. 2, p. 549. Vitruv. l. 8, capit. 3, p. 164.

2) Herodot. l. 6, c. 74.

3) Vitruv. l. 8, c. 3, pag. 163. Varr. ap. Solin. c. 7. Senec. quæst. natur. l. 3, c. 25. Plin. l. 2, c. 103, t. 1, p. 121; l. 30, c. 16, tom. 2, p. 543; l. 31, p. 550. Pausan. l. 8, cap. 18, p. 635. Eustath. in iliad. t. 1, p. 301; tom. 2, p. 718; t. 3, p. 1667.

Chap. 52. ces faits. Mais ayant rencontré en chemin deux députés d'une ville d'Achaïe, qui faisoient route vers Phénéos, & qui avoient plus d'une fois passé le long du ruisseau, nous les interrogeâmes, & nous conclûmes de leurs réponses, que la plupart des merveilles attribuées à cette fameuse source, disparoissoient au moindre examen.

C'étoient des gens instruits : nous leur fîmes plusieurs autres questions. Ils nous montroient, vers le nord-est, le mont Cyllène, *qui s'élève avec majesté au dessus des montagnes de l'Arcadie* (1), & dont la hauteur perpendiculaire peut s'évaluer à 15 ou 20 stades (2) ; c'est le seul endroit de la Grèce où se trouve l'espèce de merles blancs (3). Le mont Cyllène touche au mont Stymphale, au dessous duquel on trouve une ville, un lac & une rivière de même nom. La ville étoit autrefois *une des plus florissantes de l'Arcadie* (4) ; la rivière sort du lac, & après avoir commencé sa carrière dans cette province, elle disparoit, & va la terminer, sous un autre nom, dans l'Argolide (5). De nos jours, Iphi-

Stymphale.

(1) Pausan. l. 8, c. 17, p. 633.
(2) Strab. l. 8, p. 388.
(3) Aristot. hist. animal. l. 9, c. 19; tom. 1, pag. 934.
(4) Pind. olymp. 6, v. 169.
(5) Herodot. l. 6, c. 76. Diod. Sic. l. 15, p. 365. Pausan. l. 2, c. 24, p. 166; l. 8, c. 22, p. 640.

crate, à la tête des troupes Athéniennes, entreprit de lui fermer toute issue, à fin que ses eaux refoulant dans le lac, & ensuite dans la ville qu'il assiégeoit vainement, elle fût obligée de se rendre à discrétion; mais après de longs travaux, il fut contraint de renoncer à son projet (1).

Chap. 52.

Suivant une ancienne tradition, le lac étoit autrefois couvert d'oiseaux voraces qui infestoient ce canton. Hercule les détruisit à coups de flèches, ou les mit en fuite au bruit de certains instrumens (2). Cet exploit honora le héros, & le lac en devint célèbre. Les oiseaux n'y reviennent plus; mais on les représente encore sur les monnoies de Stymphale (3). Voilà ce que nous disoient nos compagnons de voyage.

La ville de Phénéos, quoiqu'une des principales de l'Arcadie, ne contient rien de remarquable; mais la plaine voisine offrit à nos yeux un des plus beaux ouvrages de l'antiquité. On ne peut en fixer l'époque; on voit seulement que dans des siècles très reculés, les torrens qui tombent des montagnes dont elle est entourrée, l'ayant entièrement submergée, renversèrent de fond en comble

1) Strab. l. 8, p. 389.
2) Apollon. Argon. l. 2, v. 1057. Schol. ib. Pausan. l. 8, c. 22, p. 640. Strab. l. 8, p. 371.
3) Médailles du cabinet du Roi.

Chap. 52.

l'ancienne Phénéos (1), & que pour prévenir désormais un pareil désastre, on prit le parti de creuser dans la plaine un canal de 50 stades de longueur (*), de 30 pieds de profondeur (**), & d'une largeur proportionnée. Il devoit recevoir & les eaux du fleuve Olbius, & celles des pluies extraordinaires. On le conduisit jusqu'à deux abymes qui subsistent encore au pied de deux montagnes, sous lesquelles des routes secrètes se sont ouvertes naturellement.

Ces travaux, *dont on prétend qu'Hercule fut l'auteur*, figureroient mieux dans son histoire que son combat contre les fabuleux oiseaux de Stymphale. Quoi qu'il en soit, on négligea insensiblement l'entretien du canal (2), & dans la suite un tremblement de terre obstrua les voies souterraines qui absorboient les eaux des campagnes (3); les habitans réfugiés sur des hauteurs, construisirent des ponts de bois pour communiquer entre eux; & comme l'inondation augmentoit de jour en jour, on fut obligé d'élever successivement d'autres ponts sur les premiers (4).

1) Pausan. l. 8, c. 14, p. 627.
*) Près de deux lieues.
**) Un peu plus de 28 de nos pieds.
2) Pausan. ib. p. 628.
3) Strab. l. 8, p. 389.
4) Theophr. hist. plant. l. 5, c. 5, p. 522.

Quelque temps après (1), les eaux s'ouvrirent sous terre un passage à travers les éboulemens qui les arrêtoient, & sortant avec fureur de ces retraites obscures, portèrent la consternation dans plusieurs provinces. Le Ladon, cette belle & paisible rivière dont j'ai parlé, & qui avoit cessé de couler depuis l'obstruction des canaux souterrains (2), se précipita en torrens impétueux dans l'Alphée qui submergea le territoire d'Olympie (3). A Phénéos, on observa, comme une singularité, que le sapin dont on avoit construit les ponts, après l'avoir dépouillé de son écorce, avoit résisté à la pourriture (4). Chap. 52.

De Phénéos, nous allâmes à Caphyes, où l'on nous montra, auprès d'une fontaine, un vieux platane qui porte le nom de Menélas. On disoit que ce prince l'avoit planté lui-même, avant que de se rendre au siége de Troie (5). Dans un village voisin, nous vîmes un bois sacré & un temple en l'honneur de Diane l'*Etranglée* (6). Un vieillard respectable nous apprit l'origine de cet étrange sur-nom : des enfans qui jouoient tout Caphyes.

1) Theophr. hist. plant. l. 3, c. 1, p. 117.
2) Strab. l. 1, p. 60.
3) Eratosth. ap. Strab. l. 8, p. 389.
4) Theophr. l. 5, c. 5, p. 522.
5) Pausan. l. 8, c. 23, p. 643.
6) Clem. Alex. cohort. ad gent. p. 32.

auprès, nous dit-il, attachèrent autour de la statue une corde avec laquelle ils la traînoient, & s'écrioient en riant ; „ Nous étranglons la Déesse. " Des hommes qui survinrent dans le moment, furent si indignés de ce spectacle, qu'ils les assommèrent à coups de pierre. Ils croyoient venger les dieux, & les dieux vengèrent l'innocence. Nous éprouvâmes leur colère, & l'oracle consulté nous ordonna d'élever un tombeau à ces malheureuses victimes, & de leur rendre tous les ans des honneurs funèbres (1).

Chap. 52.

Orchomène.

Plus loin, nous passâmes à côté d'une grande chaussée que les habitans de Caphyes ont construite, pour se garantir d'un torrent & d'un grand lac qui se trouvent dans le territoire d'Orchomène (2). Cette dernière ville est située sur une montagne : nous la vîmes en courant ; on nous y montra des miroirs faits d'une pierre noirâtre qui se trouve aux environs (3) ; & nous prîmes l'un des deux chemins qui conduisent à Mantinée (4).

Nos guides s'arrêtèrent devant une petite colline qu'ils montrent aux étrangers ; & des Mantinéens qui se promenoient aux environs, nous disoient : Vous avez entendu parler de Pénélope,

1) Pausan. l. 8, c. 23, p. 643.
2) Id. ib. p. 642.
3) Plin. l. 37, c. 7, t. 2, p. 779.
4) Pausan. l. 8, c. 12, p. 624.

de ses regrets, de ses larmes, & surtout de sa fidélité; apprenez qu'elle se consoloit de l'absence de son époux avec ces amans qu'elle avoit attirés auprès d'elle, qu'Ulysse à son retour la chassa de sa maison, qu'elle finit ici ses jours; & voilà son tombeau (1). Comme nous parûmes étonnés: Vous ne l'auriez pas moins été, ajoutèrent-ils, si vous aviez choisi l'autre route; vous auriez vu sur le penchant d'une colline un temple de Diane, où l'on célèbre tous les ans la fête de la Déesse. Il est commun aux habitans d'Orchomène & de Mantinée; les uns y entretiennent un prêtre, les autres une prêtresse. Leur sacerdoce est perpétuel. Tous deux sont obligés d'observer le régime le plus austère. Ils ne peuvent faire aucune visite; l'usage du bain & des douceurs les plus innocentes de la vie leur est interdit; ils sont seuls, ils n'ont point de distractions, & n'en sont pas moins astreins à la plus exacte continence (2).

Chap. 52.

Mantinée, fondée autrefois par les habitans de quatre ou cinq hameaux des environs (3), se distingue par sa population, ses richesses & les monumens qui

Mantinée.

1) Pausan. l. 8, c. 12, p. 624.
2) Id. ib. c. 13, p. 625.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 5, p. 553. Diod, Sic. l. 15, p. 331. Strab. l. 8, p. 337.

Chap. 52.

la décorent (1) : elle possède des campagnes fertiles (2) ; de son enceinte partent quantité de routes qui conduisent aux principales villes de l'Arcadie (3) ; & parmi celles qui mènent en Argolide, il en est une qu'on appelle le chemin de l'échelle, parce qu'on a taillé sur une haute montagne, des marches pour la commodité des gens à pied (4).

Ses habitans sont les premiers, dit-on, qui, dans leurs exercices, aient imaginé de combattre corps à corps (5) ; les premiers encore qui se soient revêtus d'un habit militaire & d'une espèce d'armure que l'on désigne par le nom de cette ville (6). On les a toujours regardés comme les plus braves des Arcadiens (7). Lors de la guerre des Perses, n'étant arrivés à Platée qu'après la bataille, ils firent éclater leur douleur, voulurent, pour s'en punir eux-mêmes, poursuivre jusqu'en Thessalie un corps de Perses qui avoient pris la fuite, & de retour chez eux, exilèrent leurs généraux dont la lenteur les avoient privés

1) Pausan. l. 8, c. 9, p. 616.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 5, p. 552.
3) Pausan. ib. c. 10, p. 618.
4) Id. ib. c. 6, p. 610.
5) Hermipp. ap. Athen. l. 4, c. 13, p. 154.
6) Ephor. ap. Athen. ib.
7) Diod. Sic. l. 15, p. 336.

vés de l'honneur de combattre (1). Dans les guerres survenues depuis, les Lacédémoniens les redoutoient comme ennemis, se félicitoient de les avoir pour alliés (2) : tour-à-tour unis avec Sparte, avec Athènes, avec d'autres puissances étrangères, on les vit étendre leur empire sur presque toute la province (3), & ne pouvoir ensuite défendre leurs propres frontières.

Peu de temps avant la bataille de Leuctres, les Lacédémoniens assiégèrent Mantinée ; & comme le siége traînoit en longueur, ils dirigèrent vers les murs de brique dont elle étoit entourée, le fleuve qui coule aux environs ; les murs s'écroulèrent, la ville fut presque entièrement détruite, & l'on dispersa les habitans dans les hameaux qu'ils occupoient autrefois (4). Bientôt après, Mantinée, sortie de ses ruines avec un nouvel éclat, ne rougit pas de se réunir avec Lacédémone, & de se déclarer contre Epaminondas, à qui elle devoit en partie sa liberté (5) : elle n'a cessé depuis d'être agitée par des guerres étrangéres

1) Herodot. l. 9, c. 76.
2) Diod. Sic. l. 15, p. 336.
3) Thucyd. l. 5, c. 29.
4) Xenoph. hist. Græc. l. 5, pag. 553. Diod. Sic. l. 15, p. 331 & 336. Pausan. l. 8, cap. 8, p. 615.
5) Xenoph. ib. l. 6, p. 602. Pausan. ib.

Chap. 52.

ou par des factions intérieures. Telle fut en ces derniers temps la destinée des villes de la Grèce, & sur-tout de celles où le peuple exerçoit le pouvoir suprême.

Cette espèce de gouvernement a toujours subsisté à Mantinée ; les premiers législateurs le modifièrent, pour en prévenir les dangers. Tous les citoyens avoient le droit d'opiner dans l'assemblée générale ; un petit nombre, celui de parvenir aux magistratures (1) ; les autres parties de la constitution furent réglées avec tant de sagesse, qu'on la cite encore comme un modèle (2). Aujourd'hui les démiurges, ou tribuns du peuple, exercent les principales fonctions, & apposent leurs noms aux actes publics, avant les Sénateurs & les autres magistrats (3).

Nous connûmes à Mantinée un Arcadien, nommé Antiochus, qui avoit été, quelques années auparavant, du nombre des députés que plusieurs villes de la Grèce envoyèrent au roi de Perse, pour discuter en sa présence leurs mutuels intérêts. Antiochus parla au nom de sa nation, & ne fut pas bien accueilli. Voici ce qu'il dit à son retour devant

1) Arist. de rep. l. 6, c. 4, t. 2, p. 416.

2) Polyb. l. 6, p. 487. Ælian. var. hist. l. 2, capit. 22.

3) Thucyd. l. 5, c. 47.

l'assemblée des Dix-mille: J'ai vu dans le palais d'Artaxerxès grand nombre de boulangers, de cuisiniers, d'échansons, de portiers. J'ai cherché dans son empire des soldats qu'il pût opposer aux nôtres, & je n'en ai point trouvé. Tout ce qu'on dit de ses richesses n'est que jactance : vous pouvez en juger par ce platane d'or dont on parle tant ; il est si petit, qu'il ne pourroit, de son ombre, couvrir une cigale (1). Chap. 52.

En allant de Mantinée à Tégée, nous avions à droite le mont Ménale, à gauche une grande forêt (2) ; dans la plaine renfermée entre ces barrières, se donna, il y a quelques années, cette bataille où Epaminondas remporta la victoire, & perdit la vie. On lui éleva deux monumens, un trophée (3) & un tombeau (4) ; ils sont près l'un de l'autre, comme si la philosophie leur avoit assigné leurs places.

Le tombeau d'Epaminondas consiste en une simple colonne, à laquelle est suspendu son bouclier ; ce bouclier que j'avois vu si souvent, dans cette chambre, auprès de ce lit, sur ce mur, au dessus de ce siége où les héros se tenoit communément assis. Ces circonstances loca-

1) Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 621.
2) Pausan. l. 8, c. 11, p. 620.
3) Diod. Sic. l. 15, p. 396.
4) Pausan. ib. p. 622.

Chap. 52. les se retraçant tout-à-coup dans mon esprit, avec le souvenir de ses vertus, de ses bontés, d'un mot qu'il m'avoit dit dans telle occasion, d'un sourire qui lui étoit échappé dans telle autre, de mille particularités dont la douleur aime à se repaître ; & se joignant avec l'idée insupportable qu'il ne restoit de ce grand homme qu'un tas d'ossemens arides que la terre rongeoit sans cesse, & qu'en ce moment je foulois aux pieds, je fus saisi d'une émotion si déchirante & si forte, qu'*il fallut m'arracher* d'un objet que je ne pouvois ni voir ni quitter. J'étois encore sensible alors ; je ne le suis plus, je m'en apperçois à la foiblesse de mes expressions.

J'aurai du moins la consolation d'ajouter ici un nouveau rayon à la gloire de ce grand homme. Trois villes se disputent le foible honneur d'avoir donné le jour au soldat qui lui porta le coup mortel. Les Athéniens nomment Gryllus fils de Xénophon, & ont exigé qu'Euphranor, dans un de ses tableaux se conformât à cette opinion (1). Suivant les Mantinéens, ce fut Machérion, un de leurs concitoyens (2) ; & suivant les Lacédémoniens, ce fut le Spartiate Anticratès ; ils lui ont même accordé des honneurs

1) Pausan. l. 8, c. 11, p. 621 ; l. 9, c. 15, pag. 741.

2) Id. ib. p. 621.

& des exemptions qui s'étendront à sa postérité (1); distinctions excessives qui décèlent la peur qu'ils avoient d'Epaminondas. Chap. 52.

Tégée, n'est qu'à 100 stades environ de Mantinée (*): ces deux villes, rivales, & ennemies par leur voisinage même (2), se sont plus d'une fois livré des combats sanglans (3); & dans les guerres qui ont divisé les nations, elles ont presque toujours suivi des partis différens (4). A la bataille de Platée, qui termina la grande querelle de la Grèce & de la Perse, les Tégeates, qui étoient au nombre de 1500 (5), disputèrent aux Athéniens l'honneur de commander une des aîles de l'armée des Grecs (6); ils ne l'obtinrent pas, mais ils montrèrent par les plus brillantes actions qu'ils en étoient dignes (7). Tégée.

Chaque ville de la Grèce se met sous la protection spéciale d'une divinité. Tégée a choisi Minerve surnommée Aléa. L'ancien temple ayant été brûle, peu d'années après la guerre du Péloponèse,

1) Plut. in Ages. t. 1, p. 616.
*) Environ trois lieues trois quarts.
2) Thucyd. l. 5, c. 62 & 65.
3) Id. lib. 4, p. 134.
4) Diod. Sic. l. 15, p. 391.
5) Herodot. l. 9, c. 28 & 29.
6) Id. ib. c. 26.
7) Id. ib. c. 70.

Chap. 52. on en construisit un nouveau sur les dessins & sous la direction de Scopas de Paros, le même dont on a tant de superbes statues. Il employa l'ordre ionique dans les péristiles qui entourent le temple. Sur le fronton de devant, il représenta la chasse du sanglier de Calydon; on y distingue quantité de figures, entre autres celles d'Hercule, de Thésée, de Pirithoüs, de Castor, etc.: le combat d'Achille & de Télèphe décore l'autre fronton. Le temple est divisé en trois nefs, par deux rangs de colonnes doriques, sur lesquelles s'élève un ordre corinthien qui atteint & soutient le comble (1).

Aux murs sont suspendues des chaînes, que dans une de leurs anciennes expéditions, les Lacédémoniens avoient destinées aux Tégéates, & dont ils furent chargés eux-mêmes (2). On dit que dans le combat, les femmes de Tégée s'étant mises en embuscade, tombèrent sur l'ennemi, & décidèrent la victoire. Une veuve, nommée Marpessa, se distingua tellement en cette occasion, que l'on conserve encore son armure dans le temple (3). Tout auprès on voit les défenses & la peau du sanglier de Calydon, échues en partage à la belle Ata-

(1) Pausan. l. 8, c. 45, p. 693.
(2) Herodot. l. 1, c. 66.
(3) Pausan. ib. c. 47, p. 695; c. 48, p. 697.

ſante de Tégée, qui porta le premier coup à cet animal féroce (1). Enfin on nous montra jusqu'à une auge de bronze, que les Tégéates, à la bataille de Platée, enlevèrent des écuries du général des Perses (2). De pareiles dépouilles ſont pour un peuple des titres de vanité, & quelquefois des motifs d'émulation. Chap. 52.

Ce temple, le plus beau de tous ceux qui existent dans le Péloponèse (3), est desservi par une jeune fille, qui abdique ſe sacerdocé dés qu'elle parvient à l'âge de puberté (4).

Nous vîmes un autre temple, où le prêtre n'entre qu'une fois l'annèe (5); & dans la place publique, deux grandes colonnes, l'une soutenant les statue des législateurs de Tégée, l'autre, la statue équestre d'un particulier, qui, dans les jeux olympiques, avoit obtenu le prix de la course à cheval (6). Les habitans leur ont décerné à tous les mêmes honneurs: il faut croire qu'ils ne leur accordent pas la même estime.

1) Pausan. l. 8, c. 45, 46 & 47.
2) Herodot. l. 9, c. 70.
3) Pausan. ib. c. 45, p. 693.
4) Id. ib. c. 47, p. 695.
5) Id. ib. c. 48, p. 696.
6) Id. ib.

FIN DU CHAP. CINQUANTE-DEUXIEME.

CHAPITRE LIII.

Voyage d'Argolide (*).

Chap. 53. De Tégée nous pénétrâmes dans l'Argolide par un defilé entre des montagnes assez éléves (1). En approchant de la mer, nous vîmes le marais de Lerna, autrefois le séjour de cette hydre monstrueuse dont Hercule triompha. De là, nous prîmes le chemin d'Argos, à travers une belle prairie (2).

L'Argolide, ainsi que l'Arcadie, est entrecoupée de collines & de montagnes qui laissent dans leurs intervalles des vallées & des plaines fertiles. Nous n'étions plus frappés de ces admirables irrégularités; mais nous éprouvions une autre espèce d'intérêt. Cette province fut le berceau des Grecs, puisqu'elle reçut la première les colonies étrangères qui parvinrent à les policer (3). Elle devint le théâtre de la plupart des évènemens qui remplissent

*) Voyez la carte de l'Argolide.

1) Pausan. l. 8, c. 6, p. 610.

2) Fourm. voyag. manuscr. de l'Argolide.

3) Diod. Sic. l. 1, p. 24.

les anciennes annales de la Grèce. C'est là que parut Inachus, qui donna son nom au fleuve dont les eaux arrosent le territoire d'Argos; là vécurent aussi Danaüs, Hypermnestre, Lyncée, Alcméon, Persée, Amphitryon, Pélops, Atrée, Thyeste, Agamemnon, & tant d'autres fameux personnages. Chap. 53.

Leurs noms qu'on a vu si souvent figurer dans les écrits des poètes, si souvent entendu retentir au théâtre, font une impression plus forte, lorsqu'ils semblent revivre dans les fêtes & dans les monumens consacrés à ces héros. L'aspect des lieux rapproche les temps, réalise les fictions, & donne du mouvement aux objets les plus insensibles. A Argos, au milieu des débris d'un palais souterrain, où l'on disoit que le roi Acrisius avoit enfermé sa fille Danaé (1), je croyois entendre les plaintes de cette malheureuse princesse. Sur le chemin d'Hermione à Trézène, je crus voir Thésée soulever l'énorme rocher sous lequel on avoit déposé l'épée & les autres marques auxquelles son père devoit le reconnoître (2). Ces illusions sont un hommage que l'on rend à la célébrité, & appai-

1) Pausan. l. 2, c. 23, p. 164. Apollod. l. 2, page 89.

2) Plut. in Thes. t. 1, p. 3. Pausan. l. 1, c. 27, p. 66; l. 2, p. 188 & 192.

sent l'imagination qui a plus souvent be-
Chap. soin d'alimens que la raison.

53. Argos. Argos est située au pied d'une colline sur laquelle on a construit la citadelle (1); c'est une des plus anciennes villes de la Grèce (2). Dès son origine elle répandit un si grand éclat, qu'on donna quelquefois son nom à la province, au Péloponèse, à la Grèce entière (3). La maison des Pélopides s'étant établie à Mycènes, cette ville éclipsa la gloire de sa rivale (4). Agamemnon régnoit sur la première, Diomède & Sthénélus sur la seconde (5). Quelque temps après, Argos reprit son rang (6), & ne le perdit plus.

Le gouvernement fut d'abord confié à des Rois qui opprimèrent leurs sujets, & à qui l'on ne laissa bientôt que le titre dont ils avoient abusé (7).

Le titre même y fut aboli dans la suite, & la démocratie a toujours subsis-

1) Strab. lib. 8, p. 370. Liv. l. 32, cap. 25.
2) Herodot. lib. 1, cap. 1. Diod. Sic. lib. 1, page 24.
3) Strab. l. 8, p. 369. Schol. Pind. in isthm. 2, v. 17. Plut. quæst. Roman. t. 2, p. 272. Apollod. l. 2, p. 75.
4) Strab. ib. p. 372.
5) Homer. iliad. l. 2, v. 564.
6) Strab. ib.
7) Plut. in Lyc. t. 1, p. 43. Pausan. l. 2, c. 19, p. 152.

té (1). Un Sénat discute les affaires, avant de les soumettre à la décision du peuple (2); mais comme il ne peut pas se charger de l'exécution, quatre-vingt de ses membres veillent continuellement au salut de l'état, & remplissent les mêmes fonctions que les Prytanes d'Athènes (3). Plus d'une fois, & de notre temps encore, les principaux citoyens secondés ou par leurs orateurs, ou par les Lacédémoniens, ont voulu se soustraire à la tyrannie de la multitude, en établissant l'oligarchie; mais leurs efforts n'ont servi qu'à faire couler du sang (4).

Les Argiens sont renommés pour leur bravoure; ils ont eu des démêlés fréquens avec les nations voisines, & n'ont jamais craint de se mesurer avec les Lacédémoniens (5) qui ont souvent recherché leur alliance (6).

Nous avons dit que la première époque de leur histoire brille de noms illustres, & de faits éclatans. Dans la dernière, après avoir conçu l'espoir de do-

1) Thucyd. l. 5, c. 28, 31 & 41.
2) Herodot. l. 7, c. 148. Thucyd. ib. c. 37.
3) Thucyd. ib. cap. 47. Diod. Sic. lib. 19, pag. 704.
4) Thucyd. ib. c. 76, 81 & 82. Diod. Sic. l. 12, p. 127, l. 15, p. 372.
5) Herodot. l. 6, c. 77.
6) Thucyd. ib. c. 36.

Chap. 53. miner sur tout le Péloponèse (1), ils se sont affoiblis par des expéditions malheureuses & par des divisions intestines.

Ainsi que les Arcadiens, ils ont négligé les sciences, & cultivé les arts. Avant l'expédition de Xerxès, ils étoient plus versés dans la musique que les autres peuples (2); ils furent pendant quelque temps si fort attachés à l'ancienne, qu'ils mirent à l'amende un musicien qui osa se présenter au concours avec une lyre enrichie de plus de sept cordes, & parcourir des modes qu'ils n'avoient point adoptés (3). On distingue parmi les musiciens nés dans cette province, Lasus (4), Sacadas (5) & Aristonicus (6); parmi les sculpteurs, Agéladas (7) & Polyclète (8); parmi les poètes, Télésilla.

Les trois premiers hâtèrent les progrès de la musique; Agéladas & Polyclète, ceux de la sculpture. Ce dernier, qui vivoit vers le temps de Périclès, a rem-

1) Thucyd. l. 5, cap. 28. Diod. Sic. lib. 12, page 123.
2) Herodot. l. 3, c. 131.
3) Plut. de mus. t. 2, p. 1144.
4) Id. ib. p. 1141.
5) Id. ib. p. 1134.
6) Athen. lib. 14, p. 637.
7) Pausan. l. 6, cap. 8, pag. 472; cap. 14, page 487.
8) Plat. in Protag. t. 1, pag. 311. Anthol. Graec. l. 4, p. 333.

pli de ses ouvrages immortels le Péloponèse & la Grèce. En ajoutant de nouvelles beautés à la nature de l'homme, il surpassa Phidias; mais en nous offrant l'image des dieux, il ne s'éleva point à la sublimité des idées de son rival (1). Il choisissoit ses modèles dans la jeunesse ou dans l'enfance, & l'on eût dit que la vieillesse étonnoit ses mains, accoutumées à représenter les grâces. Ce genre s'accommode si bien d'une certaine negligence, qu'on doit louer Polyclète de s'être rigoureusement attaché a la correction du dessin; en effet on a de lui une figure où les proportions du corps humain sont tellement observées, que, par un jugement irréfragable, les artistes l'ont eux-mêmes appelée le Canon ou la Régle (2); ils l'étudient, quand ils ont à rendre la même nature dans les mêmes circonstances: car on ne peut imaginer un modèle unique pour tous les âges, tous les sexes, tous les caractères (3). Si l'on fait jamais quelque reproche à Polyclète, on répondra que s'il n'atteignit pas la perfection, du moins il en approcha (4). Lui-même sembla se méfier de ses suc-

Chap. 53.

1) Quintil. instit. orat. l. 12, c. 10, p. 744.
2) Plin. l. 34, c. 8, t. 2, pag. 650. Jun. de pict. p. 168.
3) Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 25, p. 303. Œuvr. de Falconn. t. 3, p. 87.
4) Cicer. de clar. orat. c. 18, t. 1, p. 351.

Chap. 53. cès : dans un temps où les artistes inscrivoient sur les ouvrages sortis de leurs mains, *un tel l'a fait*, il se contenta d'écrire sur les siens, *Polyclète le faisoit*; comme si, pour les terminer, il attendît le jugement du public (1).

Il écoutoit les avis, & savoit les apprécier. Il fit deux statues pour le même sujet, l'une en secret, ne consultant que son génie & les règles approfondies de l'art; l'autre dans son atelier ouvert à tout le monde, se corrigeant & se réformant au gré de ceux qui lui prodiguoient leurs conseils. Dès qu'il les eut achevées, il les exposa au public. La première excita l'admiration, la seconde des éclats de rire; il dit alors : Voici votre ouvrage, & voilà le mien (2). Encore un trait qui prouve que de son vivant, il jouït de sa réputation. Hipponicus, l'un des premiers citoyens d'Athènes, voulant consacrer une statue à sa patrie, on lui conseilla d'employer le ciseau de Polyclète : Je m'en garderai bien, répondit-il; le mérite de l'offrande ne seroit que pour l'artiste (3). On verra plus bas, que son génie facile ne s'exerça pas avec moins de succès dans l'architecture.

Télésilla, qui florissoit il y a environ 150 ans, illustra sa patrie par ses écrits,

(1) Plin. l. 1, t. 1, p. 5.
(2) Ælian. var. hist. l. 14, c. 8.
(3) Id. ib. c. 16.

& la sauva par son courage. La ville d'Argos alloit tomber entre les mains des Lacédémoniens ; elle venoit de perdre 6000 hommes, parmi lesquels se trouvoit l'élite de la jeunesse (1). Dans ce moment fatal, Télésilla rassemble les femmes les plus propres à seconder ses projets, leur remet les armes dont elle a dépouillé les temples & les maisons des particuliers, court avec elles se placer sur les murailles, & repousse l'ennemi, qui, dans la crainte qu'on ne lui reproche ou la victoire ou la défaite, prend le parti de se retirer (2). Chap. 53.

On rendit les plus grands honneurs à ces guerrières. Celles qui périrent dans le combat, furent inhumées le long du chemin d'Argos; on permit aux autres d'élever une Statue au dieu Mars (3). La figure de Télésilla fut posée sur une colonne, en face du temple de Vénus; loin de porter ses regards sur des volumes représentés & placés à ses pieds, elle les arrête avec complaisance sur un casque qu'elle tient dans sa main, & qu'elle va mettre sur sa tête (4). Enfin, pour perpétuer à jamais un évènement

1) Herodot. l. 6, c. 76; l. 7, c. 148.

2) Pausan. l. 2, c. 20, pag. 157. Polyæn. strateg. l. 7, c. 33. Lucian. in amor. t. 2, pag. 431. Clem. Alex. strom. lib. 4, pag. 618. Suid. in Τελεσίλ.

3) Plut. de virt. mult. t. 2, p. 245.

4) Pausan. ib.

Chap. 53.

si extraordinaire, on institua une fête annuelle, où les femmes sont habillées en hommes, & les hommes en femmes (1).

Il en est d'Argos comme de toutes les villes de la Grèce ; les monumens de l'art y sont communs, & les chef-d'œuvres très rares. Parmi ces derniers, il suffira de nommer plusieurs statues de Polyclète & de Praxitèle (2) ; les objets suivans nous frappèrent sous d'autres rapports.

Nous vîmes le tombeau d'une fille de Persée, qui après la mort de son premier mari, épousa Œbalus roi de Sparte. Les Argiennes jusqu'alors n'avoient pas osé contracter un second hymen (3) ; ce fait remonte à la plus haute antiquité.

Nous vîmes un groupe représentant Périlaüs d'Argos, prêt à donner la mort au Spartiate Othryadas (4). Les Lacédémoniens & les Argiens se disputoient la possession de la ville de Thyrée. On convint de nommer de part & d'autre 300 guerriers dont le combat termineroit le différend. Ils périrent tous, à l'exce-

1) Plut. de virt. mul. t. 2, p. 245. Polyæn. strateg. l. 8, c. 33.
2) Pausan. l. 2, c. 20, pag. 154; cap. 21, page 160.
3) Id. ib. c. 21, p. 159.
4) Id. ib. p. 156.

ption de deux Argiens, qui, se croyant assurés de la victoire, en portèrent la nouvelle aux Magistrats d'Argos. Cependant Othryadas respiroit encore ; & malgré des blessures mortelles, il eut assez de force pour dresser un trophée sur le champ de bataille, & après y avoir tracé de son sang ce petit nombre de mots : „ Les Lacédémoniens vainqueurs „ des Argiens, " il se donna la mort pour ne pas survivre à ses compagnons (1).

Les Argiens sont persuadés qu'Apollon annonce l'avenir dans un de ses temples. Une fois par mois, la prêtresse, qui est obligée de garder la continence, sacrifie une brebis pendant la nuit ; & dès qu'elle a goûté du sang de la victime, elle est saisie de l'esprit prophétique (2).

Nous vîmes les femmes d'Argos s'assembler pendant plusieurs jours, dans une espèce de chapelle attenante au temple de Jupiter Sauveur (3), pour y pleurer Adonis. J'avois envie de leur dire ce que des sages ont répondu quelquefois en des occasions semblables : Pour-

1) Pausan. l. 2, c. 20, p. 156. Chryserm. apud Plut. in parall. t. 2, p. 306. Suid. in 'Οθρυάδ. Stat. theb. l. 4, v. 48. Luctat. ib. Stob. serm. 7, p. 92.
2) Pausan. ib. c. 24, p. 165.
3) Id. ib. p. 156.

quoi le pleurer s'il est dieu, lui offrir des sacrifices s'il ne l'est pas (1)?

Chap. 53. A quarante stades d'Argos (2) (*) est le temple de Junon, un des plus célèbres de la Grèce (3), autrefois commun à cette ville & à Mycènes (4). L'ancien fut brûlé, il n'y a pas un siècle, par la négligence de la prêtresse Chrysis, qui oublia d'éteindre une lampe placée au milieu des bandelettes sacrées (5). Le nouveau, construit au pied du mont Eubée, sur les bords d'un petit ruisseau, se ressent du progrès des arts, & perpétuera le nom de l'architecte Eupolémus d'Argos (6).

Celui de Polyclète sera plus fameux encore par les ouvrages dont il a décoré ce temple (7), & sur-tout par la statue de Junon, de grandeur presque colossale. Elle est posée sur un trône; sa tête est ceinte d'une couronne où l'on a gravé les Heures & les Grâces; elle tient de sa droite une grenade, symbole mystérieux qu'on n'explique point aux pro-

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 228. Id. in Isid. p. 379.
2) Strab. l. 8, p. 368.
*) Environ une lieue & demie.
3) Pausan. l. 2, c. 17, p. 147.
4) Strab. l. 8, p. 372.
5) Thucyd. l. 4, c. 133. Pausan. ib. p. 148.
6) Pausan. ib. p. 147.
7) Id. ib.

fanes; de sa gauche, un sceptre surmonté d'un coucou, attribut singulier, qui donne lieu a des contes puériles. Pendant que nous admirions le travail, digne du rival de Phidias, & la richesse de la matière, qui est d'or & d'ivoire, Philotas me montroit en riant, une figure assise, informe, faite d'un tronc de poirier sauvage, & couverte de poussière. C'est la plus ancienne de statues de Junon (1); après avoir long-temps reçu l'hommage des mortels, elle éprouve le sort de la vieillesse & de la pauvreté: on l'a reléguée dans un coin du temple, où personne ne lui adresse des yeux.

Sur l'autel, les magistrats d'Argos viennent s'obliger par serment, d'observer les traités de paix; mais il n'est pas permis aux étrangers d'y offrir des sacrifices (2).

Le temple, depuis sa fondation, est desservi par une prêtresse qui doit, entre autres choses, s'abstenir de certains poissons (3); on lui élève pendant sa vie une statue (4), & après sa mort on y grave & son nom & la durée de son sacerdoce. Cette suite de monumens placés en face du temple, & mêlés avec les sta-

1) Pausan. l. 2, cap. 17, p. 148.
2) Herodot. l. 6, c. 81.
3) Plut. de solert. animal. t. 2, p. 983.
4) Pausan. ib. p. 149.

Chap. 53. tues de plusieurs héros (1), donne une suite de dates que les historiens emploient quelquefois pour fixer l'ordre des temps (2).

Dans la liste des prêtresses, on trouve des noms illustres, tel que ceux d'Hypermnestre fille de Danaüs, d'Admète fille du roi Eurysthée (3), de Cydippe qui dut sa gloire encore moins à ses aïeux qu'à ses enfans. On nous raconta son histoire, pendant qu'on célébroit la fête de Junon. Ce jour, qui attire une multitude infinie de spectateurs, est sur-tout remarquable par une Pompe solennelle qui se rend d'Argos au temple de la Déesse; elle est précédée par cent bœufs parés de guirlandes, qu'on doit sacrifier, & distribuer aux assistans (4); elle est protégée par un corps de jeunes Argiens couverts d'armes étincelantes, qu'ils déposent par respect avant que d'approcher de l'autel (5); elle se termine par la prêtresse qui paroît sur un char attelé de deux bœufs dont la blancheur égale la

1) Pausan. l. 2, c. 17, p. 148.
2) Thucyd. l. 2, c. 2. Schol. ib. Hellan. ap. Dionys. Halic. antiq. Rom. l. 1, t. 1, p. 181. Polyb. excerpt. p. 50. Meurs. de Archont. Athen. l. 3, c. 6.
3) Marsh. chronic. can. p. 127. Frèret, défens. de la chronol. p. 75.
4) Schol. Pind. in olymp. 7, v. 152.
5) Æneas Poliorc. c. 17, p. 13.

beauté (1). Or, du temps de Cydippe, la procession ayant défilé, & l'attelage n'arrivant point, Biton & Cléobis s'attachèrent au char de leur mère, & pendant 45 stades (*), la traînérent en triomphe dans la plaine & jusque vers le milieu de la montagne, où le temple étoit alors placé (2) : Cydippe arriva au milieu des cris & des applaudissemens; & dans les transports de sa joie, elle supplia la Déesse d'accorder à ses fils le plus grand des bonheurs. Ses vœux furent, dit-on, exaucés : un doux sommeil les saisit dans le temple même, & les fit tranquillement passer de la vie à la mort (3); comme si les dieux n'avoient pas de plus grand bien à nous accorder, que d'abréger nos jours.

Les exemples d'amour filial ne sont pas rares sans doute, dans les grandes nations; mais leur souvenir s'y perpétue à peine dans le sein de la famille qui les a produits : au lieu qu'en Grèce, une ville entière se les approprie, & les éternise comme des titres dont elle s'honore autant que d'une victoire remportée sur

(1) Palæph. de incredib. c. 51.

(*) Environ deux lieues moins un quart.

(2) Pausan. l. 2, c. 17, p. 148.

(3) Herodot. l. 1, c. 31. Axioch. ap. Plat. tom. 3, p. 367. Cicer. tuscul. l. 1, c. 47, t. 2, p. 273. Val. Max. l. 5, c. 4, extern. 4. Stob. serm. 169, p. 603. Serv. & Philarg. in Virg. georg. lib. 3, v. 532.

Chap. 53.

l'ennemi. Les Argiens envoyèrent à Delphes les statues de ces généreux frères (1), & j'ai vu dans un temple d'Argolide un groupe qui les représente attelés au char de leur mère (2).

Mycénis.

Nous venions de voir la noble récompense que les Grecs accordent aux vertus des particuliers ; nous vîmes, à 15 stades du temple (3), à quel excès ils portent la jalousie du pouvoir. Des décombres parmi lesquels on a de la peine à distinguer les tombeaux d'Atrée, d'Agamemnon, d'Oreste & d'Electre, voilà tout ce qui reste de l'ancienne & fameuse ville de Mycènes. Les Argiens la détruisirent, il y a près d'un siècle & demi (4). Son crime fut de n'avoir jamais plié sous le joug qu'ils avoient imposé sur presque toute l'Argolide, & d'avoir, au mépris de leurs ordres, joint ses troupes à celles que la Grèce rassembloit contre les Perses (5). Ses malheureux habitans errèrent en différens pays, & la plupart ne touvèrent un asyle qu'en Macédoine (6).

L'histoire Grecque offre plus d'un exemple de ces effrayantes émigrations ; &

1) Herodot. l. 1, c. 31.
2) Pausan. l. 2, c. 20, p. 155.
3) Id. ib. c. 17, p. 147.
4) Diod. Sic. l. 11, p. 49. Strab. l. 8, p. 372.
5) Pausan. l. 2, c. 16, p. 146.
6) Id. l. 7, c. 25, p. 589.

l'on ne doit pas en être surpris. La plupart des provinces de la Grèce furent d'abord composées de quantité de républiques indépendantes; les unes attachées à l'aristocratie, les autres à la démocratie; toutes avec la facilité d'obtenir la protection des puissances voisines, intéressées à les diviser (1). Vainement cherchèrent-elles à se lier par une confédération générale; les plus puissantes, après avoir assujetti les plus foibles, se disputèrent l'empire: quelquefois même l'une d'entre elles, s'élevant au dessus des autres, exerça un véritable despotisme, sous les formes spécieuses de la liberté. De là ces haînes & ces guerres nationales qui ont désolé, pendant si longtemps, la Thessalie, la Béotie, l'Arcadie & l'Argolide. Elles n'affligèrent jamais l'Attique ni la Laconie: l'Attique, parce que ses habitans vivent sous les mêmes lois, comme citoyens de la même ville; la Laconie, parce que les siens furent toujours retenus dans la dépendance par la vigilance active des magistrats de Sparte, & la valeur connue des Spartiates.

Je sais que les infractions des traités, & les attentats contre le droit de gens furent quelquefois déférés à l'assemblée des Aphictyons, instituée dès les plus an-

1) Thucyd. l. 1, c. 35 & 40.

Chap. 53.

ciens temps, parmi les nations septentrionales de la Grèce: je sais aussi que plusieurs villes de l'Argolide établirent chez elles un semblable tribunal (1); mais ces diètes, qui ne connoissoient que de certaines causes, ou n'étendoient pas leur jurisdiction sur toute la Grèce, ou n'eurent jamais assez de forces pour assurer l'exécution de leurs décrets.

De retour à Argos, nous montâmes à la citadelle, où nous vîmes, dans un temple de Minerve, une statue de Jupiter, conservée autrefois, disoit-on, dans le palais de Priam. Elle a trois yeux, dont l'un est placé au milieu du front, soit pour désigner que ce dieu règne également dans les cieux, sur la mer & dans les enfers (2), soit peut-être pour montrer qu'il voit le passé, le présent & l'avenir.

Tirynthe.

Nous partîmes pour Tirynthe, éloignée d'Argos d'environ 50 stades (*). Il ne reste de cette ville si ancienne (3), que des murailles épaisses de plus de 20 pieds (4), & hautes à proportion. Elles sont construites d'énormes rochers entassés les uns sur les autres, les moindres si lourds, qu'un attelage de deux mulets

1) Strab. l. 8, p. 374.
2) Pausan. l. 2, c. 24, p. 166.
*) Environ deux lieues & demie.
3) Pausan. ib. c. 15, p. 145.
4) Voyag. de Des Mouceaux, p. 473.

lets auroit de la peine à les traîner. Comme on ne les avoit point taillés, on eut soin de remplir avec des pierres d'un moindre volume les vides que laissoit l'irrégularité de leurs formes (1). Ces murs subsistent depuis une longue suite de siècles, & peut-être exciteront-ils l'admiration & la surprise pendant des milliers d'années encore (2). Chap. 53.

Le même genre de travail se fait remarquer dans les anciens monumens de l'Argolide ; plus en particulier dans les murs à demi détruits de Mycènes (3), & dans de grandes excavations que nous vîmes auprès du port de Nauplie (4), situé à une légère distance de Tyrinthe.

On attribue tous ces ouvrages aux Cyclopes (5), dont le nom réveille des idées de grandeur, puisqu'il fut donné par les premiers poëtes, tantôt à des géans (6), tantôt à des enfans du ciel & de la terre, chargés de forger les foudres de Ju-

1) Pausan. lib. 2, c. 25, p. 169.

2) Id. lib. 9, c. 36, p. 983. Des Mouceaux, p. 478.

3) Euripid. in Hercul. fur. v. 944. Pausan. l. 7, c. 25, p. 589. Hesych. in Κυκλώπ.

4) Strab. l. 8, p. 373.

5) Euripid. in Orest. v. 963 ; in Iphig. in Aul. v. 152 & 1501 ; in Elect. v. 1158 ; in Hercul. fur. v. 15. Strab. ib. Pausan. ibid. Eustath. in iliad. p. 286. Stat. theb. l. 1, v. 251.

6) Homer. odyss. l. 9. Bochart. geogr. sacr. l. 1, c. 30.

Chap. 53. piter (1). On crut donc que des constructions, pour ainsi dire gigantesques, ne devoient pas avoir pour auteurs des mortels ordinaires. On n'avoit pas sans doute observé que les hommes, dès les plus anciens temps, en se construisant des demeures, songèrent plus à la solidité qu'à l'élégance, & qu'ils employèrent des moyens puissans pour procurer la plus longue durée à des travaux indispensables. Ils creusoient dans le roc de vastes cavernes, pour s'y réfugier pendant leur vie, ou pour y être déposés après leur mort : ils détachoient des quartiers de montagnes, & en entouroient leurs habitations; c'étoit le produit de la force, & le triomphe des obstacles. On travailloit alors sur le plan de la nature, qui ne fait rien que de simple, de nécessaire & de durable. Les proportions exactes, les belles formes introduites depuis dans les monumens, font des impressions plus agréables; je doute qu'elles soient aussi profondes. Dans ceux même qui ont plus de droit à l'admiration publique, & qui s'élévent majestueusement au dessus de la terre, la main de l'art cache celle de la nature, & l'on n'a substitué que la magnificence à la grandeur.

Pendant qu'à Tirynthe, on nous racontoit que les Argiens, épuisés par de

1) Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 23, hist. p. 28.

longues guerres, avoient détruit Tirynthe, Midée, Hysies & quelques autres villes, pour en transporter les habitans chez eux (1), Philotas regrettoit de ne pas trouver en ces lieux les anciens Tirynthiens. Je lui en demandai la raison. Ce n'est pas, répondit-il, parce qu'ils aimoient autant le vin que les autres peuples de ce canton (2); mais l'espèce de leur folie m'auroit amusé. Voici ce que m'en a dit un Argien: Chap. 53.

Ils s'étoient fait une telle habitude de plaisanter sur tout, qu'ils ne pouvoient plus traiter sérieusement les affaires les plus-importantes. Fatigués de leur légèreté, ils eurent recours à l'oracle de Delphes. Il les assura qu'ils guériroient, si, après avoir sacrifié un taureau à Neptune, ils pouvoient, sans rire, le jeter à la mer. Il étoit visible que la contrainte imposée ne permettroit pas d'achever l'épreuve. Cependant ils s'assemblèrent sur le rivage: ils avoient éloigné les enfans, & comme on vouloit en chasser un qui s'étoit glissé parmi eux: „ Est-„ ce que vous avez peur, s'écria-t-il, „ que je n'avale votre taureau?" A ces mots, ils éclatèrent de rire; & persuadés que leur maladie étoit incurable, ils se soumirent à leur destinée (3).

1) Pausan. l. 8, c. 27, p. 653.
2) Athen. l. 10, c. 12, p. 438.
3) Theophr. ap. Athen. l. 6, c. 17, p. 261. Eustath. in odyss. l. 19, p. 1839, lin. 47.

Chap. 53. Hermione.

Nous sortîmes de Tirynthe, & nous étant rendus vers l'extrémité de l'Argolide, nous visitâmes Hermione & Trézène. Dans la première, nous vîmes, entres autres choses, un petit bois consacré aux Grâces; un temple de Vénus, où toutes les filles, avant de se marier, doivent offrir un sacrifice (1); un temple de Cérès, devant lequel sont les statues de quelques-unes de ses prêtresses. On y célèbre, en été, une fête dont je vais décrire en peu de mots la principale cérémonie.

A la tête de la procession marchent les prêtres des différentes divinités, & les magistrats en exercice: ils sont suivis des femmes, des hommes, des enfans, tous habillés de blanc, tous couronnés de fleurs, & chantant des cantiques. Paroissent ensuite quatre genisses, que l'on introduit l'une après l'autre dans le temple, & qui sont successivement immolées par quatre matrones. Ces victimes, qu'on avoit auparavant de la peine à retenir, s'adoucissent à leur voix, & se présentent d'elles-mêmes à l'autel. Nous n'en fûmes pas témoins; car on ferme les portes pendant le sacrifice (2).

Derrière cet édifice sont trois places entourées de balustres de pierres.

1) Pausan. l. 2, c. 34, p. 193.
2) Id. ib. cap. 35, pag. 195. Ælian. hist. animal. l. 11, c. 4.

Dans l'une de ces places la terre s'ouvre, & laisse entrevoir un abyme profond : c'est une de ces bouches de l'enfer, dont j'ai parlé dans mon voyage de Laconie. Les habitans disoient que Pluton, ayant enlevé Proserpine, préféra de descendre par ce gouffre, parce que le trajet est plus court. Ils ajoutoient que, dispensés, à cause du voisinage, de payer un tribut à Caron, ils ne mettoient point une pièce de monnoie dans la bouche des morts, comme on fait par-tout ailleurs (1).

Chap. 53.

Trézène.

A Trézène, nous vîmes avec plaisir les monumens qu'elle renferme ; nous écoutâmes avec patience les longs récits qu'un peuple fier de son origine (2), nous faisoit de l'histoire de ces anciens rois, & des héros qui avoient paru dans cette contrée. On nous montroit le siège où Pitthée, fils de Pélops, rendoit la justice (3) ; la maison où naquit Thésée, son petit-fils & son élève (4) ; celle qu'habitoit Hippolyte (5) ; son temple, où les filles de Trézène déposent leur chevelure avant de se marier (6). Les

1) Strab. l. 8, p. 373. Callim. ap. etymol. magn. in Ἀορνὶς.
2) Pausan. l. 2, c. 30, p. 181.
3) Id. ib. c. 31, p. 184.
4) Id. ib. c. 32, p. 188.
5) Id. ib. p. 187.
6) Id. ib. p. 186.

Chap. 53. Tréséniens, qui lui rendent des honneurs divins, ont consacré à Vénus l'endroit où Phèdre se cachoit pour le voir, lorsqu'il poussoit son char dans la carrière. Quelques-uns prétendoient qu'il ne fut pas traîné par ses chevaux ; mais placé parmi les constellations : d'autres nous conduisirent au lieu de sa sépulture, placée auprès du tombeau de Phèdre (1).

On nous montroit aussi un édifice en forme de tente, où fut relégué Oreste pendant qu'on le purifioit, & un autel fort ancien, où l'on sacrifie à-la-fois aux mânes & au sommeil, à cause de l'union qui règne entre ces divinités (2). Une partie de Trézène est située sur le penchant d'une montagne ; l'autre dans une plaine qui s'étend jusqu'au port, où serpente la rivière Chrysorrhoas, & qu'embrassent presque de tous côtés, des collines & des montagnes couvertes, jusqu'à une certaine hauteur, de vignes, d'oliviers, de grenadiers & de myrtes, couronnées ensuite par des bois de pins & de sapins, qui semblent s'élever jusqu'aux nues (3).

La beauté de ce spectacle ne suffisoit pas pour nous retenir plus long-temps dans cette ville. En certaines saisons,

1) Pausan. l. 2, c. 32, p. 186 & 187.
2) Id. ib. c. 31, p. 184.
3) Fourmont, voyag. manuscr. de l'Argolide.

l'air y est malsain (1); ses vins ne jouïssent pas d'une bonne réputation (2), & les eaux de l'unique fontaine qu'elle possède, sont d'une mauvaise qualité (3). Chap. 53.

Nous cotoyâmes la mer, & nous arrivâmes à Epidaure, située au fond d'un golphe (4), en face de l'île d'Egine, qui lui appartenoit anciennement (5): de fortes murailles l'ont quelquefois protégée contre les efforts des puissances voisines (6); son territoire, rempli de vignobles (7), est entouré de montagnes couvertes de chênes (8). Hors des murs, à 40 stades de distance (9) (*), sont le temple & le bois sacré d'Esculape (10), où les malades viennent de toutes parts chercher leur guérison. Un conseil, composé de 180 citoyens, est chargé de l'administration de ce petit pays (11). Epidaure.

On ne sait rien de bien positif sur la

1) Chandl. trav. in Greece, p. 216.
2) Theophr. hist. plant. l. 9, c. 20. Plin. l. 14, c. 18, t. 1, p. 724.
3) Vitruv. l. 8, c. 3, pag. 159. Plin. l. 31, page 548.
4) Stra . l. 8, p. 374.
5) Herodot. l. 5, c. 83.
6) Thucyd. l. 2, c. 56; l. 5, c. 55 & 56.
7) Homer. iliad. l. 2, v. 561.
8) Strab. ib. Plin. l. 4, c. 5, t. 1, p. 194.
9) Liv. l. 45, c. 48. Val. Max. l. 1, c. 8, §. 2.
*) Environ une lieue & demie.
10) Pausan. l. 2, c. 26 & 27.
11) Plut. quæst. Græc. t. 2, p. 291.

Chap. 53. vie d'Esculape, & c'est ce qui fait qu'on en dit tant de choses. Si l'on s'en rapporte aux récits des habitans, un berger, qui avoit perdu son chien & une de ses chèvres, les trouva sur une montagne voisine, auprès d'un enfant resplendissant de lumière, allaité par la chèvre, & gardé par le chien; c'étoit Esculape, fils d'Apollon & de Coronis (1). Ses jours furent consacrés au soulagement des malheureux. Les blessures & les maladies les plus dangereuses cédoient à ses opérations, à ses remèdes, aux chants harmonieux, aux paroles magiques qu'il employoit (2). Les dieux lui avoient pardonné ses succès; mais il osa rappeler les morts à la vie, & sur les représentations de Pluton, il fût écrasé par la foudre (3).

D'autres traditions laissent entrevoir quelques lueurs de vérité, & nous présentent un fil que nous suivrons un moment, sans nous engager dans ses détours. L'instituteur d'Achille, le sage Chiron, avoit acquis de légères connoissances sur les vertus des simples, de plus grandes sur la réduction des fractures & des luxations; il les transmit à ses de-

1) Pausan. l. 2, c. 26, p. 170.
2) Pind. pyth. 3, v. 92.
3) Pind. ib. v. 100. Euripid. in Alcest. v. 125. Plat. de rep. l. 3, t. 2, p. 408. Diod. Sic. l. 4, p. 273. Plin. l. 29, t. 2, p. 493.

scendans, qui existent encore en Thessalie, & qui, de tout temps, se sont généreusement dévoués au service des malades (1). Chap. 53.

Il paroît qu'Esculape fut son disciple (2), & que, devenu le dépositaire de ses secrets, il en instruisit ses fils Machaon & Podalire (3), qui régnèrent après sa mort sur une petite ville de Thessalie (4). Pendant le siège de Troie, ils signalèrent leur valeur dans les combats (5), & leur habileté dans le traitement des blessés (6); car ils avoient cultivé avec soin la chirurgie, partie essentielle de la médecine, & la seule qui, suivant les apparences, fût connue dans ces siècles éloignés (7). Machaon avoit perdu la vie sous les murs de Troie. Ses cendres furent transportées dans le Péloponèse, par les soins de Nestor (8). Ses enfans, attachés à la profession de leur père, s'établirent dans cette contrée; ils élevèrent des autels à leur aïeul,

1) Dicæarch. ap. geogr. min. t. 2, p. 30.
2) Pind. pyth. 3, v. 80. Id. nem. 3, v. 94.
3) Homer. iliad. l. 4, v. 219.
4) Id. ib. l. 2, v. 730. Strab. l. 8, p. 339; l. 10, p. 448.
5) Homer. ib. l. 11, v. 832.
6) Id. ib. l. 4, v. 219.
7) Plat. de rep. l. 3, t. 2, pag. 405 & 406 &c. Cesl. de re med. in præfat.
8) Pausan. l. 3, c. 26, p. 278.

& en mériterent par les services qu'ils rendirent à l'humanité (1).

58. L'auteur d'une famille si respectable devint bientôt l'objet de la vénération publique. Sa promotion au rang des dieux doit être postérieure au temps d'Homère, qui n'en parle que comme d'un simple particulier. Mais aujourd'hui on lui décerne par-tout les honneurs divins. Son culte a passé d'Epidaure dans les autres villes de la Grèce, même en des climats éloignés (2); il s'étendra davantage (3), parce que les malades imploreront toujours avec confiance la pitié d'un dieu qui fut sujet à leurs infirmités.

Les Epidauriens ont institué en son honneur des fêtes qui se célèbrent tous les ans, & auxquelles on ajoute de temps en temps de nouveaux spectacles (4). Quoiqu'elles soient très-magnifiques, le temple du dieu, les édifices qui l'environnent & les scènes qui s'y passent, sont plus propres à satisfaire la curiosité du voyageur attentif.

Je ne parle point de ces riches présens

1) Pausan. l. 2, c. 11, p. 136; c. 23, p. 163.
2) Id. ib. c. 26, p. 171 & 172.
3) Liv. epit. l. 11. Val. Max. l. 1, cap. 8, §. 2. Aurel. Vict. de vir. illustr. cap. 22. Ovid. metam. &c.
4) Plat. in Ion. t. 1, p. 530.

que l'espoir & la reconnoissance des malades ont déposés dans cet asyle (1) ; mais on est d'abord frappé de ces belles paroles, tracées au dessus de la porte du temple : „ L'entrée de ces lieux n'est „ permise qu'aux ames pures (2). " La statue du dieu, ouvrage de Thrasymède de Paros, comme on le voit par son nom inscrit au bas, est en or & en ivoire. Esculape, assis sur son trône, ayant un chien à ses pieds, tient d'une main son bâton, prolonge l'autre au dessus d'un serpent qui semble se dresser pour l'atteindre. L'artiste a gravé sur le trône les exploits de quelques héros de l'Argolide : c'est Bellérophon qui triomphe de la Chimère ; c'est Persée qui coupe la tête à Méduse (3).

Chap. 53.

Polyclète, que personne n'avoit surpassé dans l'art de la sculpture, que peu d'artistes ont égalé dans celui de l'architecture, construisit dans le bois sacré un théâtre élégant & superbe, où se placent les spectateurs en certaines fêtes (4). Il éleva tout auprès une rotonde en marbre, qui attire les regards, & dont le peintre Pausias a, de nos jours, décoré l'intérieur. Dans un de ses

1) Liv. l. 45, c. 28.
2) Clem. Alex. strom. l. 5, p. 652. Porphyr. de abstin. l, 2, §. 19, p. 136.
3) Pausan. l. 2, c. 27, p. 172.
4) Id. ib. p. 174.

tableaux, l'amour ne se présente plus
Chap. avec l'appareil menaçant d'un guerrier ;
53. il a laissé tomber son arc & ses flèches : pour triompher, il n'a besoin que de la lyre qu'il tient dans sa main. Dans un autre, Pausias a représenté l'ivresse sous la figure d'une femme dont les traits se distinguent à travers une bouteille de verre qu'elle est sur le point de vider (1).

Aux environs, nous vîmes quantité de colonnes qui contiennent, non-seulement les noms de ceux qui ont été guéris, & des maladies dont ils étoient affligés, mais encore le détail des moyens qui leur ont procuré la santé (2). De pareils monumens, dépositaires de l'expérience des siècles, seroient précieux dans tous les temps ; ils étoient nécessaires avant qu'on eût écrit sur la médecine. On sait qu'en Egypte, les prêtres conservent dans leurs temples l'état circonstancié des cures qu'ils ont opérées (3). En Grèce, les ministres d'Esculape ont introduit cet usage, avec leurs autres rites, dans presque tous les lieux où ils se sont établis (4). Hippocrate en connut le prix, & puisa une partie de sa

1) Pausan. l. 2, c. 27, p. 173.
2) Id. ib. Strab. l. 8, p. 374.
3) Galen. de compos. med. l. 5, c. 2, p. 246.
4) Strab. l. 8, p. 374. Gruter. inscript. tom. 1, p. 71.

doctrine sur le régime, dans une suite d'anciennes inscriptions exposées auprès du temple que les habitans de Cos ont élevé en l'honneur d'Esculape (1). Chap. 53.

Cependant, il faut l'avouer, les prêtres de ce dieu, plus flattés d'opérer des prodiges que des guérisons, n'emploient que trop souvent l'imposture pour s'accréditer dans l'esprit du peuple. Il faut les louer de placer leurs temples hors des villes & sur des hauteurs (2). Celui d'Epidaure est entouré d'un bois, dans lequel on ne laisse naître ni mourir personne. Car pour éloigner de ces lieux l'image effrayante de la mort, on en retire les malades qui sont à toute extrémité, & les femmes qui sont au dernier terme de leur grossesse (3). Un air sain, un exercice modéré, un régime convenable, des remèdes appropriés, telles sont les sages précautions qu'on a cru propres à rétablir la santé; mais elles ne suffisent pas aux vues des prêtres, qui, pour attribuer des effets naturels à des causes surnaturelles, ajoutent au traitement quantité de pratiques superstitieuses.

On a construit auprès du temple une grande salle, où ceux qui viennent con-

1) Strab. L. 14, p. 657. Plin. l. 29, c, 1, tom. 2, p. 493.
2) Plut. quest. Rom. t. 2, p. 286.
3) Pausan. l. 2, c. 27, p. 172.

Chap. 53. sulter Esculape, après avoir déposé sur la table sainte, des gâteaux, des fruits & d'autres offrandes, passent la nuit, couchés sur de petits lits (1) : un des ministres leur ordonne de s'abandonner au sommeil, de garder un profond silence, quand même ils entendroient du bruit, & d'être attentifs aux songes que le dieu va leur envoyer (2) ; ensuite il éteint les lumières, & a soin de ramasser les offrandes dont la table est couverte (3). Quelque temps après, les malades croient entendre la voix d'Esculape, soit qu'elle leur parvienne par quelque artifice ingénieux, soit que le ministre, revenu sur ses pas, prononce sourdement quelques paroles autour de leur lit, soit enfin que, dans le calme des sens, leur imagination réalise les récits & les objets qui n'ont cessé de les frapper depuis leur arrivée.

La voix divine leur prescrit les remèdes destinés à les guérir, remèdes assez conformes à ceux des autres médecins (4). Elle les instruit en même temps des pratiques de dévotion qui doivent

1) Aristoph. in Plut. v. 662. Pausan. l. 2, c. 27, p. 173. Aristid. orat. t. 1, p. 515. Philostr. vit. sophist. l. 1, p. 535. Plaut. in curcul. act. 1, scen. 1, p. 263. Solin. c. 7.

2) Cicer. de divin. l. 2, c. 59, t. 3, p. 89.

3) Aristoph. ib. v. 662 & 676.

4) Le Clerc, hist. de la Méd. liv. 1, chap. 20, p. 60.

en assurer l'effet. Si le malade n'a d'autre mal que de craindre tous les maux, s'il se résout à devenir l'instrument de la fourberie, il lui est ordonné de se présenter le lendemain au temple, de passer d'un côté de l'autel à l'autre, d'y poser la main, de l'appliquer sur la partie souffrante, & de déclarer hautement sa guérison, en présence d'un grand nombre de spectateurs que ce prodige remplit d'un nouvel enthousiasme (1). Quelquefois, pour sauver l'honneur d'Esculape, on enjoint aux malades d'aller au loin exécuter ses ordonnances (2). D'autres fois ils reçoivent la visite du dieu, déguisé sous la forme d'un gros serpent, dont les caresses raniment leur confiance (3).

Les serpens en général sont consacrés à ce dieu, soit parce que la plupart ont des proqriétés dont la médecine fait usage (4), soit pour d'autres raisons qu'il est inutile de rapporter : mais Esculape paroît chérir spécialement ceux qu'on trouve dans le territoire d'Epidaure, & dont la couleur tire sur le jaune (5). Sans venin, d'un caractère doux & paisible, ils aiment à vivre familièrement

1) Gruter. inscript. t. 1, p. 71.
2) Aristid. orat. t. 1, p. 516 & 549.
3) Aristoph. in Plut. v. 688.
4) Plin. l. 29, c. 4, t. 2, p. 503.
5) Pausan. l. 2, c. 28, p. 175.

avec les hommes. Celui que les prêtres entretiennent dans l'intérieur du temple, se replie quelquefois autour de leur corps, ou se redresse sur sa queue pour prendre la nourriture qu'on lui présente dans une assiette (1) : on le laisse rarement sortir ; quand on lui rend sa liberté, il se promène avec majesté dans les rues ; & comme son apparition est d'un heureux présage, elle excite une joie universelle (2). Les uns le respectent, parce qu'il est sous la protection de la divinité tutélaire du lieu ; les autres se prosternent en sa présence, parce qu'ils le confondent avec le dieu lui-même.

Chap. 53.

On trouve de ces serpens familiers dans les autres temples d'Esculape (3), dans ceux de Bacchus (4) & de quelques autres divinités. Ils sont très communs à Pella, capitale de la Macédoine. Les femmes s'y font un plaisir d'en élever. Dans les grandes chaleurs de l'été, elles les entrelacent autour de leur cou, en forme de collier, & dans leurs orgies, elles s'en parent comme d'un ornement, ou les agitent au dessus de leur tête. Pendant mon séjour en Grèce, on disoit qu'Olympias, femme de Philippe, roi de

1) Médailles du cabinet du Roi.
2) Val. Max. l. 1, c. 8, §. 2.
3) Pausan. l. 2, c. 11, p. 137.
4) Schol. Aristoph. in Plut. v. 690.

Macédoine, en faisoit souvent coucher un auprès d'elle; on ajoutoit même que Jupiter avoit pris la forme de cet animal, & qu'Alexandre étoit son fils (1). Chap. 53.

Les Epidauriens sont crédules; les malades le sont encore plus. Ils se rendent en foule à Epidaure; ils s'y soumettent avec une entière résignation aux remèdes dont ils n'avoient jusqu'alors retiré aucun fruit, & que leur extrême confiance rend quelquefois plus efficaces. La plupart me racontoient avec une foi vive les songes dont le dieu les avoit favorisés; les uns étoient si bornés, qu'ils s'effarouchoient à la moindre discussion; les autres si effrayés, que les plus fortes raisons ne pouvoient les distraire du sentiment de leurs maux: tous citoient des exemples de guérison, qu'ils n'avoient pas constatés, & qui recevoient une nouvelle force, en passant de bouche en bouche.

Némée.

Nous repassâmes par Argos, & nous prîmes le chemin de Némée, ville fameuse par la solennité des jeux qu'on y célèbre chaque troisième année, en l'honneur de Jupiter. Comme ils offrent à-peu-près les mêmes spectacles que ceux d'Olympie, je n'en parlerai point; il me suffira d'observer que les Argiens y pré-

1) Plut. in Alex. t. 1, p. 665. Lucian. in Alex. c. 7, t. 2, p. 215.

Chap. 53. sident (1), & qu'on n'y décerne au vainqueur qu'une couronne d'ache (2). Nous entrâmes ensuite dans des montagnes, & à 15 stades de la ville, nos guides nous montrèrent avec effroi la caverne où se tenoit ce lion qui périt sous la massue d'Hercule (3).

De là étant revenus à Corinthe, nous reprîmes bientôt le chemin d'Athénes, où, dès mon arrivée, je continuai mes recherches, tant sur les parties de l'administration, que sur les opinions des philosophes, & sur les différentes branches de la littérature.

1) Pausan. l. 2, c. 15, p. 144. Julian. epist. pro Argiv. p. 408.

2) Pausan. l. 8, c. 48, p. 697. Plin. l. 19, c. 8, p. 179. Lucian. gymnas. c. 9, tom. 2, p. 888.

3) Pausan. l. 2, c. 15, p. 144.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-TROISIEME.

CHAPITRE LIV.

La République de Platon.

Deux grands objets occupent les philosophes de la Grèce : la manière dont l'univers est gouverné, & celle dont il faut gouverner les hommes. Ces problèmes, peut-être aussi difficiles à résoudre l'un que l'autre, sont le sujet éternel de leurs entretiens & de leurs écrits. Nous verrons dans la suite comment Platon, d'après Timée, concevoit la formation du monde. J'expose ici les moyens qu'il imaginoit, pour former la plus heureuse des sociétés. Chap. 54.

Il nous en avoit entretenus plus d'une fois ; mais il les développa avec plus de soin, un jour que, se trouvant à l'Académie, où depuis quelque temps il avoit cessé de donner des leçons, il voulut prouver qu'on est heureux dès qu'on est juste, quand même on n'auroit rien à espérer de la part des dieux, & qu'on auroit tout à craindre de la part des hommes. Pour mieux connoître ce que produiroit la justice dans un simple particulier, il examina quels seroient ses ef-

Chap. 54.

fets dans un gouvernement, où elle se dévoileroit avec une influence plus marquée, & des caractères plus sensibles. Voici à-peu-près l'idée qu'il nous donna de son systême. Je vais le faire parler; mais j'aurai besoin d'indulgence: s'il falloit conserver à ses pensées les charmes dont il sait les embellir, ce seroit aux Grâces de tenir le pinceau.

Ce n'est ni d'une monarchie ni d'une démocratie que je dois tracer le plan. Que l'autorité se trouve entre les mains d'un seul ou de plusieurs, peu m'importe. Je forme un gouvernement où les peuples seroient heureux sous l'empire de la vertu.

J'en divise les citoyens en trois classes: celle des mercenaires ou de la multitude; celle des guerriers ou des gardiens de l'état; celle des magistrats ou des sages. Je ne prescris rien à la première; elle est faite pour suivre aveuglément les impressions des deux autres.

Je veux un corps de guerriers (1), qui aura toujours les armes à la main, & dont l'objet sera d'entretenir dans l'état une traquillité profonde. Il ne se mêlera pas avec les autres citoyens; il demeurera dans un camp, & sera toujours prêt à reprimer les factions du de-

(1) Plat. de rep. t. 2, l. 2, p. 373.

dans, à repousser les attaques du dehors (1).

Mais comme des hommes si redoutables pourroient être infiniment dangereux (2), & qu'avec toutes les forces de l'état, il leur seroit facile d'en usurper la puissance, nous les contiendrons, non par des lois, mais par la vigueur d'une institution qui réglera leurs passions & leurs vertus même. Nous cultiverons leur esprit & leur cœur par les instructions qui sont du ressort de la musique, & nous augmenterons leur courage & leur santé par les exercices de la gymnastique (3).

Que leur éducation commence dès les premières années de leur enfance (4); que les impressions qu'ils recevront alors ne soient pas contraires à celles qu'ils doivent recevoir dans la suite; & qu'on évite sur-tout de les entretenir de ces vaines fictions déposées dans les écrits d'Homère, d'Hésiode & des autres poétes. Les dissentions & les vengeances faussement attribuées aux dieux, n'offrent que grands crimes justifiés par de grandes autorités; & c'est un malheur insigne que de s'accoutumer de bonne heure à ne trouver

1) Plat. de rep. l. 3, p. 415.
2) Id. ib. p. 416.
3) Id. ib. l. 2, p. 376.
4) Id. ib. p. 377.

rien d'extraordinaire dans les actions les plus atroces.

Chap. 54. Ne dégradons jamais la divinité par des pareilles images. Que la poésie l'annonce aux enfans des guerriers avec autant de dignité que de charmes ; on leur dira sans cesse, que Dieu ne peut être l'auteur que du bien (1) ; qu'il ne fait le malheur de personne ; que ses chatimens sont des bienfaits, & que les méchans sont à plaindre, non quand ils les éprouvent, mais quand ils trouvent le moyen de s'y soustraire (2).

On aura soin de les élever dans le plus parfait mépris de la mort, & de l'appareil menaçant des enfers (3). Ces peintures effrayantes & exagérées du Cocyte & du Styx peuvent être utile. en certaines occasions ; mais elles ne sont pas faites pour des hommes qui ne doivent connoître la crainte que par celle qu'ils inspirent.

Pénétrés de ces vérités, que la mort n'est pas un mal (4), & que le sage se suffit à lui-même, ils verront expirer autour d'eux leurs parens & leurs amis, sans répandre une larme, sans pousser

1) Plat. de rep. l. 2, p. 379.
2) Id. ib. p. 380. Id. in Gorg. t. 1, pag. 472 & 509.
3) Id. de rep. l. 3, p. 386.
4) Id. ib. p. 387.

un soupir. Il faudra que leur ame ne se livre jamais aux excès de la douleur, de la joie ou de la colère ; qu'elle ne connoisse ni le vil intérêt, ni le mensonge, plus vil encore s'il est possible ; qu'elle rougisse des foiblesses & des cruautés que les poètes attribuent aux anciens guerriers (1), & qu'elle fasse consiter le véritable héroïsme à maîtriser ses passions, & à obéir aux lois. Chap. 54.

C'est dans cette ame qu'on imprimera comme sur l'airain, les idées immortelles de la justice & de la vérité ; c'est là qu'on gravera en traits ineffaçables, que les méchans sont malheureux dans la prosperité (2), & que la vertu est heureux dans la persécution, & même dans l'oubli.

Mais ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui en altèrent la majesté (3). Loin d'ici ces acteurs qui les dégraderoient sur le théâtre, en y joignant la peinture trop fidelle des petitesses & des vices de l'humanité. Leurs talens inspireroient à nos élèves ce goût d'imitation, dont l'habitude, contractée de bonne heure, passe dans les mœurs, & se réveille dans tous les instans de la vie. Ce n'est point à

1) Plat. de rep. l. 3, p. 387.
2) Id. ib. p. 392.
3) Id. ib. p. 394, &c.

Chap. 54. eux de copier des gestes & des discours qui ne répondroient pas à leur caractère ; il faut que leur maintien & leur récit respirent la sainteté de la vertu, & n'aient pour ornement qu'une simplicité extrême. S'il se glissoit dans notre ville un de ces poètes habiles dans l'art de varier les formes du discours, & de représanter sans choix toutes sortes de personnages, nous répandrions des parfums sur sa tête, & nous le congédierions (1).

Nous bannirons & les accens plaintifs de l'harmonie *Lydienne*, & la *mollesse* des chants de l'*Ionienne*. Nous conserverons le mode Dorien dont l'expression mâle soutiendra le courage de nos guerriers, & le Phrygien dont le caractère paisible & religieux pourra s'assortir à la tranquillité de leur ame; mais ces deux modes mêmes, nous les gênerons dans leurs mouvemens, & nous les forcerons à choisir une marche noble, convenable aux circonstances, conforme aux chants qu'elle doit régler, & aux paroles auxquelles on doit toujours l'assujettir (2).

De cet heureux rapport établi entre les paroles, l'harmonie & le nombre, résultera cette décence, & par conséquent cette beauté dont l'idée doit toujours être présente à nos jeunes éleves.

Nous

1) Plat. de rep. l. 3, p. 398 & 399.
2) Id. ib.

Nous exigerons que la peinture, l'architecture, & tous les arts l'offrent à leurs yeux, afin que de toutes parts entourés & assaillis des images de la beauté, & vivant au milieu de ces images, comme dans un air pur & serein, ils s'en pénêtrent jusqu'au fond de l'ame, & s'accoutument à les reproduire dans leurs actions & dans leurs moeurs (1). Nourris de ces semences divines, ils s'effaroucheront au premier aspect du vice, parce qu'ils n'y reconnoîtront pas l'empreinte auguste qu'ils ont dans le cœur; ils tressailleront à la voix de la raison & de la vertu; parce qu'elles leur apparoîtront sous des traits connus & familiers. Ils aimeront la beauté, avec tous les transports, mais sans aucun des excès de l'amour.

Les mêmes principes dirigeront cette partie de leur éducation qui concerne les besoins & les exercices du corps (2). Ici point de règle constante & uniforme dans le régime; des gens destinés à vivre dans un camp, & à suivre les opérations d'une campagne, doivent apprendre à supporter la faim, la soif, le froid, le chaud, tous les besoins, toutes les fatigues, toutes les saisons. Ils trouveront dans une nourriture frugale, les trésors

1) Plat. de rep. l. 3, p. 401.
2) Id. ib. p. 403.

de la santé ; & dans la continuité des exercices, les moyens d'augmenter *leur* courage plutôt que leurs forces (1). Ceux qui auront reçu de la nature un tempérament délicat, ne chercheront pas à le fortifier par les ressources de l'art. Tels que ce mercenaire qui n'a pas le loisir de réparer *les* ruines d'un corps que le travail consume (2), ils rougiroient de prolonger à force de soins une vie mourante & inutile à l'état. On attaquera les maladies accidentelles par des remèdes prompts & *simples*; on ne connoîtra pas celles qui viennent de l'intempérance & des autres excès ; on abandonnera au hasard celles dont on apporte le germe en naissant (3). Par là se trouvera proscrite cette médecine qui ne sait employer ses efforts que pour multiplier nos souffrances, & nous faire mourir plus long-temps.

Chap. 54.

Je ne dirai rien ici de la chasse, de la danse & des combats du gymnase (4); je ne parlerai pas du respect inviolable qu'on aura pour les parens & les vieillards (5), non plus que d'une foule d'observances dont le détail me mèneroit trop loin. Je n'établis que des principes

1) Plat. de rep. l. 3, p. 410.
2) Id. ib. p. 406.
3) Id. ib. p. 410.
4) Id. ib. p. 412.
5) Id. ib. l. 4, p. 425.

généraux ; les règles particulières en découleront d'elles-mêmes, & s'appliqueront sans effort aux circonstances. L'essentiel est, que la musique & la gymnastique influent également sur l'éducation, & que les exercices du corps soient dans un juste tempérament avec ceux de l'esprit ; car par elle-même la musique amollit un caractère qu'elle adoucit (1), & la gymnastique le rend dur & féroce en lui donnant de la vigueur. C'est en combinant ces deux arts, en les corrigeant l'un par l'autre, qu'on viendra à bout de tendre ou de relâcher, dans une exacte proportion, les ressorts d'une ame trop foible ou trop impétueuse : c'est par là que nos guerriers, réunissant la force & le courage à la douceur & à l'aménité, paroîtront aux yeux de leurs ennemis, les plus redoutables des hommes, & les plus aimables aux yeux des autres citoyens (2) ; mais pour produire cet heureux effet, on évitera de rien innover dans le système de l'institution une fois établie. On a dit que toucher aux règles de la musique, c'étoit ébranler les loix fondamentales du gouvernement (3). J'ajoute qu'on s'exposeroit au même malheur en faisant des changemens dans

Chap. 54.

1) Plat. de rep. l. 3, p. 410.
2) Id. ib. l. 2, p. 376.
3) Id. Ib. l. 4, p. 424.

Chap. 54. les jeux, dans les spectacles & dans les moindres usages (1). C'est que chez un peuple qui se conduit plutôt par les mœurs que par les loix, les moindres innovations sont dangereuses, parce que, dès qu'on s'écarte des usages reçus dans un seul point, on perd l'opinion de leur sagesse. Il s'est glissé un abus, & le poison est dans l'état.

Tout dans notre république dépendra de l'éducation des guerriers (2). Tout dans cette éducation dépendra de la sévérité de la discipline; ils regarderont la moindre observance comme un devoir, & la plus petite négligence comme un crime. Et qu'on ne s'étonne pas de la valeur que nous donnons à des pratiques frivoles en apparence; quand elles ne tendroient pas directement au bien général, l'exactitude à les remplir seroit d'un prix infini, parce qu'elle contrarieroit & forceroit le penchant. Nous voulons pousser les ames au plus haut point de perfection pour elles-mêmes, & d'utilité pour la patrie. Il faut que, sous la main des chefs, elles deviennent propres aux plus petites choses comme aux plus grandes; il faut qu'elles brisent sans cesse leur volonté, & qu'à force de sacrifices elles parviennent à ne

1) Plat. de leg. l. 7, p. 797.
2) Id. de rep. l. 4, p. 423 &c.

penser, n'agir, ne respirer que pour le bien de la république. Ceux qui ne seront pas capables de ce renoncement à eux-mêmes, ne seront pas admis dans la classe des guerriers, mais relégués dans celle des artisans & des laboureurs (1); car les états ne seront pas réglés par la naissance, ils le seront uniquement par les qualités de l'ame.

Chap. 54.

Avant que d'aller plus loin, forçons nos élèves à jeter les yeux sur la vie qu'ils doivent mener un jour; ils seront moins étonnés de la sévérité de nos règles, & se prépareront mieux à la haute destinée qui les attend.

Si les guerriers possédoient des terres & des maisons, si l'or & l'argent souilloient une fois leurs mains (1), bientôt l'ambition, la haîne & toutes les passions qu'entraînent les richesses, se glisseroient dans leur cœur, & ils ne seroient plus que des hommes ordinaires. Délivrons-les de tous ces petits soins qui les forceroient à se courber vers la terre. Ils seront nourris en commun aux dépens du public; la patrie à laquelle ils consacreront toutes leurs pensées & tous leurs desirs, se chargera de pourvoir à leurs besoins qu'ils réduiront au pur nécessaire: & si l'on nous objecte que par ces privations ils seront moins heureux que les autres citoyens, nous

1) Plat. de rep. l. 3, p. 416.

répondrons qu'un législateur doit *se proposer* le bonheur de toute la société, & non d'une seule des classes qui la composent (1). Quelque moyen qu'il emploie, s'il réussit, il aura fait le bien particulier, qui dépend toujours du bien général. D'ailleurs, je n'établis pas une ville qui regorge de délices : je veux qu'on y règle le travail de manière qu'il bannisse la pauvreté, sans introduire l'opulence (2) ; si nos guerriers y diffèrent des autres citoyens, ce sera parce qu'*avec plus de vertus ils auront moins de besoins*.

Chap. 54.

Nous avons cherché à les dépouiller de cet intérêt sordide qui produit tant de crimes. Il faut encore éteindre, ou plutôt perfectionner dans leurs cœurs, ces affections que la nature inspire, & les unir entre eux par les moyens mêmes qui contribuent à les diviser. J'entre dans une nouvelle carrière ; je n'y marche qu'en tremblant ; les idées que je vais proposer paroîtront aussi révoltantes que chimériques. Mais après tout je m'en méfie moi-même, & cette disposition d'esprit, si je m'égare, doit me faire absoudre d'avance d'une erreur involontaire.

Ce sexe que nous bornons à des em-

1) Plat. de rep. l. 4, p. 420.
2) Id. ib. p. 421.

plois obscurs & domestiques, ne seroit-il pas destiné à des fonctions plus nobles & plus relevées (1)? N'a-t-il pas donné des exemples de courage, de sagesse, de progrès dans toutes les vertus & dans tous les arts (2)? Peut-être que ses qualités se ressentent de sa foiblesse, & sont inférieures aux notres. S'ensuit-il qu'elles doivent être inutiles à la patrie? Non, la nature ne dispense aucun talent pour le rendre stérile: & le grand art du législateur est de remettre en jeu tous les ressorts qu'elle fournit, & que nous laissons en repos. Nos guerriers partageront avec leurs épouses le soin de pourvoir à la tranquillité de la ville, comme le chien fidèle partage avec sa compagne la garde du troupeau confié à sa vigilance (3). Les uns & les autres seront élevés dans les mêmes principes, dans les mêmes lieux & sous les mêmes maîtres. Ils recevront ensemble, avec les élémens des sciences, les leçons de la sagesse; & dans le gymnase, les jeunes filles, dépouillées de leurs habits, & parées de leurs vertus, comme du plus honorable des vêtemens, disputeront le prix des exercices aux jeunes garçons leurs émules (4).

1) Plat. de rep. l. 5, p. 452.
2) Id. ib. p. 455.
3) Id. ib. p. 451; l. 7, p. 537.
4) Id. ib. p. 452 & 457.

Chap. 54. Nous avons trop de décence & de corruption pour n'être pas blessés d'un règlement, qu'une longue habitude & des mœurs plus pures rendroient moins dangereux. Cependant les magistrats seront chargés d'en prévenir les abus (1). Dans des fêtes instituées pour former des unions légitimes & saintes, ils jetteront dans une urne les noms de ceux qui devront donner des gardiens à la république. Ce seront les guerriers depuis l'âge de 30 ans jusqu'à celui de 55, & les guerrières depuis l'âge de 20 jusqu'à celui de 40 ans (2). On réglera le nombre des concurrens sur les pertes qu'elle aura faites; car nous devons éviter avec le même soin l'excès & le défaut de population. Le hasard, en apparence, assortira les époux; mais les magistrats, par des pratiques adroites, en corrigeront si bien les caprices, qu'ils choisiront toujours les sujets de l'un & de l'autre sexe les plus propres à conserver dans sa pureté la race de nos guerriers. En même temps, les prêtres & les prêtresses répandront le sang des victimes sur l'autel; les airs retentiront du chant des epithalames (3), & le peuple, témoin & garant des nœuds formés par le

1) Plat. de rep. l. 5, p. 457.
2) Id. ib. p. 460.
3) Id. ib. p. 459.

sort, demandera au ciel des enfans encore plus vertueux que leurs pères. Chap. 54.

Ceux qui naîtront de ces mariages, seront aussitôt enlevés à leurs parens, & déposés dans un endroit où leurs mères, sans les reconnoître, iront distribuer, tantôt à l'un & tantôt à l'autre, ce lait qu'elles ne pourront plus réserver exclusivement pour les fruits de leur amour (1).

Dans ce berceau des guerriers ne paroîtront pas les enfans qui auroient apporté en naissant quelque difformité; ils seront écartés au loin, & cachés dans quelque retraite obscure: on n'y admettra pas non plus les enfans dont la naissance n'auroit pas été précédée par les cérémonies augustes dont je viens de parler, ni ceux que leurs parens auroient mis au jour par une union prématurée ou tardive (2).

Dès que les deux époux auront satisfait aux vœux de la patrie, ils se sépareront, & resteront libres jusqu'à ce que les magistrats les appellent à un nouveau concours, & que le sort leur assigne d'autres liens. Cette continuité d'hymens & de divorces, fera que les femmes pourront appartenir successivement à plusieurs guerriers (3).

1) Plat. de rep. l. 5, p. 460.
2) Id. ib.
3) Id. ib. p. 457.

Chap. 54. Mais quand les uns & les autres auront passé l'âge prescrit par la loi aux engagemens qu'elle avoue (1), il leur sera permis d'en contracter d'autres, pourvu toutefois que d'un côté ils ne fassent paroître aucun fruit de leur union, & que d'un autre côté, ils évitent de s'unir aux personnes qui leur ont donné ou qui leur doivent *la naissance*.

Mais comme ils ne pourroient pas *les* reconnoître, il leur suffira de compter parmi leurs fils & leurs filles tous les enfans nés dans le même temps que ceux dont *ils seront véritablement les auteurs*; & cette illusion sera le principe d'un accord inconnu aux autres états (2). En effet, chaque guerrier se croira uni par les liens du sang avec tous ses semblables; & par là se multiplieront tellement entre eux les rapports de parenté, qu'on entendra retentir par tout les noms tendres & sacrés de père & de mère, de fils & de fille, de frère & de sœur. Les sentimens de la nature, au lieu de se concentrer en des objets particuliers, se répandront en abondance sur cette grande famille, qu'ils animeront d'un même esprit: les cœurs rempliront aisément des devoirs qu'ils se feront eux-mêmes; & renonçant à tout avantage personnel, ils se transmettront leurs peines, qu'ils

1) Plat. de rep. l. 5, p. 461.
2) Id. ib. p. 463.

affoibliront, & leurs plaisirs, qu'ils augmenteront en les partageant : tout germe de division sera étouffé par l'autorité des chefs, & toute violence enchaînée par la crainte d'outrager la nature (1). Chap. 54.

Cette tendresse précieuse, qui les rapprochera pendant la paix, se réveillera avec plus de force pendant la guerre. Qu'on place sur un champ de bataille un corps de guerriers jeunes, pleins de courage (2), exercés depuis leur enfance aux combats, parvenus enfin au point de déployer les vertus qu'ils ont acquises, & persuadés qu'une lâcheté va les avilir, une belle action les élever au comble de l'honneur, & le trépas leur mériter des autels; que dans ce moment la voix puissante de la patrie frappe leurs oreilles, & les appelle à sa défense; qu'à cette voix se joignent les cris plaintifs de l'amitié, qui leur montre de rang en rang tous leurs amis en danger; enfin pour imprimer dans leur ame les émotions les plus fortes, qu'on jette au milieu d'eux leurs épouses & leurs enfans; leurs épouses, qui viennent combattre auprès d'eux, & les soutenir de leur voix & de leurs regards; leurs enfans, à qui ils doivent des leçons de valeur, & qui vont peut-être périr par

(1) Plat. de rep. l. 5, p. 465.
(2) Id. ib. p. 471.

Chap. 54. le fer barbare de l'ennemi ; croira-t-on que cette masse, embrasée par ces puissans intérêts comme par une flamme dévorante, hésite un instant à ramasser ses forces & ses fureurs, à tomber comme la foudre sur les troupes ennemies, & à les écraser par son poids irrésistible ?

... Tels seront les grands effets de l'union établie entre nos guerriers. *Il en est un qu'ils devront uniquement à leur vertu* (1), ce sera de s'arrêter & de redevenir doux, sensibles, humains après la victoire; dans l'ivresse même du succès, ils ne songeront ni à charger de fers un ennemi vaincu, ni à outrager ses morts sur le champ de bataille, ni à suspendre ses armes dans les temples des dieux, peu jaloux d'une pareille offrande, ni à porter le ravage dans les campagnes, ou le feu dans les maisons. Ces cruautés qu'ils se permettroient à peine contre les barbares, ne doivent point s'exercer dans la Grèce, dans cette république de nations amies, dont les divisions ne devroient jamais présenter l'image de la guerre, mais plutôt celle des troubles passagers qui agitent quelquefois les citoyens d'une même ville (2).

Nous croyons avoir pourvu suffisamment au bonheur de nos guerriers (3);

1) Plat. de rep. l. 5, p. 469. &c.
2) Id. ib. p. 465.
3) Id. ib.

nous les avons enrichis à force de privations : sans rien posséder, ils jouiront de tout ; il n'y en aura aucun parmi eux, qui ne puisse dire : Tout m'appartient ; Et qui ne doive ajouter, dit Aristote, qui jusqu'alors avoit gardé le silence : Rien ne m'appartient en effet. O Platon ! ce ne sont pas les biens que nous partageons qui nous touchent le plus ; ce sont ceux qui nous sont personnels. Dès que vos guerriers n'auront aucune sorte de propriété, n'en attendez qu'un intérêt sans chaleur comme sans objet ; leur tendresse ne pouvant se fixer sur cette foule d'enfans dont ils seront entourés, tombera dans la langueur, & ils se reposeront les uns sur les autres du soin de leur donner des exemples & des leçons, comme on voit les esclaves d'une maison négliger des devoirs qui leur sont communs à tous (1).

Platon répondit : Nous avons mis dans les cœurs de nos guerriers deux principes, qui, de concert, doivent sans cesse ranimer leur zèle : le sentiment & la vertu. Non-seulement ils exerceront le premier d'une manière générale, en se regardant tous comme les citoyens d'une même patrie ; mais ils s'en pénétreront encore davantage, en se regardant com-

(1) Aristot. de polit. l. 2, cap. 3 & 4, t. 2, pag. 214 &c.

Chap. 54. me les enfans d'une même famille ; ils le seront en effet, & l'obscurité de leur naissance n'obscurcira point les titres de leur affinité. Si l'illusion n'a pas ici autant de force que la réalité, elle aura plus d'étendue, & la république y gagnera ; car il lui importe fort peu qu'entre certains particuliers les affections soient portées à l'excès, pourvu qu'elles passent dans toutes les ames, & qu'elles suffisent pour les lier d'une chaîne commune. Mais si, par hasard, elles étoient trop foibles pour rendre nos guerriers appliqués & vigilans, n'avons-nous pas un autre mobile, cette vertu sublime qui les portera sans cesse à faire au de là de leurs devoirs ?

Aristote alloit répliquer ; mais nous l'arrêtâmes, & il se contenta de demander à Platon s'il étoit persuadé que sa république pût exister ?

Platon reprit avec douceur : Rappelez-vous l'objet de mes recherches (1). Je veux prouver que le bonheur est inséparable de la justice ; & dans cette vue, j'examine quel seroit le meilleur des gouvernemens, pour montrer ensuite qu'il seroit le plus heureux. Si un peintre offroit à nos yeux une figure dont la beauté surpassât toutes nos idées, lui objecteroit-on que la nature n'en produit pas de semblables ? Je vous offre de mê-

(1) Plat. de rep. l. 5, p. 472.

me le tableau de la plus parfaite des républiques ; je le propose comme un modèle dont les autres gouvernemens doivent plus ou moins approcher, pour être plus ou moins heureux. Je vais plus loin, & j'ajoute que mon projet, tout chimérique qu'il paroît être, pourroit, en quelque manière, se réaliser, non-seulement parmi nous, mais encore partout ailleurs, si l'on avoit soin d'y faire un changement dans l'administration des affaires. Quel seroit ce changement ? que les philosophes montassent sur le trône, ou que les souverains devinssent philosophes (1). Chap. 54.

Cette idée révoltera sans doute ceux qui ne connoissent pas la vraie philosophie. Les autres verront que sans elle il n'est plus de remède aux maux qui affligent l'humanité.

Me voilà parvenu à la troisième & à la plus importante classe de nos citoyens : je vais parler de nos magistrats, de ce petit nombre d'hommes choisis parmi des hommes vertueux, de ces chefs en un mot, qui, tirés de l'ordre des guerriers, seront autant au dessus d'eux, par l'excellence de leur mérite, que les guerriers seront au dessus des artisans & des laboureurs.

Quelle précaution ne faudra-t-il pas

1) Plat. de rep. l. 5, p. 473.

Chap. 54. dans notre république pour choisir des hommes si rares! quelle étude pour les connoître! quelle attention pour les former! Entrons dans ce sanctuaire où l'on élève les enfans des guerriers, & où les enfans des autres citoyens peuvent mériter d'être admis. Attachons-nous à ceux qui, réunissant les avantages de la figure aux grâces naturelles, se distingueront de leurs semblables dans les exercices du corps & de l'esprit (1). Examinons si le desir de savoir, si l'amour du bien étincellent de bonne heure dans leurs regards & dans leurs discours; si, à mesure que leurs lumières se développent, ils se pénétrent d'un plus vif intérêt pour leurs devoirs, & si, à proportion de leur âge, ils laissent de plus en plus échapper les traits d'un heureux caractère. Tendons des piéges à leur raison naissante. Si les principes qu'elle a reçus ne peuvent être altérés ni par le temps ni par des principes contraires, attaquons-les par la crainte de la douleur, par l'attrait du plaisir, par toutes les espèces de violence & de séduction (2). Plaçons ensuite ces jeunes élèves en présence de l'ennemi, non pour qu'ils s'engagent dans la mêlée, mais pour être spectateurs d'un combat; & remarquons

1) Plat. de rep. l. 6, p. 485 & 486; l. 7, page 535.

2) Id. ib. l. 3, p. 413.

bien l'impression que les travaux & les dangers feront sur leurs organes. Après les avoir vu sortir de ces épreuves aussi purs que l'or qui a passé par le creuset (1), après nous être assurés qu'ils ont naturellement de l'éloignement pour les plaisirs des sens, de l'horreur pour le mensonge (2); qu'ils joignent la justesse de l'esprit à la noblesse des sentimens, & la vivacité de l'imagination à la solidité du caractère (3); soyons plus attentifs que jamais à épier leur conduite, & à suivre les progrès de leur éducation. Chap. 54.

Nous avons parlé plus haut des principes qui doivent régler leurs mœurs; il est question à présent des sciences qui peuvent étendre leurs lumières. Telles seront d'abord l'arithmétique & la géométrie (4), toutes deux propres à augmenter les forces & la sagacité de l'esprit, toutes deux utiles au guerrier, pour le diriger dans ses opérations militaires, & absolument nécessaires au philosophe, pour l'accoutumer à fixer ses idées, & à s'élever jusqu'à la vérité. L'astronomie, la musique, toutes les sciences qui produiront le même effet, entreront dans le plan de notre institu-

1) Plat. de rép. l. 6, p. 503.
2) Id. ib. p. 485.
3) Id. ib. p. 503.
4) Id. ib. l. 7, p. 522 & 526.

Chap. 54. tion (1). Mais il faudra que nos élèves s'appliquent à ces études sans effort, sans contrainte, & en se jouant (2). Qu'ils les suspendent à l'âge de 18 ans, pour ne s'occuper, pendant deux ou trois ans, que des exercices du gymnase, & qu'ils les reprennent ensuite, pour mieux saisir les rapports qu'elles ont entre elles (3); ceux qui continueront à justifier les espérances qu'ils nous avoient données dans leur enfance, obtiendront des distinctions honorables; & dès qu'il seront parvenus à l'âge de 30 ans, nous les initierons à la science de la méditation, à cette dialectique sublime qui doit être le terme de leurs premières études, & dont l'objet est de connoître moins l'existence que l'essence des choses (*).

Ne nous en prenons qu'à nous-mêmes, si cet objet n'a pas été rempli jusqu'à présent. Nos jeunes gens s'occupant trop tôt de la dialectique, & ne pouvant remonter aux principes des vérités qu'elle enseigne, se font un amusement de ses ressources (4), & se livrent des combats,

1) Plat. de rep. l. 7, p. 527 & 530.
2) Id. ib. p. 536.
3) Id. ib. p. 537.
*) Du temps de Platon, sous le nom de dialectique, on comprenoit à la fois la logique, la théologie naturelle & la métaphysique.
4) Id. ib. p. 539.

où, tantôt vainqueurs & tantôt vaincus, ils parviennent à n'acquérir que des doutes & des erreurs. De là ces défauts qu'ils conservent toute leur vie, ce goût pour la contradiction, cette indifférence pour des vérités qu'ils n'ont pas su défendre, cette prédilection pour des sophismes qui leur ont valu la victoire.

Chap. 54.

Des succès si frivoles & si dangereux ne tenteront pas les élèves que nous achevons de former ; des lumières toujours plus vives seront le fruit de leurs entretiens, ainsi que de leur application. Dégagés des sens, ensevelis dans la méditation, ils se rempliront peu à peu de l'idée du bien, de ce bien après lequel nous soupirons avec tant d'ardeur, & dont nous nous formons des images si confuses, de ce bien suprême, qui, source de toute vérité & de toute justice, doit animer le souverain magistrat, & le rendre inébranlabe dans l'exercice de ses devoirs (1). Mais où réside-t-il ? Où doit-on le chercher ? Est-ce dans ces plaisirs qui nous enivrent ? Dans ces connoissances qui nous enorgueillissent ? Dans cette décoration brillante qui nous éblouit ? Non, car tout ce qui est changeant & mobile ne sauroit être le vrai bien. Quittons la terre & les ombres qui la couvrent ; élevons nos esprits vers

(1) Plat. de rep. l. 6, p. 505 & 508.

le séjour de la lumière, & annonçons aux mortels les vérité qu'ils ignorent.

Chap. 54.

Il existe deux mondes, l'un visible & l'autre idéal (1). Le premier, formé sur le modèle de l'autre est celui que nous habitons. C'est là que tout étant sujet à la génération & à la corruption, tout change & s'écoule *sans cesse*; c'est là qu'on *ne voit* que des images & des portions fugitives de l'être Le second renferme les essences & les emplaires de tous les objets visibles, & ces essences sont de véritables êtres, puisqu'elles sont immuables. *Deux rois, dont l'un est le ministre & l'esclave de l'autre*, répandent leurs clartés dans ces deux mondes. Du haut des airs, le soleil fait éclore & perpétue les objets qu'il rend visibles à nos yeux. Du lieu le plus élevé du monde intellectuel, le bien suprême produit & conserve les essences qu'il rend intelligibles à nos ames (2). Le soleil nous éclaire par sa lumière, le bien suprême par sa vérité, & comme nos yeux ont une perception distincte, lorsqu'ils se fixent sur des corps où tombent la lumière du jour; de même notre ame acquiert une vraie science, lorsqu'elle considère des êtres où la vérité se réfléchit.

Mais voulez-vous connoître combien les

1) Plat. de rep. l. 6, p. 502.
2) Id. ib. p. 508.

jours qui éclairent ces deux empires diffèrent en éclat & en beauté ? Imaginez un antre profond, où des hommes sont, depuis leur enfance, tellement assujettis par des chaînes pesantes, qu'ils ne peuvent ni changer de lieu, ni voir d'autres objets que ceux qu'ils ont en face (1) : derrière eux, à une certaine distance, est placé sur une hauteur un feu dont la lueur se répand dans la caverne ; entre ce feu & les captifs est un mur, le long duquel des personnes vont & viennent, les unes en silence, les autres s'entretenant ensemble, tenant de leurs mains & élevant au dessus du mur des figures d'hommes ou d'animaux, des meubles de toute espèce, dont les ombres iront se retracer sur le côté de la caverne exposé aux regards des captifs. Frappés de ces images passagères, ils les pendront pour des êtres réels, & leur attribueront le mouvement, la vie & la parole. Choisissons à présent un de ces captifs (2) ; & pour dissiper son illusion, brisons ses fers, obligeons-le de se lever ; & de tourner la tête : étonné des nouveaux objets qui s'offriront à lui, il doutera de leur réalité ; ébloui & blessé de l'éclat du feu, il en détournera ses regards pour les porter sur les vains fantô-

1) Plat. de rep. l. 7, p. 514.
2) Id. ib. p. 515.

Chap. 54. mes qui l'occupoient auparavant. Faisons-lui subir une nouvelle épreuve ; arrachons-le de sa caverne malgré ses cris, ses efforts & les difficultés d'une marche pénible. Parvenu sur la terre, il se trouvera tout-à-coup accablé de la splendeur du jour ; & ce ne sera qu'après bien des essais qu'il pourra discerner les ombres, les corps, les astres de la nuit, fixer le soleil, & le regarder comme l'auteur des saisons, & le principe fécond de tout ce qui tombe sous nos sens (1).

Quelle idée aura-t-il alors des éloges qu'on donne dans le souterrain à ceux qui les prémiers saisissent & reconnoissent les ombres à leur passage ? Que pensera-t-il des prétentions, des haînes, des jalousies que ces découvertes excitent parmi ce peuple de malheureux ? Un sentiment de pitié l'obligera sans doute de voler à leur secours, pour les détromper de leur fausse sagesse, & de leur puéril savoir ; mais comme en passant tout-à-coup d'une si grande lumière à une si grande obscurité, il ne pourra d'abord rien discerner, ils s'éleveront contre lui ; & ne cessant de lui reprocher son aveuglement, ils le citeront comme un exemple effrayant des dangers que l'on court à passer dans la région supérieure (2).

1) Plat. de rep. l. 7, p. 515.
2) Id. ib. p. 517.

Voilà précisément le tableau de notre funeste condition : le genre humain est enseveli dans une caverne immense, chargé de fers, & ne pouvant s'occuper que d'ombres vaines & artificielles (1); c'est là que les plaisirs n'ont qu'un retour amer, les biens qu'un éclat trompeur, les vertus qu'un fondement fragile, les corps mêmes qu'une existence illusoire : il faut sortir de ce lieu de ténèbres; il faut briser ses chaînes, s'élever par des efforts redoublés jusqu'au monde intellectuel (2), s'approcher peu à peu de la suprême intelligence, & en contempler la nature divine, dans le silence des sens & des passions. Alors on verra que de son trône decoulent, dans l'ordre moral, la justice, la science & la vérité; dans l'ordre physique, la lumière du soleil, les productions de la terre, & l'existence de toutes choses. Non, une ame, qui, parvenue à cette grande élévation, a une fois éprouve les émotions, les élancemens, les transports qu'excite la vue du bien suprême (3), ne daignera pas revenir partager nos travaux & nos honneurs; ou si elle descend parmi nous, & qu'avant d'être familiarisée avec nos ténèbres, elle soit forcée

1) Plat. de rep. l. 7, p. 517.
2) Id. ib.
3) Id. in Phædr. t. 3, p. 250. Id, de rep. l. 6, p. 485.

Chap. 54. de s'expliquer sur la justice devant des hommes qui n'en connoissent que le fantôme (1), ses principes nouveaux paroîtront si bizarres, si dangereux, qu'on finira par rire de sa folie, ou par la punir de sa témérité.

Tels sont néanmoins les sages qui doivent être à la tête de notre république, & que la dialectique doit former. Pendant cinq ans entiers consacrés à cette étude (2), ils méditeront sur la nature du vrai, du juste, de l'honnête. Peu contens des notions vagues & incertaines qu'on ne donne maintenant, ils en rechercheront la vraie origine; ils liront leurs devoirs, non dans les préceptes des hommes, mais dans les instructions qu'ils recevront directement du premier des êtres. C'est dans les entretiens familiers qu'ils auront, pour ainsi dire, avec lui, qu'ils puiseront des lumières infaillibles pour discerner la vérité, une fermeté inébranlable dans l'exercice de la justice, & cette obstination à faire le bien, dont rien ne peut triompher, & qui, à la fin, triomphe de tout.

Mais pendant qu'étroitement unis avec le bien suprême, & que vivant d'une vie véritable (3), ils oublieront toute la nature,

1) Plat. de rep. l. 6, p. 517.
2) Id. ib. l. 7, p. 539.
3) Id. ib. l. 6, p. 490.

nature, la république qui a des droits sur leurs vertus, les rappellera, pour leur confier des emplois militaires & d'autres fonctions convenables à leur âge (1). Elle les éprouvera de nouveau, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à leur cinquantième année; alors revêtus, malgré eux, de l'autorité souveraine, ils se rapprocheront avec une nouvelle ferveur, de l'Etre suprême, afin qu'il les dirige dans leur conduite. Ainsi tenant au ciel par la philosophie, & à la terre par leurs emplois, ils éclaireront les citoyens, & les rendront heureux. Après leur mort, ils revivront en des successeurs formés par leurs leçons & leurs exemples; la patrie reconnoissante leur élevera des tombeaux, & les invoquera comme des génies tutélaires (2).

Les philosophes que nous placerons à la tête de notre république, ne seront donc point ces déclamateurs oisifs, ces sophistes méprisés de la multitude qu'ils sont incapables de conduire (3). Ce seront des ames fortes, grandes, uniquement occupées du bien de l'état, éclairées sur tous les points de l'administration par une longue expérience & par la plus sublime des théories, devenues par

1) Plat. de rep. l. 7, p. 519 & 540.
2) Id. ib. l. 3, p. 414; l. 7, p. 540.
3) Id. ib. l. 6, p. 493.

leurs vertus & leurs lumières les images & les interprètes des dieux sur la terre.

Chap. 54. Comme notre république sera très peu étendue (1), ils pourront d'un coup-d'œil en embrasser toutes les parties. Leur autorité, si respectable par elle-même, sera soutenue au besoin, par ce corps de guerriers invincibles & pacifiques, qui n'auront d'autre ambition que de défendre les lois & la patrie (2). Le peuple trouvera son bonheur dans la jouïssance d'une fortune médiocre, mais assurée; les guerriers, dans l'affranchissement des soins domestiques, & dans les éloges que les hommes donneront à leurs succès (3); les chefs, dans le plaisir de faire le bien, & d'avoir l'Etre suprême pour témoin.

A ces motifs, Platon en ajouta un autre plus puissant encore : le tableau des biens & des maux réservés dans une autre vie, au vice, & à la vertu. Il s'étendit sur l'immortalité & sur les diverses transmigrations de l'ame (4); il parcourut ensuite les défauts essentiels des gouvernemens établis parmi les hommes, & finit par observer qu'il n'avoit rien prescrit sur le culte des dieux,

1) Plat. de rep. l. 4, p. 423.
2) Id. ib. l. 3, p. 395.
3) Id. ib. l. 5, p. 468.
4) Id. ib. l. 10, p. 608.

parce que c'étoit à l'oracle de Delphes qu'il appartenoit de le régler.

Quand il eut achevé de parler, ses disciples entraînés par son éloquence, se livroient à leur admiration. Mais d'autres auditeurs plus tranquilles, prétendoient qu'il venoit d'élever un édifice plus imposant que solide (1); & que son système ne devoit être regardé que comme la délire d'une imagination exaltée, & d'une ame vertueuse. D'autres le jugeoient avec encore plus de sévérité: Platon, disoient-ils, n'est pas l'auteur de ce projet; il l'a puisé dans les lois de Lycurgue, & dans les écrits de Protagoras, où il se trouve presque en entier (2). Pendant qu'il étoit en Sicile, il voulut le réaliser dans un coin de cette île; le jeune Denys roi de Syracuse, qui lui en avoit d'abord accordé la permission, la lui refusa ensuite (3). Il semble ne le proposer maintenant qu'avec des restrictions, & comme une simple hypothèse; mais en déclarant plus d'une fois, dans son discours, que l'exécution en est possible (4), il a dévoilé ses sentimens secrets.

Autrefois, ajoutoit-on, ceux qui cher-

1) Aristot. de rep. l. 4, c. 4, t. 2, p. 367.
2) Aristox. ap. Diog. Laert. l. 3, §. 37.
3) Diog. Laert. l. 3, §. 21.
4) Plat. de rep. l. 5, p. 471 & 472; l. 6, p. 499; l. 7, p. 540.

Chap. 54. choient à corriger la forme du governement, étoient des sages, qui, éclairés par leur propre expérience ou par celle des autres, savoient que les maux d'un état s'aigrissent au lieu de se guérir, par des remèdes trop violens; ce sont aujourd'hui des philosophes qui ont plus d'esprit que de lumières, & qui voudroient former des gouvernemens sans défauts, & des hommes sans foiblesses. Hippodamus de Milet, fut le premier qui, sans avoir eu part à l'administration des affaires, conçut un nouveau plan de république (1). Protagoras (2) & d'autres auteurs ont suivi son exemple, qui le sera encore dans la suite; car rien n'est si facile que d'imaginer des systêmes, pour procurer le bonheur d'un peuple, comme rien n'est si difficile que de les exécuter. Eh! qui le sait mieux que Platon, lui qui n'a pas osé donner ses projets de réforme à des peuples qui les desiroient, ou qui les a communiqués à d'autres qui n'ont pu en faire usage (3)? Il les refusa aux habitans de Mégalopolis, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas admettre l'égalité parfaite des biens & des honneurs (4); il les refusa aux ha-

1) Aristot. de rep. l. 2, c. 8, t. 2, p. 325.
2) Diog. Laert. l. 9, §. 55.
3) Plut. de fort. Alex. t. 2, p. 328.
4) Pamphil. ap. Diog. Laert. l. 3, §. 23. Ælian. var. hist. l. 2, c. 42.

bitans de Cyrène, par la raison qu'ils étoient trop opulens, pour obéir à ses lois (1); mais si les uns & les autres avoient été aussi vertueux, aussi détachés des biens & des distinctions qu'il l'exigeoit, ils n'auroient pas eu besoin de ses lumières. Aussi ces prétextes ne l'empêchèrent-ils pas de dire son avis à ceux de Syracuse, qui, après la mort de Dion, l'avoient consulté sur la forme de gouvernement qu'ils devoient établir dans leur ville (2). Il est vrai que son plan ne fut pas suivi, quoiqu'il fût d'une plus facile exécution que celui de sa république.

C'est ainsi que, soit à juste titre, soit par jalousie, s'exprimoient, sur les projets politiques de ce philosophe, plusieurs de ceux qui venoient de l'entendre.

1) Plut. in Lucull. t. 1, p. 492. Id. ad. princip. iner. t 2, p. 779. Ælian. var. hist. l. 12, capit. 30.

2) Plat. epist. 8, t. 3, p. 352.

FIN DU CHAP. CINQUANTE-QUATRIEME.

CHAPITRE LV.

Du Commerce des Athéniens.

Chap. 55.

Le port du Pirée est très fréquenté, non-seulement par les vaisseaux Grecs, mais encore par ceux des nations que les Grecs appellent barbares (1). La république en attireroit un plus grand nombre, si elle profitoit mieux de l'heureuse situation du pays, de la bonté de ses ports, de sa supériorité dans la marine, des mines d'argent, & des autres avantages qu'elle possède; & si elle récompensoit par des honneurs les négocians dont l'industrie & l'activité augmenteroient la richesse nationale (2). Mais quand les Athéniens sentirent la nécessité de la marine, trop remplis de l'esprit de conquête, ils n'aspirèrent à l'empire de la mer, que pour usurper celui du continent; & depuis, leur commerce s'est borné à tirer des autres pays les denrées & les productions nécessaires à leur subsistance.

(1) Demosth. in Lacrit. p. 948.
(2) Xenoph. rat. redit. p. 922.

Dans toute la Grèce, les lois ont mis des entraves au commerce; celles de Carthage en ont mis quelquefois à la propriété des colons. Après s'être emparée d'une partie de la Sardaigne, & l'avoir peuplée de nouveaux habitans (1), elle leur défendit d'ensemencer leurs terres; & leur ordonna d'échanger les fruits de leur industrie contre les denrées trop abondantes de la métropole (2). Les colonies Grecques ne se trouvent pas dans la même dépendance, & sont en général plus en état de fournir des vivres à leurs métropoles que d'en recevoir.

Platon compare l'or & la vertu à deux poids qu'on met dans une balance, & dont l'un ne peut monter sans que l'autre baisse (3). Suivant cette idée, une ville devroit être située loin de la mer, & ne recueillir ni trop ni trop peu de denrées. Outre qu'elle conserveroit ses mœurs, il lui faudroit moitié moins de lois qu'il n'en faut aux autres états; car plus le commerce est florissant, plus on doit les multiplier (4). Les Athéniens en ont un assez grand nombre relatives aux armateurs, aux marchands, aux douanes, aux intérêts usuraires, & aux différentes espèces de conventions qui se

1) Bochart. geogr. sacr. l. 1, c. 31.
2) Aristot. de mirab. auscult. t. 1, p. 1159.
3) Plat. de rep. l. 8, t. 2, p. 550.
4) Id. de leg. l. 8, t. 2, p. 842.

renouvellent sans cesse, soit au Pirée, soit chez les banquiers.

Chap. 55.

Dans plusieurs de ces lois, on s'est proposé d'écarter, autant qu'il est possible, les procès & les obstacles qui troublent les opérations du commerce. Elles infligent une amende de 1000 drachmes (*), & quelquefois la peine de la prison à celui qui dénonce un négociant, sans être en état de prouver le délit dont il l'accuse (1). Les vaisseaux marchands ne tenant la mer que depuis le mois de munychion jusqu'au mois de boëdromion (**), les causes qui regardent le commerce, ne peuvent être jugées que pendant les six mois écoulés depuis le retour des vaisseaux jusqu'à leur nouveau départ (2). A des dispositions si sages, Xénophon proposoit d'ajouter des récompenses pour les juges qui termineroient au plus tôt les contestations portées à leur tribunal (3).

Cette jurisdiction, qui ne connoît que

*) 900. livres.

1) Orat. in Theocr. ap. Demosth. p. 850.

**) Dans le cycle de Méton, le mois munychion commençoit au plus tôt le 28 mars de l'année Julienne; & le mois boëdromion, le 23 août. Ainsi les vaisseaux tenoient la mer depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de septembre.

2) Demosth. in Apat. p. 937. Pet. leg. Att. page 423.

3) Xenoph. rat. redit. p. 922.

de ces sortes d'affaires, veille avec beaucoup de soin sur la conduite des négocians. Le commerce se soutenant mieux par ceux qui prêtent, que par ceux qui empruntent, je vis punir de mort un citoyen, fils d'un Athénien qui avoit commandé les armes, parce que, ayant emprunté de grandes sommes sur la place, il n'avoit pas fourni des hypothèques suffisantes (1). Chap. 55.

Comme l'Attique produit peu de blé, il est défendu d'en laisser sortir (2); & ceux qui en vont chercher au loin, ne peuvent, sans s'exposer à des peines rigoureuses, le verser dans aucune autre ville (3). On en tire de l'Egypte & de la Sicile (4), en beaucoup plus grande quantité de Panticapée & de Téodosie, villes de la Chersonèse Taurique, parce que le souverain de ce pays, maître du Bosphore Cimmérien, exempte les vaisseaux Athéniens du droit de trentième qu'il prélève sur l'exportation de cette denrée. A la faveur de ce privilège, ils naviguent par préférence au Bosphore Cimmérien, & Athènes en reçoit tous les ans 400,000 médimnes de blé (5).

1) Demosth. in Phorm. p. 947.
2) Ulp. in orat. Demosth. adv. Timocr. p. 822.
3) Demosth. in Lacrit. p. 956. Id. in Phorm. p. 945. Liban. in Demosth. adv. Theocr. p. 848.
4) Demosth. in Dionys. p. 1122.
5) Demosth. in Leptin. p. 545.

Chap. 55.

On apporte de Panticapée & des différentes côtes du Pont-Euxin, des bois de construction, des esclaves, de la saline, du miel, de la cire, de la laine, des cuirs & des peaux de chèvre (1) (*); de Byzance & de quelques autres cantons de la Thrace & de la Macédoine, du poisson salé, des bois de charpente & de construction (2); de la Phrygie & de Milet, des tapis, des couvertures de lit, & de ces belles laines dont ils fabriquent des draps (3); des îles de la mer Egée, du vin & toutes les espèces de fruit qu'elles produisent; de la Thrace, de la Thessalie, de la Phrygie & de plusieurs autres pays, une assez grande quantité d'esclaves.

L'huile est la seule denrée que Solon ait permis d'échanger contre les marchandises étrangères (4); la sortie de toutes les autres productions d'Attique

(1) Demosth. in Lacrit. pag. 953 & 954. Id. in Phorm. p. 941. Polyb. l. 4, p. 306.

(*) Le même commerce subsiste encore aujourd'hui. On tire tous les ans de Caffa (l'ancienne Théodosie), & des environs, une grande quantité de poisson salé, du blé, des cuirs, de la laine &c. (Voyag. de Chardin, t. 1, p. 108 & 117).

(2) Thucyd. l. 4, c. 108. Theophr. hist. plant. l. 5, c. 3, p. 106. Athen. l. 3, p. 117 & 120.

(3) Aristoph. in av. v. 493. Id. in Lysist. v. 730. Id. in ran. v. 459. Spanh. ib.

(4) Plut. in Solon. t. 1, p. 91.

est prohibée; & l'on ne peut, sans payer de gros droits (1), exporter des bois de construction, tels que le sapin, le cyprès, le platane & d'autres arbres qui croissent aux environs d'Athénes. Chap. 55.

Ses habitans trouvent une grande ressource pour leur commerce dans leurs mines d'argent. Plusieurs villes étant dans l'usage d'altérer leurs monnoies, celles des Athéniens, plus estimées que les autres, procurent des échanges avantageux (2). Pour l'ordinaire ils en achètent du vin dans les îles de la mer Egée, ou sur les côtes de la Thrace; car c'est principalement par le moyen de cette denrée qu'ils trafiquent avec les peuples qui habitent autour du Pont-Euxin (3). Le goût qui brille dans les ouvrages sortis de leurs mains, fait rechercher par-tout les fruits de leur industrie. Ils exportent au loin des épées & des armes de différentes sortes, des draps, des lits & d'autres meubles. Les livres mêmes, sont pour eux un objet de commerce (4).

Ils ont des correspondans dans presque

1) Theophr. charact. capit. 23. Casaub. ibid. page 160.

2) Demosth. in Timocr. p. 805. Polyb. excerpt. leg. p. 833. & 842. Xenoph. rat. redit. 922.

3) Demosth. in Lacrit. p. 949 & 954. Polyb. l. 4, p. 306.

4) Xenoph. exped. Cyr. l. 7, p. 412.

Chap. 55.

tous les lieux où l'espoir du gain les attire. De leur côté, plusieurs peuple de la Grèce en choisissent à Athénes, pour veiller aux intérêts de leur commerce (1).

Parmi les étrangers, les seuls domiciciliés peuvent, après avoir payé l'impôt auquel ils sont assujettis, trafiquer au marché public (2); les autres doivent exposer leurs marchandises au Pirée même; & pour tenir le blé à son prix ordinaire, qui est de 5 drachmes par médimne (3) (*), il est défendu, sous peine de mort, à tout citoyen d'en acheter au-delà d'une certaine quantité (4) (**). La même peine est prononcée contre les inspecteurs des blés, lorsqu'ils ne répriment pas le monople (5), manœuvre toujours interdite aux particuliers, & en certains lieux employée par le gouvernement, lorsqu'il veut augmenter ses revenus (6).

1) Demosth. in Callip. p. 1099.
2) Id. in Eubul. p. 887.
3) Id. in Phorm. p. 946.
*) Cinq drachmes, 4 liv. 12 s.; le médimne environ quatre de nos boisseaux. (Voyez Goguet, de l'orig. des lois &c. t. 3, p. 260.)
4) Lys. in Dardan. p. 388. Pet. leg. Att. p. 420.
**) Le texte de Lysias porte: πεντηκοντα φορμῶν, qu'on peut rendre par 50 corbeilles; c'est une mesure dont on ne sait pas exactément la valeur.
5) Lys. in Dardan. p. 392.
6) Aristot. de rep. l. 1, c. 11, t. 2, p. 309.

La plupart des Athéniens font valoir leur argent dans le commerce, mais ils ne peuvent le prêter pour une autre place que pour celle d'Athènes (1). Ils en tirent un intérêt qui n'est pas fixé par les lois, & qui dépend des conventions exprimées dans un contrat qu'on dépose entre les mains d'un banquier (2), ou d'un ami commun. S'il s'agit, par exemple, d'une navigation au Bosphore Cimmérien, on indique dans l'acte le temps du départ du vaisseau, les ports où il doit relâcher, l'espèce de denrées qu'il doit y prendre, la vente qu'il en doit faire dans le Bosphore, les marchandises qu'il en doit rapporter à Athènes (5); & comme la durée du voyage est incertaine, les uns conviennent que l'intérêt ne sera exigible qu'au retour du vaisseau; d'autres plus timides, & contens d'un moindre profit, le retirent au Bosphore après la vente des marchandises (3), soit qu'ils s'y rendent eux-mêmes à la suite de leur argent, soit qu'ils y envoient un homme de confiance, muni de leur pouvoir (4).

Le prêteur a son hypothèque ou sur les marchandises, ou sur les biens de

1) Demosth. in Lacrit. p. 957.
2) Id. in Phorm. p. 941.
3) Id. in Lacrit. p. 949.
4) Id. in Phorm. p. 943.
5) Id. ib. p. 944.

Chap. 55.

l'emprunteur (1) ; mais le péril de la mer étant en partie sur le compte du premier (2), & le profit du second pouvant être fort considérable, l'intérêt de l'argent prêté peut aller à 30 pour 100, plus ou moins, suivant la longueur & les risques du voyage (3).

L'usure dont je parle est conue sous le nom de maritime. L'usure qu'on nomme terrestre est plus criante & non moins variable.

Ceux qui, sans courir les risques de la mer, veulent tirer quelque profit de leur argent, le placent ou chez des banquiers, ou chez d'autres personnes, à 12 pour 100 par an (4), ou plutôt à 1 pour 100 à chaque nouvelle lune (5); mais comme les lois de Solon ne défendent pas de demander le plus haut intérêt possible (6), on voit des particuliers (7) tirer de leur argent plus de 16 pour 100 par mois (8); & d'autres, surtout parmi le peuple, exiger tous les

1) Demosth. in Lacrit. p. 950, 951 &c.
2) Id. in Phorm. p. 940 & 944.
3) Id. ib. p. 943. Id. in Lacrit. pag. 949. Id. in Pantæn. p. 988.
4) Id. in aphob. p. 900. in Pantæn. p. 988. Æschin. in Ctesiph. p. 444.
5) Aristoph. in nub. v. 17. Schol. ib. Duport. in Theophr. charact. c. 10, p. 349.
6) Lys. in Theomn. p. 179.
7) Plat. de rep. l. 8, t. 2, p. 555.
8) Pet. leg. Att. p. 403.

jours le quart du principal (1). Ces excès sont connus, & ne peuvent être punis que par l'opinion publique, qui condamne (2) & ne méprise pas assez les coupables. Chap. 55.

Le commerce augmente la circulation des richesses, & cette circulation a fait établir des banquiers qui la facilitent encore. Un homme qui part pour un voyage, ou qui n'ose pas garder chez lui une trop grande somme, la remet entre leurs mains; tantôt comme un simple dépôt & sans en exiger aucun intérêt, tantôt à condition de partager avec eux le profit qu'ils en retirent (3). Ils font des avances aux généraux qui vont commander les armées (4), ou à des particuliers forcés d'implorer leurs secours.

Dans la plupart des conventions que l'on passe avec eux, on n'appelle aucun témoin (5): ils se contentent, pour l'ordinaire, d'inscrire sur un registre, qu'un tel leur a remis une telle somme, & qu'ils doivent la rendre à un tel, si le premier vient à mourir (1). Il seroit quelquefois très difficile de les convain-

1) Theophr. charact. c. 6, Casaub. ib.
2) Demosth. in Pantæn. p. 994. Aristot. de rep. l. 1, c. 10.
3) Herald. animadv. in Salmas. p. 178 & 182.
4) Demosth. in Timoth. p. 1074.
5) Isocr. in Trapez. t. 2, p. 449.
6) Demosth. in Callip. p. 1098.

cre d'avoir reçu un dépôt ; mais s'ils
Chap. s'exposoient plus d'une fois à cette accusation, ils perdroient la confiance publique, de laquelle dépend le succès de leurs opérations (1).
55.

En faisant valoir l'argent dont ils ne sont que les dépositaires, en prêtant à un plus gros intérêt qu'ils n'empruntent (2), ils acquièrent des richesses (3), qui attachent à leur fortune des amis dont ils achètent la protection par des services assidus (4). Mais tout disparoît, lorsque ne pouvant retirer leurs fonds, ils sont hors d'état de remplir leurs engagemens (5) ; obligés alors de se cacher (6), ils n'échappent aux rigueurs de la justice, qu'en cédant à leurs créanciers les biens qui leur restent (7).

Quand on veut changer des monnoies étrangères, comme les dariques, les cyzicènes, etc. car ces sortes de monnoies ont cours dans le commerce (8), on s'adresse aux banquiers (9), qui, par dif-

1) Isocr. in Callip. p. 458. Demosth. in Phorm. p. 965.
2) Herald. animadv. in Salmas. p. 182.
3) Demosth. in Phorm. p. 959 & 965.
4) Isocr. ib. p. 449.
5) Demosth. in Timoth. p. 1083.
6) Id. in Apat. p. 934.
7) Id. in Phorm. p. 966.
8) Lys. in Eratosth. p. 194.
9) Menand. ap. Phrynich. eclog. p. 192. Lys. ap. Poll. l. 7, c. 33, §. 170. Theocr. idyll. 12, v. 37. Poll. l. 3, c. 9, §. 84. Herald. animadv. in Salmas. p. 176 & 177.

férens moyens, tels que la pierre de touche & le trébuchet, examinent si elles ne sont pas altérés, tant pour le titre que pour le poids (1). Chap. 55.

Les Athéniens en ont de trois espèces. Il paroît qu'ils en frappèrent d'abord en argent, & ensuite en or. Il n'y a guère plus d'un siècle qu'ils ont employé le cuivre à cet usage (2).

Celles en argent sont les plus communes; il a fallu les diversifier, soit pour la solde peu constante des troupes, soit pour les libéralités successivement accordées au peuple, soit pour faciliter de plus en plus le commerce. Au dessus de la drachme (*), composée de 6 oboles, & le didrachme ou la double drachme, & le tétradrachme ou la quadruple drachme; au dessous sont des pièces de 4, de 3 & 2 oboles; viennent ensuite l'obole & la demi-obole (3) (**): Ces dernières, quoique de peu de valeur, ne pouvant favoriser les échanges parmi le petit peuple, la monnoie de cuivre s'introduisit vers le temps de la guerre du Péloponèse (4), & l'on fabriqua des pièces qui

1) Theocr. idyll. 22, v. 37. Lys. in Theomn. p. 179. Lucian. in Hermot. t. 1, pag. 810. Poll. ib. Hesych. in 'Αρξυροξν. & in 'Οβολ.

2) Corsin. fast. Attic. t. 2, p. 224.

*) 18 sols de notre monnoie.

3) Poll. l. 9, c. 6, §. 62.

**) 12 sols, 9 sols, 6 sols, 3 sols, 18 deniers.

4) Aristoph. in eccles. v. 810. Id. in ran. v. 737. Schol. & Spanh. ib. Callim. ap. Athen. l. 15,

ne valoient que la huitième partie d'une
Chap. obole (1) (*).
55. La plus forte pièce d'or pèse deux drachmes, & vaut 28 drachmes d'argent (2) (**).

L'or étoit fort rare dans la Grèce, lorsque j'y arrivai. On en tiroit de la Lydie & de quelques autres contrées de l'Asie Mineure; de la Macédoine, où les paysans en ramassoient tous les jours des parcelles & des fragmens que les pluies détachoient des montagnes voisines (3); de l'île de Thasos, dont les mines autrefois découvertes par les Phéniciens conservent encore dans leur sein les indices des travaux immenses qu'avoit entrepris ce peuple industrieux (4).

Dans certaines villes, une partie de cette matière précieuse étoit destinée à la fabrication de la monnoie; dans presque toutes, on l'employoit à de petits bijoux pour les femmes, ou à des offrandes pour les dieux.

Deux événemens dont je fus témoin,

c. 3, p. 669. Spanh. in nub. Aristoph. v. 861. Corsin. fast. Attic. t. 5, p. 219 & alii.

1) Philem. ap. Poll. l. 9, c. 6, §. 65.

*) 4 deniers & demi.

2) Hesych. in Κρυς.

*) 18 livres.

3) Thucyd. l. 4, c. 105. Aristot. t. 1, pag. 1153. Strab. l. 7, p. 331.

4) Herodot. l. 6, c. 46 & 47. Thucyd. l. 1, cap. 100. Plut. in Cim. t. 1, p. 487.

rendirent ce métal plus commun. Philippe, roi de Macédoine, ayant appris qu'il existoit dans ses états des mines exploitées dès les temps les plus anciens, & de son temps abandonnées, fit fouiller celles qu'on avoit ouvertes auprès du mont Pangée (1). Le succès remplit son attente, & ce prince qui auparavant ne possédoit en or, qu'une petite phiole qu'il plaçoit la nuit sous son oreiller (2), tira tous les ans de ces souterrains plus de mille talens (3) (*). Dans le même temps, les Phocéens enlevérent du trésor de Delphes les offrandes en or que les rois de Lydie avoient envoyés au temple d'Apollon (4). Bientôt la masse de ce métal augmenta au point que sa proportion avec l'argent ne fut plus d'un à treize, comme elle l'étoit il y a cent ans (5), ni d'un à douze, comme elle le fut quelque temps après (6); mais seulement d'un à dix (7).

1) Senec. quæst. nat. l. 5, pag. 773. Strab. l. 7, p. 331.
2) Athen. l. 6, c. 4, p. 231.
3) Diod. Sic. l. 16, p. 413.
*) Plus de cinq millions quatre cent mille livres.
4) Athen. ib. p. 232. Diod. Sic. l. 16, p. 456.
5) Herodot. l. 3, c. 95.
6) Plat. in Hipparch. t. 2, p. 231.
7) Menand. ap. Poll. l. 9, c. 6, §. 76.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-CINQUIEME.

CHAPITRE LVI.

Des Impositions & des Finances chez les Athéniens.

Chap. 56. Les revenus de la république ont monté quelquefois jusqu'à la somme de 2000 talens (1) (*) ; & ces revenus sont de deux sortes : ceux qu'elle perçoit dans le pays même, & ceux qu'elle tire des peuples tributaires.

Dans la première classe, il faut compter, 1°. le produit des biens fonds qui lui appartiennent, c'est-à-dire, des maisons qu'elle loue, des terres & des bois qu'elle afferme (2). 2°. Le vingt-quatrième qu'elle se réserve sur le produit des mines d'argent, lorsqu'elle accorde à des particuliers la permission de les exploiter (3) 3°. Le tribut annuel qu'elle exige des affranchis & des dix mille

1) Aristoph. in vesp. v. 658.
*) Dix millions huit cents milles livres.
2) Andocid. de myst. p. 12. Xenoph. rat. redit. p. 926. Demosth. in Eubulid. p. 891.
3) Suid. in 'Αγράφ. μεταλ.

étrangers établis dans l'Attique (1). 4°. Les amendes & les confiscations, dont la plus grande partie est destinée au trésor de l'état (2) 5°. Le cinquantième prélevé sur le blé & sur les autres marchandises qu'on apporte des pays étrangers (3), de même que sur plusieurs de celles qui sortent du Pirée (4) (*). 6°. Quantité d'autres petits objets (5), tels que les droits établis sur certaines denrées exposées au marché (6), & l'impôt qu'on exige de ceux qui entretiennent chez eux des courtisanes (7). Chap. 56.

On afferme la plupart de ces droits; l'adjudication s'en fait dans un lieu public, en présence de dix magistrats qui président aux enchéres (8). J'eus une fois la curiosité d'épier les menées des traitans. Les uns, pour écarter leurs rivaux, employoient les menaces ou les

1) Harpocr. in Μετοίκιον.
2) Demosth. in Timocr. p. 791. Id. in Macart. p. 1039. Pet. leg. Att. p. 392.
3) Demosth. in Neær. p. 865. Id. in Lacrit. pag. 952. Etymol. magn. in Πεντηκοστ.
4) Theophr. charact. c. 23. Casaub. ib. p. 160. Donath. in Terent. Phorm. v. 100.
*) Voyez la note à la fin du volume.
5) Aristoph. in eccles. v. 809. Poll. l. 8, c. 10, §. 132.
6) Demosth. in Eubulid. p. 887.
7) Æschin. in Timarch. p. 278. Poll. l. 7, c. 33, §. 202; l. 9, c. 5, §. 29.
8) Harpocr. & Suid. in Πωλητ. Poll. l. 8, cap. 9, §. 99.

promesses; les autres dissimuloient leur
Chap. union, sous les apparences de la haine.
56. Après des offres lentement couvertes & recouvertes, on alloit continuer le bail aux anciens fermiers, lorsqu'un homme inconnu renchérit d'un talent. L'alarme se mit parmi eux; ils demandèrent qu'il fournit des cautions, car c'est une condition nécessaire; il les donna, & n'ayant plus de moyens de l'éloigner, ils négocièrent secrètement avec lui, & finirent par se l'associer (1).

Les fermiers de l'état doivent, avant le neuvième mois de l'année, remettre la somme convenue aux receveurs des finances. Quand ils manquent à leurs engagemens, ils sont traînés en prison, condamnés à payer le double, & privés d'une partie des priviléges des citoyens, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés. Ceux qui répondent pour eux, courent les mêmes risques (2).

La seconde & principale branche des revenus de l'état, consiste dans les tributs que lui paient quantité de villes & d'iles qu'il tient dans sa dépendance (3). Ses titres à cet égard sont fondés sur l'abus du pouvoir. Après la bataille de

1) Andoc. de myst. p. 17. Plut. in Alcib. tom. 1, p. 193.
2) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Timocr. page 812.
3) Aristoph. in vesp. v. 705.

Platée (1), les vainqueurs ayant résolu de venger la Grèce des insultes de la Perse, les insulaires qui étoient entrés dans la ligue, consentirent à destiner tous les ans une somme considérable aux frais de la guerre. Les Athéniens chargés d'en faire la recette, recueillirent en différens endroits 460 talens (*); qu'ils respectérent, tant qu'ils n'eurent pas une supériorité marquée. Leur puissance s'étant accrue, ils changérent en contributions humiliantes, les dons gratuits des villes alliées, & imposèrent aux unes l'obligation de fournir des vaisseaux, quand elles en seroient requises (2); aux autres, celle de continuer à payer le tribut annuel, auquel elles s'étoient soumises autrefois. Ils taxèrent sur le même pied les nouvelles conquêtes, & la somme totale des contributions étrangères, monta, au commencement de la guerre du Peloponèse, à 600 talens (3) (**), & vers le milieu de cette guerre à 1200 au 1300 (4). Pendant mon séjour en Grèce, les conquêtes de Philippe avoient réduit cette somme à 400

1) Thucyd. l. 1, cap. 19 & 96. Plut. in Aristid. t. 1. p. 333. Nep. in Aristid. c. 3. Pausan. l. 8, p. 705.
*) 2,484,000 livres.
2) Thucyd. l. 6, c. 85; l. 7, c. 57.
3) Id. l. 2, c. 13. Plut. in Aristid. t. 1, p. 333.
**) 3,240,000 livres.
4) Andoc. de pace, p. 24. Plut. ib.

talens, mais on se flattoit de la ramener un jour à 1200 (1) (*).

Chap. 56. Ces revenus, tout considérables qu'ils sont, n'étant pas proportionnés aux dépenses (2), on est souvent obligé de recourir à des moyens extraordinaires, tels que les dons gratuits & les contributions forcées.

Tantôt le Sénat expose à l'assemblée générale, les besoins pressans de l'état. A cette proposition les uns cherchent à s'échapper, les autres gardent le silence, & les reproches du public les font rougir de leur avarice ou de leur pauvreté; d'autres enfin annoncent tout haut la somme qu'ils offrent à la république, & reçoivent tant d'applaudisemens, qu'on peut douter du mérite de leur générosité (3).

Tantôt le gouvernement taxe chacune des dix tribus, & tous les citoyens qui la composent, à proportion de leurs biens, de façon qu'un particulier qui a des possessions dans le district de plusieurs tribus, doit payer en plusieurs endroits (4). La recette est souvent très difficile;

1) Plut. t. 2, p. 842.

*) 6,480,000 livres. Voyez la note à la fin du volume.

2) Demosth. in Timocr. p. 788.

3) Theophr. charact. cap. 22. Casaub. ib. p. 155. Plut. in Alcib. t. 1, p. 195.

4) Demosth. in Polycr. p. 1085.

difficile; après avoir employé la contrainte par corps, on l'a proscrite comme opposée à la nature du gouvernement. Pour l'ordinaire, on accorde des délais; & quand ils sont expirés, on saisit les biens, & on les vend à l'encan (1). Chap. 56.

De toutes les charges, la plus onéreuse, sans doute, est l'entretien de la marine. Il n'y a pas long-temps que deux ou trois riches particuliers armoient une galère à frais communs (2); il parut ensuite une loi qui subsistoit encore à mon arrivée en Grèce, & qui, conformément au nombre des tribus, partageoit en 10 classes, de 120 personnes chacune, tous les citoyens qui possèdent des terres, des fabriques, de l'argent placé dans le commerce ou sur la banque. Comme ils tiennent dans leurs mains presque toutes les richesses de l'Attique, on les obligeoit de payer toutes les impositions, & sur-tout d'entretenir & d'augmenter au besoin les forces navales de la république. Chacun d'entre eux ne devant fournir son contingent que de deux années l'une (3), les 1200 contribuables se subdivisoient en deux grandes classes, de

1) Thucyd. l. 3, c. 18. Demosth. in Androt. p. 705 & 707. Id. in Timocr. p. 798.

2) Lys. in Polyeuch. pag. 327. Demosth. in Mid. p. 628.

3) Isæus. de success. Apollod. p. 67. Demosth. in Leptin. p. 542. Id. in Polycl. passim. Pet. leg. Att. p. 274.

600 chacune; dont 300 des plus riches, & 300 de ceux qui l'étoient moins. Les premiers repondoient pour les seconds, & faisoient les avances dans un cas pressant (1).

Chap. 56.

Quand il s'agissoit d'un armement, chacune des dix tribus ordonnoit de lever dans son district, la même quantité de talens qu'elle avoit de galères à équiper, & les exigeoit d'un pareil nombre de compagnies composées quelquefois de 16 de ses contribuables (2). Ces sommes perçues étoient distribuées aux triérarques; c'est ainsi qu'on appelle les capitaines de vaisseaux (3). On en nommoit deux pour chaque galère; ils servoient six mois chacun (4), & devoient pourvoir à la subsistance de l'équipage (5); car pour l'ordinaire la république ne fournissoit que les agrès & le matelots (6).

L'arrangement étoit défectueux, en ce qu'il rendoit l'exécution très lente, en ce que, sans avoir égard à l'inégalité des fortunes, les plus riches ne contribuoient quelquefois que d'un seizième à l'armement d'une galère. Vers les der-

1) Demosth. de class. p. 135. Id. in Phænip. pag. 1023. Ulpian. in olynth. 2, p. 33.
2) Demosth. de cor. p. 490.
3) Id. in Mid. p. 628. Ulpian. ib. p. 682.
4) Id. in Polycl. p. 1089, 1093 &c.
5) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 349.
6) Demosth. in Mid. p. 628.

nières annés de mon séjour en Grèce, Démosthène fit passer un décret qui rend la perception de l'impôt plus facile & plus conforme à l'équité ; en voici la substance. Chap. 56.

Tout citoyen dont la fortune est de 10 talens, doit au besoin fournir à l'état une galère ; il en fournira deux, s'il a 20 talens ; mais possédât-il des richesses très considérables, on n'exigera de lui que trois galères & une chaloupe. Ceux qui auront moins de 10 talens, se réuniront pour contribuer d'une galère (1).

Cet impôt, dont on n'exempte que les Archontes (2), est proportionné autant qu'il est possible, aux facultés des citoyens ; le poids en tombe toujours sur les plus riches, & c'est une suite de ce principe, que l'on doit asseoir les impositions, non sur les personnes, mais sur les biens (3).

Comme certaines fortunes s'élèvent, tandis que d'autres s'abaissent, Démosthène laissa subsister la loi des échanges. Tous les ans, les magistrats chargés du département de la marine, permettent à chaque contribuable de se pourvoir contre un citoyen qui est moins taxé que lui, quoiqu'il soit devenu plus riche, ou

1) Demosth. de cor. p. 490.
2) Id. in Leptin. p. 545.
3) Id. in Androt. p. 707.

qu'il l'ait toujours été. Si l'accusé con-
Chap. vient de l'amélioration & de la supério-
56. rité de sa fortune, il est substitué à l'accusateur, sur le rôle des contribuables; s'il n'en convient point, on ordonne les informations, & il se trouve souvent forcé d'échanger ses biens contre ceux de l'accusateur (1).

Les facilités accordées aux commandans des galères, soit par le gouvernement, soit par leur tribu, ne suffiroient pas, si le zèle & l'ambition n'y suppléoient. Comme il est de leur intérêt de se distinguer de leurs rivaux, on en voit qui ne négligent rien pour avoir les bâtimens les plus légers, & les meilleurs équipages (2); d'autres qui augmentent à leurs dépens la paie des matelots, communément fixée à trois oboles par jour (*).

Cette émulation, excitée par l'espoir des honneurs & des récompenses (3), est très avantageuse dans un état dont la moindre guerre épuise le trésor, & intercepte les revenus. Tant que dure cette guerre, les peuples tributaires, sans cesse menacés ou subjugués par les ennemis, ne peuvent fournir de secours à la république, ou sont contraints de lui en demander. Dans ces circonstances

1) Demosth. Philipp. 1, p. 52. Id. in Phænip. p. 1023 & 1027.
2) Id. in Polycl. p. 1084.
*) Neuf sols.
3) Lys. in mun. accept. p. 378.

critiques, ses flottes portent la désolation sur les côtes éloignées, & reviennent quelquefois chargées de butin. Lorsqu'elles peuvent s'emparer du détroit de l'Hellespont (1), elles exigent de tous les vaisseaux qui font le commerce du Pont-Euxin, le dixième des marchandises qu'ils transportent; & cette ressource a plus d'une fois sauvé l'état.

L'obligation de fournir des vaisseaux & des contributions en argent, cesse avec la guerre; mais il est d'usage que les citoyens riches donnent, à certains jours, des repas à ceux de leur tribu, qu'ils concourent à l'entretien des gymnases, & procurent aux jeux publics les chœurs qui doivent se disputer le prix de la danse & de la musique (2). Les uns se chargent volontairement de ces dépenses; les autres y sont condamnés par le choix de leur tribu, & ne peuvent s'y soustraire, à moins qu'ils n'en aient obtenu l'exemption par des services rendus à l'état (3). Tous ont des droits à la faveur du peuple, qui dédommage par des emplois & des honneurs, ceux qui se sont ruinés pour embellir ses fêtes.

1) Xenoph. hist. Græc. l. 1, p. 430. Demosth. in Leptin. p. 549.

2) Lys. in mun. accept. p. 374. Demosth. in Mid. p. 605 & 628. Argum. ejusd. orat. pag. 601. Harpocr. in Ἑστία.

3) Demosth. in Leptin. p. 545 &c.

Chap. 56.

Plusieurs compagnies d'officiers élus par le peuple, sont chargées de veiller à l'administration des finances; & chacune des dix tribus nomme un officier à la plupart de ces compagnies. Les uns (1) donnent à ferme les droits d'entrée, délivrent, sous certaines redevances, les priviléges pour l'exploitation des mines, président à la vente des biens confisqués, &c. Les autres inscrivent sur un registre la somme dont chaque citoyen doit contribuer dans les besoins pressans (2).

Les diverses espèces de revenus sont déposées tous les ans dans autant de caisses différentes, régies chacune en particulier, par dix receveurs ou trésoriers. Le Sénat en règle avec eux la destination (3), conformément aux décrets du peuple, & en présence de deux contrôleurs qui en tiennent registre, l'un au nom du Sénat, l'autre au nom des administrateurs (4).

Les receveurs chargés de la perception des deniers publics, conservent les rôles des sommes auxquelles sont taxés les citoyens (5). Ils effacent, en présence

1) Harpocr. in Πωλητ. Poll. l. 8, c. 9. §. 99.

2) Harpocr. & etymol. magn. in 'Επιγρ. Poll. l. 8, c. 9, §. 103.

3) Harpocr. in 'Αποδέκτ. & in 'Ελληνοτ. Suid. in 'Αποδέκτ. Poll. ib. §. 97 &c.

4) Harpocr. in 'Αντιγρ.

5) Id. & Suid. in 'Αποδέκτ. Aristot. de rep. l. 6, c. 8.

du Sénat, les noms de ceux qui ont satisfait à la dette, & dénoncent à l'un des tribunaux ceux qui ne l'ont pas acquittée. Le tribunal nomme des inquisiteurs (1), chargés de poursuivre ces derniers par les voies ordinaires, qui vont, en cas de refus, jusqu'à la confiscation des biens. Cependant ce recours aux tribunaux n'a lieu que lorsqu'il est question d'un objet important: quand il ne l'est pas, on laisse aux receveurs le soin de terminer les contestations qui s'élèvent dans leur département (2).

Ceux d'entre eux qui perçoivent les amendes, ont le droit singulier de revoir les sentences des premiers juges, & de modérer ou de remettre l'amende, s'ils la trouvent trop forte (3).

Les dépenses relatives à la guerre & à toutes les parties de l'administration, sont assignées sur les différentes caisses dont je viens de parler. En temps de guerre, les lois ordonnent de verser dans la caisse militaire l'excédant des autres caisses (4); mais il faut un décret du peuple pour intervertir l'ordre des assignations.

Tous les ans on dépose, dans une caisse régie par des officiers particuliers,

1) Demosth. in Timocr. p. 775.
2) Poll. l. 8, c. 9, §. 97.
3) Lys. pro milit. p. 163 & 165. Poll. ib.
4) Demosth. in Neær. p. 861.

Chap. 56. des fonds considérables, qui doivent être publiquement distribués, pour mettre *les* citoyens pauvres en état de payer leurs places aux spectacles (1). Le peuple ne veut pas qu'on touche à ce *dépôt*, & nous l'avons vu de nos jours statuer la peine de mort contre l'orateur qui proposeroit *d'employer* cet argent au *service de l'état* épuisé par une longue guerre (2). Les annales des nations n'offrent pas un second exemple d'un pareil délire.

1) Harpocr. in Θεωρ.
2) Ulpian. in olynth. 1, pag. 13. Liban. argum. ejusd. orat.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-SIXIEME.

CHAPITRE LVII.

Suite de la Bibliothèque d'un Athénien. La Logique.

Avant mon voyage dans les provinces de la Grèce, j'avois passé plusieurs journées dans la bibliothèque d'Euclide : à mon retour, nous reprîmes nos séances.

Chap. 57.

Il me montra dans un corps de tablettes, les ouvrages qui traitent de la logique & de la rhétorique, placés les uns auprès des autres, parce que ces deux sciences ont beaucoup de rapport entre elles (1). Ils sont en petit nombre, me dit-il ; car ce n'est que depuis un siècle environ qu'on a médité sur l'art de penser & de parler. Nous en avons l'obligation aux Grecs d'Italie & de Sicile, & ce fut une suite de l'essor que la philosophie de Pythagore avoit donné à l'esprit humain.

Nous devons cette justice à Zénon d'Elée, de dire qu'il a publié le pre-

(1) Aristot. rhet. l. 1, c. 1, t. 2, pag. 512. Sext. Empir. adv. logic. l. 7, p. 370.

Chap. 57. mier un essai de dialectique (1) ; mais nous devons cet hommage à Aristote, d'ajouter qu'il a tellement perfectionné la méthode du raisonnement, qu'il pourroit en être regardé comme l'inventeur (2).

L'habitude nous apprend à comparer deux ou plusieurs idées, pour en connoître & en montrer aux autres la liaison ou l'opposition. Telle est la logique naturelle ; elle suffiroit à un peuple qui, privé de la faculté de généraliser ses idées, ne verroit dans la nature & dans la vie civile que des choses individuelles. Il se tromperoit fréquemment dans les principes, parce qu'il seroit fort ignorant ; mais ses conséquences seroient justes, parce que ses notions seroient claires, & toujours exprimées par le mot propre.

Mais chez les nations éclairées, l'esprit humain, à force de s'exercer sur des généralités & sur des abstractions, a fait éclore un monde idéal, peut-être aussi difficile à connoître que le monde physique. A la quantité étonnante de perceptions reçues par les sens, s'est jointe la foule prodigieuse des combinaisons que forme notre esprit, dont la fécon-

1) Diog. Laert. in proem. §. 18. Aristot. ap. eumd. l. 8, §. 57; l. 9, §. 25.

2) Aristot. sophist. elench. cap. 34, tom. 1, pag. 314.

dité est telle, qu'il est impossible de lui assigner des bornes. Chap. 57.

Si nous considérons ensuite que, parmi les objets de nos pensées, un très grand nombre ont entre eux des rapports sensibles qui semblent les identifier, & des différences légères qui les distinguent en effet, nous serons frappés du courage & de la sagacité de ceux qui, les premiers, formèrent & exécutèrent le projet d'établir l'ordre & la subordination dans cette infinité d'idées que les hommes avoient conçues jusqu'alors, & qu'ils pourroient concevoir dans la suite.

Et c'est ici peut-être un des plus grands efforts de l'esprit humain; c'est du moins une des plus grandes découvertes dont les Grecs puissent se glorifier. Nous avons reçu des Egyptiens, des Chaldéens, peut-être encore de quelque nation plus éloignée, les élémens de presque tous les arts: la postérité nous devra cette méthode, dont l'heureux artifice assujetti le raisonnement à des règles. Nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur ses principales parties.

Il y a des choses qu'on se contente d'indiquer, sans en rien nier, sans en rien affirmer. C'est ainsi que je dis: *Homme, cheval, animal à deux pieds*; il en est d'autres qu'on désigne par des mots qui contiennent affirmation ou négation.

Des categories.

Quelques nombreuses que soient les

Chap. 57. premières, on trouva le moyen de les distribuer en dix classes, dont l'une renferme la substance, & les autres ses modes. Dans la première, on plaça toutes les substances, comme *homme*, *cheval*, &c. (1); dans la seconde, la quantité, de quelque nature qu'elle soit, comme le nombre, le temps, l'étendue, &c. (2); dans la troisième, la qualité, & sous ce nom on comprit, 1.° les habitudes, telles que les vertus, les sciences; 2.° les dispositions naturelles qui rendent un homme plus propre qu'un autre à certains exercices; 3.° les qualités sensibles, comme *douceur*, *amertume*, *froid*, *chaud*, *couleur*; 4.° la forme, la figure, comme *rond*, *quarré*, &c. (3).

Les autres classes renferment les différentes sortes de relations, d'actions, de situations, de possessions, &c.; de manière que ces dix ordres de choses contiennent tous les êtres & toutes les manières d'être. Ils sont nommés *catégories* ou *attributs*, parce qu'on ne peut rien attribuer à un sujet, qui ne soit *substance*, ou *qualité*, ou *quantité*, &c.

C'étoit beaucoup que d'avoir réduit les objets de nos pensées à un si petit nombre de classes, mais ce n'étoit pas assez encore. Qu'on examine avec at-

(1) Aristot. categ. c. 4, t. 1, p. 15.
(2) Id. ib. c. 6.
(3) Id. ib. c. 8, p. 26.

tention chaque catégorie, on verra bientôt qu'elle est susceptible d'une multitude de subdivision que nous concevons comme subordonnées les unes aux autres. Expliquons ceci par un exemple tiré de la première catégorie. Chap. 57.

Des individus. Dans l'enfance, notre esprit ne voit, ne conçoit que des individus (*); nous les appelons encore aujourd'hui premières substances (1), soit parce qu'ils attirent nos premiers regards, soit parce qu'ils sont en effet les substances les plus réelles.

Des espèces. Dans la suite, ceux qui ont des ressemblances plus frappantes, se présentant à nous sous une même espèce, c'est-à-dire, sous une même forme, sous une même apparence, nous en avons fait plusieurs classes séparées (2). Ainsi d'après tel & tel homme, tel & tel cheval, nous avons eu l'idée spécifique de l'homme & du cheval.

Des genres. Comme les différentes branches d'une famille remontent à une origine commune, de même plusieurs espèces rapprochées par de grands traits de conformité, se rangent sous un même genre (3). Ainsi, des idées spécifiques de l'hom-

(*) Les individus s'appellent en grec, *atomes*, indivisibles. (Aristot. categ. c. 2, p. 15.)

1) Aristot. ib. c. 5, t. 1, p. 16.

2) Id. topic. l. 1, c. 7, t. 1, p. 184.

3) Id. metaph. l. 5, c. 28, t. 2, p. 901.

Chap. 57. me, du cheval, du bœuf, de tous les êtres qui ont vie & sentiment, à résulté l'idée générique de l'*animal* ou de l'*être vivant*; car ces expressions, dans notre langue, désignent la même chose. Au dessus de ce genre, on en conçoit de plus universels, tels que la *substance*, &c.; & l'on parvient enfin au genre suprême, qui est *l'être*.

Dans cette échelle, dont l'être occupe le sommet, & par laquelle on descend aux individus, chaque degré intermédiaire peut être genre à l'égard du degré inférieur, espèce à l'égard du degré supérieur.

Les philosophes se plaisent à dresser de pareilles filiations pour tous les objets de la nature, pour toutes les perceptions de l'esprit; elles leur facilitent les moyens de suivre les générations des idées, & d'en parcourir de rang en rang les différentes classes, comme on parcourt une armée en bataille (1). Quelquefois, considérant le genre comme l'*unité* ou le *fini*, les espèces comme *plusieurs*, & les individus comme l'*infini*, ils agitent diverses questions sur le *fini* & l'*infini*, sur le *un* & le *plusieurs*; questions qui ne roulent alors que sur la nature du genre, des espèces & des individus (2).

1) Plat. de rep. L. 7, t. 2, p. 534.
2) Id. in Phileb. Id. in Parm.

Chap. 57. De la différence.

Chaque espèce est distinguée de son genre par un attribut essentiel qui la caractérise, & qui se nomme différence (1). La raison étant pour l'homme le plus beau & le plus incommunicable de ses priviléges, elle le sépare des autres animaux (*). Joignez donc à l'idée générique de l'animal celle de raisonnable, c'est-à-dire, de sa différence, vous aurez l'idée spécifique de l'homme (2). Il est aussi difficile qu'important de fixer les différences comprises sous un même genre, & celle des espèces subordonnées à des genres qui ont entre eux quelque affinité. En se livrant à ce travail, on démêle bientôt, dans chaque espèce, des propriétés qui lui sont inhérentes, des modifications qui lui sont accidentelles.

Du propre.

Il ne s'agit pas ici de la propriété qui se confond avec l'essence d'une chose, mais de celle qui en est distinguée (3). Sous cet aspect, c'est un attribut qui ne convient qu'à l'espèce, & qui émane de cet attribut principal que nous avons nommé différence. L'homme est capable d'apprendre certaines sciences; c'est une de ses propriétés: elle naît du pouvoir qu'il a de raisonner, & ne convient

1) Aristot. topic. l. 6, c. 4, t. 1, p. 245; c. 6, p. 248.
*) Voyez la note à la fin du volume.
2) Porphyr. isagog. ap. Aristot. t. 1, p. 7.
3) Aristot. topic. l. 1, c. 4 & 5.

Chap. 57. qu'à son espèce. Celle qu'il a de dormir, de se mouvoir, ne peut être une propriété, par ce qu'elle lui est commune avec d'autres animaux (1).

De l'accident. L'accident est un mode, un attribut que l'esprit sépare aisément de la chose : *être assis* est un accident pour l'homme, la *blancheur* pour un corps (2).

Les idées dont nous avons parlé jusqu'ici, n'étant accompagnées ni d'affirmation ni de négation, ne sont ni vraies ni fausses (3). Passons à celles qui peuvent recevoir l'un de ces caractères.

De l'énonciation. L'énonciation est une proposition qui affirme ou nie quelque chose (4). Il n'y a donc que l'énonciation qui soit susceptible de vérité ou de fausseté. Les autres formes du discours, telles que la prière, le commandement, ne renferment ni fausseté ni vérité.

Dans toute énonciation, on unit ou l'on sépare plusieurs idées. On y distingue le *sujet*, le *verbe*, l'*attribut*. Dans celle-ci, par exemple : *Socrate est sage*, *Socrate* sera le sujet, *est* le verbe, *sage* l'attribut.

Le sujet signifie ce qui est placé au-dessous. On l'appelle ainsi, parce qu'il exprime la chose dont on parle & qu'on

1) Aristot. topic. lib. 1 & 5, c. 3, p. 230.
2) Id. ib. l. 1, c. 5, p. 183.
3) Id. de interpr. c. 1, t. 1, p. 37.
4) Id. ib. c. 4 & 5.

met sous les yeux ; peut-être aussi, parce qu'étant moins universel que les attributs qu'il doit recevoir, il leur est en quelque façon subordonné (1). Chap. 57.

Le sujet exprime, tantôt une idée universelle & qui convient à plusieurs individus, comme celles d'homme, d'animal : tantôt une idée singulière, & qui ne convient qu'à un individu, comme celles de Callias, de Socrate (2) : suivant qu'il est universel ou singulier, l'énonciation qui le renferme, est universelle ou singulière.

Pour qu'un sujet universel soit pris dans toute son étendue, il faut y joindre ces mots *tout* ou *nul*. Le mot *homme* est un terme universel : si je dis, *tout homme*, *nul homme*, je le prends dans toute son étendue, parce que je n'exclus aucun homme ; si je dis simplement, *quelque homme*, je restreins son universalité.

Le verbe est un signe qui annonce qu'un tel attribut convient à tel sujet (3). Il falloit un lien pour les unir, & c'est le verbe *être*, toujours exprimé ou sous-entendu. Je dis sous-entendu, parce qu'il est renfermé dans l'emploi des autres verbes. En effet, ces mots *je vais*, signifient *je suis allant* (4).

(1) Aristot. categ. c. 5, t. 1, p. 17.
(2) Id. de interpr. c. 7, t. 1, p. 38.
(3) Id. ib. c. 3, p. 37.
(4) Id. ib. c. 12, p. 46.

Chap. 57. A l'égard de l'attribut, on a déja vu qu'il est pris de l'une des catégories qui contiennent les genres de tous les attributs (1).

Ainsi nos jugemens ne sont que des opérations par lesquelles nous affirmons ou nous nions une chose d'une autre; ou plutôt ce ne sont que *des regards* de l'esprit, qui découvrent que telle propriété ou telle qualité peut s'attribuer ou non à tel objet; car l'intelligence qui fait cette découverte, est à l'ame ce que que la vue est à *l'œil* (2).

On distingue différentes espèces d'énonciations. Nous dirons un mot de celles qui, roulant sur un même sujet, sont opposées par l'affirmation & par la négation. *Il* semble que la vérité de l'une doit établir la fausseté de l'autre. Mais cette regle ne sauroit être générale, parce que l'opposition qui règne entre elles, s'opère de plusieurs manières.

Si, dans l'une & dans l'autre, le sujet étant universel, est pris dans toute son étendue, alors les deux énonciations s'appellent contraires, & peuvent être toutes deux fausses (3). Exemple: *Tous les hommes sont blancs*; *nul homme n'est blanc*. Si son étendue n'a point de limites dans l'une, & en a dans l'au-

1) Aristot. topic. l. 1, c. 9, t. 1, p. 185.
2) Id. ib. p. 17, p. 192.
3) Id. de interpr. c. 7, t. 1, p. 39.

tre, alors elles se nomment contradictoires : l'une est vraie, & l'autre fausse. Exemple : *Tous les hommes sont blancs ; quelques hommes ne sont pas blancs*, ou bien : *Nul homme n'est blanc, quelques hommes sont blancs*. Les énonciations singulières éprouvent le même genre d'opposition que les contradictoires ; de toute nécessité l'une sera vraie, & l'autre fausse : *Socrate est blanc, Socrate n'est pas blanc* (1).

Deux propositions particulières, l'une affirmative, l'autre négative, ne sont pas, à proprement parler, opposées entre elles ; l'opposition n'est que dans les termes. Quand je dis : *Quelques hommes sont justes ; quelques hommes ne sont pas justes*, je ne parle pas des mêmes hommes (2).

Les notions précédentes, celles que je supprime en plus grand nombre, furent le fruit d'une longue suite d'observations. Cependant on n'avoit pas tardé à s'appercevoir que la plupart de nos erreurs tirent leur source de l'incertitude de nos idées & de leurs signes représentatifs. Ne connoissant le objets extérieurs que par nos sens, & ne pouvant, en conséquence, les distinguer que par leurs apparences, nous confondons souvent

(1) Aristot. categ. c. 10, t. 1, pag. 33. Id. de interpr. c. 7. t. 1, p. 40.

(2) Id. analyt. prior. c. 15, t. 1, p. 117.

Chap. 57. leur nature avec leurs qualités & leurs accidens. Quant aux objets intellectuels, ils ne réveillent, dans le commun des esprits, que des lueurs sombres, que des images vagues & mobiles. La confusion augmente encore par cette quantité de mots équivoques & métaphoriques, dont les langues fourmillent, & sur-tout par le grand nombre de termes universels, que nous employons souvent sans les entendre.

La méditation seule peut rapprocher des objets que cette obscurité semble éloigner de nous. Aussi la seule différence qui se trouve entre un esprit éclairé & celui qui ne l'est pas, c'est que l'un voit les choses à une juste distance, & l'autre ne les voit que de loin (1).

Heureusement les hommes n'ont besoin que d'une certaine analogie dans les idées, d'une certaine approximation dans le langage, pour satisfaire aux devoirs de la société. En changeant leurs idées, les esprits justes trafiquent avec une bonne monnoie, dont souvent ils ne connoissent pas le titre; les autres, avec de fausses espèces, qui n'en sont pas moins bien reçues dans le commerce.

Le philosophe doit employer les expressions les plus usitées (2), mais en

1) Aristot. sophist. elench. l. 1, c. 1, tom. 1, page 281.

2) Id. topic. l. 2, c. 2, t. 1, p. 196.

distinguant leurs acceptions, quand elles en ont plusieurs; il doit ensuite déterminer l'idée qu'il attache à chaque mot.

Chap. 57.

De la définition.

Définir une chose, c'est faire connoître sa nature par des caractères qui ne permettent pas de la confondre avec toute autre chose (1). Autrefois on n'avoit point de règles pour parvenir à cette exactitude, ou pour s'en assurer. Avant d'en établir, on observa qu'il n'y a qu'une bonne définition pour chaque chose (2); qu'une telle définition ne doit convenir qu'au défini (3); qu'elle doit embrasser tout ce qui est compris dans l'idée du défini (4); qu'elle doit de plus s'étendre à tous les êtres de même espèce, celle de l'homme, par exemple, à tous les hommes (5); qu'elle doit être précise: tout mot qu'on en peut retrancher est superflu (6); qu'elle doit être claire: il faut donc en exclure les expressions équivoques, figurées, peu familières (7), & que pour l'entendre, on ne soit pas obligé de recourir au défini, sans quoi elle ressembleroit aux figures des anciens ta-

(1) Aristot. topic. l. 1, c. 5, t. 1, p. 182.
(2) Id. ib. l. 6, c. 14, t. 1, p. 260.
(3) Id. ib. l. 7, c. 5, p. 264.
(4) Id. ib. l. 6, c. 5, p. 247.
(5) Id. ib. c. 1, p. 241.
(6) Id. ib. c. 3, p. 243.
(7) Id. ib. c. 2, p. 242.

bleaux, qui ne sont reconnoissables qu'à leurs noms tracés auprès d'elles (1).

Chap. 57. Comment parvint-on à remplir ces conditions? Nous avons parlé plus haut de ces échelles d'idées qui nous conduisent, depuis les individus jusqu'à l'être général. Nous avons vu que chaque espèce est immédiatement surmontée d'un genre, dont elle est distinguée par la différence. Une définition exacte sera composée du genre immédiat & de la différence de la chose définie (2), & renfermera par conséquent ses deux principaux attributs. Je définis l'homme un animal raisonnable (3). Le genre *animal* rapproche l'homme de tous les êtres vivans; la différence *raisonnable* l'en sépare.

Il suit de là qu'une définition indique la ressemblance de plusieurs choses diverses, par son genre; & leur diversité, par sa différence. Or rien n'est si important que de saisir cette ressemblance & cette diversité, quand on s'exerce dans l'art de penser & de raisonner (4).

J'omets quantité de remarques très fines sur la nature du genre & de la dif-

1) Aristot. topic. l. 6, c. 2, p. 243.
2) Id. ib. l. 1, cap. 8, pag. 185; l. 6, cap. 1, p. 242.
3) Id. ap. Jamblic. de vit. Pythag. c. 6, p. 24.
4) Id. topic. l. 1, c. 13, 16 & 17.

férence, ainsi que sur les diverses espèces d'assertions qu'on a coutume d'avancer en raisonnant. Comme je ne veux présenter que des essais sur les progrès de l'esprit humain, je ne dois pas recueillir toutes les traces de lumière qu'il a laissées sur sa route; mais la découverte du syllogisme mérite de nous arrêter un instant.

Chap. 57.

Du Syllogisme

Nous avons dit que dans cette proposition, *Socrate est sage*, *Socrate* est le sujet, *sage* l'attribut; & que par le verbe substantif qui les unit, on affirme que l'idée de la sagesse convient à celle de Socrate.

Mais comment s'assurer de la vérité ou de la fausseté d'une proposition, lorsque le rapport de l'attribut avec le sujet n'est pas assez marqué? C'est en passant du connu à l'inconnu (1); c'est en recourant à une troisième idée, dont le double rapport avec le sujet & l'attribut soit plus sensible.

Pour me faire mieux entendre, je n'examinerai que la proposition affirmative. Je doute si A est égal à B; s'il se trouve que A soit égal à C, & C à B, j'en conclurai, sans hésiter, que A est égal à B (2).

Ainsi, pour prouver que la justice est une habitude, il suffit de montrer

1) Aristot. metaph. l. 7, c. 4, t. 2, p. 909.
2) Id. analyt. prior. c. 4, t. 1, p. 54.

Chap. 57. que la justice est une vertu, & toute vertu une habitude (1). Mais pour donner à cette preuve la forme du syllogisme, plaçons de mot *Vertu* entre le sujet & l'attribut de la proposition, & nous aurons ces trois termes : *Justice*, *Vertu*, *Habitude*. Celui du milieu s'appelle *moyen*, soit à cause de sa position, soit parce qu'il sert d'objet intermédiaire, pour comparer les deux autres, nommés les *extrèmes* (2). Il est démontré que le moyen doit être pris au moius une fois uoiversellement, & qu'une des propositions doit être universelle (3). Je dirai donc d'abord :

Toute vertu est une habitude ;

je dirai ensuite :

Or la justice est une vertu :
Donc la justice est une habitude.

Il suit de là 1.° qu'un syllogisme est composé de trois termes, que le dernier est l'attribut du second, & le second du premier (4). Ici *Habitude* est attribut à l'égard de *Vertu*, & *Vertu* à l'égard de *Justice*.

L'attribut

1) Aristot. de mor. l. 2, c. 1, t. 2, p. 17 ; c. 4, p. 21.
2) Id. analyt prior. c. 4, t. 1, p. 54.
3) Id. topic. l. 8, c. 1, t. 1, p. 267 ; cap. 14, p. 280.
4) Id. anal. prior. ut supra.

L'attribut étant toujours pris dans l'une des catégories, ou dans les séries d'êtres qui les composent, les rapports du moyen avec l'un & l'autre des extrêmes, seront des rapports tantôt de substances, de qualités, de quantités &c. tantôt de genres & d'espèces, de propriétés &c. (1). Dans l'exemple précédent, ils sont de genres & d'espèces; car *Habitude* est genre relativement à *Vertu*, & *Vertu* relativement à *Justice*. Or, il est certain que tout ce qui se dit d'un genre supérieur, doit se dire des genres & des espèces qui sont dans la ligne descendante (2).

Chap. 57.

Il suit, 2.° qu'un syllogisme est composé de trois propositions. Dans les deux premières, on compare le moyen avec chacun des extrêmes; dans la troisième, on conclut que l'un des extrêmes doit être l'attribut de l'autre; & c'étoit ce qu'il falloit prouver.

Il suit, 3.° qu'un syllogisme est un raisonnement par lequel, en posant certaines assertions, on en dérive une autre, différente des premières (3).

Les diverses combinaisons des trois termes produisent différentes sortes de syllogismes, qui la plupart se réduisent à

1) Aristot. topic. l. 1, c. 9, t. 1, p. 185.
2) Id. ib. l. 4, c. 1, t. 1, p. 213; l. 6, c. 5, page 247.
3) Id. ib. l. 1, c. 1, t. 1, pag. 180, Id. sophist. elench. l. 1, c. 1, t. 1, p. 281.

celle que nous avons proposée *pour modèle* (1).

Chap. 57. Les résultats varient encore suivant que les propositions sont affirmatives ou négatives, suivant qu'on *leur* donne, ainsi qu'aux termes, plus ou moins d'universalité ; & de là sont émanées quantité de règles *qui font découvrir*, au premier aspect, la justesse ou le défaut d'un raisonnement.

On se sert d'inductions & d'exemples pour persuader la multitude, de syllogismes pour convaincre *les philosophes* (2). Rien de si pressant, *de si impérieux*, que *la* conclusion déduite de deux vérités dont un adversaire *a été forcé* de convenir (3).

Ce mécanisme ingénieux n'est que le développement des opérations de notre esprit. On avoit observé qu'à l'exception des premiers principes qui persuadent par eux-mêmes (4), toutes nos assertions ne sont que des conclusions, & qu'elles sont fondées sur un raisonnement qui se fait dans notre esprit avec une promptitude surprenante. Quand j'ai dit : *justice est une habitude*, je faisois mentalement le syllogisme que j'ai étendu plus haut.

(1) Aristot. analyt. prior. l. 1, c. 7, t. 1, p. 69.
(2) Id. topic. l. 1, c. 12, t. 1, p. 188; l. 8, c. 2, p. 269.
(3) Plat. in men. t. 2, p. 75.
(4) Aristot. topic. l. 1, c. 1, p. 180.

On supprime quelquefois une des propositions, facile à suppléer. Le syllogisme s'appelle alors enthymême ; & quoiqu'imparfait (1), il n'en est pas moins concluant. Exemple : *Toute vertu est une habitude ; donc la justice est une habitude* : ou bien, *La justice est une vertu : donc elle est une habitude*. Je parviendrois aisément à la même conclusion, si je disois simplement : *La justice étant une vertu, est une habitude* ; ou bien, *La justice est une habitude, parce que toute vertu est une habitude*, &c. Chap. 57.

Tel est cet autre exemple tiré d'un de nos poètes :

> Mortel, ne garde pas une haîne immortelle (2).

Veut-on convertir cette sentence en syllogisme ? on dira : *Nul mortel ne doit garder une haine immortelle ; or, vous êtes mortel : donc*, &c. Voulez-vous en faire un ethymême ? supprimez une des deux premières propositions.

Ainsi toute sentence, toute réflexion, soit qu'elle entraîne sa preuve avec elle, soit qu'elle se montre sans cet appui, est un véritable syllogisme, avec cette différence, que dans le premier cas la preuve est le moyen qui rapproche ou éloigne l'attribut du sujet, & que dans le second il faut substituer le moyen.

1) Demetr. Phal. de eloc. c. 32.
2) Aristot. rhetor. l. 2, c. 21, t. 2, p. 571.

Chap. 57. C'est en étudiant avec attention l'enchaînement de nos idées, que les philosophes trouvèrent l'art de rendre plus sensibles les preuves de nos raisonnemens, de développer & de classer les syllogismes imparfaits que nous employons sans cesse. On sent bien que *le succès* exigeoit une *constance obstinée*, & ce génie observateur qui, à la vérité, *n'invente* rien parce qu'il n'ajoute rien à la nature, mais qui y découvre ce qui échappe aux esprits ordinaires.

Toute *démonstration est un syllogisme*; mais tout syllogisme *n'est pas une démonstration* (1). *Il est démonstratif*, lorsqu'il est établi *sur les premiers principes*, *ou sur* ceux qui découlent des premiers; dialectique, lorsqu'il est fondé sur des opinions qui paroissent probables à tous les hommes, ou du moins aux sages les plus éclairés (2); contentieux, lorsqu'il conclut d'après des propositions qu'on veut faire passer pour probables, & qui ne le sont pas.

Le premier fournit des armes aux philosophes qui s'attachent au vrai; le second, aux dialecticiens, souvent obligés de s'occuper du vraisemblable; le troisième, aux sophistes, à qui les moindres apparences suffisent (3).

1) Aristot. analyt. prior. c. 4, t. 1, p. 54.
2) Id. topic. L 1, c. 1, t. 1, p. 180.
3) Id. ib. c. 14, t. 1, p. 189. Id. sophist. elench. c. 1, p. 282. Id. metaph. L 4, t. 2, p. 871.

Comme nous raisonnons plus fréquemment d'après des opinions que d'après des principes certains, les jeunes-gens s'appliquent de bonne heure à la dialectique; c'est le nom qu'on donne à la logique, quand elle ne conclut que d'après des probabilités (1). En leur proposant des problêmes ou thèses (2) sur la physique, sur la morale, sur la logique (3), on les accoutume à essayer leurs forces sur divers sujets, à balancer les conjectures, à soutenir alternativement des opinions opposées (4), à s'engager dans les détours du sophisme pour les reconnoître. Chap. 57.

Comme nos disputes viennent souvent de ce que les uns, séduits par quelques exemples généralisent trop, & les autres, frappés de quelques exemples contraires, ne généralisent pas assez, les premiers apprennent qu'on ne doit pas conclure du particulier au général (5), les seconds qu'une exception ne détruit pas la règle.

La question est quelquefois traitée par demandes & par réponses (6). Son objet étant d'éclaircir un doute, & de diriger la raison naissante, la solution ne

(1) Aristot. topic. l. 1, c. 2, t. 1, p. 181.
(2) Id. ib. c. 11, p. 187.
(3) Id. ib. c. 14, p. 189.
(4) Id. rhet. l. 1, c. 1, t. 2, p. 514.
(5) Id. ib. p. 517.
(6) Id. topic. l. 8, c. 1, t. 1, p. 268.

[redacted] doit en être ni trop claire, ni trop dif-
CHAP. ficile (1).
57. On doit éviter avec soin de soutenir des thèses tellement improbables, qu'on soit bientôt réduit à l'absurde (2), & de traiter des sujets sur lesquels il est dangereux d'hésiter, comme, s'il faut honorer les dieux, *aimer ses parens* (3).

Quoiqu'*il soit* à craindre que des esprits ainsi habitués à une précision rigoureuse, n'en conservent le goût, & n'y joignent même celui de la contradiction, il n'en est *pas moins* vrai qu'ils ont un avantage *réel sur les* autres. *Dans l'acquisition* des sciences, *ils* sont plus disposés à douter; & *dans le* commerce de la vie, à *découvrir le vice* d'un raisonnement.

(1) Aristot. topic. l. 1, c. 11, t. 1, p. 187.
(2) Id. ib. l. 8, c. 9, t. 1, p. 275.
(3) Id. ib. l. 1, c. 11, t. 1, p. 187.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-SEPTIEME.

NOTES.

CHAPITRE XLI, PAG. 22.

Sur le nombre des Tribus de Sparte.

Dans presque toutes les grandes villes de la Grèce, les citoyens étoient divisés en tribus. On comptoit dix de ces tribus à Athènes. Cragius (1) suppose que Lacédémone en avoit six: 1.° Celle des Héraclides; 2.° celle des Egides; 3.° celle des Limnates; 4.° celle des Cynosuréens; 5.° celle des Messoates; 6.° celle des Pitanates. L'existence de la première n'est prouvée par aucun témoignage formel; Cragius ne l'établit que sur de très foibles conjectures, & il le reconnoit lui-même. J'ai cru devoir la rejeter.

Les cinq autres tribus sont mentionnes expressément dans les auteurs ou dans les monumens anciens. Celle des Egides, dans Hérodote (2); celles des Cynosuréens & des

1) Crag. de rep. Laced. l. 1, c. 6.
2) Herodot. l. 4, c. 149.

Pitanates, dans Hesychius (1); celle des Messoates, dans Etienne de Byzance (2); enfin celle des Limnates, sur une inscription que M. l'abbé Fourmont découvrit dans les ruines de Sparte (3). Pausanias cite quatre de ces tribus, lorsqu'à l'occasion d'un sacrifice que l'on offroit à Diane, dès les plus anciens temps, *il dit qu'il s'éleva une dispute entre les Limnates, les Cynosuréens, les Messoates & les Pitanates* (4).

Ici on pourroit faire cette question: De ce qu'il n'est fait mention que de ces cinq tribus, s'ensuit-il qu'on doive se borner à ce nombre? Je réponds que nous avons de très fortes présomptions pour ne pas l'augmenter. On a vu plus haut que les Athéniens avoient plusieurs corps composés chacun de dix magistrats, tirés des dix tribus. Nous trouvons de même à Sparte plusieurs magistratures exercées chacune par cinq officiers publics; celle des Ephores, celle des Bidiéens (5), celle des Agathoerges (6). Nous avons lieu de croire que chaque tribu fournissoit un de ces officiers.

1) Hesych. in Κυνο'ϛ. & in Πιτανα'τ.
2) Steph. Byzant. in Μεσ'ο.
3) Inscript. Fourmont in biblioth. reg.
4) Pausan. l. 3, c. 16, p. 249.
5) Id. ib. c. 11, p. 231.
6) Herodot. l. 1, c. 67.

MÊME CHAPITRE, MEME PAG.

Sur le plan de Lacédémone.

J'ose d'après les foibles lumières que nous ont transmises les anciens auteurs, présenter quelques vues générales sur la topographie de Lacédémone.

Suivant Thucydide, cette ville ne faisoit pas un tout continu, comme celle d'Athènes; mais elle étoit divisée en bourgades, comme l'étoient les anciennes villes de Grèce (1).

Pour bien entendre ce passage, il faut se rappeler que les premiers Grecs s'établirent d'abord dans des bourgs sans murailles, & que dans la suite, les habitans de plusieurs de ces bourgs se réunirent dans une enceinte commune. Nous en avons quantité d'exemples. Tégée fut formée de neuf hameaux (2); Mantinée, de quatre ou de cinq (3); Patræ, de sept; Dymé, de huit &c. (4).

Les habitans de ces bourgs, s'étant ainsi rapprochés, ne se mêlèrent point les uns

1) Thucyd. l. 1, c. 10.
2) Pausan. l. 8, c. 45, p. 692.
3) Xenoph. hist. Græc. l. 5, p. 553. Ephor. ap. Harpocr. in Μαντιν. Diod. Sic. l. 15, p. 331.
4) Strab. l. 8, p. 337.

avec les autres. Ils étoient établis en des quartiers différens, & formoient diverses tribus. En conséquence, le même nom désignoit la tribu & le quartier où elle étoit placée. En voici la preuve pour Lacédémone en particulier.

Cynosure, dit Hésychius, est une tribu de Laconie (1); c'est un *lieu* de Laconie, dit *le Scholiaste de Callimaque* (2). *Suivant Suidas*, *Messoa* est un lieu (3); suivant Etienne de Byzance, c'est un lieu & une tribu de Laconie (4); suivant Strabon (5), dont le texte a été heureusement rétabli par Saumaise (6); Messoa fait partie de Lacédémone; enfin l'on donna tantôt *le nom* de tribu (7), tantôt celui de bourgade (8) à Pitane.

On conçoit *maintenant pourquoi* les uns ont *dit que le poète* Alcman étoit de Messoa, & les autres de Lacédémone (9); c'est qu'en effet Messoa étoit un des quartiers de cette ville. On conçoit encore pourquoi un Spartiate, nommé *Thrasybule*, *ayant été tué* dans un combat, Plutarque ne dit pas qu'il

1) Hesych. in Κυνοσ.
2) Callim. Hymn. in Dian. v. 94.
3) *Suid.* in Μεσσο.
4) *Steph.* in Μέσος.
5) *Straa. l.* 8; p. 364. Casaub. ib.
6) Salmas. in Plinian. exercit. p. 825.
7) Hesych. in Πιταν.
8) Schol. Thucyd. l. 1. c. 20.
9) Salmas. ib. Meurs. miscell. Lacon. l. 4, c. 17.

fut transporté sur son bouclier, à Lacédémone, mais à Pitane (1); c'est qu'il étoit de ce bourg, & qu'il devoit y être inhumé.

On a vu dans la note précédente que les Spartiates étoient divisés en cinq tribus; leur capitale étoit donc composée de cinq hameaux. Il ne reste plus qu'à justifier l'emplacement que je leur donne dans mon plan.

1.° Hameau et tribu des Limnates. Leur nom venoit du mot grec λίμνη, qui signifie un étang, un marais. Suivant Strabon, le fauxbourg de Sparte s'appeloit *les marais*, parce que cet endroit étoit autrefois marécageux (2); or le fauxbourg de Sparte devoit être au nord de la ville, puisque c'étoit de ce côté qu'on y arrivoit ordinairement.

2.° Hameau et tribu des Cynosuréens. Le mot Cynosure signifie *queue de chien*. On le donnoit à des promontoires, à des montagnes qui avoient cette forme. Une branche du mont Taygéte, figurée de même, se prolongeoit jusqu'à Sparte, & nous avons montré qu'il existoit en Laconie, un lieu qui s'appeloit Cynosure. On est donc autorisé à penser que le hameau qui portoit le même nom, étoit au dessous de cette branche du Taygète.

3.° Hameau et tribu des Pitanates. Pausanias en sortant de la place publique, prend sa route vers le couchant, passe devant le théâtre, & trouve ensuite la salle

1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 235.
2) Strab. ib. p. 363.

où s'assembloient les Crotanes qui faisoient partie des Pitanates (1). Il falloit donc placer ce hameau en face du théâtre dont la position est connue, puisqu'il en reste encore des vestiges. Ceci est confirmé par deux passages d'Hésychius & d'Hérodote, qui montrent que le théâtre étoit dans le bourg des Pitanates (2).

4.° Hameau et tribu des Messoates. Du bourg des Pitanates, Pausanias se rend au Plataniste (3) qui étoit au voisinage du bourg de Thérapné. Auprès du Plataniste, il voit le tombeau du poète Alcman (4) qui, étant de Messoa, devoit y être enterré.

5.° Hameau et tribu des Egides. Pausanias nous conduit ensuite au bourg des Limnates (5) que nous avons placé dans la partie nord de la ville. Il trouve dans son chemin, le tombeau d'Egée (6) qui avoit donné son nom à la tribu des Egides (7).

Je n'ai point renfermé tous ces hameaux dans une enceinte, parce qu'au temps dont je parle, Sparte n'avoit point de murailles.

Les temples & les autres édifices publics ont été placés à-peu-près dans les lieux que leur assigne Pausanias. On ne doit pas à

1) Pausan. l. 3, c. 14, p. 240.
2) Herodot. l. 6, c. 67. Hesych. in Πιτανάτη.
3) Pausan. ib. p. 242.
4) Id. ib. c. 15, p. 244.
5) Id. ib. c. 16, p. 248.
6) Id. ib. c. 15, p. 245.
7) Herodot. l. 4, c. 149.

cet égard s'attendre à une précision rigoureuse; l'essentiel étoit de donner une idée générale de cette ville célèbre.

CHAPITRE XLII, PAG. 35.

Sur la manière dont les Spartiates traitoient les Hilotes.

Les Lacédémoniens consternés de la perte de Pylos que les Athéniens venoient de leur enlever, résolurent d'envoyer de nouvelles troupes à Brasidas leur général, qui étoit alors en Thrace. Ils avoient deux motifs: le premier de continuer à faire une diversion qui attirât dans ces pays éloignés les armes d'Athènes; le second, d'enrôler & de faire partir pour la Thrace, un corps de ces Hilotes, dont la jeunesse & la valeur leur inspiroient sans cesse des craintes bien fondées. On promit en conséquence, de donner la liberté à ceux d'entre eux qui s'étoient le plus distingués dans les guerres précédentes. Il s'en présenta un grand nombre; on en choisit deux mille, & on leur tint parole. Couronnés de fleurs, ils furent solennellement conduits aux temples; c'étoit là principale cérémonie de l'affranchissement. Peu de temps après, dit Thucydide, on les fit disparoître, & personne n'a jamais

ou comment chacun d'eux avoit péri (1).
Plutarque, qui a copié Thucydide, remarque aussi qu'on ignora dans le temps, & qu'on a toujours ignoré depuis, le genre de mort qu'éprouvèrent ces deux mille hommes (2).

Enfin Diodore de Sicile prétend que leurs maîtres reçurent ordre *de les faire mourir dans l'intérieur de leurs maisons* (3). Comment pouvoit-il être instruit d'une circonstance que n'avoit pu connoître un historien tel que Thucydide qui vivoit dans le temps où cette scène barbare s'étoit passée?

Quoi qu'il en soit, *il se présente ici deux faits, qu'il faut soigneusement distinguer, parce qu'ils dérivent de deux causes différentes; l'un l'affranchissement de 2000 Hilotes; l'autre, la mort de ces Hilotes. La liberté leur fut* certainement accordée par ordre du Sénat & du peuple; mais il est certain aussi qu'ils ne furent pas mis à mort par un décret émané de la puissance suprême. Aucune nation ne se seroit prêtée à une si noire trahison; & dans ce cas particulier, *on* voit clairement que *l'assemblée* des Spartiates ne brisa les fers de ces Hilotes que pour les armer & les envoyer en Thrace. Les Ephores, vers le même temps, firent partir pour l'armée de Brasidas, mille autres Hilotes (4); comme ces détache-

(1) Thucyd. l. 4, c. 80.
(2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.
(3) Diod. Sic. l. 12, p. 117.
(4) Id. ib.

mens sortoient de Sparte quelquefois pendant la nuit (1), le peuple dut croire que les deux mille qu'il avoit délivrés de la servitude, s'étoient rendus à leur destination ; & lorsqu'il reconnut son erreur, il fut aisé de lui persuader que les magistrats convaincus qu'ils avoient conspiré contre l'état, les avoient fait mourir en secret, ou s'étoient contentés de les bannir des terres de la république. Nous ne pouvons éclaircir aujourd'hui un fait, qui, du temps de Thucydide, étoit resté dans l'obscurité. Il me suffit de montrer que ce n'est pas à la nation qu'on doit imputer le crime, mais plutôt à la fausse politique des Ephores qui étoient en place, & qui, avec plus de pouvoir & moins de vertus que leurs prédécesseurs, prétendoient sans doute que tout est permis, quand il s'agit du salut de l'état ; car il faut observer que les principes de justice & de morale commençoient alors à s'altérer.

On cite d'autres cruautés exercées à Lacédémone contre les Hilotes. Un auteur nommé Myron, raconte que pour leur rappeler sans cesse leur esclavage, on leur donnoit tous les ans un certain nombre de coups de fouet (2). Il y avoit peut-être cent mille Hilotes, soit en Laconie, soit en Messénie ; qu'on réfléchisse un moment sur l'absurdité du projet & sur la difficulté de l'exécution, & qu'on juge. Le même auteur

1) Herodot. l. 9, c. 10.
2) Myr. ap. Athen. l. 14, p. 657.

ajoute qu'on punissoit les maîtres qui ne mutiloient pas ceux de leurs Hilotes qui *naissoient* avec une forte constitution (1). *Ils* étoient donc estropiés tous ces Hilotes qu'on enrôloit & qui servoient avec tant de distinction dans les armées?

Il n'arrive que trop souvent qu'on juge des mœurs d'un peuple, par des *exemples* particuliers *qui ont frappé un voyageur*, ou qu'on a cités à un historien. Quand Plutarque avance que pour donner aux enfans des Spartiates de l'horreur pour l'ivresse, on exposoit à leurs yeux un Hilote à qui le vin avoit fait perdre *la* raison (2), j'ai lieu de penser qu'il a pris un cas particulier pour la regle générale, ou du moins qu'il a confondu en cette occasion *les Hilotes avec les* esclaves domestiques, *dont l'état* étoit fort *inférieur à celui* des premiers. Mais j'ajoute une foi entière à Plutarque, quand il assure qu'il étoit défendu aux Hilotes, de chanter les poésies d'Alcman & de Terpandre (3); en effet ces poésies inspirant l'amour de la gloire & de la liberté, il étoit d'une sage politique de les interdire à des hommes dont on avoit tant de raison de redouter le courage.

1) Myr. ap. Athen. l. 14, p. 657. Spanh. in Aristoph. Plut. v. 4.
2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 57. Id. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
3) Id. in Lyc. ib.

CHAPITRE XLV, PAG. 66.

Sur l'établissement des Éphores.

La plupart des auteurs rapportent cet établissement à Theopompe qui régnoit environ un siècle aprés Lycurgue. Telle est l'opinion d'Aristote (1), de Plutarque (2), de Cicéron (3), de Valère Maxime (4), de Dion Chrysostôme (5). On peut joindre à cette liste Xénophon, qui semble attribuer l'origine de cette magistrature aux principaux citoyens de Lacédemone (6), & Eusèbe qui, dans sa chronique, la place au temps où régnoit Théopompe (7).

Deux autres témoignages méritent d'autant plus d'attention qu'on y distingue des dates assez précises. Suivant Plutarque, le roi Cléomène III disoit à l'assemblée générale de la nation: „Lycurgue s'étoit contenté d'associer aux deux Rois, un corps de „ Sénateurs. Pendant long-temps, la répu-

1) De rep. l. 5, c. 11, t. 2, p. 407.
2) In Lyc. t. 1, pag. 43. Id. ad princ. inerud. t. 2, p. 779.
3) De leg. l. 3, c. 7, t. 3. p. 164.
4) Lib. 4, c. 1, extern. n. 8.
5) Orat. 56, p. 565.
6) De rep. Laced. p. 683.
7) Euseb. chron. l. 2, p. 151. Frér. défens. de la chronol. p. 171.

„ blique ne connut pas d'autre magistrature.
„ La guerre de Messenie (du temps de Théo-
„ pompe) se prolongeant de plus en plus,
„ les Rois se crurent obligés de confier le
„ soin de rendre la justice, à des Ephores
„ qui ne furent d'abord que leurs ministres.
„ Mais dans la suite, les successeurs de ces
„ magistrats *usurpèrent l'autorité*, & ce fut
„ un d'entre eux, nommé Astéropus, qui
„ les rendit indépendans (1)."

Platon (2) fait mention de trois causes qui ont empêché à Lacédémone la royauté de dégénérer en despotisme. Voici les deux dernières: „ *Un hommme animé d'un esprit di-*
„ *vin* (*c'est Lycurgue*) limita la puissance
„ des Rois par celle du *Sénat*. Ensuite un
„ autre sauveur *balança heureusement l'au-*
„ *torité des Rois* & des Sénateurs par cel-
„ *le* des Ephores." Ce sauveur dont parle ici Platon, ne peut être que Théopompe.

D'un autre côté Hérodote (3), Platon (4) & un ancien auteur, nommé *Satyrus* (5), regardent Lycurgue comme l'instituteur des Ephores.

Je réponds que, suivant Héraclide de Pont qui vivoit peu de temps après Platon, quelques écrivains attribuoient à Lycurgue tous les réglemens relatifs au gouvernement de Lacédémone (6). Les deux passages de Pla-

1) Plut. in Agid. t. 1, p. 808.
2) De leg. l. 3, t. 2, p. 691.
3) Lib. 1, c. 65.
4) Epist. 8, t. 3, p. 354.
5) Diog. Laert. l. 1, §. 68.
6) Heraclid. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

son que j'ai cités nous en offrent un exemple sensible. Dans sa huitième lettre (1), il avance en général, que Lycurgue établit & les Sénateurs & les Ephores, tandis que dans son traité des lois (2), où il a détaillé le fait, il donne à ces deux corps de magistrats deux origines différentes.

L'autorité de Satyrus ne m'arréteroit pas en cette occasion, si elle n'étoit fortifiée par celle d'Hérodote. Je ne dirai pas avec Marsham (3), que le mot *Ephores* s'est glissé dans le texte de ce dernier auteur; mais je dirai que son témoignage peut se concilier avec ceux des autres écrivains (4).

Il paroît que l'Ephorat étoit une magistrature depuis long-temps connue de plusieur peuples du Péloponèse, & entre autre des Messéniens (5): elle devoit l'être des anciens habitans de la Laconie, puisque les Ephores, à l'occasion des nouvelles lois de Lycurgue, soulevèrent le peuple contre lui (6). De plus, Lycurgue avoit, en quelque façon, modelé la constitution de Sparte sur celle de Crète; or les Crétois avoient des magistrats principaux qui s'appeloient *Cosmes*, & qu'Aristote compare aux Ephores de Lacédémone (7). Enfin la plupart des au-

1) Plat. epist. 8, t. 3, p. 354.
2) Id. t. 2, p. 691.
3) Chron. Ægypt. p. 509.
4) Frér. défens. de la chronol. p. 190.
5) Polyb. l. 4, p. 273.
6) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 227.
7) Aristot. de rep. l. 2, c. 10, t. 1, p. 332.

teurs que j'ai cités d'abord, ne *parlent* pas de l'Ephorat, comme d'une magistrature nouvellement instituée par Théopompe, *mais* comme d'un frein que ce prince mit à la puissance des Rois. Il est donc très vraisemblable, que Lycurgue laissa quelques fonctions aux Ephores déja *établis* avant lui, & que Théopompe *leur accorda* des prérogatives *qui firent* ensuite pencher le gouvernement vers l'oligarchie.

CHAPITRE XLVI, Pag. 95.

Sur le partage des Terres fait par Lycurgue.

Plutarque cite trois opinions sur ce partage. Suivant la première, Lycurgue divisa tous les biens de la Laconie en 39000 portions, dont 9000 furent accordées aux habitans de Sparte. Suivant la seconde, il ne donna aux Spartiates que 6000 portions, aux-quelles le roi Polydore qui termina, quelque temps après, la première guerre de Messénie, en ajouta 3000 autres. Suivant la troisième opinion, de ces 9000 portions, les Spartiates en avoient reçu la moitié de Lycurgue, & l'autre moitié de Polydore (1).

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 44.

J'ai embrassé la première opinion, parce que Plutarque, qui étoit à portée de consulter beaucoup d'ouvrages que nous avons perdus, semble l'avoir préférée. Cependant je ne rejette point les autres. Il paroît en effet que du temps de Polydore, il arriva quelque accroissement aux lots échus aux Spartiates. Un fragment des poésies de Tyrtée nous apprend que le peuple de Sparte demandoit alors un nouveau partage des terres (1). On raconte aussi, que Polydore dit, en partant pour la Messénie, qu'il alloit dans un pays qui n'avoit pas encore été partagé (2). Enfin la conquête de la Messénie dut introduire parmi les Spartiates une augmentation de fortune.

Tout ceci entraîneroit de longues discussions: je passe à deux inadvertances qui paroissent avoir échappé à deux hommes qui ont honoré leur siècle & leur nation, Aristote & Montesquieu.

Aristote dit que le législateur de Lacédémone avoit très bien fait, lorsqu'il avoit défendu aux Spartiates de vendre leurs portions; mais qu'il n'auroit pas dû leur permettre de les donner pendant leur vie, ni de les léguer par leur testament à qui ils vouloient (3). Je ne crois pas que Lycurgue ait jamais accordé cette permission. Ce fut l'Ephore Epitadès qui, pour frustrer son fil de sa succession, fit passer le décret qui

1) Aristot. de rep. l. 5, c. 8, p 396.
2) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 231.
3) Aristot. ib. l. 2, c. 9, p. 329.

a donné lieu à la critique d'Aristote (1); critique d'autant plus inconcevable que ce philosophe écrivoit très peu de temps après Epitadès.

Solon avoit permis d'épouser sa sœur consanguine & non sa sœur utérine. M. de Montesquieu a très bien prouvé que Solon avoit voulu, par cette loi, empêcher que les deux époux ne réunissent sur leurs têtes deux hérédités (2); ce qui pourroit arriver, si un frère & une sœur de même mère se marioient ensemble, puisque l'un pourroit recueillir la succession du premier mari de sa mère, & l'autre celle du second mari. M: de Montesquieu observe que la loi étoit conforme à l'esprit des républiques Grecques; & il s'oppose un passage de Philon, qui dit que Lycurgue avoit permis le mariage des enfans utérins (3), c'est-à-dire, celui que contracteroient un fils & une fille de même mère & de deux pères différens. Pour résoudre la difficulté, M. de Montesquieu répond que, suivant Strabon (4), lorsqu'à Lacédémone une sœur épousoit son frère, elle lui apportoit en dot la moitié de la portion qui revenoit à ce frère. Mais Strabon en cet endroit parle, d'après l'historien Ephore, des lois de Crète, & non de celles de Lacédémone; & quoiqu'il reconnoisse avec cet historien que ces der-

1) Plut. in Agid. t. 2, p. 797.
2) Esprit des Lois, liv. 5, chap. 5.
3) Phil. Jud. de spec. p. 779.
4) Strab. l. 10, p. 482.

nières sont en partie tirées de celles de Minos, il ne s'ensuit pas que Lycurgue eût adopté celle dont il s'agit maintenant. Je dis plus, c'est qu'il ne pouvoit pas, dans son système, décerner pour dot à la sœur la moitié des biens du frère, puisqu'il avoit défendu les dots.

En supposant même que la loi citée par *Strabon*, fût reçue à Lacédémone, je ne crois pas qu'on doive l'appliquer au passage de Philon. Cet auteur dit qu'à Lacédémone, il étoit permis d'épouser sa sœur utérine, & non sa sœur consanguine. M. de Montesquieu l'interprête ainsi: „ Pour empêcher que le bien de la famille de la sœur „ ne passât dans celle du frère, on donnoit „ en dot à *la* sœur la moitié du bien du „ frère. "

Cette explication suppose deux choses: 1.° qu'il falloit nécessairement constituer une dot à la fille, & cela est contraire aux lois de Lacédémone; 2.° que cette sœur renonçoit à *la* succession de son père pour partager celle que son frère avoit reçue du sien. Je réponds que si la sœur étoit fille unique, elle devoit hériter de bien de son père, & ne pouvoit pas y renoncer; si elle avoit un frère du même lit, c'étoit à lui d'hériter; & en la mariant avec son frère d'un autre lit, on ne risquoit pas d'accumuler deux héritages.

Si la loi rapportée par Philon étoit fondée sur le partage des biens, on ne seroit point embarrassé de l'expliquer en partie: par exemple, une mère qui avoit eu d'un pre-

mier mari une fille unique, & d'un secon plusieurs enfans mâles, pouvoit sans dout marier cette fille avec l'un des puînés du second lit, parceque ce puîné n'avoit point de portion. Dans ce sens, un Spartiate pouvoit épouser sa sœur utérine. Si c'est *là ce qu'à voulu dire Philon, je n'ai pas de peine à l'entendre; mais quand il ajoute qu'on ne pouvoit épouser sa sœur consanguine*, je ne l'entends plus, parce que je ne vois aucune raison tirée du partage des biens, qui dût prohiber ces sortes de mariages.

CHAPITRE XLVII, PAG. 120.

Sur la Cryptie.

Je parle ici de la cryptie, que l'on rend communément par le mot embuscade, & que l'on a presque toujours confondue avec la chasse aux Hilotes.

Suivant Héraclide de Pont, qui vivoit peu de temps après le voyage du jeune Anacharsis en Grèce, & Plutarque qui n'a vécu que quelques siècles après, on ordonnoit de temps en temps aux jeunes gens de se répandre dans la campagne armés de poignards, de se cacher pendant le jour en des lieux couverts, d'en sortir la nuit pour égorger les Hilotes qu'ils trouveroient sur leur chemin (1).

Joignons

(1) Heracl. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.

Joignons à ces deux témoignages celui d'Aristote qui, dans un passage conservé par Plutarque, nous apprend qu'en entrant en place, les Ephores déclaroient la guerre aux Hilotes, afin qu'on pût les tuer impunément (1). Rien ne prouve que ce décret fût autorisé par les lois de Lycurgue, & tout nous persuade qu'il étoit accompagné de correctifs: car la république n'a jamais pu déclarer une guerre effective & continue à des hommes qui seuls cultivoient & affermoient les terres, qui servoient dans les armées & sur les flottes, & qui souvent étoient mis au nombre des citoyens. L'ordonnance des Ephores ne pouvoit donc avoir d'autre but que de soustraire à la justice le Spartiate qui auroit eu le malheur de tuer un Hilote. De ce qu'un homme a sur un autre le droit de vie & de mort, il ne s'ensuit pas qu'il en use toujours.

Examinons maintenant, 1.° quel étoit l'objet de la cryptie; 2.° si les lois de Lycurgue ont établi la chasse aux Hilotes.

1.° Platon (2) veut que dans un état bien gouverné, les jeunes gens sortant de l'enfance, parcourent pendant deux ans le pays, les armes à la main, bravant les rigueurs de l'hiver & de l'été, menant une vie dure, & soumis à une exacte discipline. Quelque nom, ajoute-t-il, qu'on donne à ces jeunes gens, soit *cryptes*, soit agronomes, ou inspecteurs des champs, ils apprendront à con-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.
2) Plat. de leg. l. 6, t. 2, p. 763.

noître le pays, & à le garder. Comme la cryptie n'étoit pratiquée que chez les Spartiates, il est visible que Platon en a détaillé ici les fonctions, & le passage suivant ne laisse aucun doute à cet égard. Il est tiré du même traité que le précédent (1). Un Lacédémonien que Platon introduit dans son dialogue, s'exprime en ces termes: „ Nous „ avons un exercice nommé cryptie qui est „ d'un merveilleux usage pour nous familia„ riser avec la douleur: nous sommes obli„ gés de marcher l'hiver nu-pieds, de dor„ mir sans couverture, de nous servir nous„ mêmes, sans le secours de nos esclaves, „ & de courir de côté & d'autre dans la „ campagne, soit de nuit, soit de jour."

La correspondance de ces deux passages est sensible; ils expliquent très nettement l'objet de la cryptie, & l'on doit observer qu'il n'y est pas dit un mot de la chasse aux Hilotes. Il n'en est pas parlé non plus dans les ouvrages qui nous restent d'Aristote, ni dans ceux de Thucydide, de Xénophon, d'Isocrate & de plusieurs écrivains du même siècle, quoiqu'on y fasse souvent mention des révoltes & des désertions des Hilotes qu'on y censure en plus d'un endroit & les lois de Lycurgue, & les usages des Lacédémoniens. J'insiste d'autant plus sur cette preuve négative, que quelques-uns de ces auteurs étoient d'Athènes, & vivoient dans une république qui traitoit les esclaves avec la plus grande humanité; je crois pouvoir conclure de ces

1) Plat. de leg. l. 1, p. 633.

réflexions, que jusqu'au temps environ où Platon écrivoit son traité des lois, la cryptie n'étoit pas destinée à verser le sang des Hilotes.

C'étoit une expédition dans laquelle des jeunes gens s'accoutumoient aux opérations militaires, battoient la campagne, se tenoient en embuscade les armes à la main, comme s'ils étoient en présence de l'ennemi; & sortant de leur retraite pendant la nuit, repoussoient ceux des Hilotes qu'ils trouvoient sur leur chemin. Je pense que peu de temps après la mort de Platon, les lois ayant perdu de leurs forces, des jeunes gens mirent à mort des Hilotes qui leur opposoient trop de résistance, & donnèrent peut-être lieu au décret des Ephores que j'ai cité plus haut. L'abus augmentant de jour en jour, on confondit dans la suite la cryptie avec la chasse des Hilotes.

2.° Passons à la seconde question. Cette chasse fut-elle ordonnée par Lycurgue?

Héraclide de Pont se contente de dire qu'on l'attribuoit à ce législateur. Ce n'est qu'un soupçon recueilli par cet auteur postérieur à Platon. Le passage suivant ne mérite pas plus d'attention. Selon Plutarque (1), Aristote rapportoit à Lycurgue l'établissement de la cryptie, & comme l'historien, suivant l'erreur de son temps, confond en cet endroit la cryptie avec la chasse aux Hilotes, on pourroit croire qu'Aristote les confondoit aussi; mais ce ne seroit qu'une pré-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.

somption. Nous ignorons si Aristote dans le passage dont il s'agit, expliquoit les fonctions des cryptes, & il paroît que Plutarque ne l'a cité que pour le réfuter; car il dit, quelques lignes après (1), que l'origine de la cryptie, telle qu'il la concevoit lui-même, devoit être fort postérieure aux lois de Lycurgue. Plutarque n'est pas toujours exact dans les détails des faits, & je pourrois prouver à cette occasion que sa mémoire l'a plus d'une fois égaré. Voilà toutes les autorités auxquelles j'avois à répondre.

En distinguant avec attention les temps, tout se concilie aisément. Suivant Aristote, la cryptie fut instituée par Lycurgue. Platon en explique l'objet, & la croit très utile. Lorsque les mœurs de Sparte s'altérèrent, la jeunesse de Sparte abusa de cet exercice, pour se livrer, dit-on, à des cruautés horribles. Je suis si éloigné de les justifier, que je soupçonne d'exagération le récit qu'on nous en a fait. Qui nous a dit que les Hilotes n'avoient aucun moyen de s'en garantir? 1.° Le temps de la cryptie étoit peut-être fixé; 2.° il étoit difficile que les jeunes-gens se répandissent, sans être apperçus, dans un pays couvert d'Hilotes, intéressés à les surveiller; 3.° il ne l'étoit pas moins que les particuliers de Sparte, qui tiroient leur subsistance du produit de leurs terres, n'avertissent pas les Hilotes leurs fermiers, du danger qui les menaçoit. Dans tous ces cas, les Hilotes n'avoient qu'à lais-

1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.

ger les jeunes-gens faire leur tournée, & se tenir pendant la nuit renfermés chez eux.

J'ai cru devoir justifier dans cette note la manière dont j'ai expliqué la cryptie dans le corps de mon ouvrage. J'ai pensé aussi qu'il n'étoit nullement nécessaire de faire les hommes plus méchans qu'ils ne le sont, & d'avancer sans preuve qu'un législateur sage avoit ordonné des cruautés.

MÊME CHAPITRE, MEME PAG.

Sur le choix d'une Épouse parmi les Spartiates.

Les auteurs varient sur les usages des peuples de la Grèce, parce que, suivant la différence des temps, ces usages ont varié. Il paroît qu'à Sparte les mariages se régloient sur le choix des époux, ou sur celui de leurs parens. Je citerai l'exemple de Lysander, qui, avant de mourir, avoit fiancé ses deux filles à deux citoyens de Lacédémone (1). Je citerai encore une loi qui permettoit de poursuivre en justice celui qui avoit fait un mariage peu convenable (2). D'un autre côté, un auteur ancien nommé Hermippus (3), rapportoit qu'à Lacédémone, on enfermoit

1) Plut. in Lys. t. 1, p. 451.
2) Id. ib.
3) Hermip. ap. Athen. l. 13, p. 555.

dans un lieu obscur, les filles à marier, & que chaque jeune homme y prenoit au hasard, celle qu'il devoit épouser. On pourroit supposer par voie de conciliation, que Lycurgue avoit en effet établi la loi dont parloit Hermippus, & qu'on s'en étoit écarté dans la suite. Platon l'avoit en quelque manière adoptée dans sa république (1).

MÊME CHAPITRE, PAG. 121.

A quel âge on se marioit à Lacédémone.

Les Grecs avoient connu de bonne heure le danger des mariages prématurés. Hésiode (2) veut que l'âge du garçon ne soit pas trop au dessous de 30 ans. Quant à celui des filles, quoique le texte ne soit pas clair, il paroît le fixer à 15 ans. Platon dans sa république (3), exige que les hommes ne se marient qu'à 30 ans, les femmes à 20. Suivant Aristote (4), les hommes doivent avoir environ 37 ans, les femmes à peu pres 18. Je pense qu'à Sparte c'étoit 30 ans pour les hommes, & 20 ans pour les femmes: deux raisons appuient cette conjecture. 1.° C'est

1) Plat. de rep. l. 5, t. 2, p. 460.
2) Hesiod. op. & dies, v. 695.
3) Plat. ib.
4) Aristot. de rep. l. 7, c. 16. t. 2, p. 446.

l'âge que prescrit Platon qui a copié beaucoup de lois de Lycurgue; 2.° les Spartiates n'avoient droit d'opiner dans l'assemblée générale qu'à l'âge de 30 ans (1); ce qui semble supposer qu'avant ce terme, ils ne pouvoient pas être regardés comme chefs de famille.

CHAPITRE XLIX, PAG. 164

Sur les fêtes d'Hyacinthe.

Parmi les inscriptions que M. l'abbé Fourmont avoit découvertes en Laconie (2), il en est deux qui sont du septième, & peut-être même de la fin du huitième siècle avant J. C. Au nom du légat ou du chef d'une députation solennelle, ΠΡΕΣΒΕΥΣ, elles joignent les noms de plusieurs magistrats, & ceux des jeunes garçons & des jeunes filles qui avoient figuré dans les choeurs, & qui sur l'un de ces monumens sont nommés *Hyalcades*. Cette expression, suivant Hésychius (3), désignoit parmi les Spartiates des choeurs d'enfans. J'ai pensé qu'il étoit question ici de la pompe des Hyacinthes.

Il faut observer que parmi les jeunes filles qui composoient un des choeurs, on trou-

1) Lib. argum. declam. 24, p. 558.
2) Inscript. Fourm. in bibl. reg.
3) Hesych. in Ὑαλακ.

ve le nom de Lycorias, fille de Deuxidamus ou Zeuxidamus, roi de Lacédémone, qui vivoit vers l'an 700 avant J. C.

CHAPITRE L, PAG. 167.

Sur la composition des Armées parmi les Lacédémoniens.

Il est très difficile & peut-être impossible de donner une juste idée de cette composition. Comme elle varioit souvent, les auteurs anciens, sans entrer dans des détails, se sont contentés de rapporter des faits; & dans la suite, on a pris des faits particuliers pour des règles générales.

Les Spartiates étoient distribués en plusieurs classes nommées ΜΟΡΑΙ ou ΜΟΙΡΑΙ, c'est-à-dire, parties ou divisions.

Quelles étoient les subdivisions de chaque classe? le *lochos*, la *pentecostys*, l'*énomotie*. Dans le texte de cet ouvrage, j'ai cru pouvoir comparer la *mora* au *régiment*; le *lochos* au *bataillon*; l'*énomotie* à la *compagnie*, sans prétendre que ces rapports fussent exacts; dans cette note, je conserverai les noms grecs, au risque de les mettre au singulier, quand ils devroient être au pluriel.

Les subdivisions dont je viens de parler, sont clairement exposées par Xénophon (1)

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 686.

qui vivoit au temps où je place le voyage du jeune Anacharsis. „ Chaque *mora*, dit-„ il, a pour officier un polémarque, 4 chefs „ de *lochos*, 8 chefs de *pentecostys*, 16 chefs „ d'*ènomoties*. " Ainsi chaque *mora* contient 4 *lochos*; chaque *lochos* 2 *pentecostys*; chaque *pentecostys* 2 *ènomoties*. Il faut observer que Xénophon nous présente ici une règle générale, règle confirmée par ce passage de Thucydide. Le roi donne l'ordre aux *polèmarques*; ceux-ci le donnent aux *lochages*, ces derniers aux *pentecontatères*, ceux-là aux *ènomotarques* qui le font passer à leurs *ènomoties* (1).

Quelqnefois au lieu de faire marcher les *mora*, on en détachoit quelques *lochos* (2). Dans la première bataille de Mantinée, gagnée par les Lacédémoniens, l'an 418 avant J. C., leur armée sous les ordres du roi Agis, étoit partagée en 7 *lochos*. Chaque *lochos*, dit Thucydide (3), comprenoit 4 *pentecostys*, & chaque *pentecostys* 4 *ènomoties*. Ici la composition du *lochos* diffère de celle que lui attribue Xénophon; mais les circonstances n'étoient pas les mêmes. Xénophon parloit en général de la formation de la *mora*, lorsque toutes les parties en étoient réunies; Thucydide, d'un cas paricilier, & des *lochos* séparés de leur *mora*.

Combien y avoit-il de *mora*? Les uns en

1) Thucyd. l. 5, c. 66.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 4, p. 518; l. 7, p. 636.
3) Thucyd. ibi c. 68.

admettent 6, & les autres 5. Voici les preuves qu'on peut employer en faveur de la première opinion ; j'y joindrai celles qui sont favorables à la seconde.

1.° Dans trois inscriptions rapportées par M. l'abbé Fourmont, de la Messénie & de la Laconie (1), on avoit gravé les noms des Rois de Lacédémone, ceux des Sénateurs, des Ephores, de officiers militaires, & de différens corps de magistrats. On y voit 6 chefs de *mora*. Ces inscriptions qui remontent au huitième siècle avant J. C. n'étant postérieures à Lycurgue que d'environ 130 ans, on est fondé à croire que le législateur de Sparte en avoit divisé tous les citoyens en 6 *mora*. Mais on se trouve arrêté par une assez grande difficulté. Avant les six chefs de *mora*, les inscriptions placent les six chefs de *lochos*. Ainsi, non seulement les premiers, c'est-à-dire, les chefs des *mora*, étoient subordonnés à ceux des *lochos* : mais les uns & les autres étoient égaux en nombre ; & telle n'étoit pas la composition qui subsistoit du temps de Thucydide & de Xénophon.

2.° Ce dernier historien observe que Lycurgue divisa la cavalerie & l'infanterie pesante en 6 *mora* (2). Ce passage est conforme aux inscriptions précédentes.

3.° Xénophon dit encore que le roi Cléombrote fut envoyé en Phocide avec 4 *mo-*

1) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 15, p. 395.

2) Xenoph. de rep. Laced. p. 686.

ra (1); s'il n'y en avoit que 5, il n'en restoit qu'une à Lacédémone. Quelque temps après se donna la bataille de Leuctres. Les troupes de Cléombrote furent battues. Xénophon remarque qu'on fit de nouvelles levées, & qu'on les tira sur-tout des 2 *mora* qui étoient restées à Sparte (2). Il y en avoit donc six en tout.

Voyons maintenant les raisons d'après lesquelles on pourroit en admettre une de moins. 1.° Aristote cité par Harpocration n'en comptoit que 5, s'il faut s'en rapporter à l'édition de Maussac qui porte Πέντε (3). Il est vrai que ce mot ne se trouve pas dans l'édition de Gronovius, & que dans quelques manuscrits d'Harpocration, il est remplacé par une lettre numérale qui désigne six (4). Mais cette lettre a tant de ressemblance avec celle qui désigne le nombre cinq, qu'il étoit facile de prendre l'une pour l'autre. Deux passages d'Hésychius prouvent que quelques copistes d'Harpocration ont fait cette méprise. Dans le premier, il est dit que suivant Aristote, le *lochos* s'appeloit *mora* parmi les Lacédémoniens (5); & dans le second, que suivant Aristote, les Lacédémoniens avoient cinq *lochos* (6), où le mot

1) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 579.
2) Id. ib. p. 597.
3) Harpocr. in Μόρων.
4) Maussac. ib. Meurs. lect. Attic. lib. 1, c. 16.
5) Hesych. in Μόρα.
6) Id. in Λόχοι.

est tout au long, Πέντε. Donc suivant Hésychius, Aristote ne donnoit aux Lacédémoniens que cinq *mora*.

2.° Diodore de Sicile (1) raconte qu'Agésilas étoit à la tête de 18000 hommes, dont faisoient partie *les cinq mora*, ou simplement, *cinq mora de Lacédemone*. Reste à savoir, si en cet endroit, il faut admettre ou supprimer l'article. Rhodoman dans son edition rapporte ainsi le passage: ὧν ἦσαν οἱ Λακεδαιμόνιοι (ou Λακεδαιμονίων) Πέντε μοῖραι. M. Béjot a bien voulu à ma prière consulter les manuscrits de la Bibliothéque du Roi. Des 12 qu'elle possède, 5 seulement contiennent le passage en question, & présentent l'article οἱ avec le nom des Lacédémoniens au nominatif ou au génitif. Ils sont donc conformes à l'édition de Rhodoman, & par un changement aussi léger qu'indispensable, ils donnent cette leçon déja proposée par Meursius: αἱ Λακεδαιμονίων Πέντε μοῖραι, *les cinq mora de Lacédemone*. Ce passage ainsi rétabli se concilie parfaitement avec celui d'Aristote.

3.° J'ai dit dans le texte de mon ouvrage, que les Spartiates étoient divisés en cinq tribus. Il est naturel de penser qu'ils étoient enrôlés en autant de corps de milices, qui tiroient leur dénomination de ces tribus. En effet Hérodote dit positivement qu'à la bataille de Platée, il y avoit un corps de Pitanates (2), & nous avons vu que les Pita-

1) Diod. Sic. l. 15, p. 350.
2) Herodot. L. 9, c. 53.

mates formoient une des tribus de Lacédémone.

Cependant comme ce ne sont ici que des probabilités, & que le témoignage de Xénophon est précis, nous dirons avec Meursius (1), que l'historien grec a compté parmi les *mora* le corps des *Scirites*, ainsi nommés de la Sciride, petite province située sur les confins de l'Arcadie & de la Laconie (2). Elle avoit été long-temps soumise aux Spartiates, elle leur fut ensuite enlevée par Epaminondas qui l'unit à l'Arcadie. De là vient que parmi les écrivains postérieurs, les uns ont regardé les Scirites comme une milice Lacédémonienne (3), les autres comme un corps de troupes Arcadiennes (4).

Pendant qu'ils obéissoient aux Spartiates, ils les suivoient dans presque toutes leurs expéditions, quelquefois au nombre de 600 (5). Dans une bataille, ils étoient placés à l'aile gauche, & ne se mêloient point avec les autres *mora* (6). Quelquefois on les tenoit en réserve pour soutenir successivement les divisions qui commençoient à plier (7). Pendant la nuit, ils gardoient le camp, & leur vigilance empêchoit les soldats de s'éloigner de la phalange. C'étoit Lycurgue

1) Meurs. lect. Attic. l. 1, c. 16.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 607.
3) Schol. Thucyd. in l. 5, c. 67.
4) Hesych. in Σκιρῖτ.
5) Thucyd. ib. c. 68.
6) Id. ib. c. 67.
7) Diod. Sic. l. 15, p. 350.

lui-même qui les avoit chargés de ce soin (1). Cette milice existoit donc du temps de ce législateur; il avoit donc établi six corps de troupes, savoir, cinq *mora* proprement dites, dans lesquelles entroient les Spartiates, & ensuite la cohorte des Scirites, qui n'étant pas composée de Spartiates, différoit essentiellement des *mora* proprement dites; mais qui néanmoins pouvoit être qualifiée de ce nom, puisqu'elle faisoit partie de la constitution militaire établie par Lycurgue.

S'il est vrai que les Scirites combattoient à cheval, comme Xénophon le fait entendre (2), on ne sera plus surpris que le même historien ait avancé que Lycurgue institua six *mora*, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie pesante (3). Alors nous dirons qu'il y avoit cinq *mora* d'Oplites Spartiates, & une sixième composée de cavaliers Scirites.

D'après les notions précédentes, il est visible que si des anciens ont paru quelquefois confondre la *mora* avec le *lochos*, ce ne peut être que par inadvertance, ou par un abus de mots, en prenant la partie pour le tout. Le savant Meursius, qui ne veut pas distinguer ces deux corps, n'a pour lui que quelques foibles témoignages, auxquels on peut opposer des faits incontestables. Si, comme le prétend Meursius, il n'y avoit que cinq *mora*, il ne devoit y avoir que cinq *lo-*

1) Xenoph. de rep. Laced. p. 687.
2) Id. de instit. Cyr. l. 4, p. 91.
3) Id. de rep. Laced. p. 686.

chos. Cependant nous venons de voir que le roi Agis avoit sept *lochos* dans son armée (1); & l'on peut ajouter qu'en une autre occasion le roi Archidamus étoit à la tête de 12 *lochos* (2).

Si chaque *mora* prenoit le nom de sa tribu, il est naturel de penser que les 4 *lochos* de chaque *mora* avoient des noms particuliers; & nous savons, par Hésychius, que les Lacédémoniens donnoient à l'un de leurs *lochos* le nom d'*édolos* (3). De là nous conjecturons que les Crotanes, qui, suivant Pausanias (4), faisoient partie des Pitanates, n'étoient autre chose qu'un des *lochos* qui formoient la *mora* de cette tribu: de là peut-être aussi la critique que Thucydide a faite d'une expression d'Hérodote. Ce dernier ayant dit qu'à la bataille de Platée, Amopharète commandoit le *lochos* des Pitanates (5), Thucydide observe qu'il n'y a jamais eu à Lacédémone de corps de milice qui fût ainsi nommé (6), parce que, suivant les apparences, on disoit la *mora* & non le *lochos* des Pitanates.

De combien de soldats la *mora* étoit-elle composée? De 500 hommes, suivant Ephore (7) & Diodore de Sicile (8); de 700,

1) Thucyd. l. 5, c. 68.
2) Xenoph. hist. Græc. l. 7, p. 636.
3) Hesych. in Ἐδωλ.
4) Pausan. l. 3, c. 14, p. 240.
5) Herodot. l. 9, c. 53.
6) Thucyd. l. 1, c. 20.
7) Plut. in Pelopid. t. 1, p. 286.
8) Diod. Sic. l. 15, p. 350.

suivant Callisthène; de 900, suivant Polybe (1); de 3000, de 500, de 700, suivant d'autres (2).

Il m'a paru qu'il falloit moins attribuer cette diversité d'opinions aux changemens qu'avoit éprouvés la *mora* en différens siécles, qu'aux circonstances qui engageoient à mettre sur pied plus ou moins de troupes. Tous les spartiates étoient inscrits dans une des *mora*. S'agissoit-il d'une expédition? les Ephores faisoient annoncer par un héraut, que les citoyens, depuis l'âge de puberté, c'est-à-dire, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à tel âge, se présenteroient pour servir (3). En voici un exemple frappant: A la bataille de Leuctres le roi Cléombrote avoit 4 *mora*, commandées par autant de polémarques, & composées de citoyens âgés depuis 20 jusqu'à 35 ans (4). Après la perte de la bataille, les Ephores ordonnérent de nouvelles levées. On fit marcher tous ceux des mêmes *mora* qui étoient âgés depuis 35 jusqu'à 40 ans; & l'on choisit dans les deux *mora* qui étoient restées à Lacédémone, tous les citoyens âgés de 20 à 40 ans (5). Il suit de là que ces portions de *mora* qui faisoient la campagne, n'étoient souvent que des détachemens plus ou moins nombreux du corps entier.

1) Plut. in Pelopid. t. 1, p. 286.
2) Etymol. magn. in Μορ. Ulpian. in Demosth. Meurs. lect. Att. l. 1, c. 16.
3) Xenoph. de rep. Laced. p. 685.
4) Id. hist. Græc. p. 579.
5) Id. ib. p. 597.

Nous n'avons ni l'ouvrage d'Ephore, qui donnoit à la *mora* 500 hommes; ni celui de Callisthène, qui lui en donnoit 700; ni l'endroit de Polybe où il la portoit jusqu'à 900; mais nous ne craignons pas d'avancer que leurs calculs n'avoient pour objet que des cas particuliers, & que Diodore de Sicile ne s'est pas expliqué avec assez d'exactitude, lorsqu'il a dit absolument que chaque *mora* étoit composée de 500 hommes (1).

Nous ne sommes pas mieux instruits du nombre de soldats qu'on faisoit entrer dans les subdivisions de la *mora*. Thucydide observe (2) que par les soins que prenoient les Lacédémoniens de cacher leurs opérations, on ignora le nombre des troupes qu'ils avoient à la première Bataille de Mantinée; mais qu'on pouvoit néanmoins s'en faire une idée d'après le calcul suivant: Le roi Agis étoit à la tête de sept *lochos*; chaque *lochos* renfermoit quatre *pentecostys*; chaque *pentecostys* quatre *ènomotie*; chaque *ènomotie* fut rangée sur quatre de front, & en général sur huit de profondeur.

De ce passage le scholiaste conclut que dans cette occasion l'*ènomotie* fut de 32 hommes, la *pentecostys* de 128, le *lochos* de 512. Nous en concluons à notre tour, que si le *lochos* avoit toujours été sur le même pied, l'historien se seroit contente d'annoncer que les Lacédémoniens avoient sept *lochos*, sans être obligé de recourir à la voie du calcul.

1) Diod. Sic. l. 15, p. 350.
2) Thucyd. l. 5, c. 68.

Les *énomoties* n'étoient pas non plus fixées d'une manière stable. A la bataille dont je viens de parler, elles étoient en général de 32 hommes chacune: elles étoient de 36 à celle de Leuctres; & Suidas les réduit à 25 (1).

CHAPITRE LI, PAG. 201.

Sur les sommes d'argent introduites à Lacédémone par Lysander.

Diodore de Sicile (2) rapporte qu'après la prise de *Sestus*, *ville* de l'Hellespont, Lysander fit transporter à Lacédémone, par Gylippe, beaucoup de dépouilles, & une somme de 1500 talens, c'est-à-dire, 8,100,000 livres. Après la prise d'Athènes, Lysander, de retour à Lacédémone, remit aux magistrats, entre autres objets précieux, 480 talens, qui lui restoient des sommes fournies par le jeune Cyrus (3). S'il faut distinguer ces diverses sommes, il s'ensuivra que Lysander avoit apporté de son expédition, en argent comptant, 1980 talens, c'est-à-dire, 10,692,000 liv.

1) Xenoph. hist. Græc. l. 6, p. 596. Suid. in Ἐνωμοτ.
2) Diod. Sic. l. 13, p. 225.
3) Xenoph. ib. l. 2, p. 462.

CHAPITRE LII, PAG. 221.

Sur la cessation des *Sacrifices* humains.

J'ai dit que les sacrifices humains étoient abolis en Arcadie dans le quatrième siècle avant J. C. On pourroit m'opposer un passage de Porphyre, qui vivoit 600 ans après. Il dit en effet que l'usage de ces sacrifices subsistoit encore en Arcadie & à Carthage (1). Cet auteur rapporte dans son ouvrage beaucoup de détails empruntés d'un traité que nous n'avons plus, & que Théophrastes avoit composé. Mais comme il avertit (2) qu'il avoit ajouté certaines choses à ce qu'il citoit de Théophraste, nous ignorons auquel de ces deux auteurs il faut attribuer le passage que j'examine, & qui se trouve en partie contredit par un autre passage de Porphyre. Il observe en effet (3), qu'Iphicrate abolit les sacrifices humains à Carthage. Il importe peu de savoir si, au lieu d'Iphicrate, il ne faut pas lire Gélon; la contradiction n'en seroit pas moins frappante. Le silence des autres auteurs m'a paru d'un plus grand poids dans cette occa-

1) Porphyr. de abstin. l. 2, §. 27, p. 150.
2) Id. ib. §. 32, p. 162.
3) Id. ib. §. 36, p. 202.

sion. Pausanias, sur-tout, qui entre dans les plus minutieux détails sur les cérémonies religieuses, auroit-il négligé un fait de cette importance ? & comment l'auroit-il oublié, lorsqu'en parlant de Lycaon, roi d'Arcadie, il raconte qu'il fut métamorphosé en loup, pour avoir immolé un enfant (1)? Platon, à la vérité (2), dit que ces sacrifices subsistoient encore chez quelques peuples; mais il ne dit pas que ce fût parmi les Grecs.

CHAPITRE LVI, PAG. 333.

Sur les Droits d'entrée & de sortie à Athènes.

Pendant la guerre du Péloponèse ces droits étoient affermés 36 talens, c'est-à-dire, 194,400 livres (3). En y joignant le gain des fermiers, on peut porter cette somme à 200,000 livres, & conclure de là que le commerce des Athéniens avec l'étranger étoient tous les ans d'environ 10,000,000 de nos liv.

1) Pausan. l. 8, c. 2, p. 620.
2) Plat. de leg. l. 6, t. 2, p. 782.
3) Andoc. de myst. p. 17.

MÊME CHAPITRE, PAG. 336.

Sur les Contributions des alliés.

Les 460 talens qu'on tiroit tous les ans des peuples ligués contre les Perses, & que les Athéniens déposoient à la citadelle, formèrent d'abord une somme de 10,000 talens (*) suivant Isocrate (1), ou de 9,700 (**) suivant Thucydide (2)' Périclès, pendant son administration, en avoit déposé 8,000 (3); mais en ayant dépensé 3,700, soit pour embellir la ville, soit pour les premières dépenses du siège de Potidée, les 9,700 s'étoient réduit à 6,000 (***) au commencement de la guerre du Péloponèse (4).

Cette guerre fut suspendue par une trève que les Athéniens firent avec Lacédémone. Les contributions qu'ils recevoient alors, s'étoient élevées jusqu'à 12 ou 13 cents talens; & pendant les sept années que dura la trève, ils mirent 7,000 talens dans le trésor public (5) (****).

*) 54 millions.
1) Isocr. de pac. t. 1, p. 395.
**) 52 millions 380 mille livres.
2) Thucyd. l. 2, c. 13.
3) Isocr. ib. p. 424.
***) 32 millions 400 mille livres.
4) Id. ib.
5) Andoc. de pac. p. 24. Plut. in Aristid. t. 1, p. 333.
****) 37 millions 800 mille livres.

CHAPITRE LVII, Pag. 351.

Sur la définition de l'homme.

Porphyre, dans son introduction à la doctrine des Péripatéticiens, définit l'homme un animal raisonnable & mortel (1). Je n'ai pas trouvé cette dfinition dans les ouvrages qui nous restent d'Aristote. Peut-être en avoit-il fait usage dans ceux que nous avons perdus; peut-être ne l'avoit-il jamais employée. en rapporte souvent une autre, que *Platon*, ainsi que divers *philosophes*, avoient adoptée, & *qui n'est* autre chose que l'énumération de quelques qualités extérieures de l'homme (2). Cependant, comme alors on admettoit une différence réelle entre les animaux raisonnables & les animaux irraisonnables (3), on pourroit demander pourquoi les philosophes n'avoient pas généralement choisi la *faculté de raisonner* pour la différence spécifique de l'homme. Je vais tâcher de répondre à cette difficulté.

Le mot dont les Grecs se servoient pour

1) Porph. isag. in oper. Aristot. tom. 1, pag. 7.

2) Aristot. topic. l. 6, cap. 3, pag. 244; c. 4, p. 245. Id. metaph. l. 7, cap. 12, t. 2, p. 920.

3) Id. de anim. l. 3, c. 11, t. 1, p. 659.

signifier *animal*, désigne l'être vivant (1) : l'animal raisonnable est donc l'être vivant doué d'intelligence & de raison. Cette définition convien à l'homme, mais plus éminemment encore à la Divinité ; & c'est ce qui avoit engagé les Pythagoriciens à placer Dieu & l'homme parmi les animaux raisonnables, c'est-à-dire, parmi les êtres vivans raisonnables (2). Il falloit donc chercher une autre différence qui séparât l'homme de l'Etre suprême, & même de toutes les intelligences célestes.

Toute définition devant donner une idée bien claire de la chose définie, & la nature des esprits n'étant pas assez connue, les philosophes qui voulurent classer l'homme dans l'échelle des êtres, s'attachèrent par préference à ses qualités extérieures. Ils dirent que l'homme est un *animal* ; ce qui le distinguoit de tous les corps inanimés. Ils ajoutèrent successivement les mots *terrestre*, pour le distinguer des animaux qui vivent dans l'air ou dans l'eau ; *à deux pieds*, pour le distinguer des quadrupèdes, des reptiles, &c. ; *sans plumes* ; pour ne pas le confondre avec les oiseaux. Et quand Diogène, par une plaisanterie assez connue, eut montré que cette définition conviendroit également à un coq & à tout oiseau dont on auroit arraché les plumes, on prit le parti d'ajouter à la définition un nouveau caractè-

1) Plat. in Tim. t. 3, p. 177.

2) Aristot. ap. Jambl. de vit. Pythag. c. 6, p. 23.

re, tiré de la forme des ongles (1). Du temps de Porphyre, pour obvier à une partie des inconvéniens dont j'ai parlé, on définissoit l'homme un animal raisonnable & mortel (2). Nous avons depuis retranché le mot *mortel*, parce que, suivant l'idée que le mot *animal* réveille dans nos esprits, tout animal est mortel.

1) Diog. Laert. l. 6, §. 40.
2) Porph. isagog. in oper. Aristot. tom. 1, pag. 7.

FIN DU TOME CINQUIEME.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce Volume.

P R E Z Z O

Del Quinto Tomo *Voyage du Jeune Anacharsis en Grèce.*

Fogli 17 a soldi 4 il foglio giusta il Manifesto. - - - - - - - - - - - - -	L. 3: 8
Legatura provisionale. - - - - - - - -	: 5
La Laconie & l'île de Cythère. -	: 15
Essai sur la topographie de Sparte & de ses environs. - - - - - - - - - -	: 15
L'Arcadie. - - - - - - - - - - - - - - -	: 15
L'Argolide, l'Epidaurie, la Trézénie, l'Hermionide, l'île d'Egine & la Cynurie. - - - - - - - - - - -	: 15
	L. 6: 13



